



**Observatoire des  
services publics d'eau  
et d'assainissement**  
Panorama des services et  
de leur performance en 2021

## Auteurs et contributeurs

**Jeanne Dequesne**, chargée de mission statistiques et économie eau, OFB, [jeanne.dequesne@ofb.gouv.fr](mailto:jeanne.dequesne@ofb.gouv.fr)

**Sophie Portela**, cheffe de projet services publics d'eau et d'assainissement, OFB, [sophie.portela@ofb.gouv.fr](mailto:sophie.portela@ofb.gouv.fr)

### Avec la contribution de :

**Olivier Debuf**, chargé de mission « Valorisation cartographique et données territoriales », OFB, [olivier.debuf@ofb.gouv.fr](mailto:olivier.debuf@ofb.gouv.fr)

### Relecteurs :

**Julie Gauthier**, Ministère de la Transition écologique (DEB/EARM4), [julie.gauthier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:julie.gauthier@developpement-durable.gouv.fr)

**Bruno Penisson**, Agence de l'eau Artois-Picardie, [b.penisson@eau-artois-picardie.fr](mailto:b.penisson@eau-artois-picardie.fr)

**Emmanuel Pichon**, Agence de l'eau Loire-Bretagne, [Emmanuel.PICHON@eau-loire-bretagne.fr](mailto:Emmanuel.PICHON@eau-loire-bretagne.fr)

**Gauthier Turco**, DREAL Hauts-de-France, [gauthier.turco@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gauthier.turco@developpement-durable.gouv.fr)

**Géraldine Gellé**, DDT Mission Interdépartementale SISPEA (DDT(M) 44-49-53-72), [geraldine.gelle@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:geraldine.gelle@maine-et-loire.gouv.fr)

## Résumé du rapport, infographie et jeux de données

---

Le rapport (dont les annexes), sa synthèse, l'infographie (qui sera publiée en août 2023) et les jeux de données des services d'eau et d'assainissement exploités sont disponibles à la nouvelle adresse suivante : <https://www.services.eaufrance.fr/rapport-national>

Les jeux de données ayant servi pour la réalisation de ce rapport sont aussi téléchargeables sous :

- AEP: <http://www.data.eaufrance.fr/jdd/7d6a3010-cf19-42c3-8a38-9823074185ce>
- AC : <http://www.data.eaufrance.fr/jdd/5feec4e9-03a6-409a-a522-d51346d5f4c9>
- ANC : <http://www.data.eaufrance.fr/jdd/96f91c3e-cc33-4f7a-a0fa-6620ff79d168>

**Droits d'usage** : Public

**Mots-clés** : Services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, indicateurs

**Couverture géographique** : France

**Niveau géographique** : National

**Niveau de lecture** : Professionnel

**Langue** : Français

**Diffuseur** : Office français de la biodiversité (OFB)

**Site web** : <http://www.services.eaufrance.fr/panorama/rapports>

<b>Auteurs et contributeurs.....</b>	<b>1</b>
<b>Résumé du rapport, infographie et jeux de données .....</b>	<b>1</b>
<b>Principaux résultats 2021 de Sispea au niveau national.....</b>	<b>4</b>
<b>Contexte .....</b>	<b>7</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>8</b>
<b>1. Première partie : Périmètre et représentativité des données exploitées... 10</b>	
1.1. Eau potable.....	11
1.2. Assainissement collectif.....	12
1.3. Assainissement non collectif .....	14
1.4. Détail par indicateurs .....	16
<b>2. Deuxième partie : Description des collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement .....</b>	<b>17</b>
2.1. Organisation et compétences des collectivités .....	17
2.2. Situation de l'intercommunalité suite à la loi NOTRe .....	19
2.2.1. Évaluation du taux de gestion intercommunale .....	21
2.2.2. Évaluation du taux d'abondance des services .....	22
<b>3. Troisième partie : Organisation et gestion des services .....</b>	<b>24</b>
3.1. Services d'eau potable.....	24
3.1.1 Les services publics d'eau potable et leurs missions .....	24
3.1.2 Les services d'eau potable selon leur taille et leur collectivité d'appartenance	25
3.1.3 Répartition géographique des services publics d'eau potable .....	26
3.1.4 Les services publics d'eau potable selon leur mode de gestion .....	27
3.1.5 Origine des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine.	29
3.1.6 Abonnés et usagers des services publics d'eau potable .....	30
3.1.7 Ratios de consommation d'eau potable .....	31
3.1.8 Bilan volumétrique du petit cycle de l'eau .....	33
3.2. Services d'assainissement collectif .....	34
3.2.1. Les services publics d'assainissement collectif et leurs missions .....	34
3.2.2. Les services d'assainissement collectif selon leur taille et leur collectivité d'appartenance.....	35
3.2.3. Répartition géographique des services publics d'assainissement collectif	36
3.2.4. Les services d'assainissement collectif selon leur mode de gestion ....	37
3.3. Services d'assainissement non collectif.....	39
3.3.1 Les services publics d'assainissement non collectif et leurs missions .	40
3.3.2 Les services d'assainissement non collectif selon leur taille et collectivité d'appartenance.....	40
3.3.3 Répartition géographique des services publics d'assainissement non collectif.....	41
3.3.4 Les services publics d'assainissement non collectif selon leur mode de gestion.....	42
<b>4. Quatrième partie : prix et performance des services d'eau et d'assainissement</b>	<b>43</b>
4.1 Le prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif.....	43

4.1.1	Prix moyen total du service.....	43
4.1.2	Répartition géographique du prix moyen total du service .....	45
4.1.3	Prix moyen des services d'eau potable .....	47
4.1.4	Prix moyen des services d'assainissement collectif.....	47
4.1.5	Prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif selon le type de collectivité .....	48
4.1.6	Prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif selon le mode de gestion.....	50
4.1.7	Prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif selon leur taille	51
4.2.	Indicateurs de performance des services d'eau potable.....	52
4.2.1.	Rendement du réseau de distribution d'eau potable .....	52
4.2.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (ICGP) .....	58
4.2.3.	Taux de renouvellement des réseaux .....	61
4.2.4.	Qualité de l'eau potable .....	64
4.3.	Indicateurs de performance des services d'assainissement collectif .....	65
4.3.1.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux d'assainissement collectif .....	65
4.3.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.....	68
4.4.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif .....	69
4.5.	Récapitulatif des autres indicateurs de performance.....	71
	<b>Sigles et abréviations .....</b>	<b>72</b>
	<b>Table des illustrations .....</b>	<b>73</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>76</b>
	<b>1) Dispositions diverses et méthodologie .....</b>	<b>77</b>
	<b>2) Représentativité et quantification des données exploitées.....</b>	<b>102</b>
1.	Notion de population couverte .....	103
2.	Avertissement .....	104
3.	Représentativité de l'échantillon de données .....	104
3.1.	Représentativité de l'échantillon eau potable .....	104
3.2.	Représentativité de l'échantillon assainissement collectif.....	106
3.3.	Représentativité de l'échantillon de l'assainissement non collectif .....	108
	<b>3) Organisation et gestion des services .....</b>	<b>131</b>
	<b>4) Prix de l'eau et de l'assainissement.....</b>	<b>161</b>
	<b>5) Indicateurs de performance 2021.....</b>	<b>172</b>

# Principaux résultats 2021 de Sispea au niveau national

## Organisation des collectivités et de leurs services d'eau et d'assainissement

L'organisation française des services d'eau et d'assainissement est complexe : **25 651 services, assurent les compétences d'eau potable et/ou d'assainissement, gérés par 13 855 collectivités.**

### Répartition des services selon les 3 compétences :

- 10 745 services d'eau potable ;
- 12 392 services d'assainissement collectif ;
- 2 514 services d'assainissement non collectif.

En 2021, **plus de 69% des communes ont transféré toutes leurs compétences** : le cheminement vers l'intercommunalité est impulsé notamment par la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »)<sup>1</sup>.

Concernant la compétence « eau potable », les services qui assurent *a minima* la mission de distribution de l'eau sont très majoritaires : ils représentent 97 % des services français. 81 % des services sont chargés de toutes les missions de la compétence eau potable (production, transfert et distribution). Les services d'eau potable des collectivités de moins de 1 000 habitants sont majoritaires (54 %) dans le paysage français. Les services des collectivités de moins de 3 500 habitants (qui ne sont pas soumis à certaines exigences réglementaires<sup>2</sup>) représentent 74 % de services mais ne concernent que 7 % de la population. Enfin, 68 % des services publics d'eau potable font l'objet d'une gestion directe, en régie.

Pour la compétence « assainissement collectif », les services qui assurent *a minima* la mission de collecte des eaux usées sont très majoritaires : ils représentent 97,5 % des services français. 83,5 % des services sont chargés de toutes les missions de la compétence assainissement collectif (collecte, transport, dépollution des eaux usées). Les services d'assainissement collectif des collectivités de moins de 1 000 habitants sont majoritaires (58 %) dans le paysage français. Les services des collectivités de moins de 3 500 habitants représentent 82 % de services mais ne concernent que 11 % de la population. Enfin, 75 % des services publics d'assainissement collectif font l'objet d'une gestion directe, en régie.

### Habitants et abonnés desservis en eau potable :

- environ 26,1 millions d'abonnés en eau potable ;
- environ 0,8% de la population de la France métropolitaine a seulement accès à des services élémentaires.

<sup>1</sup> Loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République.

<sup>2</sup> Notamment l'obligation de transmettre leur rapport annuel sur le prix et la qualité du service au préfet et d'informer le public de l'existence de ce dernier par voie d'affichage ainsi que, plus récemment, celle de transmettre leur rapport (et la délibération le validant) et le jeu de données à SISPEA.

JMP, 2021, OMS-UNICEF : « les chiffres du JMP indiquent que 100% de la population française serait raccordée au réseau d'eau dont 99,2% de la population avec un accès géré en toute sécurité et 0,8% avec un accès à des services élémentaires ».

### Habitants et abonnés desservis en assainissement (donnée 2008)<sup>3</sup> :

- environ 54,5 millions d'habitants sont desservis, pour 19,0 millions d'abonnés en assainissement collectif ;
- environ 12,4 millions d'habitants sont desservis, pour 5,2 millions d'abonnés en assainissement non collectif.

## Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif

**Le prix moyen (en euros TTC, redevances des agences de l'eau comprises) du service de l'eau et de l'assainissement collectif (abonnement inclus) - s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2022<sup>4</sup> à 4,34 €/m<sup>3</sup> (2,13 €/m<sup>3</sup> pour la part de l'eau potable et 2,21 €/m<sup>3</sup> pour la part de l'assainissement collectif), pour une consommation annuelle de référence de 120 m<sup>3</sup>. Ce prix moyen global recouvre une forte variabilité : 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,60 €/m<sup>3</sup> et 2,74 €/m<sup>3</sup> et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,42 €/m<sup>3</sup> et 3,17 €/m<sup>3</sup> (toutes ces valeurs sont TTC).**

En moyenne, la part fixe (ou abonnement) représente 16 % de la facture d'eau potable et 8 % de la facture d'assainissement collectif.

**Facture moyenne mensuelle TTC pour l'abonné en augmentation (par rapport à 2020) : 43,40 €/mois, dont 21,30 € pour l'eau potable et 22,10 € pour l'assainissement collectif.**

### Consommation moyenne en eau potable :

- 148 litres/habitant/jour, soit 54 m<sup>3</sup>/habitant/an (consommation domestique) ;
- 150 m<sup>3</sup>/abonné/an (consommation totale : domestique et non domestique).

Pour l'origine de l'eau à destination de la consommation humaine, la part des eaux souterraines dans les prélèvements d'eau représente la plus haute part, elle s'établit à 63 %.

## Performance technique des services

Concernant la performance des services d'eau potable, l'évaluation des pertes dues aux fuites reste stable (1 litre sur 5 en moyenne), avec un **rendement moyen évalué à 81,5 % en 2021**. Les niveaux de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement sont évalués respectivement à 102 et 64 points (sur un total de 120 points). Cela signifie que la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est bien plus approfondie que celle des réseaux d'assainissement, ce qui était déjà le cas les années précédentes.

Le **respect des dispositions du décret « fuites »<sup>5</sup>** a été mis en œuvre depuis 2013 et les premières pénalités financières ont été appliquées à partir de l'exercice 2014. Le taux de non-conformité reste stable en 2021, concernant la production par les collectivités de leur descriptif détaillé des réseaux, avec 9 % (8% en 2020, 15% en 2015 et 34 % en 2013).

Le respect du rendement de réseau seuil fixé par décret n'est pas encore acquis pour 18 % des services d'eau potable (sur les 5 051 observations disponibles) contre 20% en 2020, représentant 7 % de la population couverte.

<sup>3</sup> Extrapolé à partir de l'enquête SOeS-SSP 2008, les données disponibles dans la base nationale SISPEA n'ayant pu être valablement extrapolées pour les habitants et abonnés desservis en assainissement (raisonnement au prorata à partir des habitants et abonnés eau potable).

<sup>4</sup> Par convention, sous SISPEA, le prix représentatif de l'année N est celui en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier N+1. Il est basé sur une consommation de référence 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

<sup>5</sup> Décret n°2012-97 du 29 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

On constate par ailleurs une légère baisse entre 2020 et 2021 du taux annuel de renouvellement des réseaux, évalué à hauteur de 0,65% pour l'eau potable et une légère amélioration pour l'assainissement collectif, à 0,48%.

### **Chiffres clés des indicateurs de performance<sup>6</sup> :**

**Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable :** 81,5 %.

**Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (sur 120 points) :** 101 points pour l'eau potable, 64 points pour l'assainissement collectif.

**Taux moyen de renouvellement des réseaux (moyenne annuelle du linéaire de réseau renouvelé, sur les 5 dernières années) :** 0,66 % pour l'eau potable, 0,48 % pour l'assainissement collectif.

**Qualité de l'eau potable :** 98,5 % pour la conformité microbiologique de l'eau au robinet, 96,7 % pour la conformité physico-chimique de l'eau au robinet.

**Taux moyen de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif contrôlés :** 63,4 %.

---

<sup>6</sup> Les indicateurs de performance des services d'eau potable et d'assainissement sont définis dans le décret du 2 mai 2007 et précisés dans l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Des indicateurs dits « descriptifs » ont été constitués pour SISPEA, à partir de certaines des données des décrets et arrêtés précités.

## Contexte

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement a été créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques<sup>7</sup>, depuis novembre 2009. Le pilotage technique et fonctionnel a été confié à l'Office français de la Biodiversité (OFB<sup>8</sup>). L'outil Sispea (Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement) centralise et diffuse sur le site de l'Observatoire, **13 ans de données au niveau national, sur l'organisation, la gestion, la tarification et la performance des services publics d'eau et d'assainissement.**

Ces données sont à disposition du grand public (usagers, acteurs de l'eau, experts, etc.) qui souhaitent en prendre connaissance ou les exploiter à des fins d'études ou d'investigations plus poussées, par le biais du site Internet [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Une des vocations de ce site est de diffuser la connaissance collective en toute transparence et de proposer aux usagers des clefs pour la compréhension de la tarification de leurs services, à partir de critères objectifs et partagés d'ordres économique, technique, social et environnemental.

Chaque année, l'OFB diffuse un nouveau panorama sur l'organisation et la performance des services publics d'eau et d'assainissement qui s'appuie sur une étude détaillée des données disponibles pour l'année 2021. Il est à noter que, par décret<sup>9</sup> de la loi NOTRe<sup>10</sup>, la contribution à ce dispositif des collectivités de plus de 3 500 habitants est obligatoire à compter de l'exercice 2015. Par ailleurs, une des mesures de la 1<sup>ère</sup> phase des assises de l'eau (mars à août 2018) a mis en avant le besoin de « refondre » la liste des indicateurs<sup>11</sup> existants et de mettre en place des outils de parangonnage. Ces travaux sont en cours et s'étalent sur la période 2022-2023.

Face à une situation organisationnelle complexe (13 855 collectivités gérant 25 651 services chargés de tout ou partie des compétences liées à l'alimentation en eau, à l'assainissement collectif ou à l'assainissement non collectif), ce nouveau panorama propose ainsi, pour l'exercice 2021, à l'échelle nationale, une approche globale de la structuration des collectivités organisatrices. Il prend en compte son évolution dans le contexte du transfert de compétences des communes vers l'échelon intercommunal initié par la loi NOTRe. Il présente également les données de contexte, de prix, de performance et de qualité du service rendu par les services de ces collectivités.

Ce rapport vise également à orienter les politiques nationales de l'eau et à éclairer et objectiver les débats à partir d'éléments chiffrés produits par l'Observatoire.

Les politiques et les programmes d'intervention des agences de l'eau en lien avec l'Observatoire :

- 12<sup>ème</sup> programme des interventions des agences de l'eau (en préparation, pour 2025) ;
- Réforme des redevances des agences de l'eau (en cours, qui s'appliquera en 2025) ;
- Nouvelle Directive des eaux résiduaires urbaines (révision en cours) ;
- Planification écologique, Plan eau (avril 2023) ;
- Nouvelle Directive eau potable (2023) ;
- Plan national d'actions pour la gestion durable des eaux pluviales (2022-2024) ;
- Plan d'actions national de l'assainissement non collectif (2021-2026) ;
- La loi engagement et proximité (2019) ;
- 1<sup>ère</sup> séquence des assises de l'eau (2018) ;
- La loi NOTRe (2015).

---

<sup>7</sup>Article. L. 213-2 du code de l'environnement créé par la loi n° 20061772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques – art. 88.

<sup>8</sup> Loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité.

<sup>9</sup> Décret 2015-1820 du 29 décembre 2015 issu de l'article 129 de la loi NOTRe.

<sup>10</sup> Loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

<sup>11</sup> Mesure 10 du dossier de presse du 29 août 2019 (assises de l'eau 1<sup>ère</sup> phase – des réseaux renouvelés pour une eau de qualité).

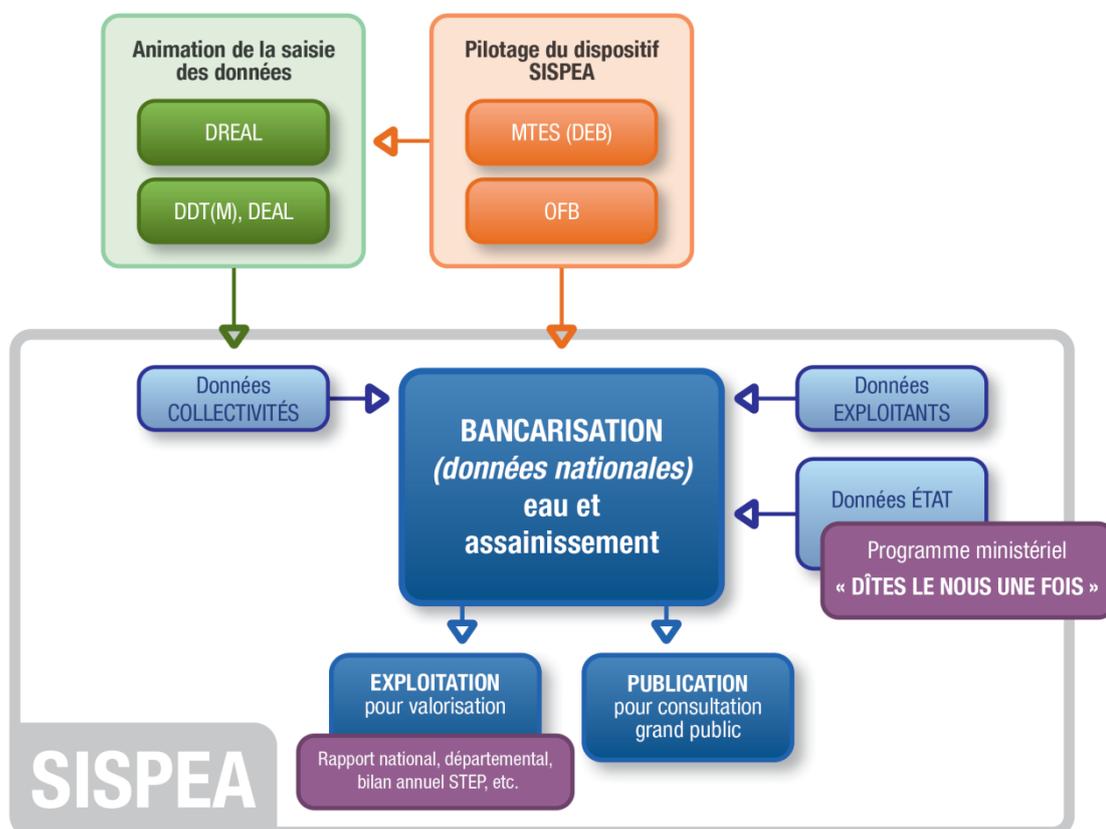
## Introduction

Ce treizième rapport de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement présente les chiffres de l'exercice 2021, produits et publiés par les collectivités, vérifiés par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDT(M)), les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT). L'analyse statistique des données et la production de ce rapport ont été réalisées par l'OFB.

## Fonctionnement général du dispositif

Le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (Sispea) est un des systèmes d'information « métier » du SIE (système d'information sur l'eau). Celui-ci a été institué par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et organisé par le schéma national des données sur l'eau (SNDE)<sup>12</sup>.

Figure 1 : Fonctionnement général du dispositif Sispea



Ce système d'information met à disposition de tous (particuliers, usagers, acteurs institutionnels, professionnels) des données vérifiées par les DDT(M)/DRIEAT/DEAL/DGTM et propose aux collectivités chargées des services d'eau et d'assainissement des outils d'aide au pilotage et au rapportage de leurs activités.

Pour accroître l'efficacité de l'outil Sispea l'OFB intègre les objectifs du programme gouvernemental « Dites-le nous une fois », visant à la mutualisation des informations publiques. Dans cet optique, l'observatoire s'appuie notamment sur les données de la Direction générale de la Santé pour tout ce qui touche à la conformité sanitaire de l'eau potable.

<sup>12</sup> Arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le (nouveau) schéma national des données sur l'eau.

L'atteinte de ces objectifs passe aussi par la mise en synergie des principaux acteurs de l'eau, tant au niveau de l'animation, de la collecte que de la contribution à la bancarisation des données.

## Diffusion des données sur le nouveau site web [services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr)

Les données produites par les collectivités et collectées au plan national sont consultables par le grand public sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Depuis le 22 mars 2012, la mise à disposition de ces informations, dans la logique de l'*open data*, se fait sous la forme de jeux de données téléchargeables sur ce site et sur la plateforme [www.data.eaufrance.fr](http://www.data.eaufrance.fr) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr).

Cela permet une exploitation à des fins d'études ou d'investigations plus poussées. En écho à une des exigences de la table ronde « politique de l'eau » de la conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013<sup>13</sup>, le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) permet à l'utilisateur d'accéder rapidement et simplement aux données de sa commune, mais également d'approfondir, s'il le souhaite, ses connaissances sur les services de l'eau et de l'assainissement, leur organisation et leur performance. La nouvelle directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine<sup>14</sup> dans son article 17 annexe IV dresse comme nouvel axe d'évolution une meilleure information sur l'eau consommée pour améliorer la confiance du consommateur en l'eau du robinet et la connaissance de ses consommations.

Pour répondre à cet enjeu, l'ancien site a été refondu totalement. Le 6 mars 2023, le nouveau site web [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) a été rendu accessible.

Une des vocations de l'observatoire est d'être une référence nationale sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement en France. Il propose ainsi aux usagers les clefs pour la compréhension de la tarification de leur service, au-delà du prix et à partir de critères objectifs et partagés d'ordre économique, technique, social et environnemental. Ces informations sont précieuses face à une situation organisationnelle qui reste complexe.

Cela se traduit par la mise en ligne :

- de cartes interactives du prix ;
- de baromètres sur le prix et la qualité de l'eau du robinet ;
- de portraits de territoire présentant l'organisation des services et leurs performances ;
- d'une page de téléchargement de données ;
- d'articles pédagogiques pour une meilleure compréhension ;
- d'une médiathèque, etc.

## L'Observatoire des délégations de services publics

L'observatoire s'appuie également sur d'autres dispositifs afin d'améliorer la connaissance des services. On peut citer, par exemple, le recensement et l'analyse de l'impact des procédures de mise en concurrence de contrats de délégation de service public résultant de la loi dite « Sapin » de 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques<sup>15</sup> (consultable sous <https://www.services.eaufrance.fr/mediatheque/loi-sapin>). Ce recensement s'appuie désormais sur un historique de plus de 20 ans (1998-2019). Il comprend une analyse de l'évolution du prix de l'eau, une analyse des procédures, de la concurrence et de l'usage d'un conseil en appui aux collectivités.

Le présent rapport dresse le panorama des services publics d'eau et d'assainissement et de leur performance à partir des données publiées et vérifiées pour l'exercice 2021.

---

<sup>13</sup> Point n°6 : « Faciliter et fiabiliser l'accès par le citoyen à des données sur l'eau facilement compréhensibles ».

<sup>14</sup> Directive UE 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

<sup>15</sup> Suite à l'abrogation des articles de cette loi, on retrouve ces informations dans l'ordonnance no 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret no 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession.

## 1. Première partie : Périmètre et représentativité des données exploitées

**Nota bene** : Depuis 2019, la terminologie a évolué pour désigner les services publics d'eau potable et d'assainissement dans Sispea. On parle désormais d'entités de gestion (auparavant appelées services). Une entité de gestion est la partie du territoire d'une autorité organisatrice sur laquelle un unique opérateur assure, en vertu d'un contrat, une ou plusieurs missions. Pour plus de simplicité, nous parlerons dans le rapport encore de « services » mais dans la base de données Sispea, il s'agit bien des « entités de gestion ».

Les données 2021 présentées dans ce rapport ont été extraites de la base nationale le **2 février 2023**<sup>16</sup> pour l'eau potable, le **1<sup>er</sup> février** pour l'assainissement collectif et le **31 janvier** pour l'assainissement non collectif.

Parmi ces données, il convient de distinguer plusieurs périmètres d'analyse :

- le périmètre du référentiel des services ;
- le périmètre des jeux de données annuels (ou des indicateurs) ;
- le périmètre restreint retenu, indicateur par indicateur.

Le **référentiel** des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, qui décrit l'ensemble des services publics assurant ces différentes compétences en 2021, couvre tout le territoire français.

Le cycle des données dans la base Sispea est le suivant :

1. les jeux de données sont « **en attente de saisie** » lorsque la collectivité n'a pas commencé la saisie des données ;
2. puis le statut passe à « **en cours de saisie** » lorsque la collectivité a commencé mais non finalisé la saisie de ces indicateurs / variables ;
3. une fois que la collectivité finalise sa saisie, elle soumet le jeu de données à vérification le statut passe à « **en attente de vérification** », jusqu'à ce que le gestionnaire local chargé de la mission Sispea en DDT(M)-DRIEAT-DREAL se charge de la vérification des indicateurs ;
4. lorsque le gestionnaire local commence cette étape, le jeu de données est alors « **en cours de vérification** » ;
5. puis si tous les indicateurs sont validés par le gestionnaire local (ou après des échanges avec la collectivité), le jeu de données passe au statut « **vérifié** » ;
6. c'est enfin la collectivité qui à la main pour « **publier** » son jeu de données.

Les jeux de données annuels (indicateurs et variables) dont le statut est « **vérifié** » ou « **confirmé/publié** » constituent l'essentiel de l'échantillon pris en compte dans ce rapport (en utilisant uniquement les indicateurs jugés par les DDT « hors anomalie »).

Par ailleurs, les indicateurs contenus dans des jeux de données dont le statut est « en cours de saisie », « en attente de vérification » ou « en cours de vérification » et qui sont jugés « sans anomalie apparente par la DDT » ont été intégrés à l'échantillon.

Les échantillons présentent des taux de couverture différents selon les compétences, en nombre de services ou en population couverte par les services<sup>17</sup>.

L'Indre-et-Loire, le Loiret, les Pyrénées-Atlantiques ainsi que Mayotte ne disposaient d'aucun jeu de données exploitable à la date d'extraction (au statut « vérifié » ou « confirmé/publié »), que ce soit en eau potable ou en assainissement. La Guyane ne disposait d'aucun jeu de données exploitable pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

**La couverture des jeux de données de l'année 2021 est relativement stable vis-à-vis de l'année 2020.**

<sup>16</sup> Il reste néanmoins possible de saisir/valider des données après cette date. Ceci peut expliquer pourquoi une extraction des données postérieure au 31/01/2022 peut donner des résultats différents de ceux présentés dans ce rapport.

<sup>17</sup> La définition de la « population couverte par les services » est précisée dans l'annexe 10, dans la deuxième partie : « Représentativité et quantification des données exploitées ».

Les **taux de couverture** sont les suivants :

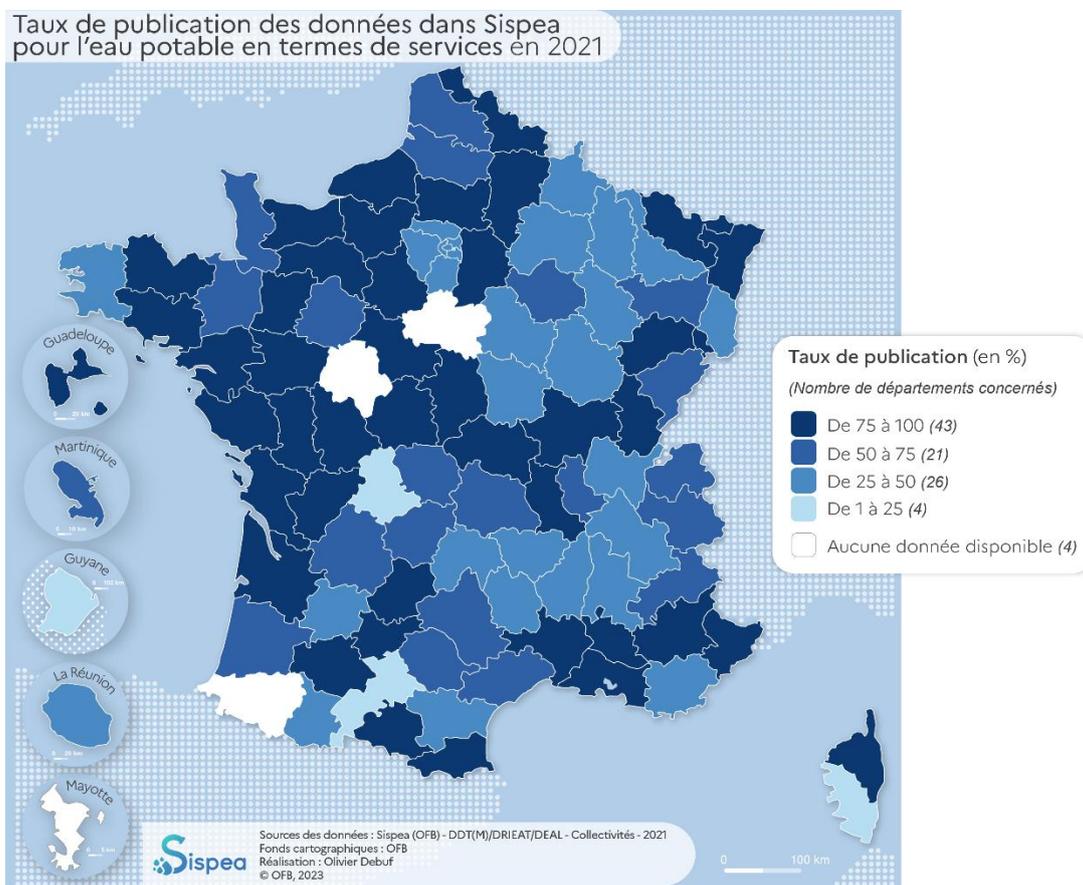
- 60 % de services et 83 % de population couverte en eau potable en 2021 (respectivement 59% et 84% en 2020) ;
- 53 % de services et 82 % de population couverte en assainissement collectif en 2021 (51% et 82% en 2020) ;
- 50 % de services et 79 % de population couverte en assainissement non collectif en 2021 (49% et 78% en 2020).

## 1.1. Eau potable

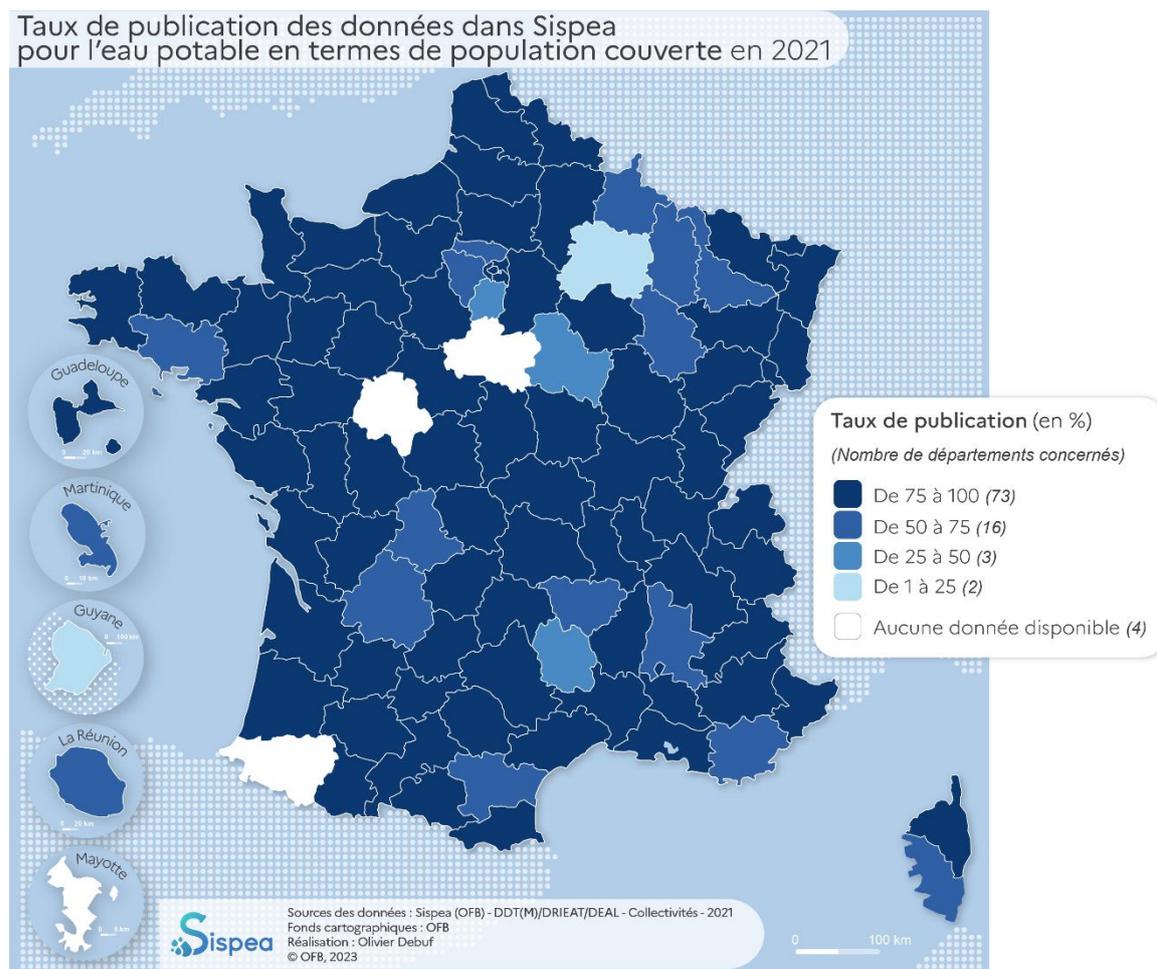
Pour l'eau potable, le taux de couverture de l'échantillon en nombre de services et population (figures 2 et 3) pour les données 2021 est le suivant :

- **60 % des services du référentiel**, ce qui signifie que 6 403 services ont renseigné des données sur les 10 745 services présents dans le référentiel ;
- L'échantillon représente **83 % de la population desservie**, c'est-à-dire, 55,4 millions d'habitants sur les 66,4 millions d'habitants concernés au total ;
- Onze départements disposent de l'intégralité des données : Bouche du Rhône, Charente, Cher, Côtes d'Armor, l'Indre, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Vendée, la Vienne, le Territoire-de-Belfort, et la Guadeloupe (les jeux de données de toutes les entités de gestion sont exploitables aux statuts « confirmé/publié » ou « vérifié », mais les indicateurs et variables ne sont pas forcément tous renseignés) ;
- Quatre départements (L'Indre-et-Loire, Le Loiret, les Pyrénées-Atlantiques et Mayotte) ne disposent d'aucune donnée annuelle au statut publié ou vérifié et figurent en blanc (« aucune donnée disponible ») sur toutes les cartes de ce rapport concernant l'eau potable (à l'exception des cartes descriptives des services).

**Figure 2** : Taux de couverture de l'échantillon en termes de nombre de services en eau potable, par département



**Figure 3** : Taux de couverture de l'échantillon en termes de population couverte en eau potable, par département



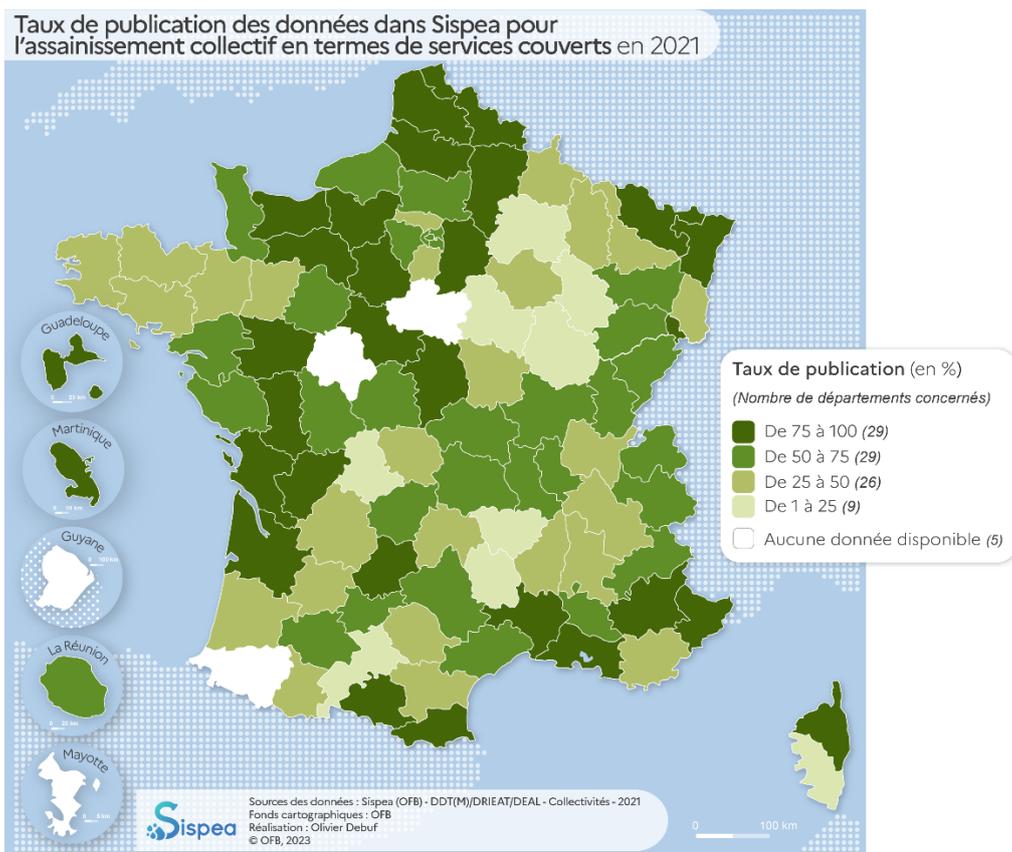
## 1.2. Assainissement collectif

Pour l'assainissement collectif, le taux de couverture de l'échantillon en nombre de services et population (figure 4 et 5) pour les données 2021 est le suivant :

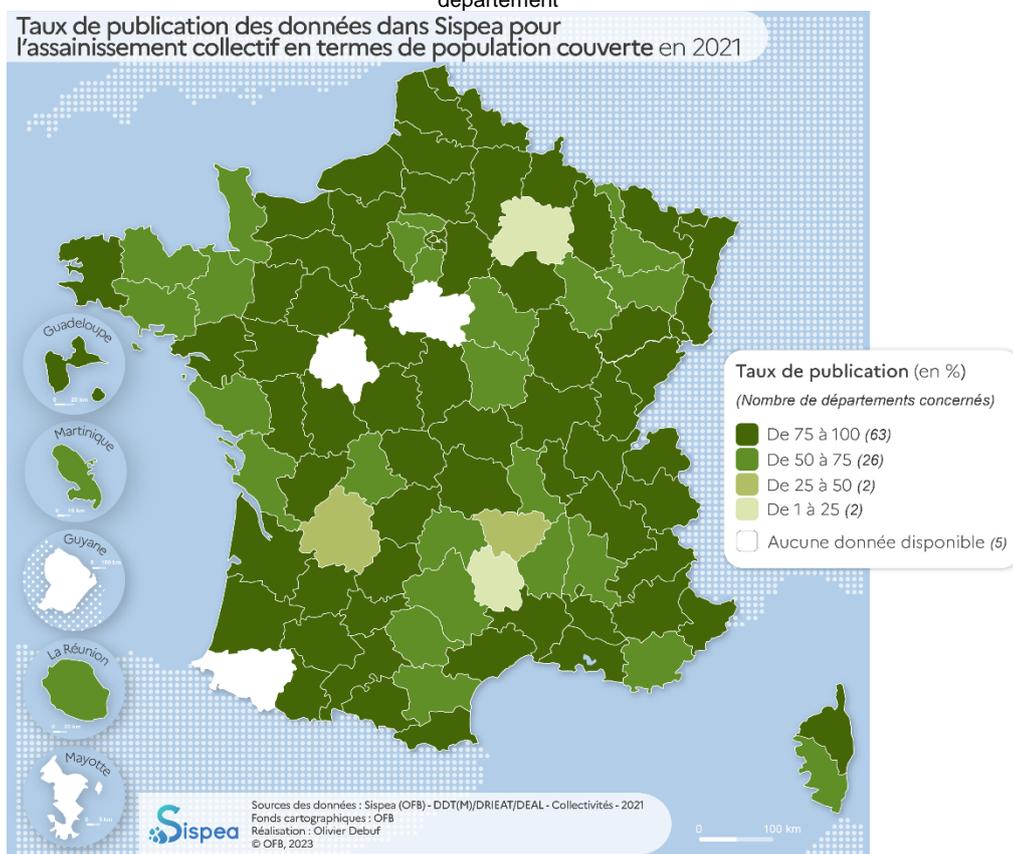
- **53 % des services du référentiel**, ce qui signifie que 6 554 services ont renseigné des données sur les 12 392 services présents dans le référentiel ;
- L'échantillon représente **82 % de la population desservie**, c'est-à-dire 52,4 millions de population couverte sur une base théorique de 64,0 millions<sup>18</sup> ;
- Quatre départements (les Bouches-du-Rhône, le Loir-et-Cher, le Territoire de Belfort, la Guadeloupe) disposent de l'intégralité des données pour l'assainissement collectif ;
- Cinq départements (Indre-et-Loire, Loiret, Pyrénées-Atlantiques, Guyane et Mayotte) ne disposent d'aucune donnée annuelle au statut publié ou vérifié et figurent en blanc (« aucune donnée disponible ») sur toutes les cartes de ce rapport concernant l'assainissement collectif (à l'exception des cartes descriptives des services).

<sup>18</sup> Cette quantification en habitants ne représente pas la réalité des habitants mais est exprimée en population couverte suivant la définition de la « population couverte par les services », précisée dans l'annexe 10, dans la deuxième partie : « Représentativité et quantification des données exploitées ».

**Figure 4 :** Taux de couverture de l'échantillon en termes de nombre de services en assainissement collectif, par département



**Figure 5 :** Taux de couverture de l'échantillon en termes de population couverte en assainissement collectif, par département

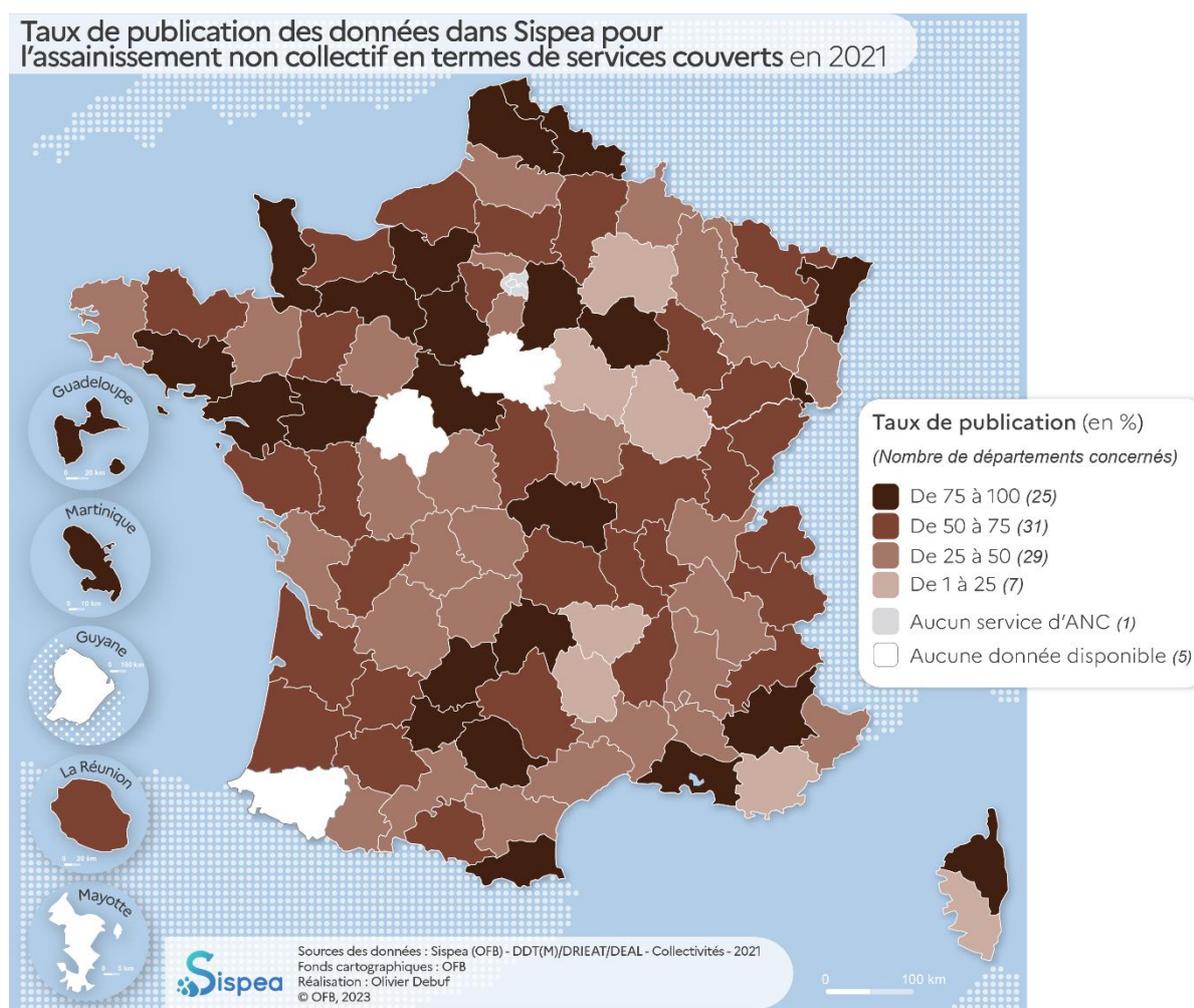


### 1.3. Assainissement non collectif

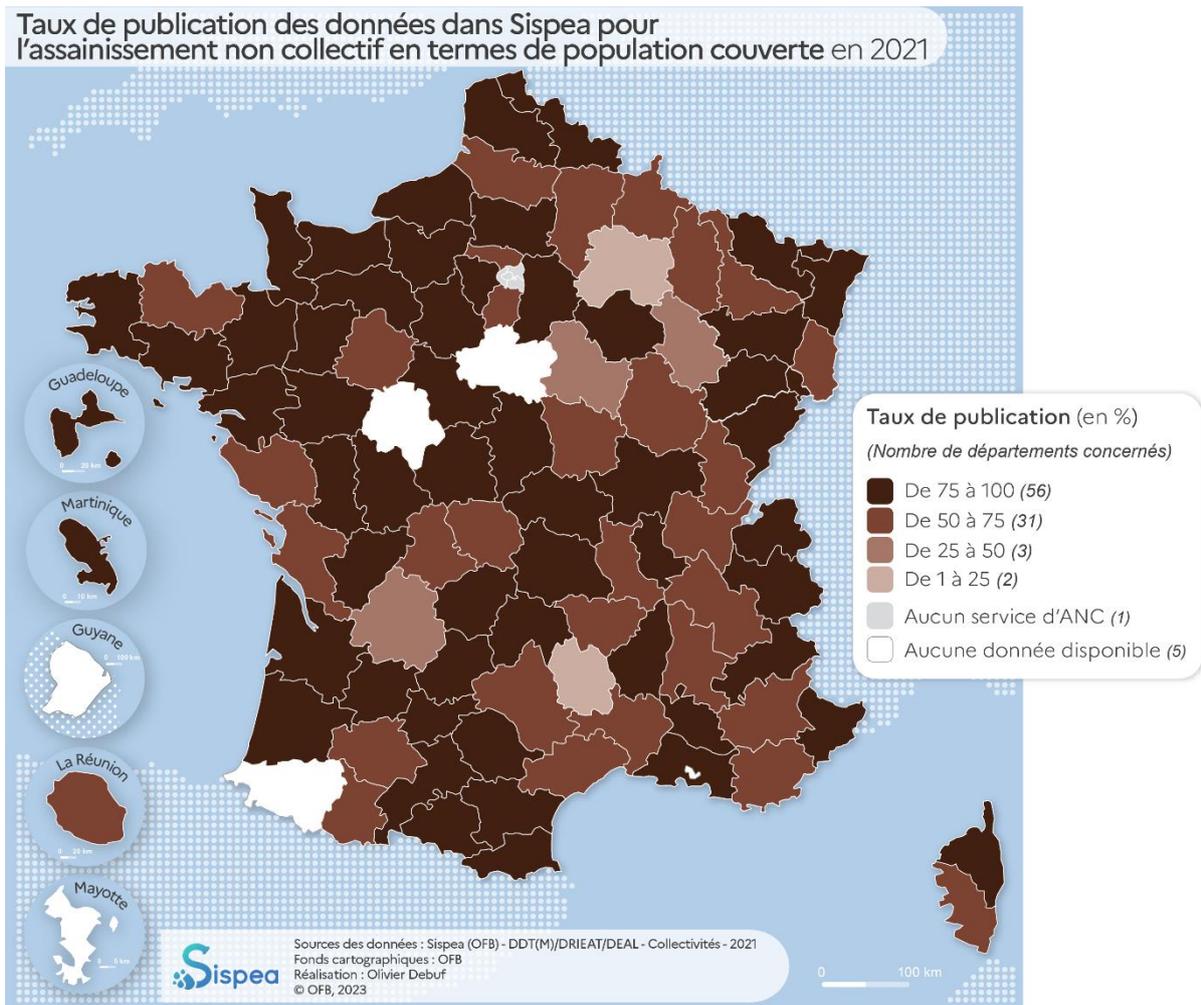
Pour l'assainissement non collectif, le taux de couverture de l'échantillon en nombre de services et population couverte (figures 6 et 7) pour les données 2021 est le suivant :

- **50 % des services du référentiel**, ce qui signifie que 1 246 services ont renseigné des données sur les 2 514 services présents dans le référentiel ;
- L'échantillon couvre **79 % de la population** ;
- Onze départements disposent de l'intégralité des données (Aube, Bouches-du-Rhône, Eure-et-Loir, Haute-Corse, Loir-et-Cher, Lot, Maine-et-Loire, Orne, Pyrénées-Orientales, Guadeloupe et Martinique) ;
- Quatre départements (Indre-et-Loire, Loiret, Pyrénées-Atlantiques et Guyane) ne disposent d'aucune donnée annuelle au statut publié ou vérifié et figurent en blanc (« aucune donnée disponible ») sur toutes les cartes de ce rapport concernant l'assainissement non collectif (à l'exception des cartes descriptives des services) ;
- Enfin, le secteur de Paris-Petite Couronne (quatre départements) ne comporte aucun service d'assainissement non collectif : non concerné par cette compétence, il est représenté en grisé sur la carte.

**Figure 6** : Taux de couverture de l'échantillon en termes de nombre de services en assainissement non collectif, par département



**Figure 7 :** Taux de couverture de l'échantillon en termes de population couverte en assainissement non collectif, par département



## 1.4. Détail par indicateurs

Le tableau suivant (figure 8) met en évidence, pour certains des indicateurs étudiés de manière détaillée dans le présent rapport, le nombre d'observations retenues pour l'exploitation statistique et la part de population couverte concernée.

Il peut être ainsi calculé, pour chaque indicateur, un pourcentage de présence ou « taux de remplissage » de l'indicateur au sein du jeu de données : **par exemple, le prix de l'eau potable est exploitable à 94 % (5 858 observations sur les 6 403 attendues)** au sein de l'échantillon des jeux de données eau potable pris en compte dans le rapport 2021.

À noter, pour fiabiliser l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux ([P103.2B](#) et [P202.2B](#)), le calcul automatique de l'indicateur a été bloqué par défaut (non possibilité de saisir manuellement le résultat de cet indicateur).

Le nombre d'observations, la part de population couverte et le taux de données exploitables des autres indicateurs réglementaires sont précisés dans le tableau de synthèse au chapitre 5.5.

**Figure 8** : Nombre d'observations (obs.) et pourcentage de population couverte (pop.couv.) par indicateur en eau potable (AEP) et assainissement collectif (AC)

Code indicateur		Indicateurs communs	AEP - Jeux de données 6 403 obs. – 83 % de la pop. couv.			Assainissement collectif - jeux de données 6 460 obs. – 82 % de la pop. couv.		
AEP	AC		Nb obs.	Dont Indicateurs publiés partiellement*	% pop. couv.	Nb obs.	Dont Indicateurs publiés partiellement*	% pop. couv.
<a href="#">D102.0</a>	<a href="#">D204.0</a>	Prix du service au m <sup>3</sup>	5 858	24	75 %	5 747	24	68 %
<a href="#">P103.2B</a>	<a href="#">P202.2B</a>	Connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	5 772	37	74 %	5 808	40	65 %
<a href="#">P107.2</a>	<a href="#">P253.2**</a>	Renouvellement du réseau	2 818	17	64 %	1 425	9	48 %

Code indicateur	Indicateurs spécifiques AEP Jeux de données AEP : 6 403 obs. – 83 % de la pop. couv.	Nb obs.	Dont Indicateurs publiés partiellement*	% pop. couv.
<a href="#">P101.1</a>	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	6 145	53	80 %
<a href="#">P102.1</a>	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	5 994	50	79 %
<a href="#">P104.3</a>	Rendement du réseau de distribution	5 242	20	73 %

Code indicateur	Indicateurs spécifiques ANC Jeux de données ANC : 1 246 obs. – 79 % pop. couv.	Nb obs.	Dont Indicateurs publiés partiellement*	% pop. Couv.
<a href="#">P301.3</a>	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	1 059	0	73 *** %

\* voir les explications au chapitre 3

\*\* indicateur réservé aux collectivités avec CCSP

\*\*\* Pour l'assainissement non collectif (ANC), la population couverte ne peut pas être rapprochée de la population desservie, la marge d'erreur étant potentiellement trop importante (compte tenu des variations géographiques et catégorielles du taux de couverture de l'assainissement non collectif). Ce pourcentage de population couverte n'est donc pas forcément représentatif de la réalité (voir annexe 10 du rapport)

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

## 2. Deuxième partie : Description des collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement

Les collectivités locales (communes ou groupements de communes) sont responsables de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Elles sont en charge des services publics correspondants : le service d'eau potable, le service d'assainissement collectif et le service d'assainissement non collectif. En 2021, 13 855 collectivités sont en charge de 25 651 services d'eau potable et d'assainissement.

### 2.1. Organisation et compétences des collectivités

Les missions des collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont décrites dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)<sup>19</sup>.

Dans le dispositif Sispea, les compétences eau potable et assainissement collectif ont été décomposées en 3 grandes missions chacune, à savoir :

Pour l'eau potable :

- production (potabilisation, dans le schéma ci-dessous) ;
- transfert (cheminement entre potabilisation et stockage, dans le schéma ci-dessous) ;
- distribution.

À noter que les autres aspects de la compétence eau potable mis en exergue dans le schéma ci-dessous (transport d'eau brute jusqu'à l'usine de potabilisation, potabilisation de l'eau brute, stockage de l'eau potabilisée) ne sont pas décrits dans Sispea, car aucun indicateur, ni données n'y sont rattachés. La mission prélèvement est quant à elle représentée dans Sispea par la description sommaire des ouvrages de prélèvement (avec quelques données rattachées).

Pour l'assainissement collectif :

- collecte ;
- transport (cheminement entre collecte et traitement, dans le schéma ci-dessous) ;
- dépollution (traitement et rejet, dans le schéma ci-dessous).

**Figure 9** : Schéma du petit cycle de l'eau avec la description des missions pour les compétences eau potable et assainissement collectif<sup>20</sup>



<sup>19</sup> Respectivement 6 et 5 missions décrites dans les articles L2224-7 et L2224-8 du C.G.C.T.

<sup>20</sup> Source : OIEau

Les **deux tiers des collectivités organisatrices ont la responsabilité d'une compétence unique**. Les collectivités ayant la charge des trois compétences sont très minoritaires (888 sur l'ensemble du territoire, soit environ 6 % des collectivités).

**Figure 10** : Répartition des collectivités organisatrices selon le nombre de compétences exercées

Nombre de compétences exercées	Nombre de collectivités organisatrices	% des collectivités organisatrices
Une compétence	9 257	67%
Deux compétences	3 710	27%
Trois compétences	888	6%
<b>TOTAL</b>	<b>13 855</b>	<b>100%</b>

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

La répartition des différentes compétences s'établit de la façon suivante (à noter que la somme des collectivités pour les 3 compétences dépasse le nombre total de collectivités car certaines d'entre-elles sont multi-compétentes) :

**Figure 11** : Répartition des collectivités organisatrices selon les compétences exercées

Compétence(s)	Nombre de collectivités organisatrices
Eau potable (AEP)	3 929
Assainissement collectif (AC)	4 808
Assainissement non collectif (ANC)	520
AEP + AC	3 048
AEP + ANC	162
AEP + AC + ANC	888
AC + ANC	500
<b>Total AEP</b>	<b>8 027</b>
<b>Total AC</b>	<b>9 244</b>
<b>Total ANC</b>	<b>2 070</b>

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

#### Périmètre de desserte d'une collectivité :

Pour une compétence donnée, les habitants situés sur le périmètre communal ou intercommunal d'une collectivité ne sont pas nécessairement tous usagers de cette collectivité. En effet, à l'échelle d'une collectivité organisatrice de type « commune », par exemple, une partie du territoire peut être gérée de fait par la collectivité voisine (rattachement de fait au réseau voisin) ou avoir été transférée à un EPCI voisin (on parle alors de « découpage horizontal » pour la compétence)

Par ailleurs, on constate également, dans certains cas, pour un secteur géographique donné (donc un périmètre d'usagers), un morcellement des missions d'une compétence entre plusieurs collectivités organisatrices (par exemple production, transfert et distribution, pour l'eau potable) : on parle alors de « découpage vertical ».

**Figure 12** : Répartition des types de collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement du référentiel Sispea

Type de collectivité*	Nombre de collectivités en eau potable	Nombre de collectivités en assainissement collectif	Nombre de collectivités en assainissement non collectif
<b>Communes</b>	<b>5 746</b>	<b>7 951</b>	<b>901</b>
<b>EPCI (Groupements de collectivité)</b>	<b>2 270</b>	<b>1 294</b>	<b>1 169</b>
<b>Dont les EPCI à fiscalité propre</b>	<b>415</b>	<b>579</b>	<b>872</b>
Métropole	23	24	24
Communautés urbaines	14	16	15
Communautés d'agglomération	185	206	192
Communautés de communes	193	333	641
<b>Et dont les Syndicats</b>	<b>1 855</b>	<b>715</b>	<b>297</b>
SIVOM	211	188	88
SIVU	1 291	361	97
EPT	8	13	2
Syndicats mixtes	345	153	110
<b>Autres groupements (dont « inconnu »)</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 027</b>	<b>9 251</b>	<b>2 072</b>
<b>Nombre de services gérés par les collectivités</b>	<b>10 745</b>	<b>12 392</b>	<b>2 514</b>

\*NB : pour chaque compétence, le nombre de services est légèrement supérieur au nombre de collectivités organisatrices, certaines d'entre elles ayant la responsabilité de plusieurs services.

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2022 (2023)

L'intercommunalité est beaucoup plus présente en matière d'assainissement non collectif que d'assainissement collectif ou d'eau potable, avec une proportion beaucoup plus importante d'EPCI-FP (56%). Cela peut notamment s'expliquer par le fait qu'à l'échelle communale le parc des dispositifs individuels relevant d'habitations non raccordables au service d'assainissement collectif n'est pas suffisamment important pour justifier la mise en place d'un service : l'échelle intercommunale s'impose assez naturellement dans ces conditions. En revanche, en eau potable ou en assainissement collectif, la commune reste le modèle majoritaire (en nombre) en tant que collectivité organisatrice.

## 2.2. Situation de l'intercommunalité suite à la loi NOTRe<sup>21</sup>

La loi NOTRe adoptée en 2015 prévoyait un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (les communautés urbaines et les métropoles les exerçant déjà à titre obligatoire).

L'article 1<sup>er</sup> de la loi Ferrand du 3 août 2018 introduit un mécanisme de minorité de blocage vis-à-vis du transfert de compétence vers les communautés de communes. Il est ainsi possible pour les communes membres d'une communauté de communes, de s'opposer au transfert de ces compétences en 2020, sous deux conditions :

- La compétence n'est pas exercée à ce jour par la communauté de communes (mise à part l'assainissement non collectif) ;
- Avant le 30 juin 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Dans ces conditions, le transfert sera opéré au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

<sup>21</sup> Loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Les modalités du transfert des compétences eau et assainissement ont encore fait l'objet d'assouplissement le 27 décembre 2019<sup>22</sup>, avec la **loi relative à l'engagement et à la proximité**. Cette dernière loi a introduit un mécanisme permettant à une communauté de communes ou à une communauté d'agglomération de déléguer, tout ou partie des compétences « eau » et/ou « assainissement », à ses communes membres ou à son syndicat infra communautaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toutefois, l'autorité délégante conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

La délégation, entre les parties prenantes, s'opère par convention avec l'EPCI-FP, en tant qu'autorité délégante et la commune ou le syndicat infra communautaire existant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en tant qu'autorité délégataire. Les syndicats infra communautaires avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour réfléchir au contenu et pour élaborer une convention. La convention précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution. Elle peut être renouvelée. La saisie des indicateurs Sispea peut être assurée par l'autorité délégante ou par l'autorité délégataire ou par les deux (cette information est parfois précisée dans la convention). Enfin, le contrôle de ces conventions est réalisé par le préfet.

Selon une **enquête menée en 2021 par la** Direction Générale des Collectivités Locales (, interlocuteur privilégié des collectivités territoriales), sur les 55 départements qui ont répondu à l'enquête, 14 départements ont utilisé ce dispositif. Le département des Vosges est celui qui l'utilise majoritairement. En complément, le rapport d'enquête de l'OiEau et de l'OFB<sup>23</sup> menée en 2021 permet d'en savoir plus sur ce sujet. Il est accessible sous <https://www.services.eaufrance.fr/mediatheque>.

En conséquence, l'évolution attendue de l'organisation des collectivités suite à la loi NOTRe sera probablement plus lente et moins marquante.

L'observatoire national a mis en place, depuis l'exercice 2013 les indicateurs suivants, qui permettent de mesurer les évolutions induites par la loi NOTRe :

- **le taux de gestion intercommunale** : il traduit la proportion de communes ayant transféré toutes leurs compétences eau et assainissement ;
- **le taux d'abondance des services** : il comptabilise, pour les EPCI, le nombre moyen de services.

---

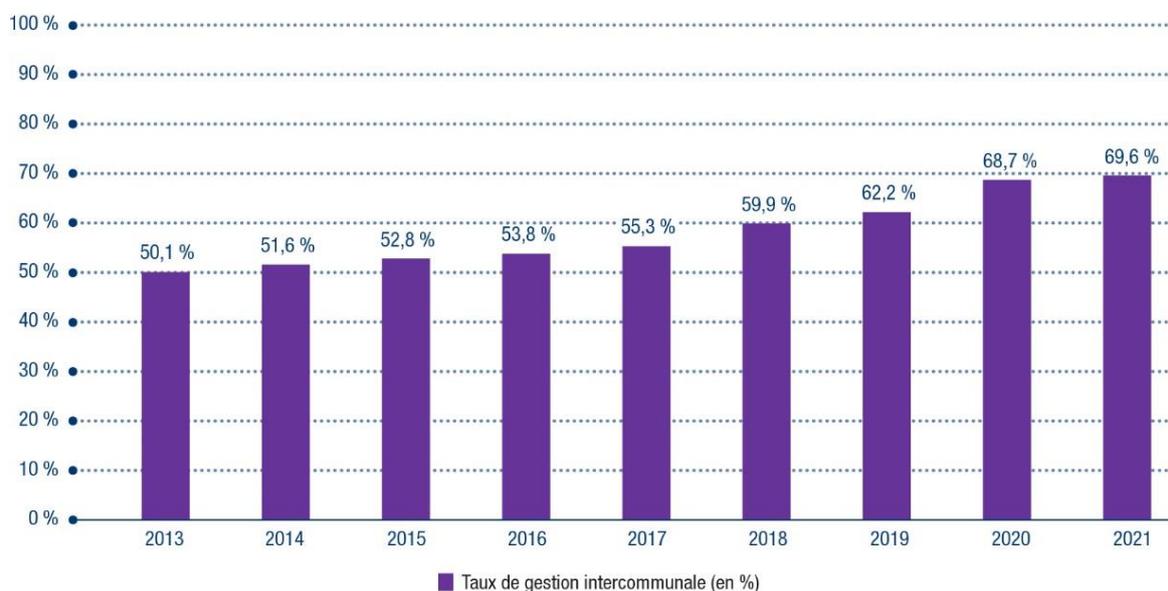
<sup>22</sup> Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

<sup>23</sup> [https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport\\_Convention\\_finale.pdf](https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Convention_finale.pdf)

### 2.2.1. Évaluation du taux de gestion intercommunale

Le taux de gestion intercommunale a été évalué au plan national à **69,6% pour l'année 2021**, contre 68,7% en 2020.

**Figure 13** : Evolution du taux de gestion intercommunale, entre 2013 et 2021



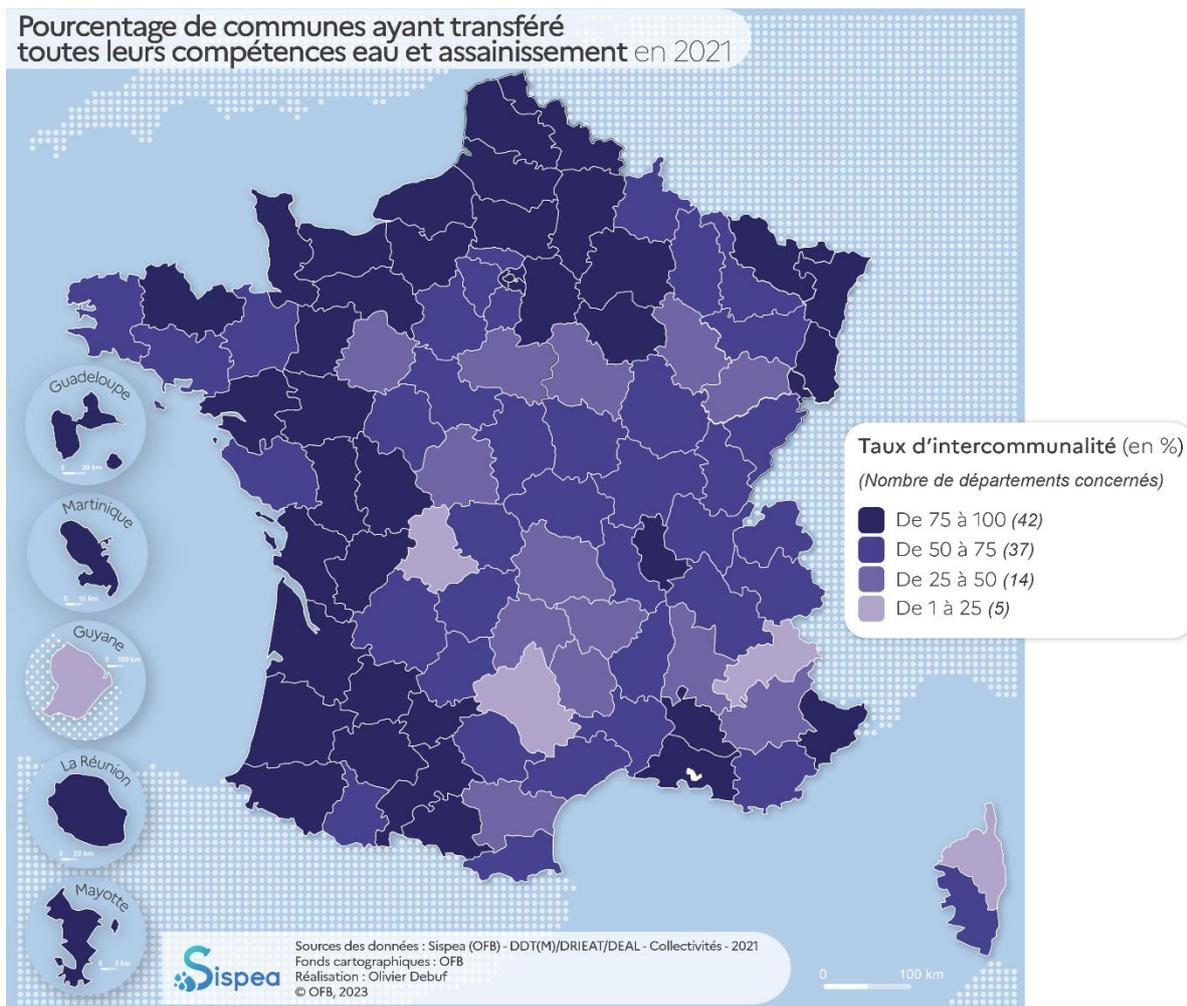
Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023), et 2013 à 2020

**Cet indicateur présente ainsi une progression constante de 1 à 1,5 points de pourcentage chaque année entre 2013 et 2017, puis la progression semble s'accélérer avec +4,5 points de pourcentage entre 2017, 2018 et +2,3 points entre 2018 et 2019 et +6,5 points entre 2019 et 2020. Mais l'année 2021 marque un ralentissement.**

Le calendrier de la loi NOTRe ayant été modifié récemment (voir partie « principaux enseignements du rapport »), ce taux devrait se rapprocher de 100 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026, **ce qui impliquerait une progression moyenne absolue de 5 à 6 points de pourcentage par an pour les 5 prochaines années.** Dans la réalité, il n'est pas possible de prédire l'évolution de cette progression, année après année, à l'échelle de cette décennie : elle dépendra des décisions politiques nationales (la loi initiale ayant déjà été modifiée par deux fois) et locales de regroupement.

Le taux de gestion intercommunale est représenté de la manière suivante (figure 15) au niveau national : Ce taux est actuellement plutôt élevé dans le Nord et le Sud-Ouest et relativement faible dans le Sud-Est, à quelques exceptions près.

**Figure 14 :** Pourcentage de communes ayant transféré toutes leurs compétences, par département



### 2.2.2. Évaluation du taux d'abondance des services

Le taux d'abondance des services comptabilise, pour les EPCI, le nombre moyen d'entités de gestion. Il est exprimé pour chaque compétence et son périmètre de calcul ne concerne, pour l'eau potable, que les services en charge de la mission de distribution et pour l'assainissement collectif, que les services en charge de la mission de collecte (ces 2 missions étant celles qui font sens pour les usagers, au travers de leur relationnel avec l'exploitant).

Au sein du périmètre desservi par une collectivité, au titre d'une compétence, une entité de gestion peut correspondre à une subdivision du périmètre lorsque celui-ci est étendu ou constitué du regroupement de plusieurs anciens services municipaux et/ou anciens EPCI (à l'image des syndicats départementaux), ou à une séparation du périmètre selon deux modes de gestion :

- Gestion directe : on entend un mode de gestion par lequel la collectivité gère directement le service ; cela se matérialise par le recours à une régie ;
- Gestion déléguée : ce mode de gestion permet à la collectivité de confier à un opérateur privé ou public l'exécution du service public tout en conservant la maîtrise de celui-ci. L'opérateur assure l'exploitation du service avec son propre personnel selon ses méthodes et à ses risques et périls (notamment financiers).

Le taux d'abondance est suivi pour les compétences eau potable et assainissement collectif. Pour l'assainissement non collectif, il est constaté un très faible écart entre le nombre d'entités de gestion et de collectivités organisatrices, même si ce ratio pourra néanmoins évoluer à la marge à la hausse, dans les années à venir, avec les regroupements de compétences.

Les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP), aux périmètres plus mouvants et aux compétences eau et assainissement plus récentes, héritent de la diversité des organisations des communes qui les composent et doivent notamment assurer la continuité des contrats en cours : ils sont de fait davantage « multi-organisationnels » que les autres EPCI, aux organisations plus anciennes. En eau potable et en assainissement collectif, les EPCI-FP ont, en moyenne, la responsabilité de trois entités de gestion. Alors que les EPCI sans fiscalité propre (syndicats mixtes, SIVOM, SIVU) ont très souvent la responsabilité d'une seule entité de gestion (en eau potable comme en assainissement collectif).

**Figure 15** : Nombre moyen d'entités de gestion par collectivité, en eau potable et assainissement collectif

<b>Nombre moyen d'entités de gestion</b>	Eau potable (mission de distribution)	Assainissement collectif (mission de collecte)
<b>EPCI-FP</b>	3,6	3,3
<b>Autres EPCI (Syndicats mixtes, SIVOM, SIVU)</b>	1,3	1,3

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

### 3. Troisième partie : Organisation et gestion des services

#### 3.1. Services d'eau potable

Ce chapitre présente la structure et l'organisation administrative des services publics d'eau potable en France en 2021, en fonction du type de collectivité organisatrice, de la répartition géographique, de la taille, des missions exercées et du mode de gestion.

**Figure 16** : Portrait des services d'eau potable

Services d'eau potable en 2021	Nombre de services	Population concernée	Nombre moyen d'habitants / service	Mission intégrale (nb services)	Mission partielle (nb services)	Nb services en DSP	Population dans les services en DSP	Nb services en régie	Population dans les services en régie
<b>Tous les services AEP</b>	10 743*	66 371 394	6 178	8 720	2 023	3 310	37 508 076	7 153	27 919 757
<b>Communes</b>	5 855	7 180 829	1 226	4 970	885	884	2 258 181	4 813	4 691 883
<b>Groupements de communes à fiscalité propre</b>									
Communautés d'agglomération	1 169	13 966 130	11 947	886	283	567	8 107 966	588	5 715 535
Communautés de communes	789	3 668 342	4 649	567	222	405	1 753 857	358	1 742 516
Communautés urbaines	128	2 612 932	20 414	110	18	76	1 095 468	51	1 512 333
Métropole	158	10 838 460	68 598	131	27	97	6 150 532	59	4 658 000
Etablissement public territorial	24	1 300 029	54 168	3	21	20	1 153 564	3	55 860
<b>Groupements de communes sans fiscalité propre</b>									
SIVOM	253	1 615 848	6 387	196	57	115	1 017 010	131	565 182
SIVU	1 442	8 063 419	5 592	1 225	217	675	5 356 264	714	2 477 416
Syndicat mixte	880	16 395 080	18 631	602	278	440	10 200 000	426	6 185 941
<b>Autres groupements</b>	45	730 325	16 229	30	15	31	415 234	10	315 091

\* la somme des services en régie et des services en DSP (en nombre et en population) est inférieure aux valeurs totales (10 745 services et 66,5 millions) car le mode de gestion de certains n'est pas renseigné dans le référentiel des services SISPEA.

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

##### 3.1.1 Les services publics d'eau potable et leurs missions

En 2021, 10 745 services publics d'eau potable assurent au moins une des trois missions principales (production, transfert, distribution). Ils se répartissent, en nombre de services et en population desservie, en fonction des missions, de la façon suivante :

**Figure 17** : Répartition des services d'eau potable selon leur(s) mission(s)

	Assurant la distribution		N'assurant pas la distribution			Total
	Mission complète	Mission partielle*	Production	Transfert	Production et Transfert	
Nombre de services	8 722	1 708	47	23	245	10 745
<i>en %</i>	81,2%	15,9%	0,4%	0,2%	2,3%	100%
Population (en millions d'habitants)	55,25	6,67	0,36	0,45	3,64	66,38
<i>en %</i>	83,2%	10,0%	0,5%	0,7%	5,5%	100%

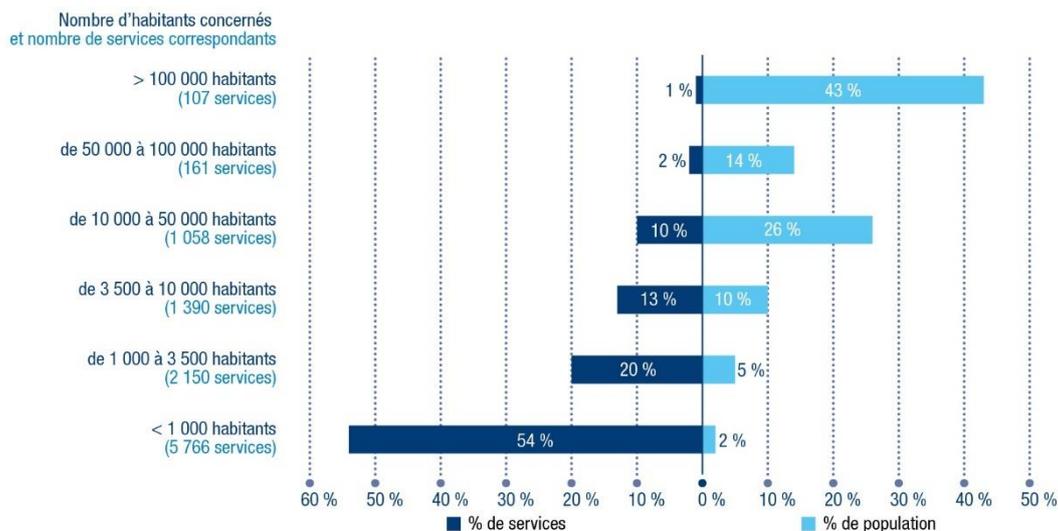
\* mission partielle = distribution seule ou transfert et distribution ou production et distribution

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

### 3.1.2 Les services d'eau potable selon leur taille et leur collectivité d'appartenance

**Les services de moins de 1 000 habitants sont majoritaires (54 %) dans le paysage français. Les services de moins de 3 500 habitants <sup>24</sup> représentent 74 % des services mais ne concernent que 7 % de la population.** Les services de plus de 3 500 habitants ne représentent que 26 % des services mais concernent 93 % de la population. La dispersion des services exprimée en nombre d'usagers desservis par service est extrême puisqu'elle va de quelques dizaines d'usagers à plus de 4 millions d'usagers (SEDIF<sup>25</sup> en Île-de-France).

**Figure 18 :** Proportion des services et de la population couverte en fonction de la taille des services d'eau potable, en 2021



Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

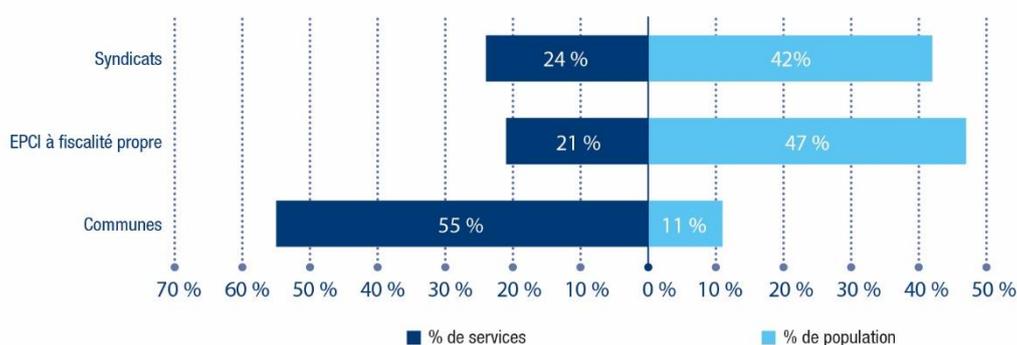
Par ailleurs, le service d'eau potable dominant en France est majoritairement de type communal (55 % des services au total), mais concerne une faible part de la population (11 % de la population totale couverte). Cependant, la proportion de services communaux est en diminution du fait de la mise en œuvre de la loi NOTRe.

<sup>24</sup> Les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de transmettre leur rapport annuel sur le prix et la qualité du service au préfet et d'informer le public de l'existence de ce dernier par voie d'affichage ainsi que, plus récemment, celle de transmettre leur rapport (et de la délibération le validant) et jeu de données à SISPEA. A compter de 2023, toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, sont soumises à cette obligation.

<sup>25</sup> Syndicat des Eaux D'Île de France, syndicat mixte et plus gros service d'eau potable français.

**Figure 19** : Répartition des services et des populations couvertes, en eau potable, entre communes et EPCI

	Communes	EPCI à fiscalité propre	Syndicats	Total/moyenne
Nombre de services	5 855	2 244	2 599	10 698 <sup>26</sup>
<i>en %</i>	55%	21%	24%	100%
Population (en millions d'habitants)	7,2	31,1	27,4	65,6
<i>en %</i>	11%	47%	42%	100%
Taille moyenne en population couverte d'un service d'eau potable	1 230	13 860	10 540	6 130
		12 080		
Taille moyenne en nombre de communes d'un service d'eau potable <sup>27</sup>		4,3 communes	10,1 communes	4,0 communes
		7,5 communes		



Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

### 3.1.3 Répartition géographique des services publics d'eau potable

La taille moyenne des services observée traduit une plus forte intercommunalité sur la frange ouest et le nord de la France (figure 21). Très majoritairement, le morcellement des services au plan départemental va de pair avec la taille relativement faible de ces services (en moyenne). Certains départements très peuplés cumulent néanmoins un morcellement important des services et une taille moyenne supérieure à la moyenne nationale (Hérault et Pas-de-Calais).

Dix départements concentrent plus de 23 % des services d'eau potable français (soit plus de 2 500 services sur un total de 10 745). La moyenne est de 112 services par département.

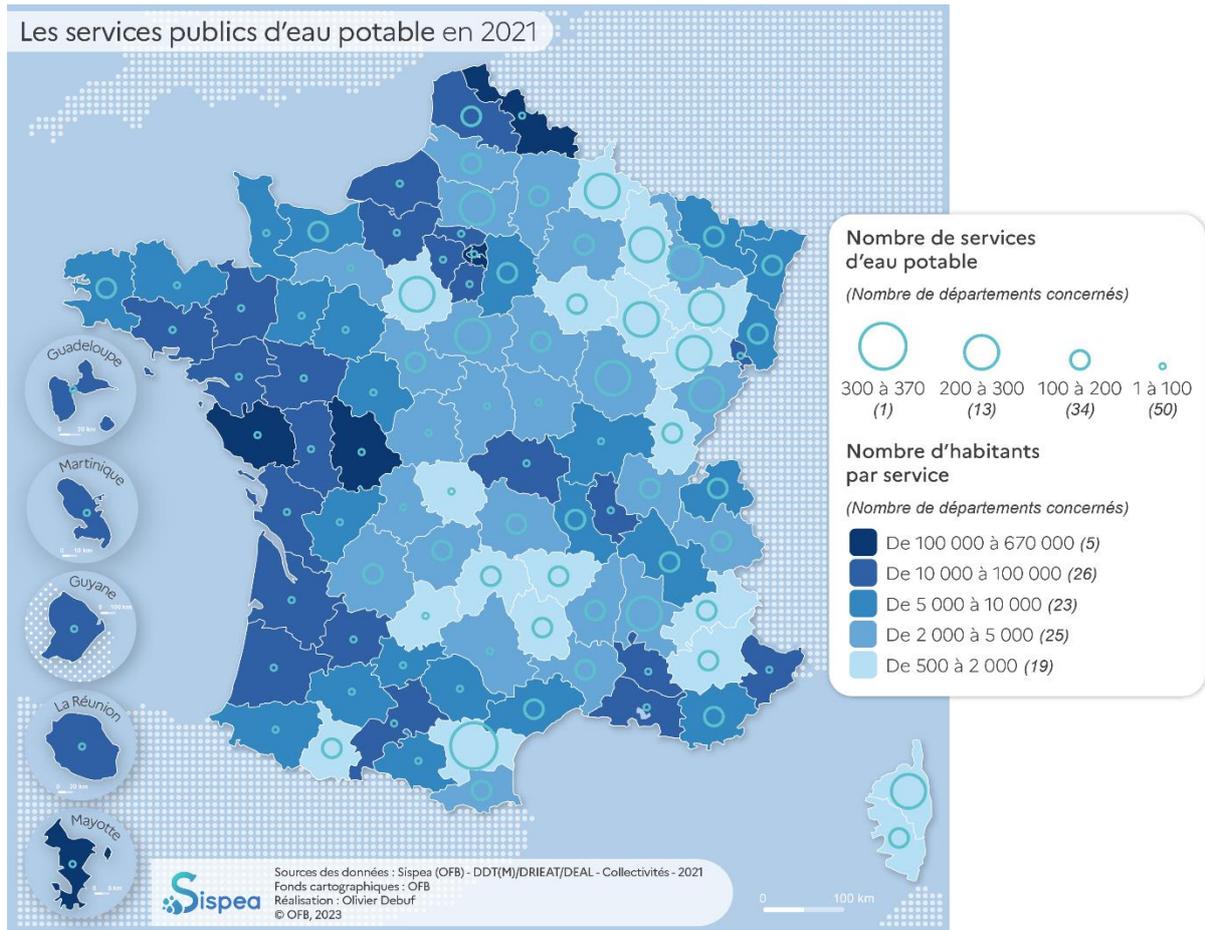
**Les trois départements hébergeant le plus grand nombre de services d'eau potable sont l'Aude, la Haute-Marne et les Vosges, qui concentrent à eux trois plus de 920 services.**

**Les cinq départements hébergeant le plus petit nombre de services sont la Vendée, la Vienne, le Territoire-de-Belfort, la Martinique et Mayotte avec 1 à 6 services pour chacun de ces départements.**

<sup>26</sup> Sont représentés dans ce tableau 10 698 services (et non 10 745) car le type de collectivité n'est pas toujours précisé dans la base Sispea en 2021 (type « inconnu »), et les autres groupements (syndicats de département, départements) ne sont pas comptabilisés.

<sup>27</sup> Une commune partagée entre plusieurs services sera comptée dans chacun des services.

**Figure 20** : Répartition spatiale des services publics d'eau potable selon le nombre d'habitants couverts, par département



### 3.1.4 Les services publics d'eau potable selon leur mode de gestion

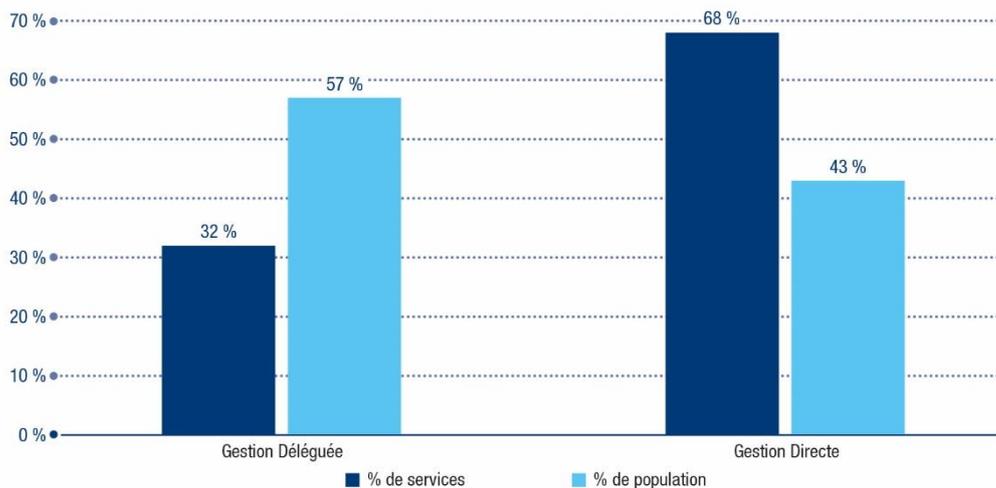
La répartition entre la gestion déléguée et directe reste relativement stable dans le temps.

**68 % des services publics d'eau potable font l'objet d'une gestion directe**, couvrant une population de 28 millions d'habitants, soit 43 % de la population française. Les **services gérés en délégation représentent 32 % des services mais couvrent plus de 57 % de la population**.

**Les services communaux relèvent majoritairement de la gestion directe** (85% des services communaux sont gérés en régie, contre 46 % des EPCI). La taille moyenne d'un service délégué (qui couvre donc plutôt les EPCI) est, quant à elle, près de 3 fois plus importante que celle d'un service en régie. **La taille moyenne d'un service s'élève à 11 316 habitants en gestion déléguée et à 3 903 habitants en gestion directe.**

**Figure 21** : Proportions de services et de populations couvertes en fonction du mode de gestion des services d'eau potable

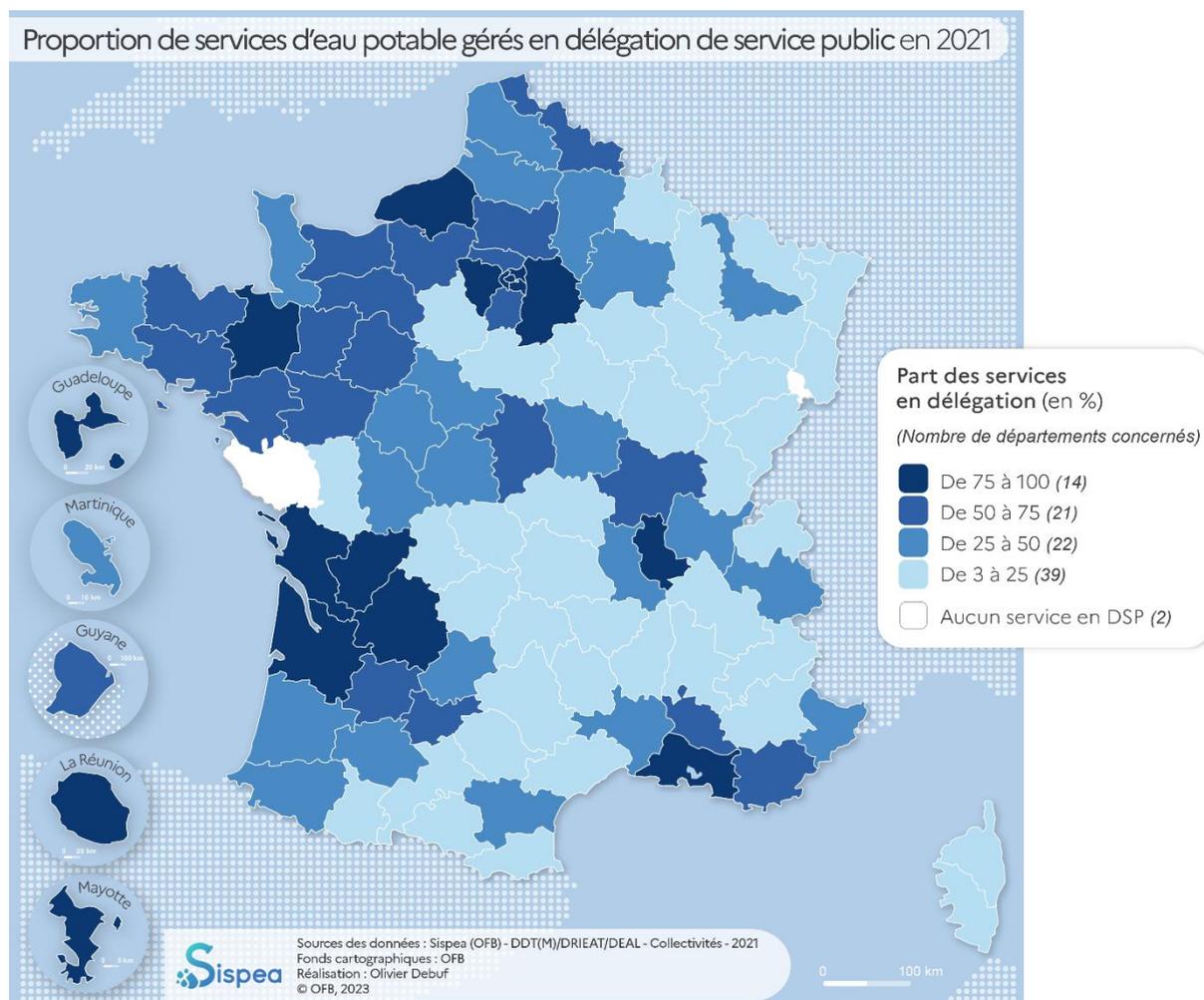
	Gestion Déléguée	Gestion Directe	Total
Nombre de services	3 312	7 153	<b>10 465</b>
Répartition en %	32%	68%	100%
Population en Mhab	37,48	27,92	<b>65,40</b>
Répartition en %	57%	43%	100%



Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

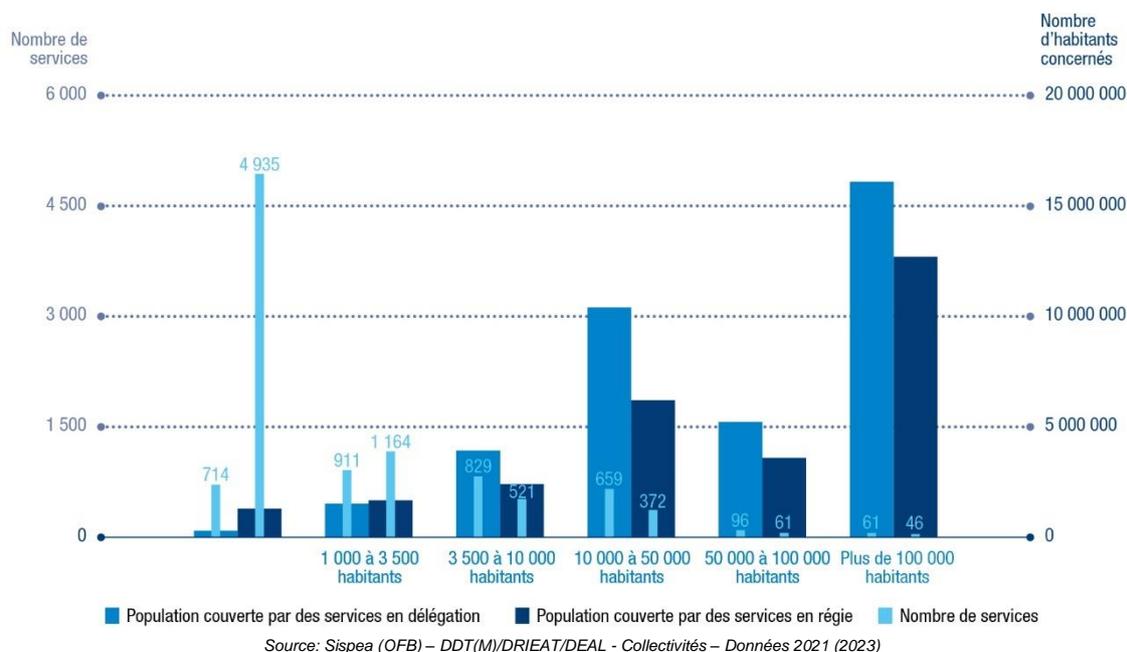
L'est, le centre de la France et la Corse sont fortement concernés par des services d'eau potable gérés en régie, alors que la frange ouest, les environs de la région parisienne, le nord-ouest, le sud-est et les DOM sont marqués par des proportions importantes de services gérés en délégation.

**Figure 22** : Répartition spatiale des services d'eau potable gérés en délégation de service public, par département



La taille du service et son mode de gestion sont par ailleurs très corrélés : **la proportion de services en délégation est d'autant plus importante que leur taille (en nombre d'habitants) est élevée**. On trouve sept fois moins de services en délégation qu'en régie dans la catégorie des services de moins de 1 000 habitants, alors qu'on en retrouve en moyenne 1,5 fois plus dans les catégories au-delà de 3 500 habitants.

**Figure 23** : Répartition des populations et du nombre de services d'eau potable dans le référentiel, en fonction de la taille et du mode de gestion des services



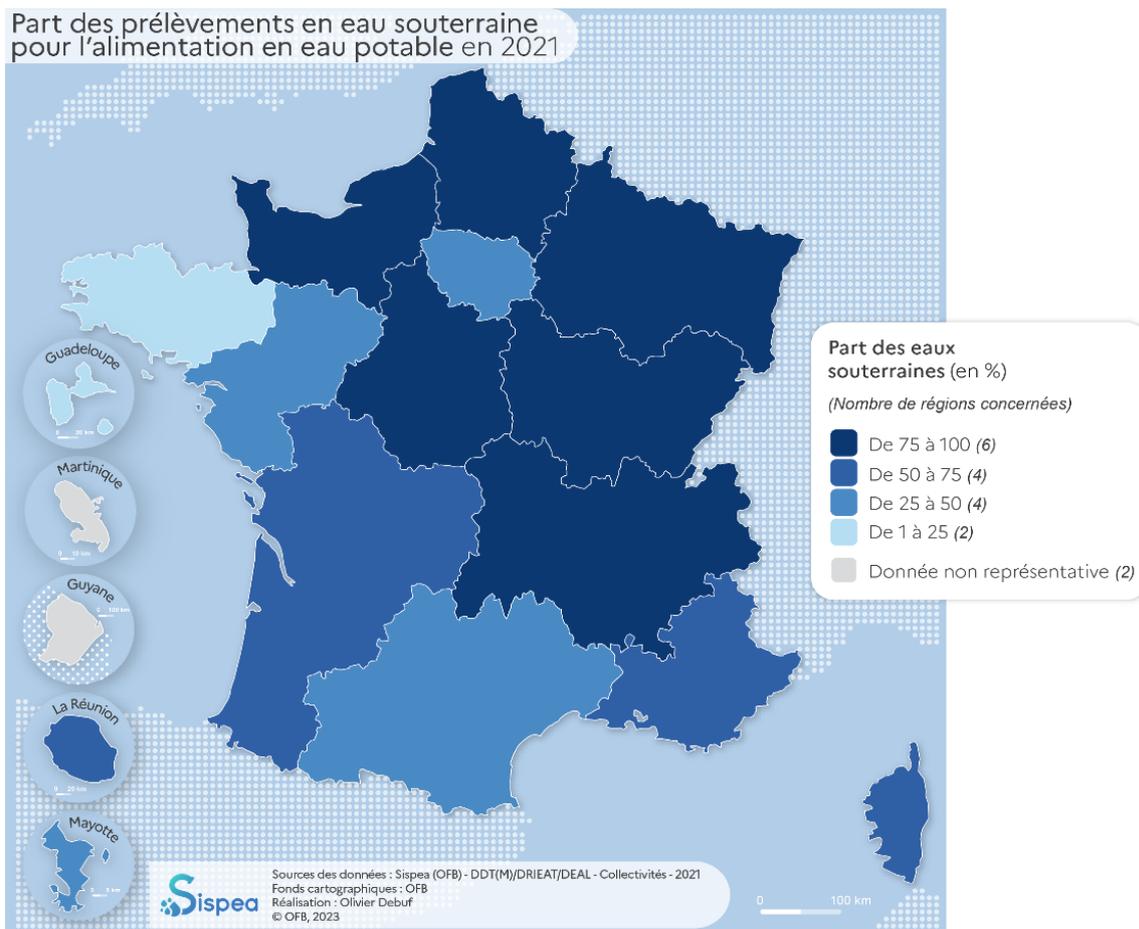
### 3.1.5 Origine des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine

D'après la BNPE, les pressions qui s'exercent sur la ressource en eau sont majoritairement liées à la production d'énergie (48,6 % des volumes prélevés en 2019) et dans un second temps à celle pour la consommation d'eau potable à usage domestique et non domestique (17 % des volumes prélevés en 2019).

D'après les données Sispea, la **part des eaux souterraines dans les prélèvements d'eau à destination de la consommation humaine s'établit à 63 %**, sur la base de 3 910 services couvrant 36,7 millions d'habitants.

L'Île-de-France, la Bretagne, les Pays-de-la-Loire, l'Occitanie ainsi que la Guadeloupe et Mayotte sont majoritairement alimentés par des eaux superficielles, alors que les ressources des secteurs est et nord-est de la France proviennent essentiellement des eaux souterraines. Le contexte géologique de chaque territoire, le niveau (et la disponibilité) des nappes d'eaux souterraines et la qualité de l'eau expliquent en partie cette distinction.

**Figure 24** : Proportion des eaux souterraines dans les ressources prélevées, par région



### 3.1.6 Abonnés et usagers des services publics d'eau potable

En France, certains usagers de l'eau ne sont pas abonnés directement au service qui assure la desserte en eau potable, mais l'est au travers d'abonnements collectifs, principalement dans les immeubles d'habitation collective. En effet, plusieurs foyers peuvent être desservis par un unique abonnement<sup>28</sup>.

En moyenne, la non-individualisation des foyers est d'autant plus importante que la taille du service est importante. Le ratio moyen national s'établit, sur ces bases, à **2,6 usagers (ou habitants, dans la majorité des cas) par abonné**. Ce calcul est établi sur la base du graphique ci-dessous, sur la base des données disponibles (il prend donc en compte à la fois la taille des foyers, et la non-individualisation des compteurs, en utilisant la variable « nombre d'abonnés » et l'indicateur « population desservie » lorsqu'ils sont renseignés). **Parmi les villes de plus de 100 000 habitants, on dénombre en moyenne 3,3 usagers par abonné**. Néanmoins, dans le souci d'économiser l'eau consommée, de plus en plus de collectivités en zone urbaine et d'usagers incitent à l'individualisation des compteurs.

<sup>28</sup> Un abonné n'est pas forcément un foyer domestique : ce peut être une personne morale de type syndic de copropriété ou bailleur social qui délivrera à son tour de l'eau à ses usagers privés. Les foyers desservis de la sorte sont dits « non individualisés ».

**Figure 25** : Nombre moyen d'usagers par abonné, selon la taille des services d'eau potable

Nombre d'habitants desservis	Ratio usagers ou habitants/abonné	Population desservie	Nombre de services
Moins de 1 000	1,7	1 049 844	2 748
1 000 - 3 500	1,9	2 590 838	1 342
3 500 - 10 000	2,0	5 832 114	992
10 000 - 50 000	2,2	14 000 000	699
50 000 - 100 000	2,4	7 877 052	113
Plus de 100 000	3,3	29 000 000	80
<b>Moyenne nationale</b>	<b>2,6</b>		

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

### 3.1.7 Ratios de consommation d'eau potable

La consommation totale (domestique + non domestique) moyenne par abonné en France est de 150 m<sup>3</sup> par an. **Pour la consommation domestique moyenne par habitant, celle-ci est de 54,3 m<sup>3</sup> par an.**

**Figure 26** : Consommation moyenne d'eau potable par usager (habitant), par an et par jour

	Par an (en m <sup>3</sup> )	Par jour (en litres)
Consommation domestique moyenne par habitant	54,3	149

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

**En partant du ratio de 2,20 personnes par foyer (source INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2018), la consommation moyenne d'un foyer s'établit à 119,5 m<sup>3</sup>/an et valide la légitimité de la base de consommation « 120 m<sup>3</sup> » retenue par l'INSEE.**

Le ratio de consommation domestique par usager doit être relativisé en tenant compte des constats suivants :

- la distinction « consommation domestique/non domestique » est rarement connue des services responsables de la saisie de l'information<sup>29</sup>. L'ensemble des volumes comptabilisés est, à défaut, renseigné dans la catégorie « volumes domestiques », ce qui a pour conséquence de majorer ce ratio ;
- lorsque les volumes sont bien distingués, il n'est cependant pas certain que la définition de la consommation « non domestique » (qui relève de l'abonné redevable à l'agence de l'eau, pour la redevance « pollution non domestique ») soit correctement prise en compte par la collectivité.

Au final, le ratio de consommation domestique par usager proposé **reste un ordre de grandeur**, à considérer avec précaution.

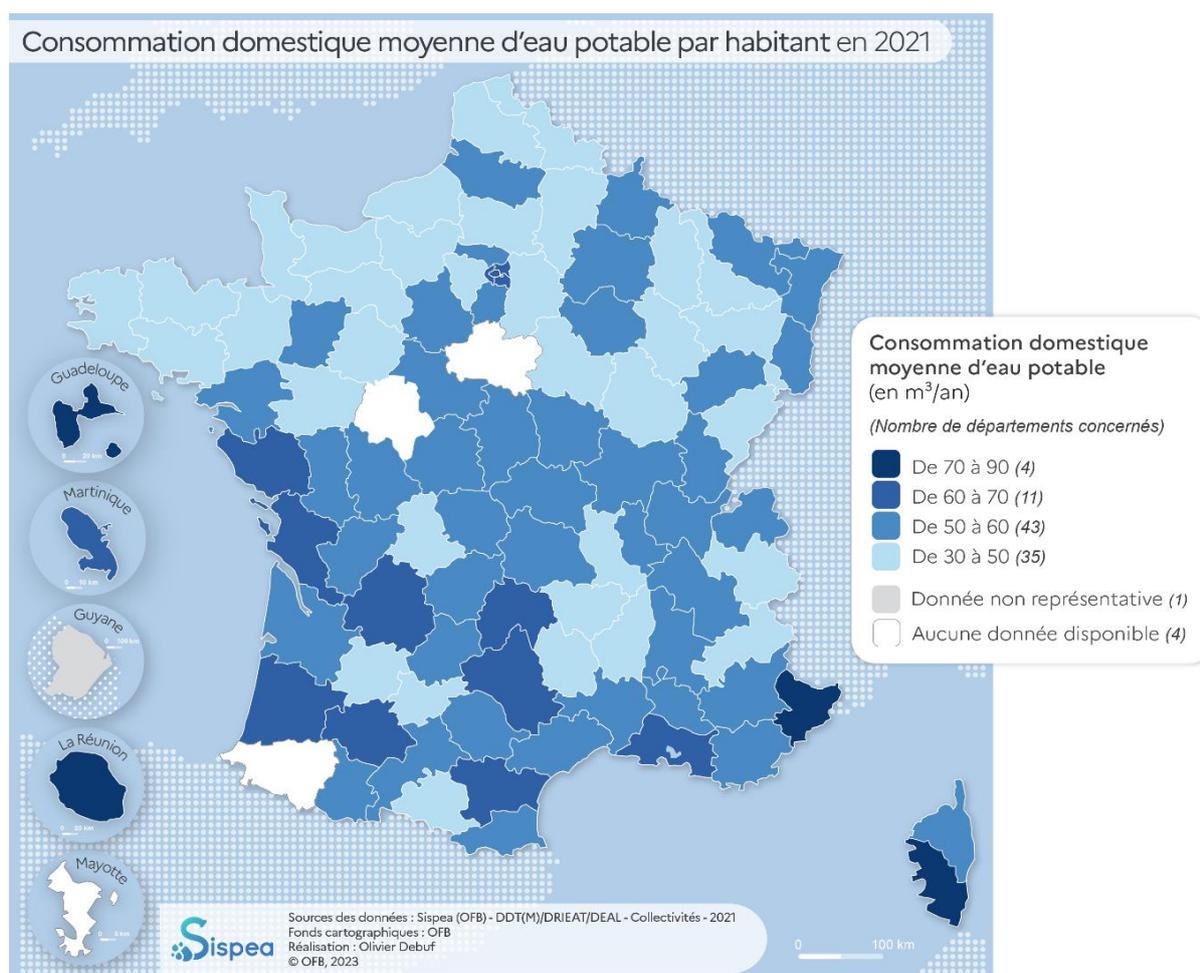
Cette moyenne cache par ailleurs des disparités géographiques importantes. **Le climat, l'impact potentiel des piscines privées peuvent expliquer pour partie les plus fortes consommations constatées dans le Sud, comme le département des Alpes-Maritimes.** Dans les secteurs disposant de nappes superficielles accessibles, l'emploi de forages privés (qu'ils soient déclarés ou non) contribue

<sup>29</sup> **Rappel** : sont considérées « non domestiques » les consommations d'eau potable par les abonnés du service qui relèvent de la redevance « pollution non domestique » perçue par les agences de l'eau (rejets industriels). Les consommations d'eau potable ne servant pas d'assiette à la perception de cette redevance (on mesure la pollution sortante en kg de polluants), elles ne sont pas systématiquement distinguées des consommations domestiques par les gestionnaires des services.

néanmoins à la compenser, voire à diminuer la consommation d'eau potable. La non prise en compte des populations saisonnières (plus élevées dans le sud et sur le littoral de la France) peut également légèrement majorer les ratios de consommation dans ces secteurs.

Les départements d'Outre-Mer (pour les valeurs disponibles : Guadeloupe, Martinique, Réunion) se situent **dans la moyenne haute de la consommation domestique moyenne par habitant, surtout pour la Réunion (valeur la plus élevée au niveau départemental, avec 88,5m<sup>3</sup> en moyenne par habitant)**. Cela peut s'expliquer en partie par le développement résidentiel, la pression démographique et l'arrosage extérieur, qui est une pratique répandue<sup>30</sup>. En métropole, il y a une dispersion plus importante. On peut voir une légère tendance de consommation domestique supérieure à la moyenne pour les départements les plus au sud, et les départements littoraux du sud-ouest et du sud-est.

**Figure 27** : Consommation domestique moyenne d'eau potable par habitant/an, par département



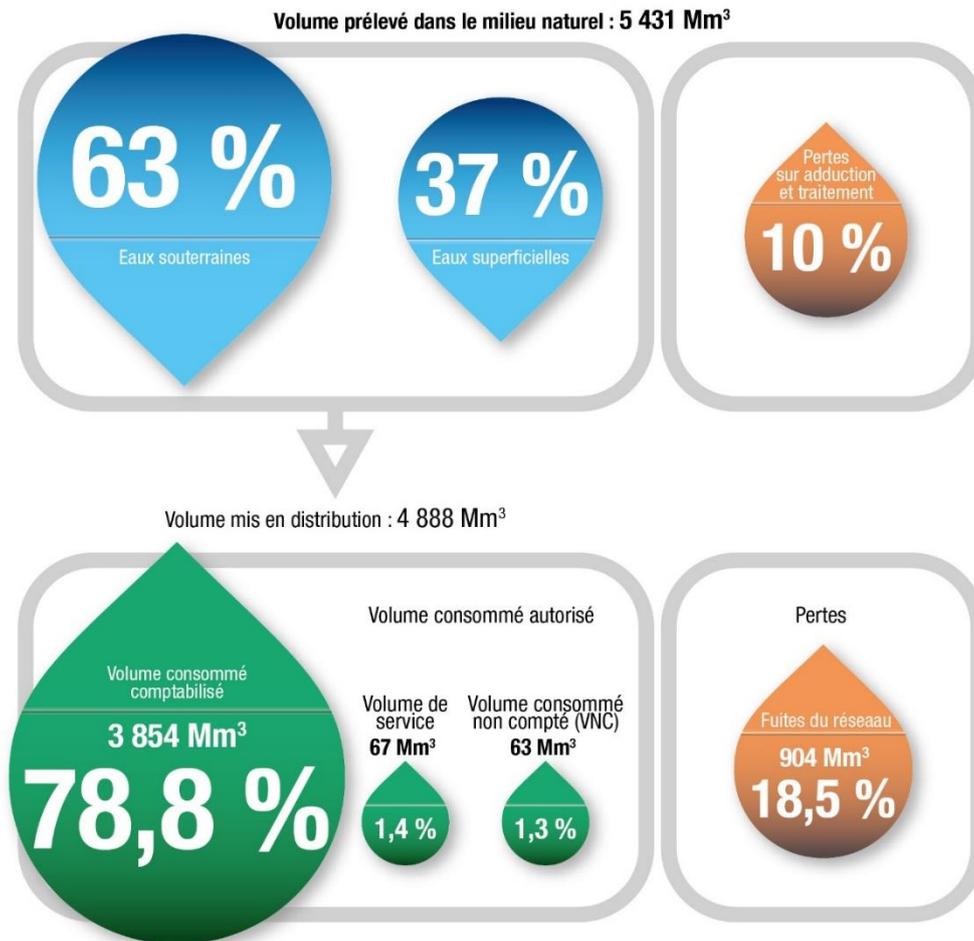
<sup>30</sup> Sources : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2016-1-page-155.htm>

### 3.1.8 Bilan volumétrique du petit cycle de l'eau

Le bilan volumétrique du petit cycle de l'eau permet d'estimer la part des prélèvements en eaux souterraines et en eaux superficielles et les pertes d'eau sur le réseau d'adduction d'eaux brutes, au niveau du process de traitement et enfin, au niveau du réseau de distribution d'eau potable.

La méthodologie retenue pour le calcul de certaines des composantes de ce bilan volumétrique du petit cycle de l'eau figure en annexe 9 du rapport. Les résultats ont été confrontés et harmonisés avec le calcul du rendement moyen national (en effet, la somme des % de volumes consommés comptabilisés, des volumes de service et des volumes non comptés correspond au rendement moyen national de réseau 2021, soit 81,5%). Il en résulte le bilan « volumes » suivant :

**Figure 28** : Part des volumes du cycle de l'eau potable



Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Les volumes prélevés à destination de l'alimentation en eau potable sont bancarisés et diffusés par le dispositif BNPE ([Banque nationale des Prélèvements d'Eau](#) – une autre base de données du service d'information Eaufrance, plus exhaustive sur les prélèvements que Sispea). Pour 2020, ce dispositif a évalué les prélèvements pour l'eau à destination de la consommation humaine à 5,7 milliards de mètres cubes (les données 2021 ne sont pas disponibles, à la date de publication de ce rapport, à savoir juin 2023). L'écart entre ce volume global prélevé et le volume mis en distribution (4 888 millions de m<sup>3</sup>) calculé ci-dessus à partir des données Sispea (pour l'année 2021) traduit les pertes par fuites sur les adductions d'eaux brutes et la consommation d'eaux de process dans les usines de potabilisation qui représenteraient environ 10% des volumes prélevés (en moyenne).

## 3.2. Services d'assainissement collectif

Ce chapitre présente la structure et l'organisation administrative des services publics d'assainissement collectif en France en 2021, en fonction du type de collectivité organisatrice d'appartenance, de la répartition géographique, de la taille, des missions exercées et du mode de gestion.

**Figure 29** : Portrait des services d'assainissement collectif

Services d'assainissement collectif en 2021	Nombre de services	Population concernée	Nombre moyen d'habitants / service	Mission intégrale (nb services)	Mission partielle (nb services)	Nb services en délégation	Population dans les services en délégation	Nb services en régie	Population dans les services en régie
<b>Tous les services AC</b>	12 392	64 036 925	5 168	10 349	2 043	2 991	25 124 613	9 049	37 873 695
<b>Communes</b>	8 140	8 920 688	1 096	6 985	1 155	1 177	2 854 137	6 689	5 630 619
<b>Groupements de communes à fiscalité propre</b>									
Métropole	99	11 400 000	115 152	49	50	57	4 374 914	41	6 918 225
Communautés urbaines	145	3 496 724	24 115	109	36	99	1 146 235	45	2 343 661
Communautés d'agglomération	1 491	16 700 000	11 201	1 169	322	677	8 977 956	790	7 521 661
Communautés de communes	1 352	6 766 704	5 005	1 168	184	562	2 853 069	766	3 779 978
<b>Syndicats</b>									
SIVOM	236	1 137 133	4 818	190	46	86	670 597	143	443 282
SIVU	408	2 270 230	5 564	293	115	181	1 308 684	215	921 501
EPT	467	9 831 918	21 053	347	120	117	1 972 808	341	7 767 453
Syndicat mixte	13	1 569 910	120 762	2	11	3	243 812	10	1 326 098
<b>Autres groupements</b>	41	1 943 618	47 405	37	4	32	722 401	9	1 221 217

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

### 3.2.1. Les services publics d'assainissement collectif et leurs missions

En 2021, 12 392 services d'assainissement collectif assurent au moins une des trois missions principales de cette compétence (collecte, transport, dépollution). Ils se répartissent, en nombre de services et en population desservie, en fonction des missions, de la façon suivante :

**Figure 30** : Répartition des services d'assainissement collectif selon leur(s) mission(s)

	Assurant la collecte		N'assurant pas la collecte			Total
	Mission complète	Mission partielle*	Dépollution	Transport	Dépollution et Transport	
Nombre de services	10 349	1 738	133	23	149	12 392
en %	<b>83,5%</b>	<b>14,0%</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,2%</b>	<b>1,2%</b>	<b>100%</b>
Population (en millions d'habitants)	48,36	8,64	1,32	1,01	4,69	64,1
en %	<b>75,5%</b>	<b>13,5%</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,6%</b>	<b>7,3%</b>	<b>100%</b>

\* mission partielle : collecte seule ou collecte et transport ou collecte et dépollution

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Les services qui assurent la mission de collecte sont très majoritaires : ils représentent plus de 97,5 % des services français. Enfin 83,5 % des services sont chargés de toutes les missions de la compétence assainissement collectif.

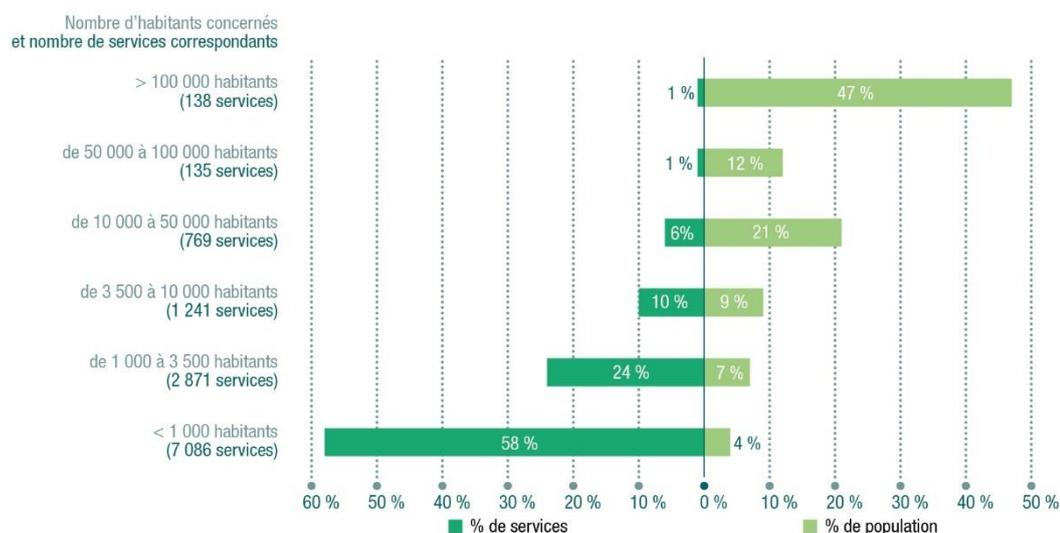
À l'échelle individuelle, plus de 8 usagers sur 10 ont un interlocuteur unique pour l'ensemble des aspects relatifs à l'assainissement collectif. C'est cependant moins qu'en eau potable où l'on en dénombre près de 9 sur 10 (voir chapitre 3.1).

### 3.2.2. Les services d'assainissement collectif selon leur taille et leur collectivité d'appartenance

La très grande majorité (82 %) des services d'assainissement collectif est de taille inférieure à 3 500 habitants (en population couverte). Parmi eux, les services de moins de 1 000 habitants, essentiellement communaux, sont prépondérants (58 % du total des services).

La disparité en termes de nombre d'usagers desservis par service est très importante puisque certains services de quelques dizaines d'habitants côtoient de très grands services tels que la ville de Paris pour la mission de collecte d'eaux usées (2,17 millions d'usagers).

**Figure 31 :** Nombre de services et proportion de services et de population couverte en fonction de la taille des services d'assainissement collectif



Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

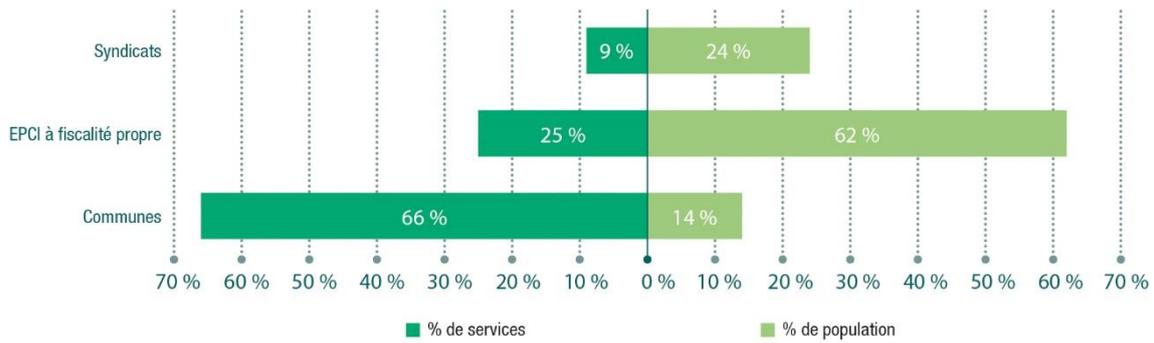
La figure 33 montre que le morcellement de la compétence « assainissement » est important : 66 % des collectivités sont des communes. L'intercommunalité est peu présente en matière d'assainissement collectif, notamment en nombre de collectivités (34 % seulement) mais ces dernières gèrent plus des trois-quarts des usagers (86%).

**Figure 32 :** Répartition des services et des populations couvertes, en assainissement collectif, entre communes et EPCI

	Communes	EPCI à fiscalité propre	Syndicats	Total / Moyenne
Nombre de services	8 140	3 087	1 124	12 351 <sup>31</sup>
en %	66%	25%	9 %	100 %
Population couverte en %	14%	62%	24 %	100 %
Taille moyenne en population couverte d'un service d'assainissement collectif	1 095	12 420	13 175	5 025
		12 620		
Taille moyenne en nombre de communes d'un service d'assainissement collectif <sup>32</sup>		4,4 communes	6,5 communes	2,4 communes
		5,0 communes		

<sup>31</sup> Sont représentés dans ce tableau 12 351 services, et non 12 392 car les « autres groupements » (syndicats de département, départements) ne sont pas comptabilisés.

<sup>32</sup> Une commune desservie par deux services sera comptée deux fois.



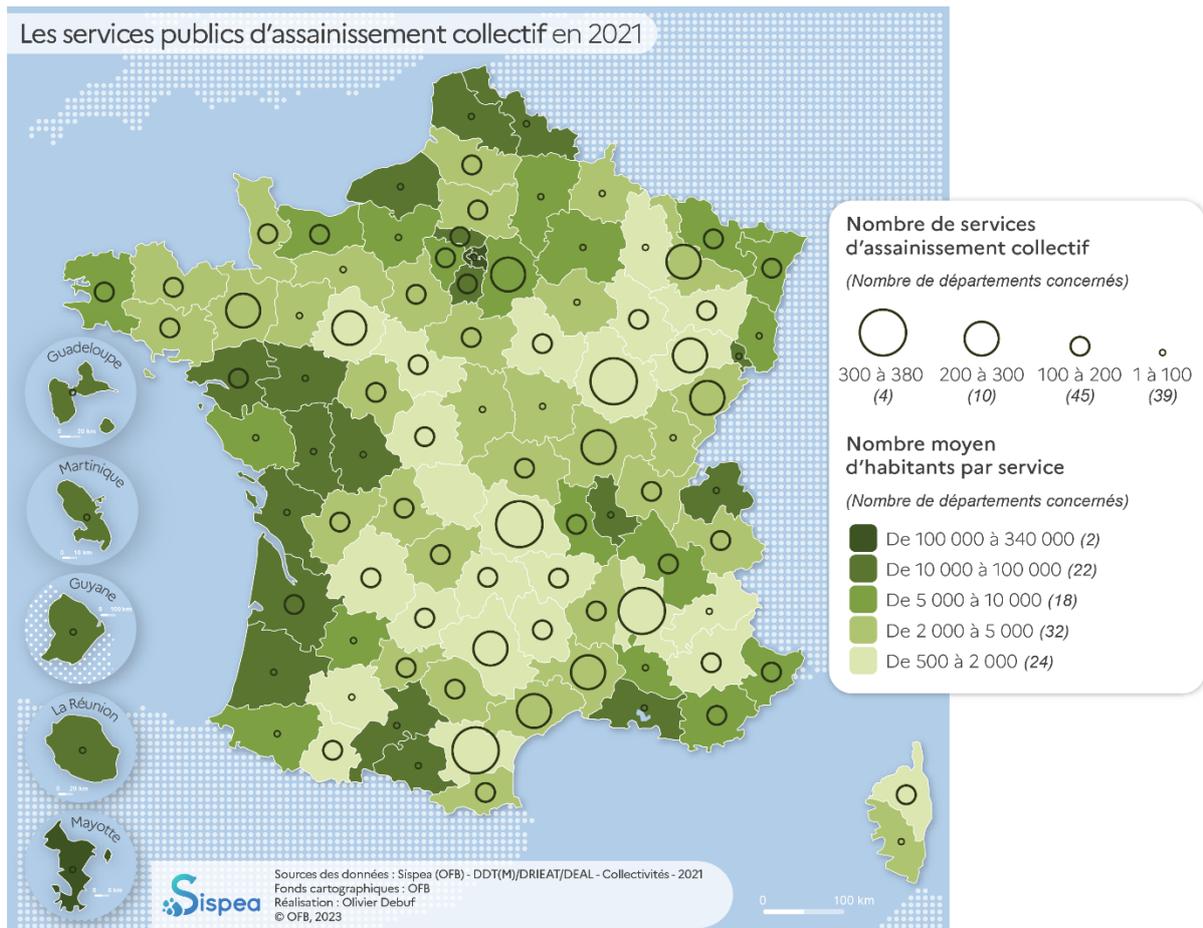
Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

### 3.2.3. Répartition géographique des services publics d'assainissement collectif

Les franges ouest et sud de la France ainsi que le Nord-Pas-de-Calais disposent de peu de services, mais ceux-ci sont en moyenne de taille importante. D'autres secteurs tels que l'Île-de-France combinent, du fait de leur densité de population, un nombre important de services de taille moyenne ou élevée.

**Les trois départements hébergeant le plus grand nombre de services d'assainissement collectif sont le Puy-de-Dôme, la Drôme et l'Aude, rassemblant à eux trois 1 088 services.** Dix départements concentrent plus de 23 % des services d'assainissement collectif français.

**Figure 33** : Répartition spatiale des services publics d'assainissement collectif, par département



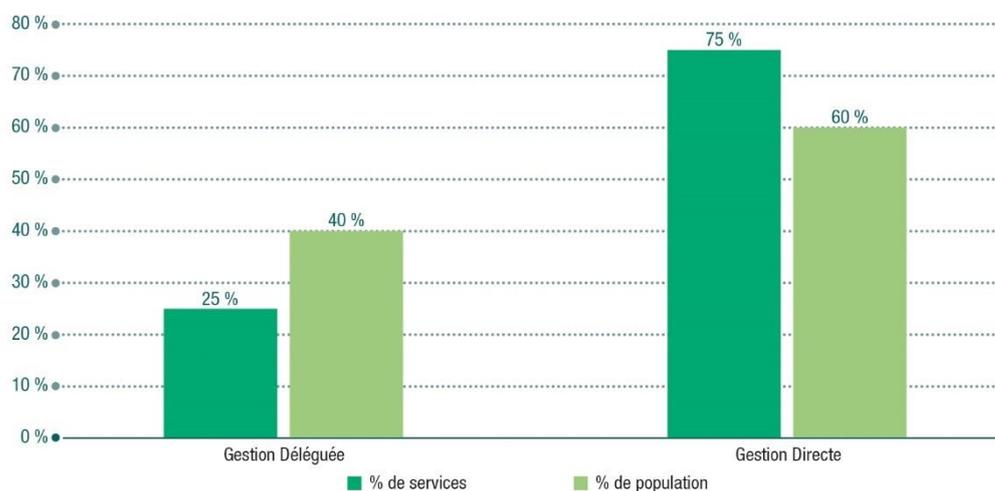
### 3.2.4. Les services d'assainissement collectif selon leur mode de gestion

**Les trois quarts des services d'assainissement collectif sont gérés en régie et concernent 60% des usagers.**

La taille d'un service délégué est 2 fois plus importante que celle d'un service en régie : un service délégué est d'une taille moyenne d'environ 8 392 habitants, tandis qu'un service en régie est d'une taille moyenne de 4 188 habitants. Les services communaux relèvent en effet très majoritairement de la gestion directe (82% des services communaux sont gérés en régie en assainissement collectif, contre 55% des EPCI).

**Figure 34** : Proportions de services et de populations couvertes en fonction du mode de gestion des services d'assainissement collectif

	Gestion Déléguée	Gestion Directe	Total
Nombre de services	2 991	9 049	12 040
en %	25%	75%	100%
Population en Mhab	25,1	37,9	63,0
en %	40%	60%	100%



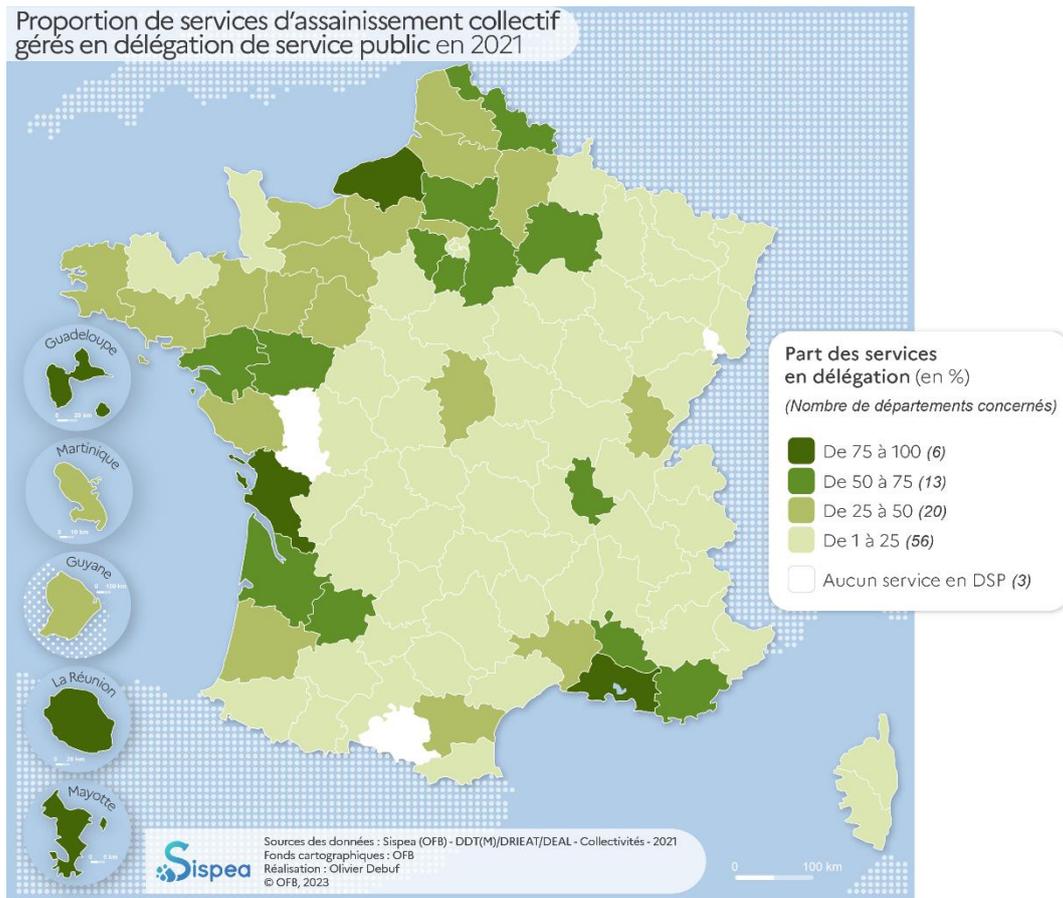
Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Comme pour l'eau potable, les services d'assainissement collectif gérés en délégation sont fortement présents dans les franges nord, ouest et sud-est de la France. **Les départements des Bouches-du-Rhône, de la Charente-Maritime, de la Seine-Maritime ainsi que la Guadeloupe, la Réunion et Mayotte sont caractérisés par plus de trois-quarts de services gérés en DSP.**

Certains départements très ruraux du centre de la France sont très peu concernés par la délégation de service public. La gestion directe y est privilégiée.

Ce contexte est à mettre en relation avec le type de station d'épuration, les petites communes ayant souvent des stations avec des process de traitement simples et faciles d'entretien, nécessitant peu de compétences techniques.

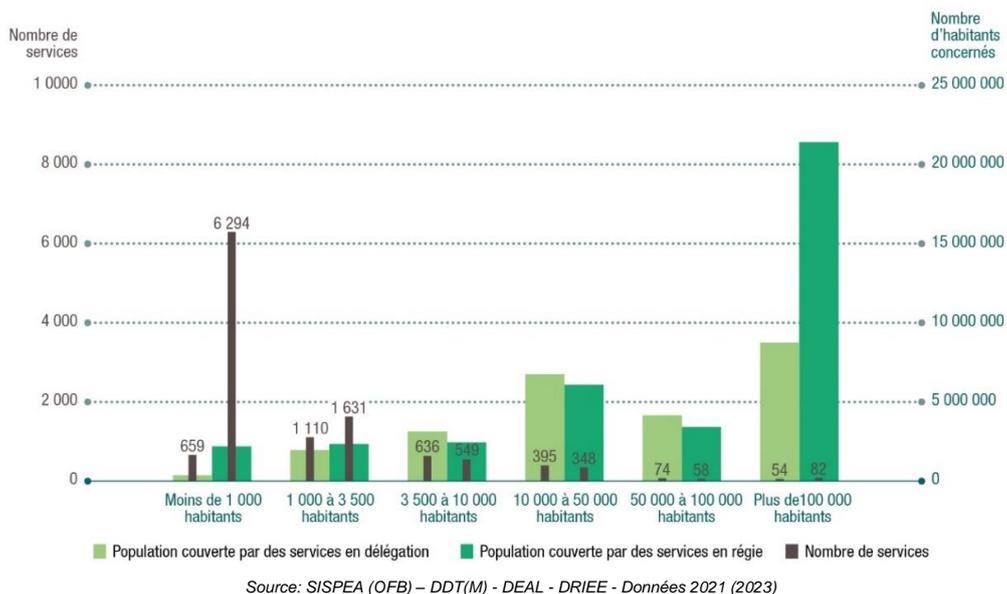
**Figure 35 :** Répartition spatiale des services publics d'assainissement collectif gérés en délégation de service public, par département



La très grande majorité des services en régie (88%) dessert moins de 3 500 habitants. Parmi les services de moins de 1 000 habitants, on retrouve neuf fois plus de services en régie que de services en délégation.

En revanche, les services en délégation sont majoritaires en nombre dans la catégorie des plus de 3 500 habitants (1 037 services en régie contre 1 159 services en délégation).

**Figure 36 :** Répartition des populations des services d'assainissement collectif dans le référentiel, en fonction de la taille et du mode de gestion des services



### 3.3. Services d'assainissement non collectif

Ce chapitre présente la structure ainsi que l'organisation administrative des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) en France en 2021, en fonction du type de collectivité d'appartenance, de la répartition géographique, de la taille et du mode de gestion.

Par ailleurs, certains référentiels de départements ne contiennent que quelques services d'ANC, ce qui peut laisser penser qu'ils ne sont pas à jour pour ce qui concerne cette compétence. Le référentiel ANC reste, donc, de ce point de vue, perfectible.

**Figure 37** : Portait des services d'assainissement non collectif

Services d'assainissement non collectif en 2021	Nombre de services	Population concernée	Nombre moyen d'habitants / service	Nombre services en délégation	Population dans les services en délégation	Nombre de services en régie	Population dans les services en régie
<b>Tous les services ANC</b>	2 514	57 098 314	22 712	284	5 622 780	2 146	50 702 613
<b>Communes</b>	906	1 660 701	1 833	68	286 926	797	1 288 973
<b>Groupements de communes à fiscalité propre</b>							
Métropole	25	11 400 000	456 000	4	1 188 551	21	10 300 000
CU	147	3 353 223	22 811	6	129 265	141	3 223 958
CA	362	17 100 000	47 238	74	2 305 405	275	14 300 000
CC	717	13 000 000	18 131	88	1 013 510	609	11 800 000
<b>Syndicats</b>							
SIVOM	102	854 713	8 380	12	148 577	85	677 056
SIVU	102	1 608 473	15 769	18	143 155	82	1 417 704
EPT	142	7 600 065	53 522	12	390 506	127	7 190 668
Syndicat mixte	9	519 420	57 713	1	16 885	8	502 535
<b>Autres groupements</b>	2	1 719	860	1	-	1	1 719

Source: SISPEA (OFB) – DDT(M) – DEAL - DRIEE – Données 2021 (2023)

Il convient de noter que l'ANC décrite dans SISPEA pour 2021 concerne environ 33 145 communes. Il reste environ 1 823 communes dont la situation est à préciser. Certaines communes n'auraient pas encore mis en œuvre leur SPANC (ou transféré leur compétence) et ne sont pas prises en compte dans les statistiques<sup>33</sup>. D'autres ont pris ou transféré la compétence mais ne sont pas encore décrites comme telles dans la base SISPEA. Parmi celles-ci, 283 communes ne sont rattachées à aucun service d'assainissement collectif.

Pour rappel, toute habitation relève, par défaut, de l'assainissement non collectif tant qu'un collecteur d'eaux usées n'a pas été posé et mis en service sur la voie publique dont elle est riveraine. Si le collecteur est posé, le raccordement à l'assainissement collectif est obligatoire sous 2 ans au maximum (sous peine de pénalités financières). À titre exceptionnel, le non-raccordement, et donc l'éligibilité à l'ANC, peuvent être reconnus, de façon transitoire ou définitive, par le service chargé de l'assainissement collectif.

<sup>33</sup> Dans son préambule, l'instruction interministérielle du 25 janvier 2013 adressée aux préfets et portant sur la mise en place des services publics d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire national estime que 15 à 20 % des communes françaises n'auraient pas encore mis leur SPANC en place (les 1 906 communes non rattachées à un service ANC sous Sispea représentent, en 2021, 5 % du nombre total de communes).

### 3.3.1 Les services publics d'assainissement non collectif et leurs missions

En 2021, 2 514 services d'assainissement non collectif assurent la mission obligatoire, incluant par exemple l'existence (ou non) du zonage et du règlement de service, ou encore la réalisation effective (ou non) des contrôles.

Les services assurent également des missions facultatives, telles que :

- L'entretien des installations ;
- Les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;
- Le traitement des matières de vidange.

Au sein de l'ensemble des services, environ 50 % (1 235 entités de gestion) ont précisé s'ils assuraient ou non les missions facultatives. Sur cet échantillon réduit (mais qui couvre environ 78% de la population<sup>34</sup>), les services exerçant les missions facultatives se répartissent de la façon suivante :

**Figure 38** Répartition des services d'assainissement non-collectif selon leur(s) mission(s)

	Assurant au moins une mission facultative	Assurant les missions facultatives suivantes			Assurant toutes les missions facultatives	Total services ayant renseigné les missions facultatives
		Mission entretien	Mission réalisation	Mission vidange		
Nombre de services	338	195	140	222	67	1 235
<i>en %</i>	27%				5 %	100 %

Source: SISPEA (OFB) – DDT(M) – DEAL - DRIEE – Données 2021 (2023)

Sur l'échantillon ayant renseigné les informations sur les missions facultatives (1 235 services), 27% de services exercent au moins une des trois missions facultatives, et 5 % exercent l'ensemble des trois missions. La grande majorité des services qui ont renseigné ces éléments n'assurent aucune mission facultative à ce jour (897 services sur 1 235 soit près de 73 %).

### 3.3.2 Les services d'assainissement non collectif selon leur taille et collectivité d'appartenance

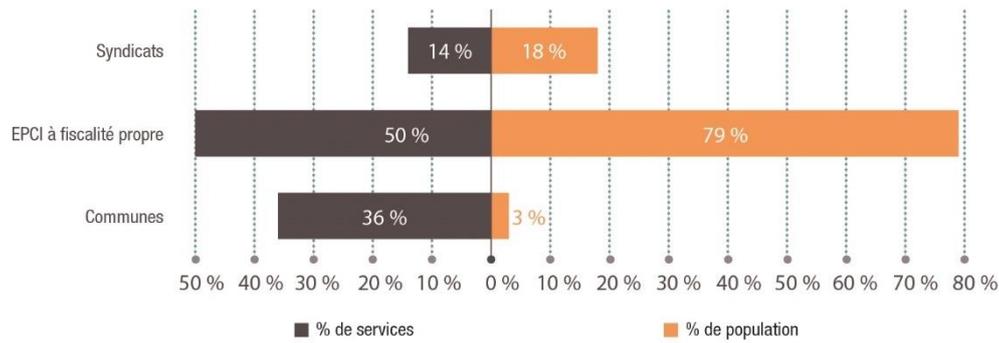
36% des services d'assainissement non collectif sont communaux et 64% sont intercommunaux. **En outre, près de 97% des usagers relèvent, pour cette compétence, d'un EPCI.**

**Figure 39** : Répartition des services et des populations couvertes, en assainissement non collectif, entre communes et EPCI

	Communes	EPCI à fiscalité propre	Syndicats	Total
Nombre de services	906	1 251	348	2 505
<i>en %</i>	36%	50%	14%	100%
Population couverte en %	3%	79%	18%	100 %
Population moyenne par service d'ANC	1 835	35 870	28 920	22 595
		34 360		
Nombre moyen de communes par service d'ANC <sup>35</sup>		18,9 communes	27,6 communes	13,7 communes
		21,1 communes		

<sup>34</sup> Dans la base de données des entités de gestion de l'ANC en 2021, l'ensemble des services représentent une « PSDC » d'environ 57,1 millions (même si cette valeur n'a pas de sens prise de manière indépendante), nous pouvons comparer à la « PSDC » de l'échantillon d'étude (44,8 millions) soit un taux de couverture d'environ 78,5%.

<sup>35</sup> Une commune desservie par deux services sera comptabilisée deux fois.



Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

De nombreux SPANC ont été créés dans les années 2000 et les EPCI à fiscalité propre, dont la montée en puissance était déjà amorcée (particulièrement les communautés de communes), ont majoritairement pris en charge cette compétence.

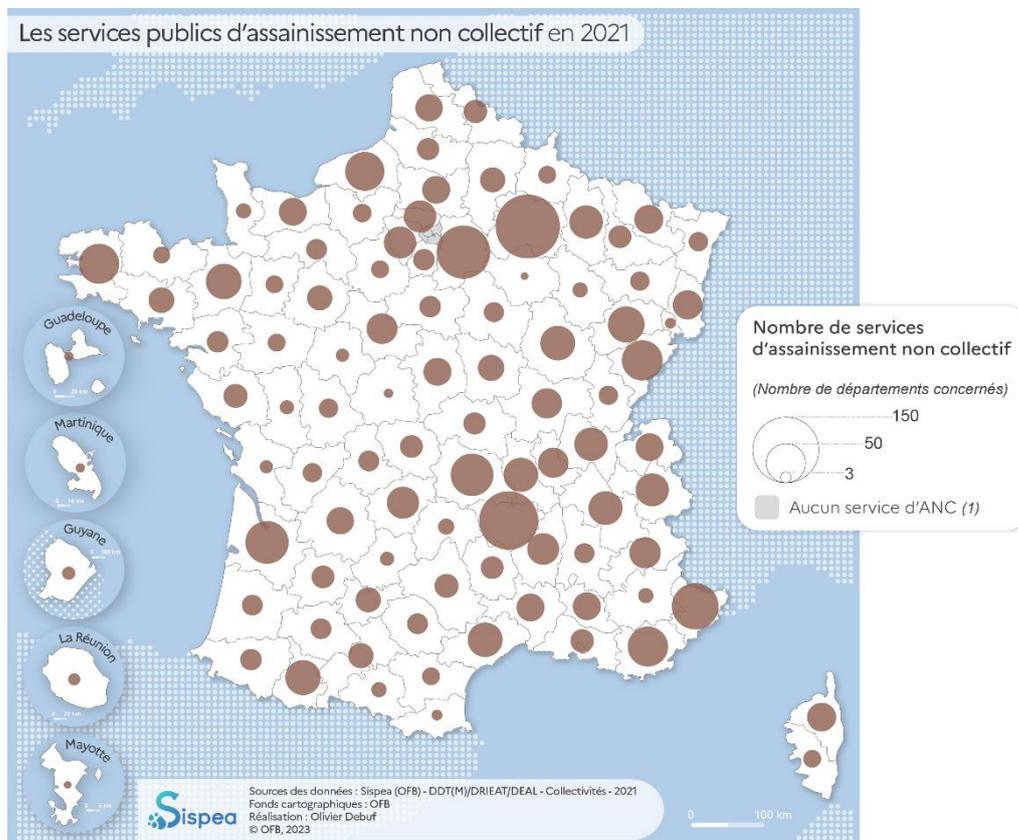
### 3.3.3 Répartition géographique des services publics d'assainissement non collectif

Hormis Paris et sa petite couronne, tous les départements métropolitains et d'outre-mer sont concernés par l'assainissement non collectif.

**Les départements de la Seine-et-Marne, de la Marne, et de la Haute-Loire sont caractérisés par un nombre très élevé de services d'assainissement non collectif (respectivement 99, 143 et 120).**

Les dix départements abritant le plus de services d'ANC regroupent plus de 33% des services d'ANC français.

**Figure 40 :** Répartition spatiale des services publics d'assainissement non collectif, par département



### 3.3.4 Les services publics d'assainissement non collectif selon leur mode de gestion

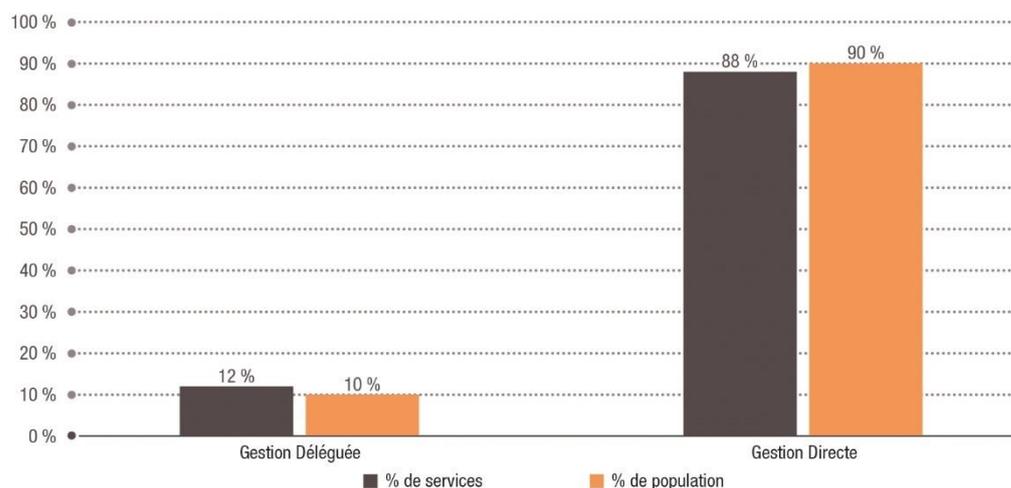
#### **La gestion directe est le mode de gestion privilégié pour l'assainissement non collectif.**

Une explication peut être avancée : les SPANC ne sont pas confrontés à des enjeux de continuité de service et de gestion patrimoniale au travers de leur mission de base (le contrôle des installations individuelles), ce qui ne nécessite pas de compétences techniques étendues ni de mutualisations de moyens à large échelle qui figurent parmi les critères de recours aux exploitants privés, par le biais d'un contrat de délégation.

**Figure 41** : Répartition des services publics d'assainissement non collectif et des populations couvertes, en fonction de leur mode de gestion

	<b>Gestion Déléguée</b>	<b>Gestion Directe</b>	<b>Total</b>
Nombre de services	284	2 416	<b>2 430*</b>
<i>en %</i>	12%	<b>88%</b>	100%
Population en %	10%	90%	100%

\*2 430 services sont représentés dans ce tableau, car le mode de gestion de 84 services d'ANC n'est pas renseigné en 2021



Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

## 4. Quatrième partie : prix et performance des services d'eau et d'assainissement

Cette partie est consacrée à l'étude des indicateurs principaux dans la base Sispea, notamment :

- Le prix de l'eau et de l'assainissement collectif
- Les principaux indicateurs de performance (rendement des réseaux de distribution d'eau potable, indice de connaissance en eau potable et assainissement collectif, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable et assainissement collectif, les indices de qualité de l'eau (microbiologique et physico-chimique))
- D'autres indicateurs sont étudiés de manière plus ponctuelle, ou sont récapitulés dans le tableau de fin de section.

Pour chaque indicateur étudié, nous calculons la valeur moyenne nationale, et pour certains une étude à l'échelle régionale ou départementale, la valeur moyenne pour certaines catégories de services (régie et délégation, EPCI et communes, ou selon la taille des services). Ces compléments de données sont disponibles dans les annexes.

### 4.1 Le prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif

*Avertissement : seuls les services chargés de la distribution d'eau potable et ceux chargés de la collecte en assainissement collectif sont retenus pour l'étude des prix du présent paragraphe. De la manière dont l'outil SISPEA est construit, le tarif est complet pour chaque service de distribution et chaque service de collecte : il prend en compte les rémunérations liées à toutes les missions de l'eau potable et de l'assainissement collectif, y compris celles gérées par les collectivités bénéficiant du transfert de la compétence communale (ou intercommunale, en « cascade »), pour les missions autres que la distribution et la collecte.*

#### 4.1.1 Prix moyen total du service

Les tarifs du présent rapport sont ceux en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2022**. En effet, en application de l'article L 2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le tarif devant figurer dans le RPQS de l'année n doit être celui de l'année n+1.

**Le prix total TTC** du service de l'eau en 2021 en France (pour le plus grand nombre d'abonnés et établi sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>) est évalué à 4,34 €/m<sup>3</sup> (dont 2,13 €/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,21 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif). Cela correspond à une facture annuelle de 520,80 €/an, soit une mensualité de 43,40 €/mois.

La facture d'eau se décompose d'une part fixe (appelée également abonnement) et d'une part variable. La part fixe hors taxe est indépendante du volume d'eau consommé et sert, théoriquement, à financer une partie des charges fixes du service. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, elle est plafonnée à 30% du coût du service d'eau potable et d'assainissement collectif, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> hors taxes et redevances. Ce plafond est porté à 40% pour certains services desservant des communes rurales. Pour les stations classées de tourisme, il n'y a pas de plafonnement<sup>36</sup>.

**En moyenne, en 2021, la part fixe représente 16% de la facture d'eau potable et 8% de la facture d'assainissement collectif.**

<sup>36</sup> Selon les arrêtés du 6 août 2007 et du 30 septembre 2009.

**Figure 42** : Répartition de la part fixe et variable du prix moyen TTC<sup>37</sup> de la facture annuelle d'eau (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>)

		Facture 120 m <sup>3</sup> en euros TTC (moyenne)		
		Part fixe	Part variable	Total
Eau potable	%	16%	84%	100%
	Montant annuel	42 €	214 €	256 €
Assainissement collectif	%	8%	92%	100%
	Montant annuel	20 €	245 €	265 €
Total	%	12%	88%	100%
	Montant annuel	62 €	459 €	521 €

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Pour les services gérés en délégation, la part qui revient au délégataire (hors taxes et redevances) est plus élevée en eau potable (66 %) qu'en assainissement collectif (55 %).

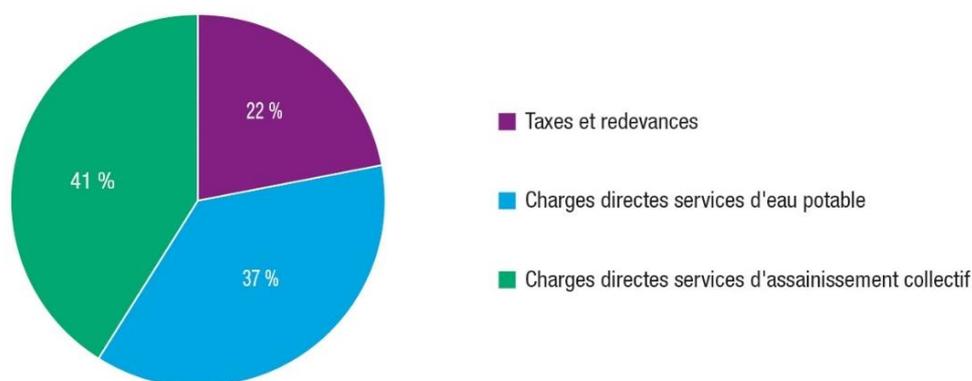
**Figure 43** : Répartition de la facture annuelle 120 m<sup>3</sup> (hors taxes et redevances) en eau et en assainissement entre part collectivité et part délégataire

		Facture 120 m <sup>3</sup> pour les services gérés en délégation hors taxes et redevances		
		Part collectivité	Part délégataire	Total
Eau potable	%	34%	66%	100%
	Montant annuel	66 €	130 €	196 €
Assainissement collectif	%	45%	55%	100%
	Montant annuel	101 €	119 €	220 €

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Le prix total du service de l'eau se répartit à parts proches entre les charges des services d'eau potable et les charges des services d'assainissement (41 % pour l'assainissement collectif, 37 % pour l'eau potable). **Les 22 % restants sont constitués d'une taxe (TVA) et de redevances versées aux agences ou offices de l'eau, et aux Voies Navigables de France (VNF) ou autres le cas échéant.**

**Figure 44** : Répartition du prix total entre charges directes des services et taxes/redevances



Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

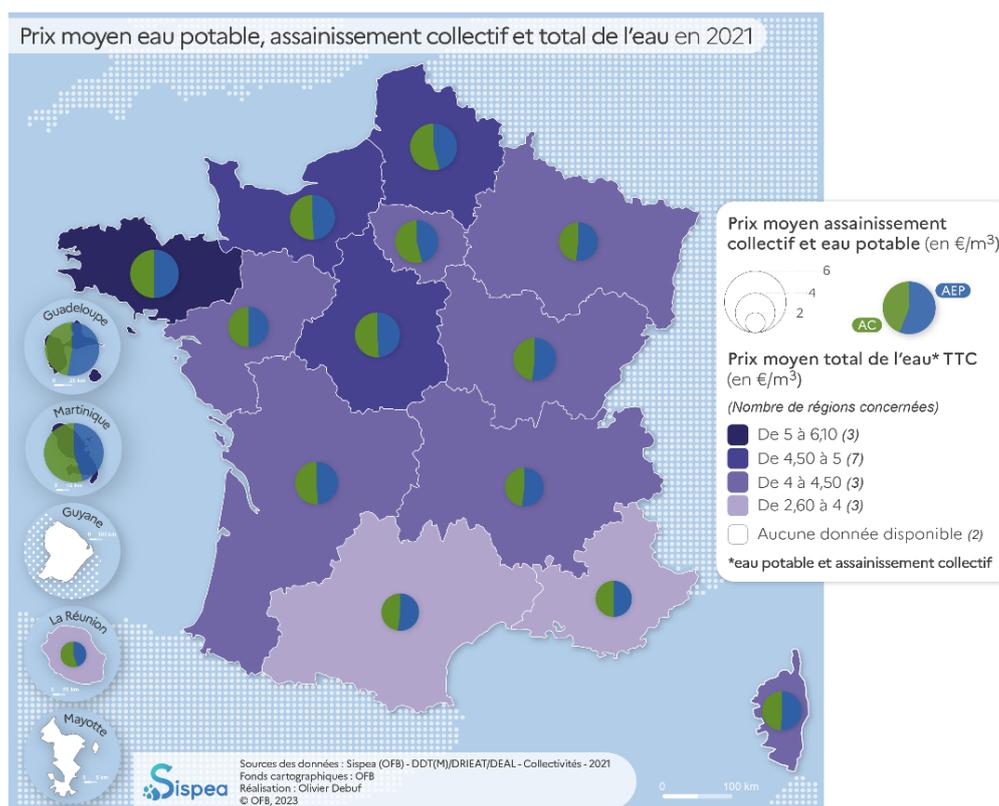
<sup>37</sup> TTC : toutes taxes et redevances incluses.

#### 4.1.2 Répartition géographique du prix moyen total du service

Le prix moyen total de l'eau est plus élevé au nord d'une diagonale allant du sud-ouest au nord-est. En France métropolitaine, la **Bretagne (5,01 €/m<sup>3</sup>)** et les **Hauts-de-France (4,84 €/m<sup>3</sup>)** présentent les **prix moyens les plus élevés** et, à l'opposé, la **Provence-Alpes-Côte-D'azur (3,80 €/m<sup>3</sup>)** et l'**Occitanie (3,92 €/m<sup>3</sup>)** présentent les **prix moyens les plus faibles**.

En ce qui concerne l'Outre-mer, les écarts sont encore plus marqués avec un prix moyen très élevé en **Martinique et Guadeloupe (respectivement 6,09 €/m<sup>3</sup> et 5,48 €/m<sup>3</sup>)** et un prix moyen le plus faible à la **Réunion (2,76 €/m<sup>3</sup>)**. Les données ne sont pas disponibles pour la **Guyane et Mayotte en 2021**.

**Figure 45** : Prix total du service de l'eau (eau potable + assainissement collectif), par région



D'après le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'Inspection générale des administrations (IGA) : « Eau potable et assainissement : à quel prix ? »<sup>38</sup>, les prix dépendent de conditions essentiellement locales, dont les principaux facteurs sont :

- pour la production et le transport de l'eau potable : la distance, la qualité et la disponibilité des ressources en eau ;
- pour l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif : le relief, le type de réseau (séparatif ou unitaire) et surtout la densité des abonnés (donc la densité urbaine et les taux de raccordement effectif) ;
- pour les usines (eau potable et assainissement) : le niveau des traitements (selon la qualité de la ressource pour l'AEP et selon la sensibilité du milieu récepteur pour l'AC), les traitements des boues et des odeurs ;
- pour tous les investissements : l'histoire de la création, de l'entretien, des rénovations, des mises aux normes, et du renouvellement des infrastructures qui ont été réalisées avec des technologies variées, ont suivi des trajectoires différentes, ce qui génère des échéances de renouvellement et des charges financières très variables ;

<sup>38</sup> Source : [https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0008960/010151-01\\_rapport.pdf](https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0008960/010151-01_rapport.pdf)

- les taux des redevances : ils sont arrêtés par les instances de bassin (conseil d'administration et comité de bassin) dans les limites fixées par la loi, en fonction des pollutions constatées dans les différentes zones des bassins hydrographiques et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et garantir une bonne qualité des eaux.

À tout cela, il faut ajouter les choix des services relatifs à la qualité du service (accueil, centre d'appel, etc.) ou aux choix techniques de traitement. Enfin, les conditions de financement sont susceptibles d'impacter le budget et, *in fine*, le prix du service (cf. nécessité d'avoir un budget en équilibre).

**En annexes 29 et 30 du rapport figurent les tableaux des prix moyens régionaux et départementaux des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.**

Une autre manière de représenter le prix moyen du service de l'eau consiste à réaliser une cartographie par bassin hydrographique. La carte ci-dessous représente les contours des circonscriptions de bassins hydrographiques : sept en métropole (couvrant neuf districts hydrographiques au sens de la directive cadre sur l'eau et étant gérés par les six Agences de l'eau) et cinq en outre-mer gérés par des Offices de l'eau (à l'exception de Mayotte).

**Figure 46 : Les circonscriptions de bassin en France**



La Réunion et le bassin Rhône-Méditerranée-Corse se caractérisent par un prix moyen bien plus faible que la moyenne nationale (respectivement 2,76 €/m<sup>3</sup> et 3,95 €/m<sup>3</sup>). A l'opposé, la Martinique et la Guadeloupe (respectivement 6,09 €/m<sup>3</sup> et 5,48 €/m<sup>3</sup>) affichent des prix moyens très supérieurs au prix moyen national (4,34 €/m<sup>3</sup>). Toutefois, le contexte technique et géographique des DOM reste différent de celui des bassins en métropole. En métropole, le bassin Artois-Picardie présente le prix moyen total du service le plus élevé (4,81 €/m<sup>3</sup>).

**Figure 47** : Répartition du prix moyen total TTC par m<sup>3</sup> (eau potable + assainissement collectif) en fonction des bassins

Bassins hydrographiques	Prix moyen du service de l'eau potable par bassin	Prix moyen du service de l'assainissement collectif par bassin	Prix moyen total du service de l'eau par bassin
Réunion	1,23 €	1,53 €	<b>2,76 €</b>
Rhône-Méditerranée-Corse	2,02 €	1,93 €	<b>3,95 €</b>
Rhin-Meuse	2,13 €	1,95 €	<b>4,08 €</b>
Adour-Garonne	2,12 €	2,11 €	<b>4,23 €</b>
Loire-Bretagne	2,29 €	2,22 €	<b>4,51 €</b>
Seine-Normandie	2,11 €	2,42 €	<b>4,53 €</b>
Artois-Picardie	2,18 €	2,64 €	<b>4,81 €</b>
Guadeloupe	2,88 €	2,60 €	<b>5,48 €</b>
Martinique	2,74 €	3,35 €	<b>6,09 €</b>
Guyane	2,64 €	Aucune donnée disponible	
Mayotte	Aucune donnée disponible		

\* Mayotte ne constitue pas un bassin au sens de la DCE. Il n'est pas géré par un office de l'eau et est desservi par une collectivité unique qui dispose d'un service d'eau et un service d'assainissement

\*\* La Guyane ne dispose pas de données (en assainissement collectif), ni Mayotte à la date d'extraction du jeu de données pour ce rapport.

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

#### 4.1.3 Prix moyen des services d'eau potable

Le prix moyen du service de l'eau potable en France s'élève à 2,13 € TTC/m<sup>3</sup> en 2021, sur la base d'une facture annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Cette valeur correspond à une dépense moyenne par abonné de 21,30 € TTC/mois, pour une consommation de référence. Elle est calculée à partir des données de 5 858 services publics d'eau potable (55% des 10 745 services présents dans le référentiel), couvrant 49,7 millions d'habitants (soit près des trois quarts de la population totale). Elle est le fruit d'une moyenne de l'indicateur prix du service de l'eau potable de chaque service, pondérée par le nombre d'habitants desservis par ce service.

**80 % de la population bénéficie d'un prix du service de l'eau potable compris entre 1,60 € TTC/m<sup>3</sup> et 2,74 € TTC/m<sup>3</sup>.**

La médiane est proche de la moyenne (7 centimes d'euro d'écart), ce qui révèle une distribution relativement symétrique de la série des prix de l'eau potable par service.

Prix du service de l'eau potable	En € TTC/m <sup>3</sup>
<b>Moyenne</b>	<b>2,13</b>
1 <sup>er</sup> décile	1,60
9 <sup>e</sup> décile	2,74
Médiane	2,06
Écart-type	0,46

Nombre d'observations	5 858
Population couverte	49 711 050
Variable de pondération	Pop. desservie

#### 4.1.4 Prix moyen des services d'assainissement collectif

Le prix moyen du service de l'assainissement collectif en France s'élève à 2,21 € TTC/m<sup>3</sup> en 2021, sur la base d'une facture annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Cette valeur correspond à une dépense moyenne par abonné de 22,10 € TTC/mois. Elle est calculée à partir des données de 5 747 services publics d'assainissement collectif (46% des 12 392 services présents dans le référentiel), concernant 43,6 millions d'habitants (soit environ 82% des usagers de l'assainissement collectif). Elle est le fruit d'une moyenne du prix du service de l'assainissement collectif de chaque service, pondérée par le nombre d'habitants desservis par ce service.

**80 % de la population bénéficie d'un prix du service de l'assainissement collectif compris entre 1,42 €/m<sup>3</sup> et 3,17 €/m<sup>3</sup>.**

Pour cette même proportion d'usagers, l'étalement est plus important pour le prix du service de l'assainissement collectif (1,75 € TTC/m<sup>3</sup>) que pour l'eau potable (1,14 € TTC/m<sup>3</sup>).

Prix de l'assainissement collectif	En € TTC/m <sup>3</sup>
<b>Moyenne</b>	<b>2,21</b>
1 <sup>er</sup> décile	1,42
9 <sup>e</sup> décile	3,17
Médiane	2,06
Écart-type	0,69

Nombre d'observations	5 747
Population couverte	43 563 110
Variable de pondération	Pop. desservie

#### 4.1.5 Prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif selon le type de collectivité

Dans les services communaux, les prix moyens des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont inférieurs à ceux pratiqués par les EPCI. Le prix du service de l'eau potable dans les services communaux est de 1,93 € TTC/m<sup>3</sup> alors qu'il est de 2,15 € TTC/m<sup>3</sup> dans les services intercommunaux (EPCI).

Celui de l'assainissement collectif dans les services communaux est de 2,07 € TTC/m<sup>3</sup> alors qu'il est de 2,23 € TTC/m<sup>3</sup> dans les services intercommunaux (EPCI).

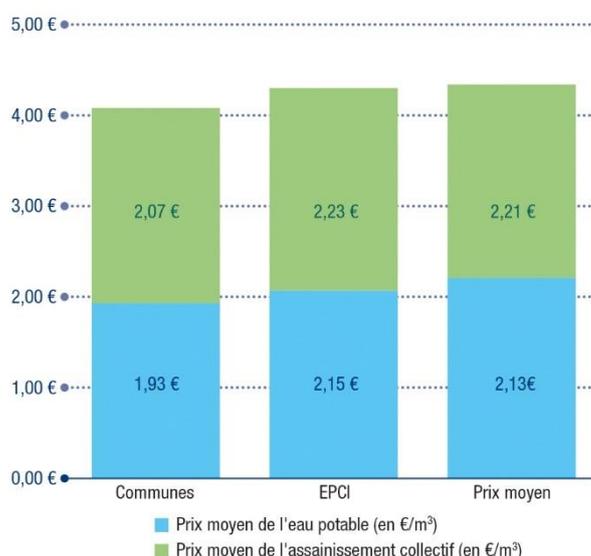
Pour l'eau potable, les Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) et Syndicats mixtes qui représentent plus de 40 % de la population desservie par les EPCI, et qui ont en moyenne des prix plus élevés (respectivement 2,35 €/m<sup>3</sup>, 2,41 €/m<sup>3</sup> et 2,22 €/m<sup>3</sup>), tirent vers le haut le prix moyen de l'ensemble des EPCI (par rapport aux prix moyens des services communaux).

Les communes, majoritaires dans la catégorie des collectivités de moins de 3 000 habitants, peuvent financer, l'eau potable et/ou l'assainissement collectif à partir de leur budget général<sup>39</sup>, ce qui contribue à minorer le prix.

Enfin, concernant l'assainissement collectif, les dispositifs de traitement communaux (particulièrement pour les petites communes, plus simples en termes de type de traitement) sont souvent moins coûteux à la construction, à l'exploitation et à la maintenance (lagunes, filtres plantés, filtres bactériens, etc.) que les dispositifs intercommunaux (boues activées, majoritairement). Cela peut expliquer en partie cet écart de prix. De plus, les exigences réglementaires en termes de performance sont moindres.

**Figure 48** : Répartition du prix moyen total TTC par m<sup>3</sup> eau + assainissement entre communes et EPCI

Collectivité organisatrice	Prix moyen du service AEP	Nombre de services	Population couverte	Prix moyen service AC	Nombre de services	Population couverte	Prix moyen total
Communes	1,93 €	2 582	4 688 651	2,07 €	2 835	4 403 660	4,00 €
EPCI	2,15 €	3 275	45 016 136	2,23 €	2 911	39 206 140	4,38 €
<b>Prix moyen national</b>	<b>2,13 €</b>	<b>6 106</b>	<b>49 704 787</b>	<b>2,21 €</b>	<b>5 747</b>	<b>43 609 800</b>	<b>4,34 €</b>



Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Pour l'eau potable, on distingue deux types de collectivités organisatrices, celles dont le prix moyen du service est inférieur à 2,00 € TTC/m<sup>3</sup> (communes, métropoles) et les secondes, dont le prix moyen est

<sup>39</sup> [Article L2224-2 du code général des collectivités territoriales.](#)

compris entre 2,01 et 2,41 € TTC/m<sup>3</sup> (communauté d'agglomération, communauté de communes, SIVOM, SIVU, EPT, syndicat mixte, syndicat de départements). Au niveau des EPCI, la différence de prix entre l'EPCI-FP le plus rural (communauté de communes, 2,30 €/m<sup>3</sup>) et le plus urbain (métropole, 1,91€/m<sup>3</sup>) peut s'expliquer par un coût d'amortissement moindre de leur infrastructure (linéaire de réseau par abonné plus faible), qui justifie notamment le moindre prix des métropoles.

Cette dernière observation s'applique également aux SIVU, généralement de petite taille et situés dans des territoires ruraux.

**Figure 49** : Prix moyen TTC par m<sup>3</sup> de l'eau potable, selon le type de collectivité organisatrice

Collectivité organisatrice	Prix moyen du service de l'eau potable	Nombre de services	Population couverte
Commune	1,93 €	2 582	4 688 651
Métropole	1,91 €	119	9 321 542
Communauté urbaine	2,17 €	83	2 268 648
Communauté d'agglomération	2,06 €	820	10 100 000
Communauté de communes	2,30 €	542	2 564 301
SIVOM	2,35 €	177	1 183 572
SIVU	2,41 €	866	5 798 966
Établissement public territorial	2,01 €	10	557 901
Syndicat Mixte	2,22 €	626	12 500 000
Syndicat de départements	2,34 €	32	721 206
<b>Prix moyen de l'eau potable</b>	<b>2,13 €</b>	<b>5 857</b>	<b>49 704 206</b>

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Pour l'assainissement collectif, deux types de collectivités organisatrices se distinguent également :

- les métropoles, communautés urbaines et communes dont les prix moyens sont compris entre 1,68 et 2,07 €TTC/m<sup>3</sup> ;
- les communautés d'agglomérations, communautés de communes, SIVOM, SIVU, syndicats mixtes, EPT, départements et syndicats de départements : avec des prix moyens supérieurs à 2,20 €TTC/ m<sup>3</sup>.

**Figure 50** : Prix moyen TTC par m<sup>3</sup> de l'assainissement collectif, selon le type de collectivité organisatrice

Collectivité organisatrice	Prix moyen du service de l'assainissement collectif	Nombre de services	Population couverte
Commune	2,07 €	2 836	4 403 660
Métropole	1,68 €	88	10 400 000
Communauté urbaine	2,03 €	86	3 080 076
Communauté d'agglomération	2,23 €	1 048	11 700 000
Communauté de communes	2,44 €	962	4 712 049
SIVOM	2,65 €	145	713 489
SIVU	2,33 €	202	1 436 714
Etablissement public territorial	2,51 €	9	1 073 891
Syndicat Mixte	2,47 €	334	4 676 083
Département	3,14 €	2	1 003 651
Syndicat de départements	2,95 €	35	410 187
<b>Prix moyen de l'assainissement collectif</b>	<b>2,23 €</b>	<b>5 747</b>	<b>43 609 800</b>

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

#### 4.1.6 Prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif selon le mode de gestion

En 2021, le prix moyen du service en eau potable est plus élevé en délégation qu'en régie (2,15 € TTC/m<sup>3</sup> contre 2,09 € TTC/m<sup>3</sup>). Cet écart s'est réduit sur les dix dernières années : en 2010 cet écart était de 23 centimes.

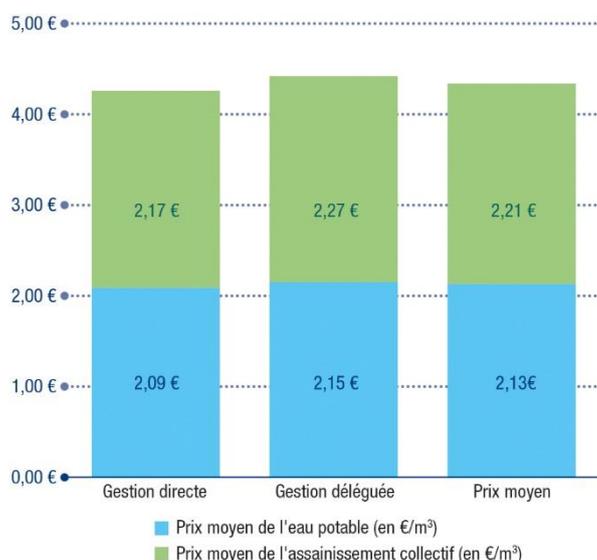
**Cependant, un écart plus important persiste en assainissement collectif avec 10 centimes de plus en moyenne pour les services gérés en délégation par rapport aux services en régie.**

Sur le principe et l'ampleur de l'écart, le résultat des données 2021 est conforme aux différentes études<sup>40</sup> qui ont pu être réalisées ces dernières années, pour l'assainissement collectif.

L'écart régie/délégation est très similaire à l'écart communes/EPCI du paragraphe précédent, en lien avec une certaine corrélation entre mode de gestion et type de collectivité : **environ 80 % des collectivités de type « commune » sont en régie.**

**Figure 51** : Répartition du prix moyen total TTC par m<sup>3</sup> (eau potable + assainissement collectif) en fonction du mode de gestion

Mode de gestion	Prix moyen du service AEP	Nombre de services	Population couverte	Prix moyen service AC	Nombre de services	Population couverte	Prix moyen total
Régie	2,09 €	3 687	21 100 000	2,17 €	3 881	25 300 000	4,26 €
Délégation	2,15 €	2 171	28 600 000	2,27 €	1 866	18 300 000	4,42 €
<b>Prix moyen national</b>	<b>2,13 €</b>	<b>5 858</b>	<b>49 700 000</b>	<b>2,21 €</b>	<b>5 747</b>	<b>43 600 000</b>	<b>4,34 €</b>



Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Tant pour l'eau potable que pour l'assainissement collectif, plusieurs explications sont généralement mises en avant pour expliquer cet écart :

- les collectivités ont plus souvent recours à la gestion déléguée lorsque les enjeux de la qualité de l'eau potable et des rejets des stations de traitement des eaux usées demandent une gestion d'équipements complexes (usines de traitement des eaux

<sup>40</sup> Enquête SSP-SoeS 2008, Rapports nationaux Sispea de février 2012 (sur les données 2009) et juin 2014 (sur les données 2010), récents rapports BIPE/FP2E 2012 et 2015, etc.

polluées par les nitrates ou les pesticides, traitement poussé des eaux usées dans des secteurs à forts enjeux environnementaux et/ou sanitaires) ;

- les moyens supplémentaires qui ne peuvent parfois être déployés que par les délégataires, par exemple en matière de prévention des impayés (taux d'impayés en eau potable de 1,9% pour les services en délégation contre 2,1% pour les services en régie en eau potable ; 2,0% contre 2,4% pour l'assainissement collectif) ont un coût ;
- les régies, dans certains cas, s'appuient sur du personnel mutualisé entre plusieurs fonctions au sein de la collectivité, sans pour autant prendre en compte la juste part des charges salariales revenant au budget de l'eau ;
- le dispositif dérogatoire au principe de « l'eau paie l'eau » pour les communes de moins de 3 000 habitants (abondement possible par le budget principal) est un facteur potentiel de modération des tarifs pratiqués par les collectivités de type « commune » en régie.

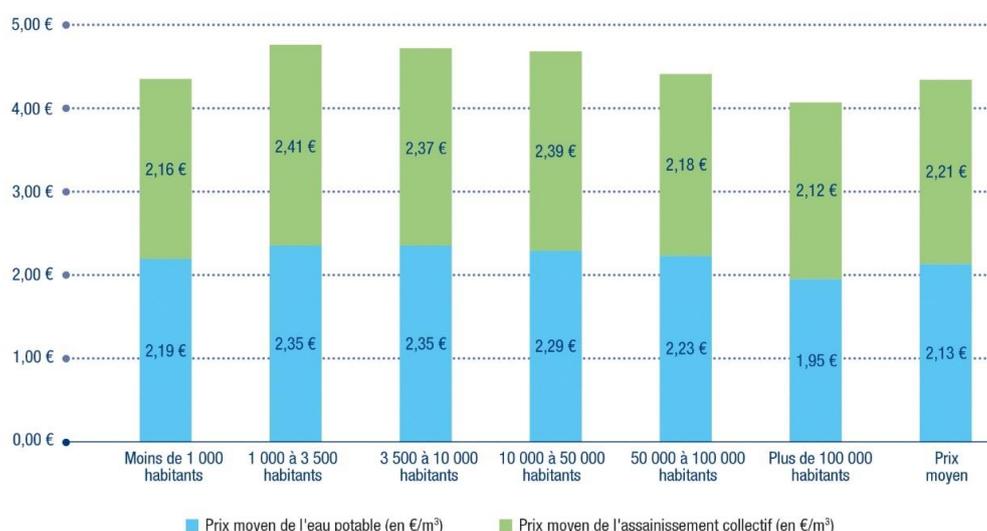
En revanche, la gestion déléguée sur un périmètre élargi de collectivités permet de favoriser l'optimisation de certaines charges par la mutualisation de moyens, ce qui devrait modérer cet écart.

#### 4.1.7 Prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif selon leur taille

Le prix total du service de l'eau est en moyenne moins élevé pour les services de grande taille (plus de 100 000 habitants desservis) et pour les très petits services (moins de 1 000 habitants desservis), alors que les services de taille intermédiaire pratiquent des tarifs plus élevés de 20 à 35 centimes d'euros TTC par m<sup>3</sup> en moyenne.

**Figure 52** : Répartition du prix moyen total TTC par m<sup>3</sup> (eau potable + assainissement collectif) en fonction de la taille des services

Nombre d'habitants desservis	Prix moyen AEP	Nombre de services	Population couverte	Prix moyen AC	Nombre de services	Population couverte	Prix moyen total
Moins de 1 000	2,19 €	2692	1 147 184	2,16 €	3196	1 891 026	4,35 €
1 000 à 3 500	2,35 €	1318	2 135 281	2,41 €	1284	2 593 595	4,76 €
3 500 à 10 000	2,35 €	976	4 840 178	2,37 €	649	3 684 560	4,72 €
10 000 à 50 000	2,29 €	683	10 900 000	2,39 €	437	8 829 556	4,68 €
50 000 à 100 000	2,23 €	109	6 023 746	2,18 €	92	5 662 183	4,41 €
Plus de 100 000	1,95 €	80	24 600 000	2,12 €	89	20 900 000	4,07 €
<b>Moyenne nationale</b>	<b>2,13 €</b>			<b>2,21 €</b>			<b>4,34 €</b>



Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Cette situation peut s'expliquer de plusieurs manières :

- les petits services sont souvent des services dont le dispositif de dépollution de l'eau brute choisi est peu coûteux, induisant donc des charges de gestion relativement réduites ;
- les services de moins de 3 000 habitants peuvent financer l'eau potable à partir du budget général et ainsi baisser artificiellement leur prix du service de l'eau.

Les services de plus de 100 000 habitants sont le plus souvent des services de type urbain centrés sur une ville-métropole. Leur taille importante, génératrice d'économies d'échelle (dispositifs de traitement de l'eau potable, ouvrages de dépollution, gestion clientèle, etc.) et la concentration de leurs réseaux (desservant une densité élevée d'abonnés) qui constituent une part importante des charges patrimoniales, leur permettent une baisse des coûts unitaires, au regard de l'assiette de consommation.

## 4.2. Indicateurs de performance des services d'eau potable

**Avertissement :** chaque indicateur est assorti d'un tableau de présentation statistique qui précise sa moyenne, sa médiane et son écart-type en annexe 6.

La valeur moyenne est calculée en pondérant les observations avec la variable d'agglomération attachée à l'indicateur (exemple : le prix du service de l'eau « pèse » dans l'échantillon à proportion de sa population desservie).

L'écart-type permet d'apprécier la dispersion des valeurs autour de la valeur moyenne : plus il est important, moins les valeurs sont concentrées autour de cette valeur moyenne.

### 4.2.1. Rendement du réseau de distribution d'eau potable

**Le rendement moyen des réseaux de distribution évalué pour l'année 2021 est de 81,5 % (en 2020, 80,1 %).** Le

volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est donc de l'ordre de 18,5% du volume introduit dans le réseau de distribution (volumes produits + volumes importés). Autrement dit, pour cinq litres d'eau mis en distribution, un litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur. À noter que seuls les services assurant au moins la distribution d'eau potable ont été évalués pour ce calcul national : les services de production ou de production/transfert ont des rendements généralement très supérieurs (rendement moyen « hors distribution » évalué à hauteur de 96,9 % en 2021, sur la base de 123 observations couvrant 2,2 millions d'habitants) mais ne sont ici pas comptabilisés.

Rendement du réseau de distribution	%
<b>Moyenne</b>	<b>81,5</b>
Médiane	85,1
Écart-type	10,6

Nombre d'observations	5 242
Population couverte	48 546 810

Notons que ce rendement est calculé en prenant en compte les volumes consommés comptabilisés non domestiques qui sont peu renseignés par les collectivités ainsi que les volumes consommés sans comptage qui comme leur nom l'indique ne sont pas comptabilisés par les collectivités et sont donc estimés.

Dans la partie rendement qui débute à partir de la page 54, on peut préciser que cet indicateur prend en compte les volumes consommés comptabilisés non domestiques qui sont peu renseignés par les collectivités depuis la création de l'Observatoire (et qu'il faut qu'elle progresse sur ce sujet) et les volumes consommés sans comptage qui comme le nom l'indique ne sont pas comptabilisés par les collectivités.

**À l'échelle « France entière », les pertes par fuites annuelles représentent environ 900 millions de m<sup>3</sup>, l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 16,5 millions d'habitants.**

Par ailleurs (sur la base de 5 242 observations), **10 % des usagers relèvent d'un service dont le rendement de réseau est inférieur à 69,2 %** et 10 % relèvent d'un service dont le rendement de réseau est supérieur à 90,4 %<sup>41</sup>.

## Conformité des services de distribution au rendement seuil

L'amélioration des rendements des réseaux constitue un enjeu pour les services d'eau potable, d'une part pour limiter la pression sur la ressource en eau, préserver les milieux aquatiques et d'autre part pour minimiser les charges de prélèvement et de potabilisation de volumes d'eau qui ne seront pas consommés. Issue du Grenelle de l'environnement, la réglementation française<sup>42</sup> répond à cet enjeu. Le plan eau du gouvernement diffusé en mars 2023 réaffirme l'importance de la lutte contre les fuites. 180 millions d'euros par an d'aides supplémentaires des agences de l'eau seront dédiées au petit cycle de l'eau. Les aides des agences de l'eau aux collectivités seront conditionnées à des objectifs de performance de gestion de leur patrimoine.

L'atteinte d'un rendement à 100 % est irréaliste et ne doit ainsi pas être un objectif en soi (sauf dans des cas très spécifiques de réseaux de transfert qui peuvent l'approcher). Cependant un grand nombre de collectivités distributrices peuvent viser un objectif de l'ordre de 80 à plus de 90 % (en milieu hyper urbain), ce qui passe par l'acquisition d'une bonne connaissance de son réseau et des moyens supplémentaires en gestion patrimoniale, en recherches de fuites et de réparations et/ou de renouvellement des conduites. Ceci affectera nécessairement le prix du service de l'eau à court et moyen terme, mais permettra d'atteindre et stabiliser à long terme un prix adapté aux besoins de la collectivité et une bonne performance.

Les causes des fuites sont très nombreuses et variées. Parmi elles, se trouvent :

- l'âge des canalisations (facteur aggravant mais pas toujours déterminant) qui rend la canalisation moins résistante ;
- le type de canalisation (souvent corrélé avec une période historique de pose) ;
- la corrosion des canalisations causée naturellement par l'eau distribuée (corrosion interne, notamment si l'eau est « agressive »), ainsi que par l'humidité du terrain dans lequel est implantée la canalisation (corrosion externe) ;
- les chocs thermiques (période de froid) qui créés des cassures des canalisations peu résistantes ;
- le vieillissement des joints d'étanchéité entre les canalisations ;
- les évolutions et mouvements des sols (phénomènes naturels, passage fréquent d'engins roulants, etc.) qui ont des conséquences sur la stabilité du sous-sol dans lequel est implantée la canalisation ;
- la déstabilisation du sol durant la pose des canalisations lors de travaux, terrassements, remblaiements ou compactages du terrain ;
- la pression élevée de l'eau dans les canalisations et ses variations, de manière régulière ou occasionnelle ;
- des incidents liés à une origine extérieure, qui provoquent un percement de la canalisation.

Par ailleurs, les branchements (plus particulièrement les prises en charge de ces branchements - points de raccordement avec la conduite), mais aussi la partie du branchement située entre la canalisation publique et le compteur sont également des sources potentielles de fuites.

---

<sup>41</sup> Le rendement est pondéré par des variables de volumes, les valeurs des déciles affichées ici sont calculées à partir d'une pondération en termes de population desservie (et non en volumes). Les valeurs sont donc potentiellement différentes des valeurs affichées dans le tableau récapitulatif de début de paragraphe.

<sup>42</sup> Engagement 111 du Grenelle de l'environnement – Article 161 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. - Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012.

### Quel lien y-a-t-il entre le rendement et les fuites ?

L'évolution du rendement ne peut être appréciée qu'à consommation constante : dans ces conditions, plus le rendement augmente, plus les fuites diminuent.

Cependant, dans certains cas extrêmes de variation importante de la consommation, un rendement peut augmenter... en même temps que le volume absolu de fuites augmente.

Une bonne connaissance patrimoniale des réseaux et des branchements est incontournable pour définir une stratégie pertinente en matière d'amélioration ou de maintien en état du réseau d'un service. Le législateur exige de tous les services d'eau potable un socle minimal de connaissances, matérialisé par un descriptif détaillé des réseaux dont les contours sont définis dans le décret « fuites »<sup>43</sup> et précisés dans l'arrêté « indicateurs »<sup>44</sup>. Depuis le 24 août 2021, l'article 59 de la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets étend cette exigence à l'élaboration d'un schéma d'alimentation en eau potable, qui comprend un diagnostic des ouvrages et un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements.

Sur le plan statistique, le fait de retrouver plutôt les meilleurs rendements de réseaux parmi les collectivités les plus importantes en termes de population n'est pas un hasard (même si d'autres facteurs que le facteur taille interviennent également), certains des plus grands services s'étant concentrés sur la connaissance de leurs réseaux avant même la mise en œuvre de l'obligation législative.

L'engagement 111 du Grenelle de l'environnement sur la limitation des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable est à l'origine du décret « fuites »<sup>45</sup>. Ce dernier impose à tous les services d'eau le respect d'un rendement seuil calculé individuellement en fonction de la taille de la collectivité (de son indice linéaire de consommation) et de la sensibilité quantitative de la ressource en eau dans laquelle elle puise (pour les grosses collectivités, qui prélèvent plus de 2 millions de m<sup>3</sup>/an).

**Tout service ayant un rendement supérieur à 85 % est considéré comme conforme aux exigences réglementaires.** En deçà de ce seuil absolu, le rendement seuil est évalué dans une fourchette comprise entre 65 et 85 % et comparé avec le rendement du service. Si le rendement est inférieur au rendement seuil, le service a l'obligation d'établir un plan d'actions visant à réduire ses fuites. Dans le cadre du décret « fuites », les majorations de redevance prélèvement pour non-réalisation des descriptifs des réseaux ont été appliquées à partir de 2015 et celles pour la non-présentation de plans d'action de réduction des fuites l'ont été à partir de 2017.

**Au moins 18 % des services** (sur les 5 051 observations disponibles), représentant 7 % de la population couverte, **ne sont pas conformes à la réglementation.** L'absence d'information dans la base SISPEA sur l'origine de la ressource (prélèvement en ZRE<sup>46</sup>) ne permet pas de conclure quant au respect de la réglementation pour 1 % des services étudiés, représentant 4 % de la population couverte.

**Figure 53** : Services d'eau potable conformes au décret « rendement » (RDT)

Respect RDT seuil du décret « fuites »	Nombre de services	%	Population couverte	%
OUI	4 094	81%	42 312 902	89%
NON	918	18%	3 301 007	7%
À confirmer	39	1%	2 037 115	4%
TOTAL	5 051	100%	47 651 024	100%

Source: Sispea (OFB) – DDT(M) – DEAL - DRIEE – Données 2021 (2023)

**Depuis la promulgation du décret fuites (2012), cette proportion de services d'eau non conformes reste significative et a peu évolué malgré les aides financières attribuées par les**

<sup>43</sup> Décret 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

<sup>44</sup> Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

<sup>45</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025208197/>

<sup>46</sup> Les **zones de répartition des eaux (ZRE)** sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement (CE), comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins".

**agences de l'eau pour la lutte contre les fuites et le renouvellement des réseaux : au moins 20 % des services étaient non conformes en 2013, la baisse n'est que de 2 points de pourcentage.**

Les services sont classés pour cette évaluation entre « petits » et « grands » services<sup>47</sup>. Les formules de calculs sont précisées en notes de bas de page.

Les services sont par ailleurs comparés suivant des critères de volumes prélevés et de fragilité quantitative de leur(s) ressource(s), soit à un rendement seuil « de base »<sup>48</sup>, soit à un rendement seuil « majoré »<sup>49</sup>.

**Figure 54** : Simulation de conformité des services au rendement seuil du décret « fuites »

Respect RDT seuil du décret « fuites » suivant « petits » et « grands services »	Nombre de « petits » services (RDT seuil « de base »)	%	Nombre de « grands » services (indétermination sur le RDT seuil)	%
OUI (> 85%)	1 245	27%	150	34%
OUI (> RDT seuil)	2 498	54%	201	46%
NON (< RDT seuil)	872	19%	46	11%
À confirmer (compris entre les 2 RDT seuil)			39	9%
TOTAL	4 615	100%	436	100%

\* supérieurs au seuil majoré

\*\* inférieurs au seuil de base

Source: Sispea (OFB) – DDT(M) – DEAL - DRIEE – Données 2021 (2023)

Les très petits services non conformes (moins de 1 000 habitants) affichent un retard de 14 points par rapport à leur rendement seuil (rendement seuil moyen de ces services estimé à 67% contre un rendement moyen estimé à hauteur de 53%). Parmi ces « petits services », l'écart est le plus faible entre le rendement seuil et le rendement moyen (6 points) pour les plus « grands » d'entre eux (ceux de plus de 10 000 habitants).

**Figure 55** : Écart des rendements aux rendements seuils « de base » du décret « fuites », pour les « petits » services

Nombre habitants desservis	Nombre de services	Nombre de services non conformes (NC)	% services NC	RDT moyen des NC	RDT seuil moyen des NC	Écart à la conformité
Moins de 1 000	2 110	492	23%	53%	67%	14
De 1 000 à 3 500	1 190	259	22%	55%	67%	12
De 3 500 à 10 000	911	101	11%	58%	68%	10
Plus de 10 000	404	20	5%	62%	68%	6
<b>Tous les "petits" services</b>	<b>4 615</b>	<b>872</b>	<b>19%</b>			

Source: Sispea (OFB) – DDT(M) – DEAL - DRIEE – Données 2021 (2023)

Un outil de diagnostic de conformité du décret fuites est à disposition des collectivités sur le site de Sispea contributeurs, sur la page des saisies des indicateurs et un bilan volumétrique également, en



cliquant sur les pictogrammes suivants pour s'évaluer.

<sup>47</sup> Les « petits services » sont ceux mettant moins de 1 600 000 m<sup>3</sup> d'eau en distribution (hypothèse retenue pour caractériser correspondant à moins de 2 000 000 m<sup>3</sup> d'eau prélevée) : ils relèvent de fait du rendement seuil « de base » = 65 + 0,2 x ILP. Les « grands services » constituent tous les autres.

<sup>48</sup> Le rendement seuil « de base » = 65 + 0,2 x ILP (Indice Linéaire de Perte) est celui prévu par défaut pour tous les services, sauf s'ils répondent aux critères du rendement seuil « majoré ».

<sup>49</sup> Le rendement seuil « majoré » = 70 + 0,2 x ILP (Indice Linéaire de Perte) est celui prévu pour les services qui puisent annuellement plus de 2 000 000 m<sup>3</sup> d'eau en ZRE.

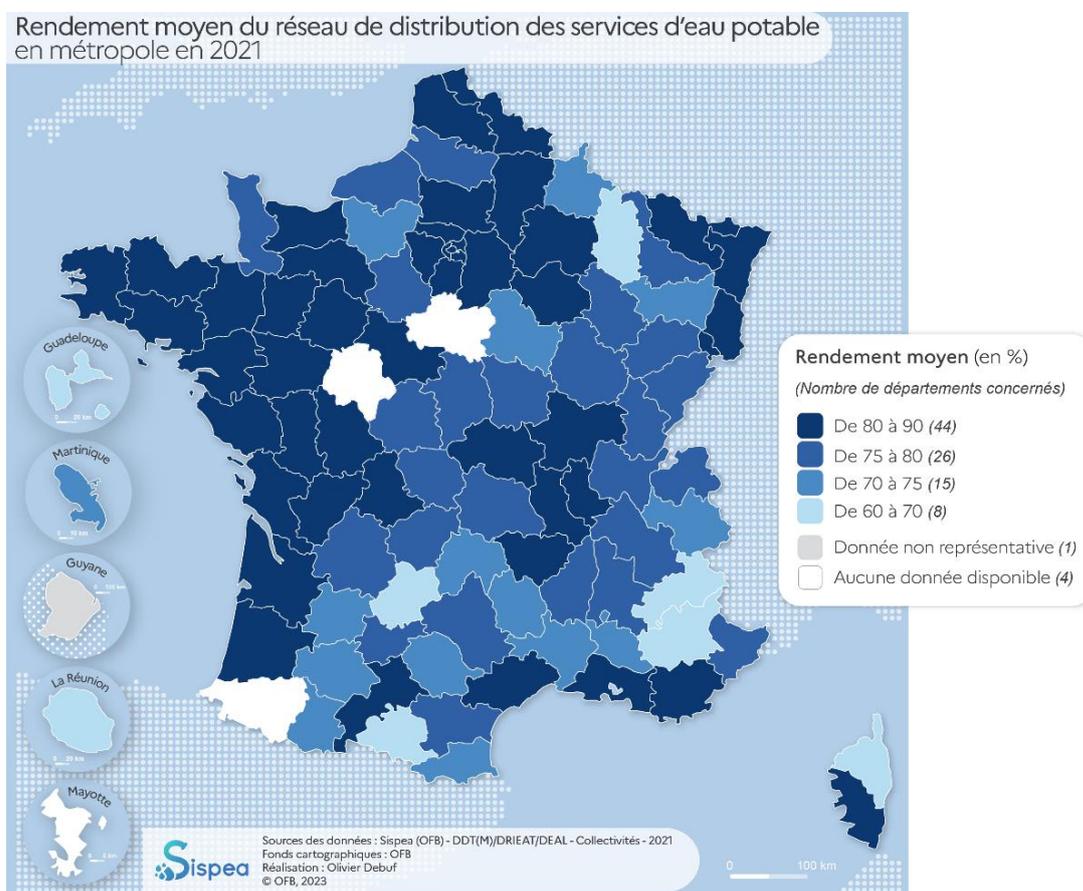
## Disparités territoriales du rendement de réseau

Les services situés à l'ouest, l'Île-de-France, l'extrême nord et certains départements de l'est sont caractérisés par des rendements supérieurs à la moyenne nationale (supérieurs à 80 %). Certains de ces territoires sont confrontés notamment à des problèmes de rareté de l'eau. Aussi, des stratégies d'économie d'eau ont été engagées par les collectivités. De plus, elles disposent d'une structuration qui leur permet de disposer d'ingénieurs, voire de bureaux d'étude compétents pour les accompagner dans ce domaine. Une majorité de ces collectivités a réalisé initialement des études patrimoniales afin d'avoir une meilleure connaissance des réseaux et effectué des travaux et des investissements dans la pose de compteurs de sectorisation ou de renouvellement de réseau.

L'Indre-et-Loire, le Loiret, les Pyrénées-Atlantiques, la Guyane et Mayotte n'ont pas pu être représentés sur la carte ci-dessous par absence de données (ou non représentativité des données disponibles).

En Outre-Mer, pour les territoires où les données sont disponibles et significatives, à savoir la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, on constate des rendements très inférieurs à la moyenne nationale, respectivement 40,8%, 70,5% et 62,5%.

**Figure 56** : Rendement moyen du réseau de distribution, par département



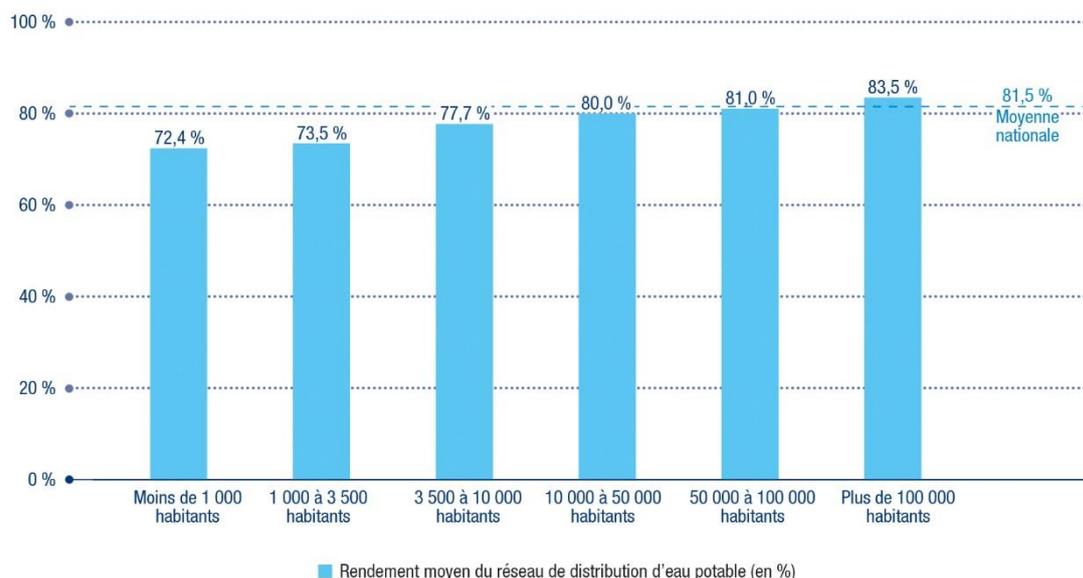
Les très grands services (plus de 100 000 habitants - majoritairement urbains) présentent les meilleurs rendements de réseaux, avec un écart d'environ 5 à 11 points par rapport aux services de plus petites tailles (de moins de 10 000 habitants).

Outre la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale depuis déjà de nombreuses années, les conséquences potentielles des fuites en zone urbaine (interaction avec les autres réseaux, contraintes fortes dues au trafic routier important), qui supposent une attention et un suivi accrus de la part des gestionnaires, expliquent également cet écart avec les autres services.

Il n'en est pas moins que, dans l'absolu, les volumes perdus par fuites dans les grands services représentent de très grandes quantités par rapport à ceux perdus dans les petits services. **En 2021, les fuites de la ville de Paris, malgré un rendement de 89 %, représentaient, avec environ 19 millions de m<sup>3</sup> de fuites, environ 2 % des pertes d'eau « France entière ».** Même avec un très bon rendement, des investissements restent à poursuivre pour limiter les fuites lorsque les volumes de pertes sont très importants pour les services de très grande taille comme la ville de Paris ou le SEDIF par exemple. Mais rappelons que l'atteinte d'un rendement de 100 % n'est pas possible techniquement.

**Figure 57 :** Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable en fonction du nombre d'habitants desservis des services

Nombre d'habitants desservis	Rendement moyen du réseau de distribution	Population couverte	Nombre de services
Moins de 1 000	72,4%	750 133	2 139
1 000 à 3 500	73,5%	1 971 458	1 209
3 500 à 10 000	77,7%	4 582 969	925
10 000 à 50 000	80,0%	10 517 060	655
50 000 à 100 000	81,0%	5 608 701	103
Plus de 100 000	83,5%	24 428 680	78
<b>Moyenne nationale</b>	81,5 %		



Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Enfin, le rendement moyen des services en délégation est supérieur de 5 points au rendement moyen des services gérés en régie. La taille des services en délégation étant en moyenne plus élevée, la corrélation entre le rendement et la taille des services constatée dans le graphique précédent se retrouve ici. Mais comme indiqué précédemment, les très « grands » services, même avec de bons rendements (supérieurs à la moyenne) représentent des volumes de fuites élevés, et doivent donc continuer leurs efforts.

**Figure 58** : Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable selon le mode de gestion des services

Mode de gestion	Rendement moyen	Population concernée	Nombre de services
Gestion directe	78,6%	20 800 000	3 200
Gestion déléguée	83,5%	27 800 000	2 042
<b>Moyenne nationale</b>	<b>81,5 %</b>		

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

#### 4.2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (ICGP)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale [P103.2B] est un indicateur construit à partir de nombreux paramètres, déterminant l'état d'avancement des services dans leur connaissance patrimoniale et dans les dispositions prises en matière de gestion du patrimoine (mise en œuvre de programmes de renouvellement, etc.).

ICGP	Score sur 120 points
<b>Moyenne</b>	<b>102</b>
Médiane	108
Écart-type	20,5

**Cet indicateur est « déclaratif »** : pour certains de ses aspects, il repose sur une appréciation de la collectivité sur l'état d'avancement de son service en matière de gestion patrimoniale. **Il est établi sur un maximum de 120 points.** Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A, sur 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B, sur 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C, sur 75 points).

<b>Nombre d'observations</b>	<b>5 771</b>
<b>Population couverte</b>	<b>49 030 120</b>

Sa consolidation se fait au moyen de la variable de pondération « linéaire de réseaux hors branchements en km », ce qui est un facteur limitant pour son évaluation nationale (il y a en effet moins de données pour cette variable).

**Au plan national, pour les services d'eau potable, cet indicateur est évalué, en 2021, à hauteur de 102 points sur 120, soit 1 point de plus qu'en 2020. En 2019 et 2018, il avait été évalué à hauteur de 100 points.**

**Environ 9 % des services (représentant 3 % de la population et 4 % du linéaire de réseau) disposent d'un indice de connaissance inférieur à 40 points.** Le profil type du service non-conforme à la réglementation sur les fuites (exigence de disposer d'un descriptif détaillé des réseaux équivalent à 40 points au minimum pour cet indicateur) **est celui de la petite collectivité rurale.** Les résultats obtenus sur les dernières années et l'évolution enregistrée (environ un tiers des services était non conforme en 2013) méritent d'être relativisés, du fait du caractère récent et complexe de cet indicateur se traduisant probablement par une approximation perfectible de son mode de calcul par de nombreuses collectivités. Toutefois, pour fiabiliser le calcul de cet indicateur, le calcul automatique est bloqué par défaut depuis l'exercice 2020.

**Par ailleurs, plus de 80 % des services ont une bonne gestion patrimoniale (avec un indice compris entre 80 et 120 points) : ils représentent plus de 90 % des usagers français et également plus de 90 % du linéaire de réseau.**

**Figure 59** : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable en fonction de son résultat

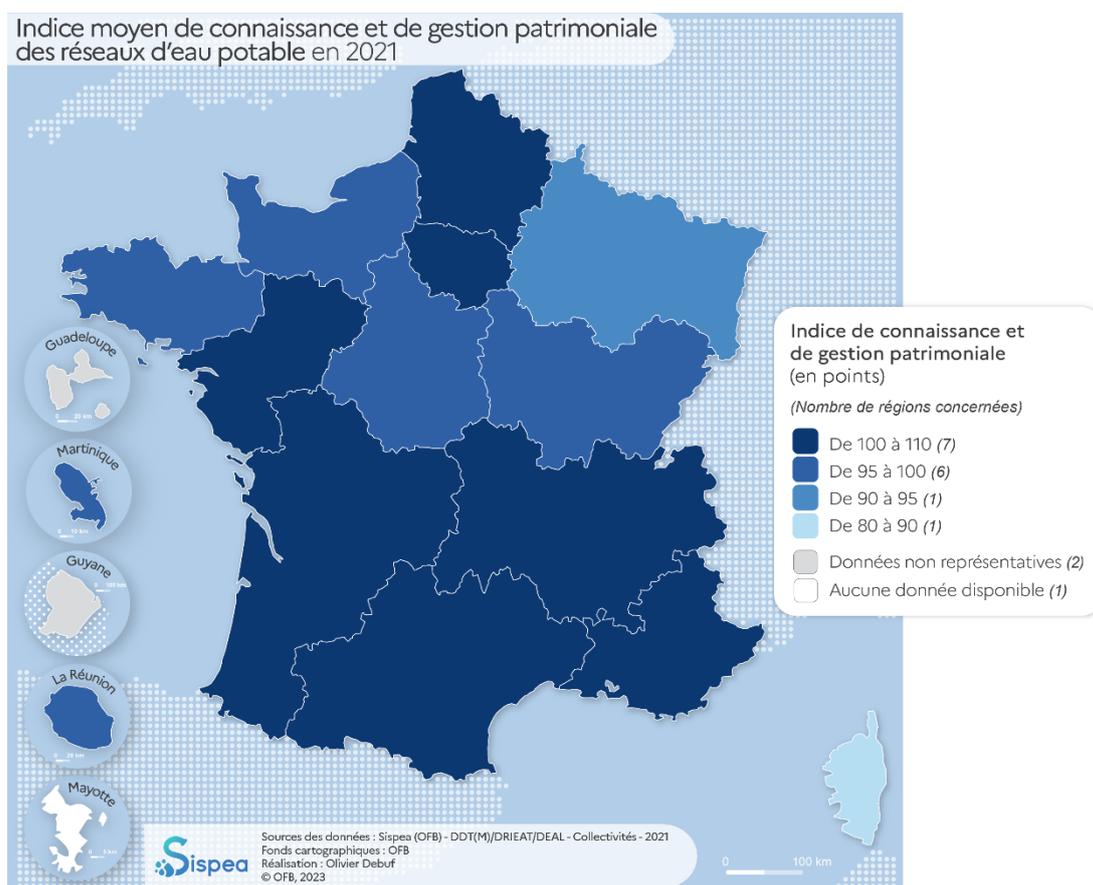
P103.2b	Égal à 0	Inférieur à 40	Entre 40 et 80	Entre 80 et 100	Supérieur à 100	Total échantillon
Nombre services de distribution	83	455	445	1 872	2 916	5 772
en %	1%	8%	8%	32%	51%	100%
Populations couvertes (Mhab)	0,25	1,10	0,96	8,67	38,00	49
en %	0,5%	2,5%	2%	17,5%	77,5%	100%
Linéaires de réseau (km)	3 774	20 451	20 451	147 537	523 404	719 633
en %	0,5%	3,5%	3%	20%	73%	100%

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Toutes les régions au sud de la Loire sont caractérisées par un indice de connaissance et de gestion patrimoniale moyen supérieur à 100, sauf la Corse. Dans les régions les plus au nord, seule l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais se retrouvent dans cette classe.

**L'Outre-Mer semble rattraper son déficit de connaissance de ses réseaux (constaté les années précédentes, pour les territoires où les données sont disponibles).** La Réunion affiche une valeur de 96 points et la Martinique de 97 (proches de la moyenne nationale de 102 points).

**Figure 60** : Répartition spatiale de l'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, par région

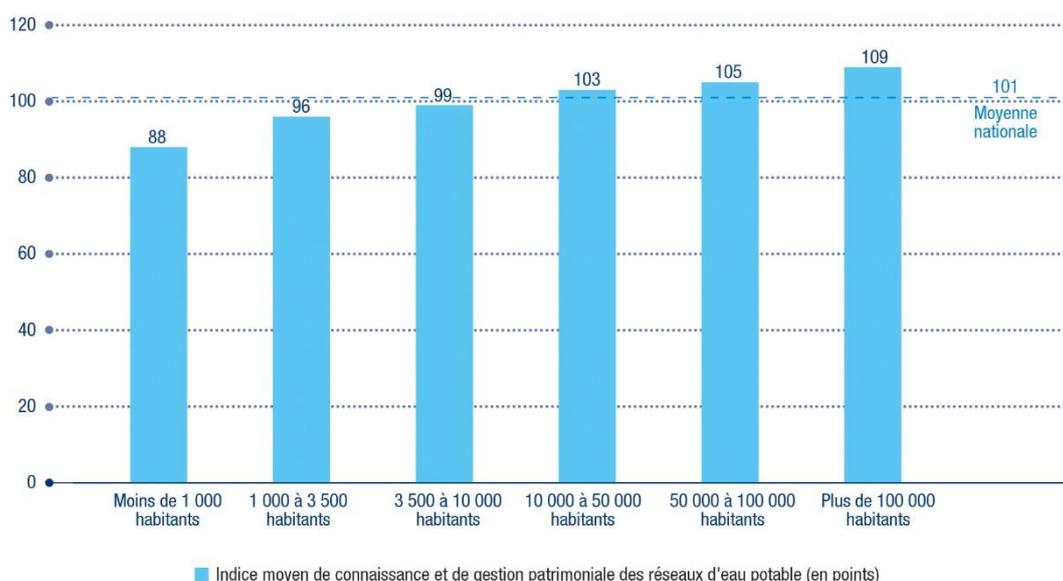


Nous constatons une bonne corrélation entre la taille des services et la connaissance qu'ils ont de leurs réseaux. Les plus grands services ont généralement mis en place des procédures de suivi et sont dotés de moyens performants (SIG<sup>50</sup>, Gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO), outils d'aide à la décision en gestion patrimoniale, etc.).

**Figure 61** : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, en fonction de la taille des services

Nombre d'habitants desservis	ICGP moyen	Population couverte	Nombre de services
Moins de 1000	88	1 123 949	2 554
1 000 à 3 500	96	2 076 914	1 285
3 500 à 10 000	99	4 677 421	952
10 000 à 50 000	103	10 708 880	668
50 000 à 100 000	105	6 004 252	109
Plus de 100 000	109	24 043 390	77
<b>Moyenne nationale</b>	102		

<sup>50</sup> SIG : système d'information géographique.



Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Les services en gestion déléguée ont un indice de connaissance supérieur (de 6 points) à celui des services gérés en régie. La mise en place des moyens mutualisés d'investigations (moyens mobiles de détection et de mesures de fuites, pose de compteurs de sectorisation pérennes, etc., en réponse, dans certains cas, à une exigence d'amélioration de son indice de perte ou de son rendement de réseau par la collectivité) sur un large périmètre facilite l'acquisition de connaissance.

Notons que la publication de cet indicateur est désormais conditionnée au renseignement des variables sous-jacentes (et donc le calcul se fait automatiquement), les valeurs sont donc plus fiables depuis l'exercice 2020. Auparavant il était déclaratif, ce qui a pu laisser plus de marge à l'interprétation (données 2019 et antérieures).

Les petits services délégués peuvent également profiter des moyens mutualisés mis en œuvre par les délégataires pour l'acquisition des connaissances du réseau.

Néanmoins, les services en gestion déléguée sont en moyenne des services de plus grande taille ce qui peut expliquer cet écart, plus que le mode de gestion en lui-même.

Des progrès restent à réaliser pour un certain nombre de collectivités sur la connaissance de leur réseau en âge et son renseignement dans un outil de gestion patrimoniale ou dans la GMAO<sup>51</sup>.

**Figure 62** : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, en fonction du mode de gestion des services

Mode de gestion	ICGP Moyen	Population concernée	Nombre de services
Gestion directe	99	20 774 930	3 634
Gestion déléguée	105	28 255 190	2 137
<b>Moyenne nationale</b>	102		

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

<sup>51</sup> Gestion de maintenance assistée par ordinateur.

### 4.2.3. Taux de renouvellement des réseaux

Le taux annuel de renouvellement des réseaux [P107.2] est un indicateur exigé pour tous les services d'eau potable (de distribution et/ou de transfert), contrairement à son homologue pour l'assainissement (obligatoire uniquement pour les collectivités organisatrices avec CCSPL<sup>52</sup> et pour des services assurant la collecte). Cet indicateur constitue une information clef pour les services. C'est par ailleurs **le seul indicateur construit sur cinq années de recul**, la pratique du renouvellement devant être évaluée de façon pluriannuelle pour pouvoir être interprétée correctement. Toutefois, afin de faciliter le renseignement de cet indicateur sur l'application, il est possible, depuis 2021, pour la collectivité organisatrice de choisir de renseigner plutôt le linéaire de réseaux renouvelé au cours d'une année pour le calcul de cet indicateur.

Taux de renouvellement des réseaux	En %
<b>Moyenne</b>	<b>0,65</b>
Médiane	0,54
Écart-type	0,45

Nombre d'observations	2 818
Population couverte	42 935 840

Cette particularité de construction n'est cependant pas toujours prise en compte par les collectivités qui n'ont pas mis en place le suivi pluriannuel nécessaire et qui pourraient être tentées de représenter seulement le bilan de l'année en cours (en cohérence avec les consignes pour les autres indicateurs). Aussi, pour ne pas biaiser le résultat national, **il a été décidé de ne pas tenir compte des indicateurs valorisés à zéro qui pourraient avoir été mal interprétés dans leur construction**<sup>53</sup>. Bien que cette précaution ait été prise, il convient néanmoins de relativiser les différentes valeurs calculées pour cet indicateur, au niveau national.

Un très bon taux de renouvellement n'est pas la garantie d'un réseau en bon état, de la même façon qu'un très mauvais taux ne signifie pas que le réseau soit très ancien (et donc potentiellement dégradé) : cet indicateur traduit une dynamique qui, si elle est maintenue plusieurs années, finira par affecter durablement l'âge moyen du réseau et donc interagira avec d'autres indicateurs, tels que le rendement de réseau et, le cas échéant, la durée d'extinction de la dette.

**Sur la base de 2 818 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,65 % (soit en moyenne 6,5 km de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années), ce qui correspondrait à une fréquence de renouvellement du réseau théorique d'environ 150 ans.** Cette approche n'a cependant aucune signification à une échelle agglomérée (particulièrement à l'échelle « **France entière** ») dans la mesure où le rythme optimal de renouvellement d'un réseau dépend en grande partie de la pyramide des âges des tronçons qui le constituent (mais aussi de la nature des canalisations, des contraintes de pose, du type de sol, de la fréquence de passage sur voirie, etc.), elle doit donc être considérée avec précaution. De ce point de vue, la diversité des situations est extrême : pour un réseau d'âge compris entre 20 à 40 ans, un tel taux n'est absolument pas inquiétant. Il l'est un peu plus si l'âge du réseau se situe entre 60 et 80 ans.

Actuellement, selon une récente d'étude IRSTEA ainsi qu'une étude de la Caisse des dépôts - Institut pour la recherche et Banque des territoires publiée en 2019<sup>54</sup>, plus de 60 % du réseau national a été posé après 1970 et a donc moins de 50 ans : ce rythme moyen est donc à relativiser, même s'il masque des disparités de situations très importantes. L'OFB a produit en 2021 un Mémo sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, accessible ici pour en savoir plus : <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-memos-syntheses-eafrance/mieux-connaître-reseau-deau-potable-francais>.

Cependant, la nouvelle réglementation visant à réduire les fuites sur les réseaux (voir chapitre 9.1.1) devrait relancer la dynamique de leur renouvellement. Si ces renouvellements n'avaient pas lieu dans la décennie à venir, cela pourrait avoir des conséquences importantes sur la vétusté du patrimoine et affecterait dans le temps l'efficacité de la gestion des services.

<sup>52</sup> Commission consultative des services publics locaux.

<sup>53</sup> Le taux de renouvellement calculé avec les valeurs à zéro est de 0,61% (au lieu de 0,65%) pour 4 478 services et 45,4 millions d'habitants concernés.

<sup>54</sup> Voir les principaux résultats dans le rapport national SISPEA 2015 et l'étude complète « Gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement en France », de Daniel Florentin et Jérôme Denis : <https://hal.inrae.fr/view/index/identifiant/hal-02607024>

De ce point de vue, à partir de 2015, les agences de l'eau ont opté pour un redéploiement partiel de leurs aides vers le financement de travaux de lutte contre les fuites d'eau dans les réseaux d'eau potable, là où ces projets étaient prioritaires au regard des rendements constatés et de la rareté de la ressource en eau au travers des actions suivantes :

- actions d'information et de sensibilisation des collectivités sur la bonne gestion des réseaux ;
- financement des diagnostics de l'état des réseaux d'eau potable et plan d'actions ;
- accompagnement financier des travaux.

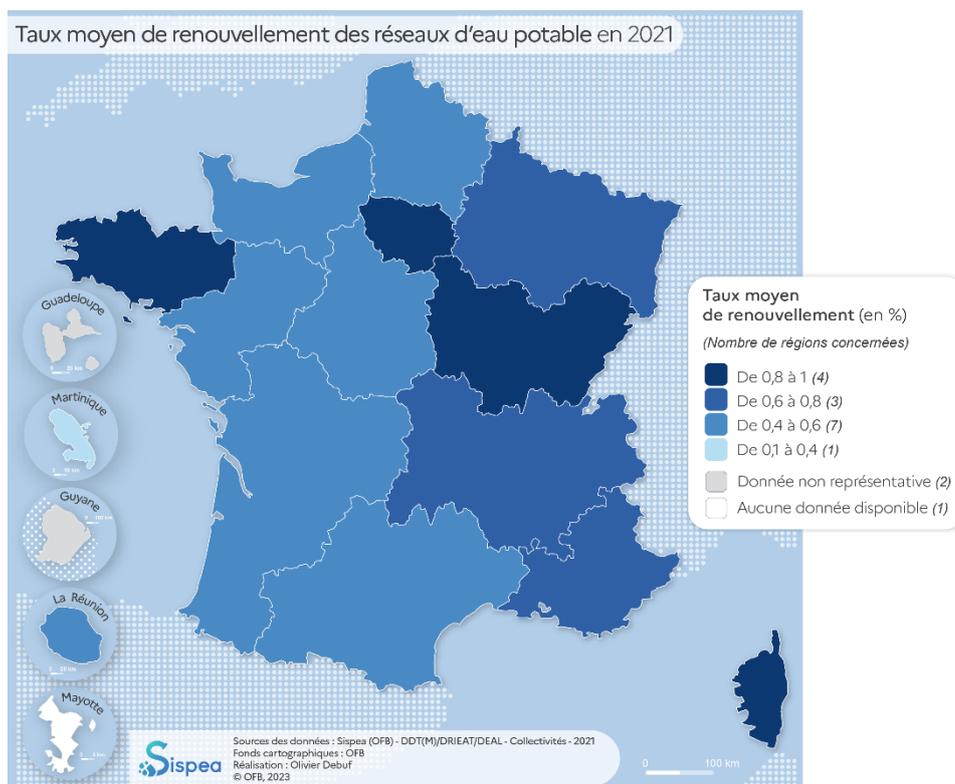
Cet effort d'accompagnement financier se fait en coordination avec la Caisse des dépôts et consignations, qui finance à des taux préférentiels, au travers de ses prêts « croissance verte », les investissements dans ce domaine.

**Les conclusions des assises nationales de l'eau de 2019 engagent les agences de l'eau à soutenir l'investissement des collectivités dans le domaine du renouvellement de leurs réseaux, particulièrement les collectivités rurales qui doivent gérer d'importants linéaires au regard de leur ressources financières. Le Plan eau est venu réaffirmer ce soutien financier, en réhaussant de 475 millions d'euros par an les moyens des agences de l'eau dès 2024.**

## Disparités territoriales du taux de renouvellement des réseaux

Les écarts au niveau régional sont très importants, allant de 0,16 % pour la Martinique, 0,45 % pour le Centre-Val-de-Loire, 0,53% pour la Réunion, 0,63 % pour le Grand-Est à 0,98 % pour la Corse, 0,87 % pour la Bretagne et 0,85 % pour l'Île-de-France.

**Figure 63** : Répartition spatiale du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable, par région<sup>55</sup>



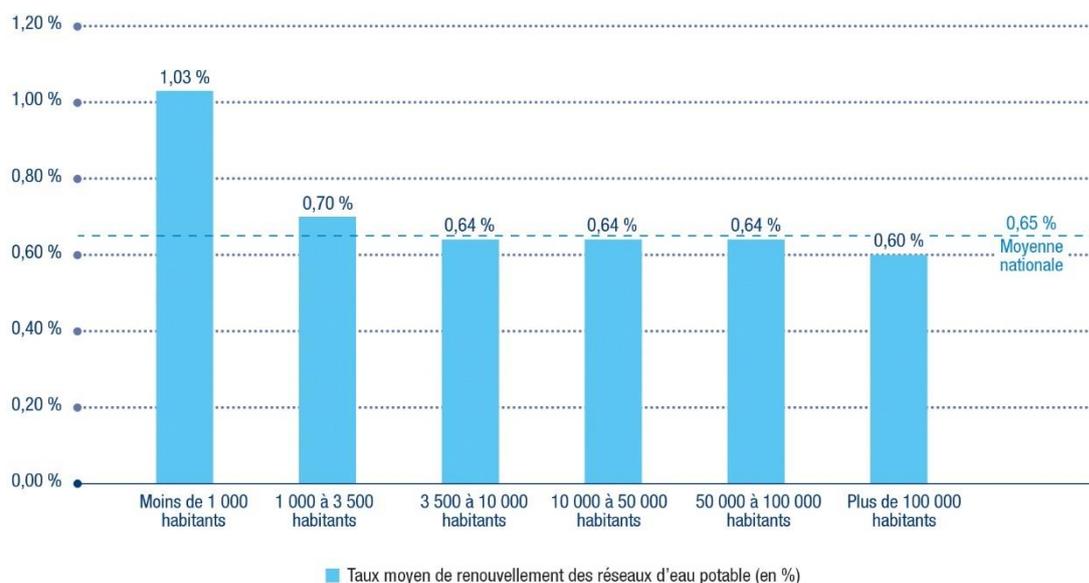
<sup>55</sup> La représentation départementale n'a pas été possible, compte tenu du manque de données dans un certain nombre de départements.

A l'échelle nationale, sur la base d'une extrapolation du linéaire de réseau (estimé à environ 900 000km de réseaux), la valeur moyenne de 0,65% équivaut à un renouvellement de 5 850 km sur les 900 000km de réseaux au total, sur les 5 dernières années.

Il n'y a par ailleurs pas de corrélation simple entre le taux de renouvellement et la taille du service. Les très petits services (moins de 1 000 habitants) présentent néanmoins des taux de renouvellement moyens supérieurs à toutes les autres catégories. Le renouvellement se fait en effet dans certains cas de façon opportuniste, en lien avec d'autres travaux de voirie ou de réseaux divers et peut concerner un linéaire non négligeable, rapporté à un linéaire total de réseau, parfois modeste.

**Figure 64** : Taux de renouvellement moyen des réseaux d'eau potable, en fonction de la taille des services

Nombre d'habitants desservis	Taux de renouvellement moyen des réseaux	Population desservie	Nombre de services
Moins de 1 000	1,03%	266 168	646
1 000 à 3 500	0,70%	1 154 234	689
3 500 à 10 000	0,64%	3 475 020	701
10 000 à 50 000	0,64%	9 003 579	561
50 000 à 100 000	0,64%	5 425 575	98
Plus de 100 000	0,60%	23 012 970	72
<b>Moyenne nationale</b>	0,65%		



Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est légèrement inférieur pour les services en régie (0,64 %, 1 313 services, 18 millions de population concernée) que pour les services en délégation (0,67 %, 1 505 services, 25 millions de population concernée).

#### 4.2.4. Qualité de l'eau potable

L'indicateur [P101.1] mesure le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie<sup>56</sup>. Cet indicateur repose sur des **mesures ponctuelles réalisées, pour la plupart, directement chez l'abonné** (au niveau du robinet du consommateur), de la même manière pour l'indicateur de conformité physico-chimique. Les analyses portent sur la présence de bactéries pathogènes (pour la microbiologie) et sur celle des pesticides, nitrates, chrome, bromate, etc. dans l'eau (pour la physico-chimie).

Qualité microbiologique	En %
<b>Moyenne</b>	<b>98,5</b>
Médiane	100
Écart-type	4,8

Nombre d'observations	6 145
Population couverte	52 847 470

Ces mesures peuvent donc traduire un problème ponctuel (par exemple, un défaut de chloration de l'eau) mais pas forcément récurrent.

**La conformité microbiologique au plan national en 2021 est de 98,5%. Au moins la moitié des volumes consommés est 100% conforme** (la médiane est de 100%).

L'indicateur [P102.1] mesure le taux de conformité moyen des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques<sup>57</sup>.

**La conformité physico-chimique au plan national en 2021 est de 96,7%. Au moins la moitié des volumes consommés est 100% conforme** (la médiane est de 100 %). Cette valeur représente une baisse notable, qui s'explique principalement par un nombre de résultats

Qualité physico-chimique	En %
<b>Moyenne</b>	<b>96,7</b>
Médiane	100
Écart-type	8,2

Nombre d'observations	5 994
Population couverte	52 278 710

d'analyses des pesticides non conformes plus élevé. En 2021, de nouvelles molécules sont à l'origine des dépassements de la limite de qualité, en particulier le métabolite ESA du métolachlore, et des métabolites de la chloridazone (chloridazone désphényl et chloridazone méthyl désphényl) dont la recherche s'est généralisée en 2021, en particulier grâce à l'actualisation des listes de molécules recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire. On repère donc plus de non-conformités en 2021. La réalité est donc une meilleure surveillance plutôt qu'une dégradation de la qualité de l'eau.

Ces deux indicateurs sont produits par le Ministère chargé de la Santé à partir des données du contrôle sanitaire des eaux (piloté par les agences régionales de santé – ARS), qui sont enregistrées dans la base de données SISE-Eaux. Conformément au code de la santé publique, la fréquence de prélèvements et d'analyses varie en fonction du débit d'eau produit et du nombre d'habitants desservis.

Les résultats microbiologiques sont légèrement moins bons pour les très petits services desservant moins de 1 000 habitants (94% contre 98% à 100% pour les autres catégories). À noter, qu'il existe encore quelques collectivités qui ne pratiquent pas la désinfection ou qui ne disposent pas de désinfection télégérée.

Parmi les très petits services (desservant moins de 1 000 habitants) :

- 16 % d'entre eux (433 sur 2 717) sont caractérisés par un indicateur de **conformité microbiologique** inférieur à 90% (le nombre d'échantillons prélevés étant inférieur à 10 pour 57 % d'entre eux) ;
- 14 % d'entre eux (359 sur 2 631) sont caractérisés par un indicateur **de conformité physico-chimique** inférieur à 90% (le nombre d'échantillons prélevés étant inférieur à 10 pour 58 % d'entre eux).

<sup>56</sup> Les paramètres concernés sont ceux de l'annexe I, partie I.A de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique.

<sup>57</sup> Les paramètres concernés sont ceux de l'annexe I, partie I.B de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique.

**Figure 65 :** Taux de conformité moyen des prélèvements pour les analyses microbiologiques en fonction de la taille des services d'eau potable

Nombre d'habitants desservis	Taux de conformité moyen des prélèvements pour la microbiologie	Population couverte	Nombre de services
Moins de 1 000	<b>94,4%</b>	1 138 784	2 675
1 000 à 3 500	98,2%	2 084 523	1 299
3 500 à 10 000	99,0%	4 671 401	938
10 000 à 50 000	98,7%	10 849 340	666
50 000 à 100 000	99,5%	6 128 632	111
Plus de 100 000	99,8%	23 959 630	75
<b>Moyenne nationale</b>	<b>98,5%</b>		

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

**Figure 66 :** Taux de conformité moyen des prélèvements pour les analyses physico-chimiques en fonction de la taille des services d'eau potable

Nombre d'habitants desservis	Taux de conformité moyen des prélèvements pour les analyses physico-chimiques	Population couverte	Nombre de services
Moins de 1 000	95,0%	1 107 713	2 599
1 000 à 3 500	95,7%	2 040 699	1 277
3 500 à 10 000	<b>94,9%</b>	4 583 948	927
10 000 à 50 000	97,3%	10 767 970	671
50 000 à 100 000	96,9%	6 179 924	112
Plus de 100 000	98,3%	23 959 630	76
<b>Moyenne nationale</b>	<b>96,7%</b>		

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

### 4.3. Indicateurs de performance des services d'assainissement collectif

#### 4.3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux d'assainissement collectif

Au plan national, pour les services d'assainissement collectif, cet indicateur de connaissance [P202.2B] est évalué en 2021 à hauteur de 64 points sur un total maximum de 120 points, soit 1 point de plus par rapport à 2020 où il était évalué à 63. Cela montre que des efforts plus importants restent à fournir par les collectivités pour approfondir la connaissance et la gestion des réseaux d'assainissement, insuffisante ces dernières années. L'écart de points est significatif (38 points) entre les services d'eau potable (102 points) et d'assainissement (64 points) qui traduit un déficit de connaissance et de gestion patrimoniale de ces derniers.

ICGP	Score sur 120 points
<b>Moyenne</b>	<b>64</b>
Médiane	75
Écart-type	36,5

Nombre d'observations	5 808
Population couverte	41 693 440

**43% des services (41% de la population et 43% du réseau) disposent d'un indice de connaissance inférieur à 40 points.** Ceci traduit le fait que ces services ne respectent pas l'exigence de disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées du service, comme le prévoit la réglementation, à compter de l'exercice 2013. **La proportion de services non**

conformes est ainsi beaucoup plus importante qu'en eau potable (près de la moitié des services contre 9% en eau potable).

Par ailleurs, 42% des services affichent un très bon niveau de connaissance (indice compris entre 80 et 120 points) : ils représentent 54% des usagers et 49% du linéaire de réseau.

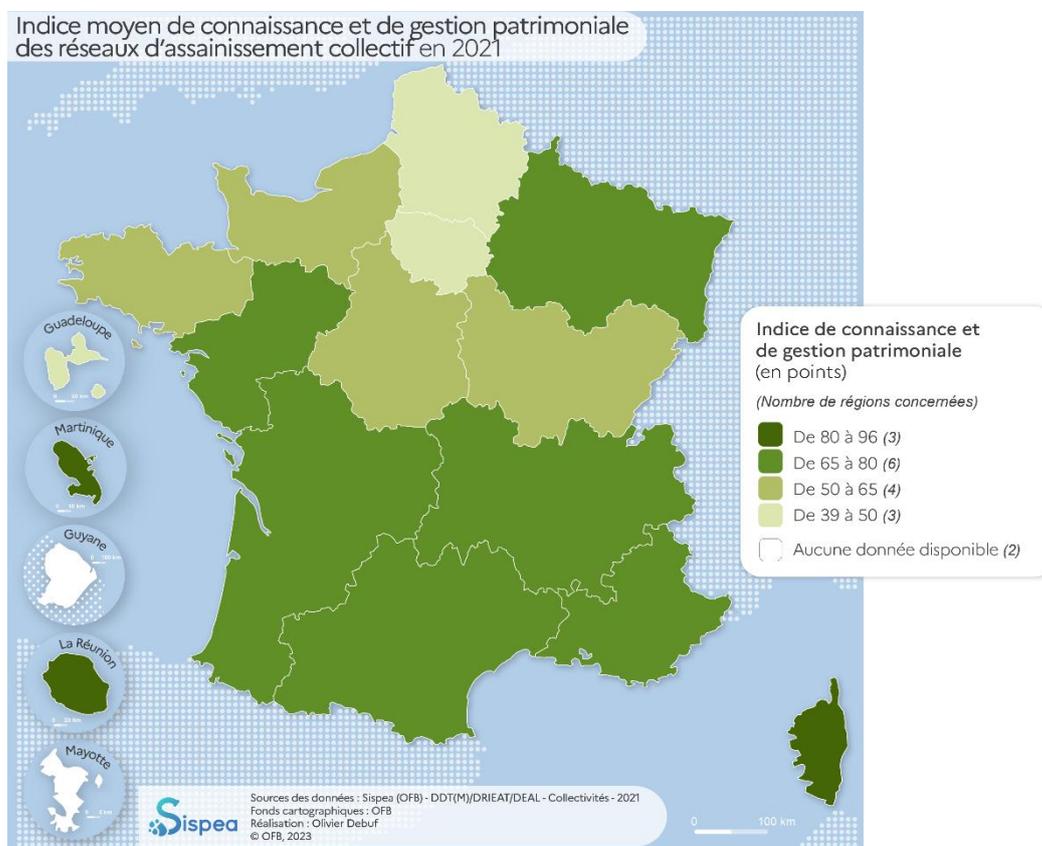
**Figure 67** : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif en fonction de son résultat

P202.2	Egal à 0	Inférieur à 40	entre 40 et 80	entre 80 et 100	Supérieur à 100	Total échantillon
Nombre services de collecte	177	2 336	855	1 552	888	5 808
en %	3%	40%	15%	27%	15%	100%
Population couverte (Mhab)	0,5	16,6	2,3	9,8	12,5	42
en %	1%	40%	6%	24%	30%	100%
Linéaires de réseau (km)	3 869	106 663	19 567	67 477	59 177	256 753
en %	1%	42%	8%	26%	23%	100%

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Les régions les plus au sud sont caractérisés par des ICGP moyens supérieurs à la moyenne nationale (supérieurs à 65 points sur 120). **L'Occitanie, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Corse, la Martinique et la Réunion dont les indices moyens de connaissance sont les plus élevés (compris entre 74 et 95 points) se détachent des autres régions. La Guadeloupe et les Hauts-de-France présentent les indices moyens de connaissance les plus faibles (environ 40 points sur 120).**

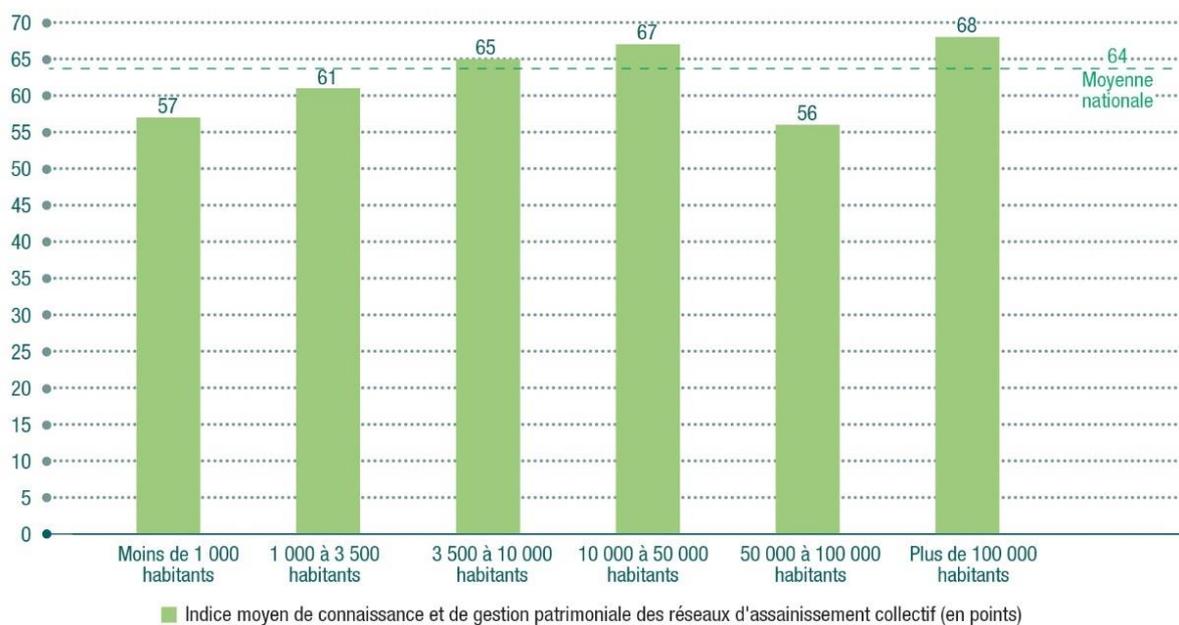
**Figure 68** : Répartition spatiale de l'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif, par région métropolitaine



**Contrairement à l'eau potable, il n'y a pas de corrélation établie entre la taille du service et l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale.** Le tableau ci-dessous met en évidence que les efforts à apporter dans la connaissance des réseaux concernent tous les services (toutes tailles confondues).

**Figure 69 :** Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif, en fonction de la taille des services

Nombre d'habitants desservis	ICGP moyen (en points)	Population couverte	Nombre de services
Moins de 1 000	57	1 851 703	3 123
1 000 à 3 500	61	2 582 784	1 276
3 500 à 10 000	65	1 074 381	259
10 000 à 50 000	67	11 217 010	806
50 000 à 100 000	56	5 348 011	84
Plus de 100 000	68	18 913 890	79
<b>Moyenne nationale</b>	64		



Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

Les services en gestion déléguée ont un indice de connaissance supérieur de 4 points à ceux en gestion directe, écart plus faible qu'en 2020 (7 points). On peut supposer que, de la même manière que pour les services d'eau potable, la mutualisation des moyens mis en place par les délégataires contribue à l'amélioration de la connaissance.

**Figure 70** : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif, en fonction du mode de gestion des services

Mode de gestion	ICGP moyen AC (en points)	Population concernée	Nombre de services
Gestion directe	62,5	24 475 310	3 944
Gestion déléguée	66,6	17 218 130	1 864
<b>Moyenne nationale</b>	<b>64,3</b>		

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

#### 4.3.2 Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le taux annuel de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) est un indicateur uniquement exigé pour les services éligibles ou disposant d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Comme son homologue pour la compétence eau potable, les collectivités organisatrices peuvent désormais renseigner le linéaire de réseaux au cours d'une année (mais pour que le calcul de l'indicateur puisse fonctionner, il faudra néanmoins un historique sur 5 ans).

L'échantillon utilisé pour calculer la valeur nationale de cet indicateur est donc très restreint (1 425 services), même s'il couvre plus de 50% de la population concernée par l'assainissement collectif. La représentation de cet indicateur au niveau départemental ou régional n'est de fait pas possible.

Taux de renouvellement	%
<b>Moyenne</b>	<b>0,48</b>
Médiane	0,36
Écart-type	0,6

De même, les différentes décompositions proposées ont été adaptées et devront être interprétées avec précaution du fait de la petite taille de l'échantillon.

Nombre d'observations	1 425
Population couverte	30 798 070

En outre, comme pour l'indicateur « eau potable », il a été décidé de ne pas tenir compte des indicateurs valorisés à zéro qui pourraient avoir été mal interprétés dans leur construction.<sup>58</sup>

Ainsi, sur la base de 1 425 observations (non égales à zéro), cet indicateur est estimé au niveau national à hauteur de 0,48%, soit environ 2 000 km de réseaux renouvelés, sur 425 000 km de réseaux de collecte (extrapolation à partir des données disponibles). Il est un peu plus faible que celui évalué pour l'eau potable, ce qui peut être expliqué par le fait que l'âge moyen des canalisations d'assainissement est plus faible que celui des canalisations d'eau potable, l'équipement en assainissement collectif ayant débuté quelques décennies après celui en eau potable.

Pour expliquer cette tendance, il pourrait être intéressant de coupler ce résultat avec l'âge moyen des canalisations des très grands services, mais cette information n'est disponible ni dans SISPEA ni dans d'autres bases nationales. Cela permettrait de comprendre s'il est justifié par un âge moyen des réseaux plus faible (compte tenu des extensions de réseau récemment réalisées), ou si le niveau élevé des coûts d'intervention sur le réseau ou les contraintes liées au contexte urbain (difficultés dues au trafic routier, à l'activité économique, etc.), sont des facteurs explicatifs d'un renouvellement modéré. De plus, les « fuites » dans les réseaux d'eaux usées représentent un moindre enjeu financier car il s'agit de l'eau consommée / utilisée et facturée. Cela devient un enjeu fort cependant si la conduite est dans un milieu humide. Par ailleurs, le taux de renouvellement en assainissement collectif devrait cependant augmenter à long terme puisque la durée de vie des canalisations d'eaux usées (selon le guide ASTEE<sup>59</sup>) est moins longue que pour les canalisations d'eau potable (selon une étude de l'INRAE<sup>60</sup>).

Depuis 2019 et dans l'objectif de préciser la ventilation des observations, le nombre de classes de population est passé de 3 à 6. Cette nouvelle représentation, permet de constater que les plus petits

<sup>58</sup> La prise en compte des indicateurs valorisés à zéro impacte le taux de renouvellement de 0,08 points (soit 0,40% au lieu de 0,48%).

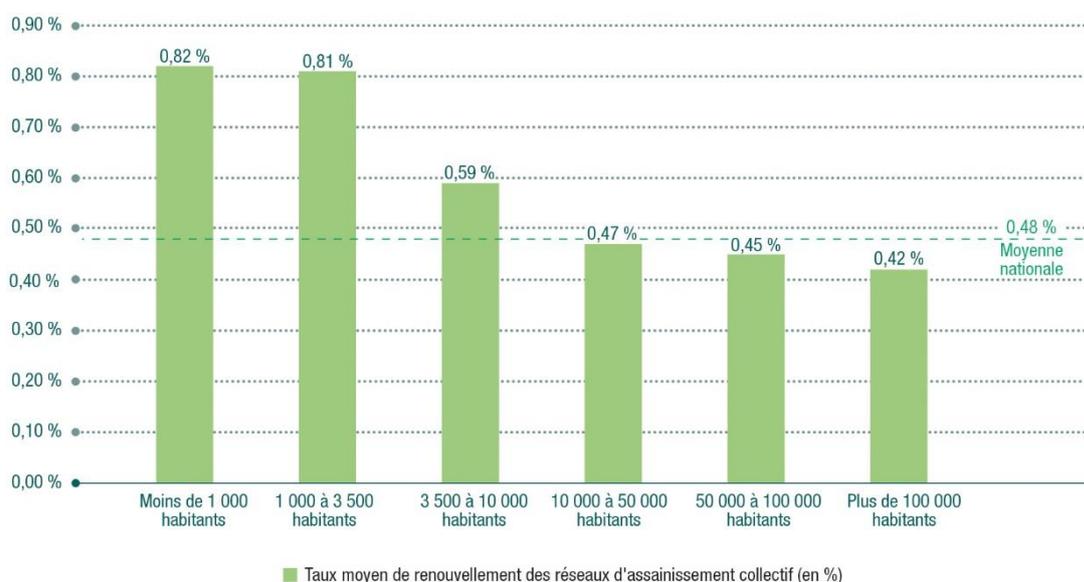
<sup>59</sup> Guide de l'ASTEE : Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement / Bonnes pratiques – aspects techniques et financiers – Astee (2016) lien [ici](#), page 91.

<sup>60</sup> Voir étude « Estimation des besoins de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement collectif. Etude bibliographique », Irstea et Onema, L. Maysonnave, C. Wittner, lien [ici](#).

services (moins de 3 500 habitants) ont un taux de renouvellement de leurs réseaux de collecte plus élevé (0,82 % pour les moins de 1 000 habitants et 0,81% pour les 1 000 à 3 500 habitants, en moyenne) que les plus grands services (entre 0,42 % et 0,59 %).

**Figure 71** : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif, selon la taille des services

Nombre d'habitants desservis	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	Population concernée	Nombre de services
Moins de 1 000	0,82%	446 844	324
1 000 à 3 500	0,81%	719 861	352
3 500 à 10 000	0,59%	1 771 958	315
10 000 à 50 000	0,47%	5 815 822	286
50 000 à 100 000	0,45%	4 199 899	63
Plus de 100 000	0,42%	17 763 350	70
<b>Moyenne nationale</b>	0,48%		



Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

#### 4.4. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur (P301.3) évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif contrôlées conformes à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

Cet indicateur n'aura de véritable signification que lorsque l'ensemble des habitations relevant du service public d'assainissement non collectif (SPANC) aura été contrôlé. En effet, à l'échelle d'un service, dans les premières années de mise en œuvre, cet indicateur est davantage un indicateur d'état que de performance : il peut évoluer à la hausse, comme à la baisse, en fonction des nouveaux dispositifs rencontrés et contrôlés pour la première fois

Taux de conformité des dispositifs ANC	%
<b>Moyenne</b>	<b>63,4</b>
Médiane	66,1
Écart-type	25,4

Nombre d'observations	1 059
Population <u>desservie</u>	7 007 869

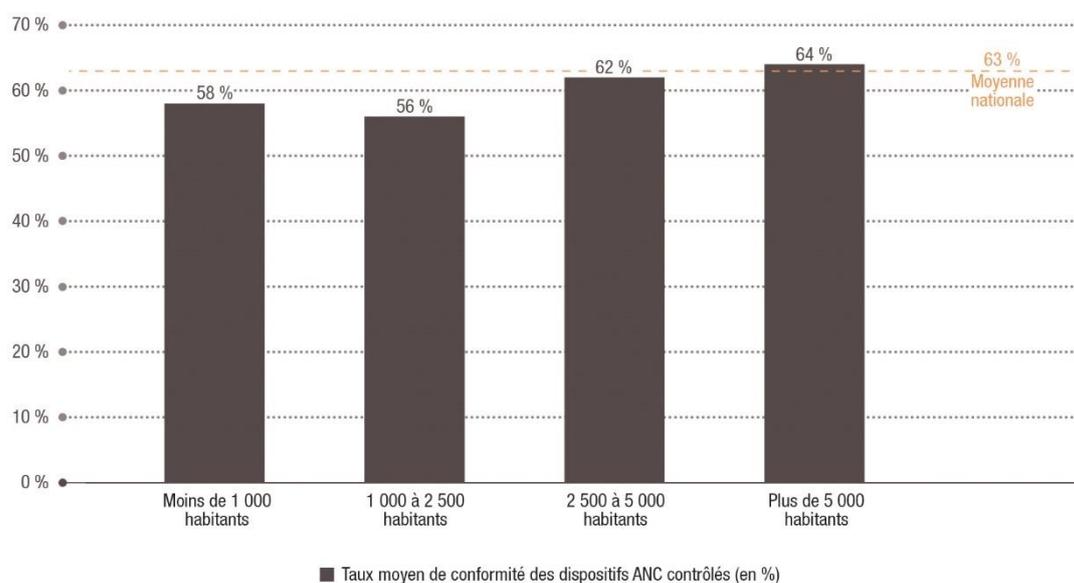
(À noter que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques<sup>61</sup> stipulait que tous les contrôles devaient avoir été réalisés pour le 31 décembre 2012).

Sont supposées non conformes les installations pour lesquelles un contrôle, effectué par le service depuis sa création, a mis en évidence et signifié à l'abonné, avant le 31 décembre de l'année considérée, sa non-conformité avec les prescriptions réglementaires, sans que cette non-conformité ne soit levée à cette date.

La moyenne nationale du taux de conformité est évaluée à 63,4%, en 2021, pour 1 059 (sur les 2 514 services d'ANC) services qui ont renseigné la valeur de cet indicateur. Il ne semble pas qu'il y ait de corrélation bien établie entre la taille des services et ce taux de conformité. Ce taux a progressé depuis la mise en place de cet indicateur en 2013, il est passé de 53,7% à 63,4% (+ 10 points de pourcentage).

**Figure 72 :** Taux moyen de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif contrôlés en fonction de la taille des services

Nombre d'habitants desservis	Taux moyen de conformité des dispositifs ANC contrôlés	Population desservie	Nombre de services
Moins de 1 000	58%	99 043	363
1 000 à 2 500	56%	208 915	124
2 500 à 5 000	62%	527 825	144
Plus de 5 000	64%	6 172 086	387
<b>Moyenne nationale</b>	<b>63 %</b>		



Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

<sup>61</sup> Loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

## 4.5. Récapitulatif des autres indicateurs de performance

### Rappel :

Eau potable - Jeux de données : **6 043** observations – **83%** population couverte.

Assainissement collectif - Jeux de données : **6 554** observations – **82%** population couverte.

**Figure 73** : Tableau récapitulatif des indicateurs de performance, en eau potable et en assainissement collectif, non détaillés dans le rapport

Indicateur de performance 2020	Compétence/codification	Unité	Moyenne	1 <sup>er</sup> décile	Médiane	9 <sup>ème</sup> décile	Écart -type	Nb services	Population couverte (Mha)
Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (1)	Eau potable/P151.1	Nb /1 000 abonnés	2,6	0,2	1,8	5,4	2,7	4 903	47,0
Taux de réclamations (1)	Eau potable/P155.1	Nb/1 000 abonnés	3,3	0,1	1,3	9,2	5,3	4 847	46,3
	Assainissement collectif/ P258.1		1,8	0	0,3	7,1	4,2	4 757	40,7
Montant des actions de solidarité et abandon de créances (1 pour AC)	Eau potable/P109.0	€/m <sup>3</sup>	0,005	0	0,001	0,013	0,01	5 447	48,3
	Assainissement collectif/ P207.0		0,005	0	0,0007	0,0118	0,011	5 348	38,7
Durée d'extinction de la dette (1)	Eau potable/P153.2	Années	2,7	0,6	2,1	5,3	2,8	2 239	34,2
	Assainissement collectif/P256.2		3,6	0,8	2,3	9,6	3,5	2 327	35,8
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (1)	Eau potable/P154.0	%	2,0	0,4	1,8	3,9	1,2	2 784	31,2
	Assainissement collectif/P257.0		2,2	0,45	2,19	3,98	1,3	2 004	23,9
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Eau potable/P108.3	%	76,1	56,3	80,0	99,8	15,7	5 692	50,7
Indice linéaire des pertes en réseau (ILP)	Eau potable/P106.3	m <sup>3</sup> /km /jour	3,3	0,7	1,8	8,0	4,0	5 430	49,0
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	Eau potable/P105.3	m <sup>3</sup> /km /jour	3,3						
Points noirs du réseau de collecte (1)	Assainissement collectif/P252.2	Nb/100 km de réseau	5,0	0	3,5	11,7	5,8	4 566	39,2
Débordement d'effluents chez les usagers (1)	Assainissement collectif/P251.1	Nb/1 000 habitants desservis	0,04	0	0,005	0,06	0,14	4 647	41,8
Conformité « équipements » des stations d'épuration (2)	Assainissement collectif/P204.3	%	94,8	92	100	100	18,2	4 372	34,3
Conformité « performance » des stations d'épuration (2)	Assainissement collectif/P205.3	%	89,0	53	100	100	26	4 339	34,0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Assainissement collectif/P255.3	En points (sur 120)	83,3					3 572	

Source : Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2021 (2023)

(1) Indicateur uniquement exigé pour les services éligibles ou disposant d'une CCSPL.

(2) Indicateurs calculés depuis l'exercice 2015 à partir des données SISPEA (en recourant à la variable de pondération : VP.176).

## Sigles et abréviations

**AFB** : Agence française pour la biodiversité

**ANC** : Assainissement non collectif

**BDERU** : Base de données sur les eaux résiduaires urbaines

**BNPE** : Banque nationale des prélèvements d'eau

**DEB** : Direction de l'eau et de la biodiversité

**CCSPL** : Commission consultative des services publics locaux

**DDT (M)** : Direction départementale des territoires (et de la mer)

**DEAL** : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DGTM : Direction générale des Territoires et de la Mer de la Guyane

**DOM** : Départements d'outre-mer

**DRIEAT** : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

**DSP** : Délégation de service public

**EH** : Équivalent-habitant

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale

**ERU** : Eaux résiduaires urbaines

**FSL** : Fonds solidarité logement

**ICGP** : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

**IFEN** : Institut français de l'environnement

**ILP** : Indice linéaire des pertes en réseau d'eau potable

**ILVNC** : Indice linéaire des volumes non comptés

**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques

**MTE** : Ministère de la transition écologique

**NOTRe (loi)** : Loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république

**OFB** : Office français de la biodiversité

**RPQS** : Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service

**SATESE** : Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration

**SEDIF** : Syndicat des eaux d'Ile-de-France

**SIE** : Système d'information sur l'eau

**SIAAP** : Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

**SIG** : Système d'information géographique

**SISPEA** : Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement

**SIVOM** : Syndicat à vocation multiple

**SIVU** : Syndicat à vocation unique

**SDES** : Service de la donnée et des études statistiques

**SPANC** : Service public d'assainissement non collectif

**STEU** : Station de traitement des eaux usées

**TTC** : Toutes taxes comprises

**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée

**ZRE** : Zone de répartition des eaux

## Table des illustrations

<b>Figure 1</b> : Fonctionnement général du dispositif Sispea .....	8
<b>Figure 2</b> : Taux de couverture de l'échantillon en termes de nombre de services en eau potable, par département.....	11
Figure 3 : Taux de couverture de l'échantillon en termes de population couverte en eau potable, par département.....	12
Figure 4 : Taux de couverture de l'échantillon en termes de nombre de services en assainissement collectif, par département .....	13
<b>Figure 5</b> : Taux de couverture de l'échantillon en termes de population couverte en assainissement collectif, par département .....	13
<b>Figure 6</b> : Taux de couverture de l'échantillon en termes de nombre de services en assainissement non collectif, par département .....	14
Figure 7 : Taux de couverture de l'échantillon en termes de population couverte en assainissement non collectif, par département .....	15
Figure 8 : Nombre d'observations (obs.) et pourcentage de population couverte (pop.couv.) par indicateur en eau potable (AEP) et assainissement collectif (AC) .....	16
Figure 9 : Schéma du petit cycle de l'eau avec la description des missions pour les compétences eau potable et assainissement collectif.....	17
Figure 10 : Répartition des collectivités organisatrices selon le nombre de compétences exercées ...	18
Figure 11 : Répartition des collectivités organisatrices selon les compétences exercées.....	18
Figure 12 : Répartition des types de collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement du référentiel Sispea.....	19
<b>Figure 13</b> : Evolution du taux de gestion intercommunale, entre 2013 et 2021 .....	21
<b>Figure 14</b> : Pourcentage de communes ayant transféré toutes leurs compétences, par département	22
<b>Figure 15</b> : Nombre moyen d'entités de gestion par collectivité, en eau potable et assainissement collectif.....	23
Figure 16 : Portrait des services d'eau potable .....	24
Figure 17 : Répartition des services d'eau potable selon leur(s) mission(s).....	24
<b>Figure 18</b> : Proportion des services et de la population couverte en fonction de la taille des services d'eau potable, en 2021 .....	25
Figure 19 : Répartition des services et des populations couvertes, en eau potable, entre communes et EPCI .....	26
<b>Figure 20</b> : Répartition spatiale des services publics d'eau potable selon le nombre d'habitants couverts, par département .....	27
Figure 21 : Proportions de services et de populations couvertes en fonction du mode de gestion des services d'eau potable .....	27
Figure 22 : Répartition spatiale des services d'eau potable gérés en délégation de service public, par département.....	28
<b>Figure 23</b> : Répartition des populations et du nombre de services d'eau potable dans le référentiel, en fonction de la taille et du mode de gestion des services .....	29
Figure 24 : Proportion des eaux souterraines dans les ressources prélevées, par région .....	30
Figure 25 : Nombre moyen d'usagers par abonné, selon la taille des services d'eau potable .....	31
Figure 26 : Consommation moyenne d'eau potable par usager (habitant), par an et par jour .....	31
Figure 27 : Consommation domestique moyenne d'eau potable par habitant/an, par département ....	32
Figure 28 : Part des volumes du cycle de l'eau potable .....	33
Figure 29 : Portrait des services d'assainissement collectif.....	34
Figure 30 : Répartition des services d'assainissement collectif selon leur(s) mission(s).....	34
<b>Figure 31</b> : Nombre de services et proportion de services et de population couverte en fonction de la taille des services d'assainissement collectif .....	35
Figure 32 : Répartition des services et des populations couvertes, en assainissement collectif, entre communes et EPCI.....	35
Figure 33 : Répartition spatiale des services publics d'assainissement collectif, par département.....	36
Figure 34 : Proportions de services et de populations couvertes en fonction du mode de gestion des services d'assainissement collectif.....	37
Figure 35 : Répartition spatiale des services publics d'assainissement collectif gérés en délégation de service public, par département .....	38
Figure 36 : Répartition des populations des services d'assainissement collectif dans le référentiel, en fonction de la taille et du mode de gestion des services .....	38

Figure 37 : Portait des services d'assainissement non collectif .....	39
Figure 38 Répartition des services d'assainissement non-collectif selon leur(s) mission(s) .....	40
Figure 39 : Répartition des services et des populations couvertes, en assainissement non collectif, entre communes et EPCI.....	40
Figure 40 : Répartition spatiale des services publics d'assainissement non collectif, par département	41
Figure 41 : Répartition des services publics d'assainissement non collectif et des populations couvertes, en fonction de leur mode de gestion .....	42
Figure 42 : Répartition de la part fixe et variable du prix moyen TTC de la facture annuelle d'eau (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m <sup>3</sup> ) .....	44
Figure 43 : Répartition de la facture annuelle 120 m <sup>3</sup> (hors taxes et redevances) en eau et en assainissement entre part collectivité et part délégataire .....	44
Figure 44 : Répartition du prix total entre charges directes des services et taxes/redevances .....	44
Figure 45 : Prix total du service de l'eau (eau potable + assainissement collectif), par région .....	45
Figure 46 : Les circonscriptions de bassin en France .....	46
Figure 47 : Répartition du prix moyen total TTC par m <sup>3</sup> (eau potable + assainissement collectif) en fonction des bassins .....	47
Figure 48 : Répartition du prix moyen total TTC par m <sup>3</sup> eau + assainissement entre communes et EPCI .....	48
Figure 49 : Prix moyen TTC par m <sup>3</sup> de l'eau potable, selon le type de collectivité organisatrice .....	49
Figure 50 : Prix moyen TTC par m <sup>3</sup> de l'assainissement collectif, selon le type de collectivité organisatrice .....	49
Figure 51 : Répartition du prix moyen total TTC par m <sup>3</sup> (eau potable + assainissement collectif) en fonction du mode de gestion .....	50
Figure 52 : Répartition du prix moyen total TTC par m <sup>3</sup> (eau potable + assainissement collectif) en fonction de la taille des services.....	51
Figure 53 : Services d'eau potable conformes au décret « rendement » (RDT).....	54
Figure 54 : Simulation de conformité des services au rendement seuil du décret « fuites » .....	55
Figure 55 : Écart des rendements aux rendements seuils « de base » du décret « fuites », pour les « petits » services.....	55
<b>Figure 56</b> : Rendement moyen du réseau de distribution, par département.....	56
<b>Figure 57</b> : Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable en fonction du nombre d'habitants desservis des services .....	57
Figure 58 : Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable selon le mode de gestion des services.....	58
Figure 59 : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable en fonction de son résultat .....	58
<b>Figure 60</b> : Répartition spatiale de l'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, par région.....	59
<b>Figure 61</b> : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, en fonction de la taille des services.....	59
Figure 62 : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, en fonction du mode de gestion des services .....	60
Figure 63 : Répartition spatiale du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable, par région .....	62
Figure 64 : Taux de renouvellement moyen des réseaux d'eau potable, en fonction de la taille des services.....	63
Figure 65 : Taux de conformité moyen des prélèvements pour les analyses microbiologiques en fonction de la taille des services d'eau potable .....	65
Figure 66 : Taux de conformité moyen des prélèvements pour les analyses physico-chimiques en fonction de la taille des services d'eau potable .....	65
Figure 67 : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif en fonction de son résultat .....	66
Figure 68 : Répartition spatiale de l'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif, par région métropolitaine .....	66
Figure 69 : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif, en fonction de la taille des services.....	67
Figure 70 : Indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif, en fonction du mode de gestion des services .....	68
<b>Figure 71</b> : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif, selon la taille des services.....	69

Figure 72 : Taux moyen de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif contrôlés en fonction de la taille des services.....	70
Figure 73 : Tableau récapitulatif des indicateurs de performance, en eau potable et en assainissement collectif, non détaillés dans le rapport .....	71

## **ANNEXES**



- 1) Dispositions diverses et méthodologie**
- 2) Données exploitées et représentativité des services**
- 3) Organisation et gestion des services**
- 4) Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif**
- 5) Indicateurs de performance 2021**

# 1) Dispositions diverses et méthodologie

**Annexe 1 : Définition des indicateurs de performance**

**Annexe 2 : Méthodologie pour la représentation des indicateurs et des variables au niveau départemental et régional**

**Annexe 3 : Typologie des collectivités organisatrices en eau et en assainissement**

**Annexe 4 : Les missions des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif**

**Annexe 5 : Tableau récapitulatif de tous les indicateurs SISPEA eau et assainissement 2016 et 2017**

**Annexe 6 : Hypothèses retenues pour l'exploitation des indicateurs**

**Annexe 7 : Définitions des éléments de statistiques**

**Annexe 8 : Détails des hypothèses retenues pour chaque indicateur**

**Annexe 9 : Volumes d'eau distribués, consommés, non comptés : calculs et extrapolations**

## ANNEXE 1 : DEFINITIONS DES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE

D'après le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les définitions des indicateurs sont les suivantes.

### **EAU POTABLE**

#### **INDICATEURS DESCRIPTIFS**

##### **Population desservie**

Population (résidente + saisonnière) desservie par le service de distribution d'eau potable

##### **Prix du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (€ TTC/m<sup>3</sup>) de l'année N**

Prix du service de l'eau potable toutes charges comprises (dont TVA) pour 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier N+1

##### **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (jours ouvrés)**

Il s'agit du délai maximal (exprimé en jours ouvrés) pour la réouverture des branchements existants, suite à la demande d'abonnement d'un nouvel abonné

#### **INDICATEURS DE PERFORMANCE**

##### **Taux de conformité des analyses réglementaires microbiologiques**

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

##### **Taux de conformité des analyses réglementaires physico-chimiques**

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

##### **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

##### **Taux de réclamations (nombre / 1000 abonnés)**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Les réclamations relatives au niveau de prix ne sont pas prises en compte.

##### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (points)**

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau. Cet indice a été remplacé par un nouvel indice à compter de l'année 2013, de même intitulé mais au contenu différent. Nouvel indice de 0 à 120. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

##### **Indice linéaire de pertes en réseau (m<sup>3</sup>/km réseau/jour)**

Ratio entre le volume journalier de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

##### **Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/km réseau/jour)**

Ratio entre le volume journalier des pertes, volumes de service et volumes non comptés, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé comptabilisé (domestique + non domestique), et le linéaire de réseau de desserte.

**Taux moyen de renouvellement du réseau (%)**

Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années (collectivité et le cas échéant délégataire) par la longueur du réseau de desserte hors branchement.

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)**

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée. Cet indicateur est déterminé à l'échelle du point de prélèvement puis consolidé à l'échelle du service.

**Rendement du réseau (%)**

Ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

**Durée d'extinction de la dette (année)**

Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service (épargne brute annuelle).

**Taux d'impayés sur les factures de l'année**

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

**Montant des abandons de créances et versement à un fond de solidarité (€/m<sup>3</sup>)**

Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé.

**Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés**

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **INDICATEURS DESCRIPTIFS**

**Population desservie**

Population (résidente + saisonnière) desservie par le service de collecte d'assainissement collectif

**Prix du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (€ TTC/m<sup>3</sup>) de l'année N**

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m<sup>3</sup>.

**Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)**

Il s'agit des tonnes de matière sèche de boues évacuées (et non produites) des stations d'épuration.

**Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées**

### **INDICATEURS DE PERFORMANCE**

**Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers**

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

### ***Taux de réclamations (nombre / 1000 abonnés)***

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Les réclamations relatives au niveau de prix ne sont pas prises en compte.

### ***Indice de connaissance et de gestion patrimoniale***

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau. Cet indice a été remplacé par un nouvel indice à compter de l'année 2013, de même intitulé mais au contenu différent. Nouvel indice de 0 à 120. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

### ***Nombre de points noirs du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (par 100km de réseau)***

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements. Un point noir est un point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

### ***Taux moyen de renouvellement du réseau***

Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années (collectivité et le cas échéant délégataire) par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

### ***Taux des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation***

Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

### ***Durée d'extinction de la dette de la collectivité (année)***

Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service (épargne brute annuelle).

### ***Taux d'impayés sur les factures de l'année***

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

### ***Montant des abandons de créances et versement à un fond de solidarité (€/m<sup>3</sup>)***

Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

### ***Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées***

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **INDICATEURS DESCRIPTIFS**

#### **Population desservie**

Population (résidente + saisonnière) desservie par le service de collecte d'assainissement non collectif

## **INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### ***Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif***

Cet indice définit l'avancement de la mise en œuvre du service d'assainissement non collectif (zonage collectif/non collectif, règlement de service, instruction des dispositifs neufs ou à réhabiliter, contrôle de l'existant) et décrit les compétences additionnelles (entretien, construction/réhabilitation/élimination matières de vidange).

### ***Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif<sup>62</sup>***

Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées.

---

<sup>62</sup> A partir de 2013, la définition de cet indicateur va s'assouplir : l'indicateur mesurera le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement non collectif en restreignant la non-conformité aux seules installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement ainsi qu'aux absences d'installation, conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013.

## ANNEXE 2 : METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA REPRESENTATION DES INDICATEURS ET VARIABLES AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET REGIONAL

---

### Représentation départementale et régionale :

Les annexes qui suivent représentent les tableaux à l'échelle départementale ou régionale de certaines variables descriptives ou indicateurs de performance des services publics d'eau et d'assainissement.

**Les données départementales sont représentées sur les cartes du rapport si le taux de couverture de la population atteint 20% par département.**

**Pour les données régionales, le seuil a été fixé à 30%.**

### Cas particulier de la petite couronne parisienne :

Dans tous les tableaux présentés en annexe au niveau départemental, le "département" 75 intègre les services de la Ville de Paris, ainsi que les services de tous les départements de la petite couronne (92, 93, 94).

### ANNEXE 3 : TYPOLOGIE DES COLLECTIVITES ORGANISATRICES EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT

---

Les collectivités organisatrices en eau potable et en assainissement sont de deux types :

- Communes ;
- EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Certains EPCI sont dits « à fiscalité propre » (ils peuvent lever un impôt), ce sont :

- les communautés de communes ;
- les communautés d'agglomération ;
- les communautés urbaines ;
- les métropoles<sup>63</sup> (Nota : cette catégorie n'a pas été encore décrite dans l'observatoire, la seule collectivité concernée étant la Métropole Nice-Côte d'Azur) ;
- les syndicats d'agglomération nouvelle.

Les autres EPCI sont sans fiscalité propre. Il s'agit des catégories suivantes :

- les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) ;
- les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) ;
- les syndicats mixtes ;
- les syndicats de départements.

Les départements ne sont pas des EPCI mais des collectivités territoriales pouvant être chargées de la compétence eau potable (cas rarement observé et sur des missions annexes en eau potable comme la protection de la ressource) ou d'assainissement (cas des trois départements de la petite couronne parisienne, responsables du transport d'eaux usées).

---

<sup>63</sup> Créées par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

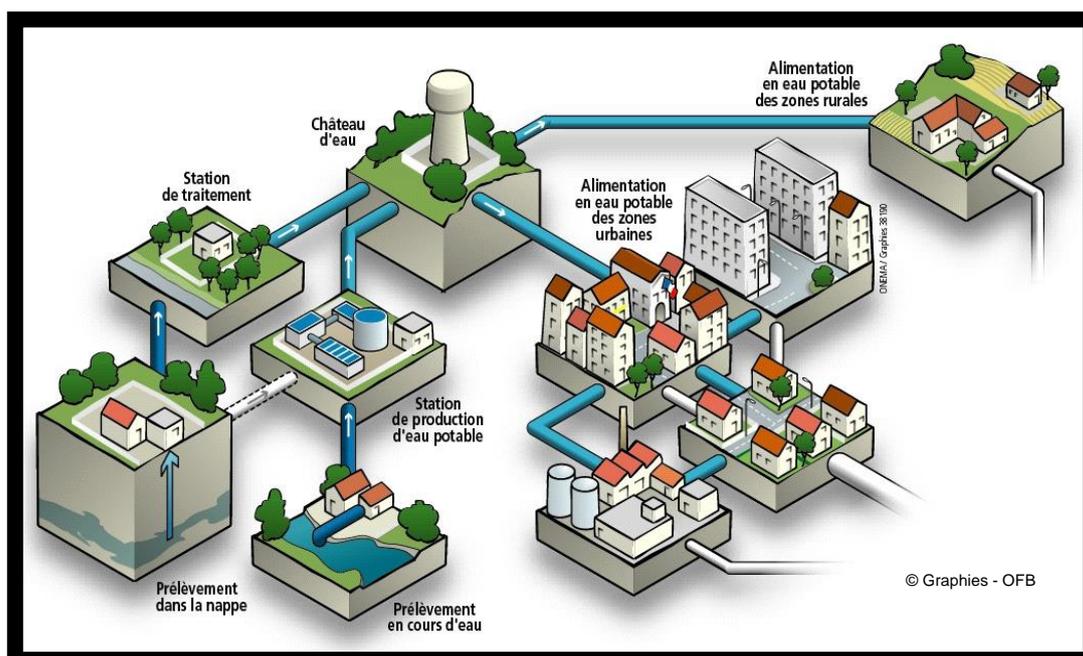
## ANNEXE 4 : LES MISSIONS DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service public d'eau potable comprend plusieurs étapes, de la production à la distribution, en passant par le transfert. Ces différentes missions sont définies de la façon suivante <sup>64</sup> :

- **la mission de production** : elle consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution ;
- **la mission de transfert** : elle consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis ;
- **la mission de distribution** : elle consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

Les services de production et/ou de transfert n'ont pas d'abonné à desservir directement : ils n'ont donc pas d'abonné à gérer mais assurent de la vente en gros auprès des services distributeurs (ou auprès de services le transfert dans certains cas).

Figure 1 : Schéma explicatif des différentes missions des services d'eau potable



Le service public d'assainissement collectif comprend plusieurs étapes, de la collecte à la dépollution en passant par le transport, Ces différentes missions sont définies de la façon suivante<sup>65</sup> :

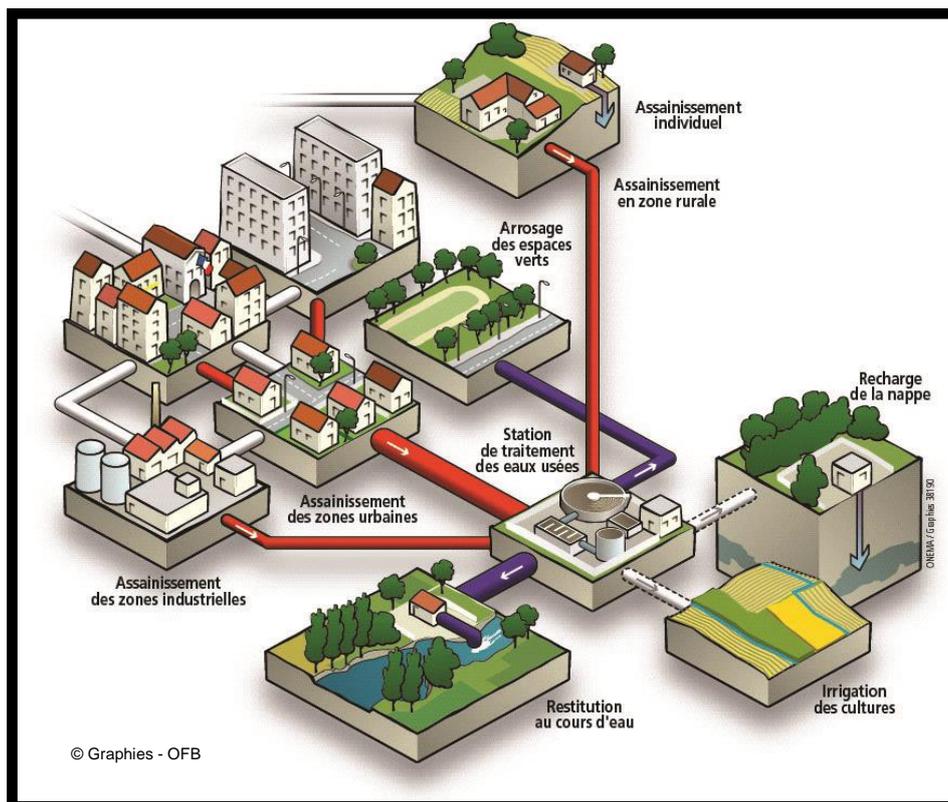
- **Mission de collecte** : elle consiste à collecter les eaux usées et pluviales au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport ;

<sup>64</sup> Définitions issues du glossaire de l'annexe IV de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 (circulaire « RPQS »).

<sup>65</sup> Définitions issues du glossaire de l'annexe IV de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 (circulaire « RPQS »).

- **Mission de transport** : elle consiste à assurer le transport des eaux usées et pluviales dans des canalisations de collecte jusqu'aux usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service ou dans le milieu naturel (déversoir d'orage). Il n'y a pas d'abonnés directement desservis ;
- **Mission de dépollution** : elle consiste à assurer le traitement des eaux usées en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés en amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son *by-pass* font partie de la mission de transport.

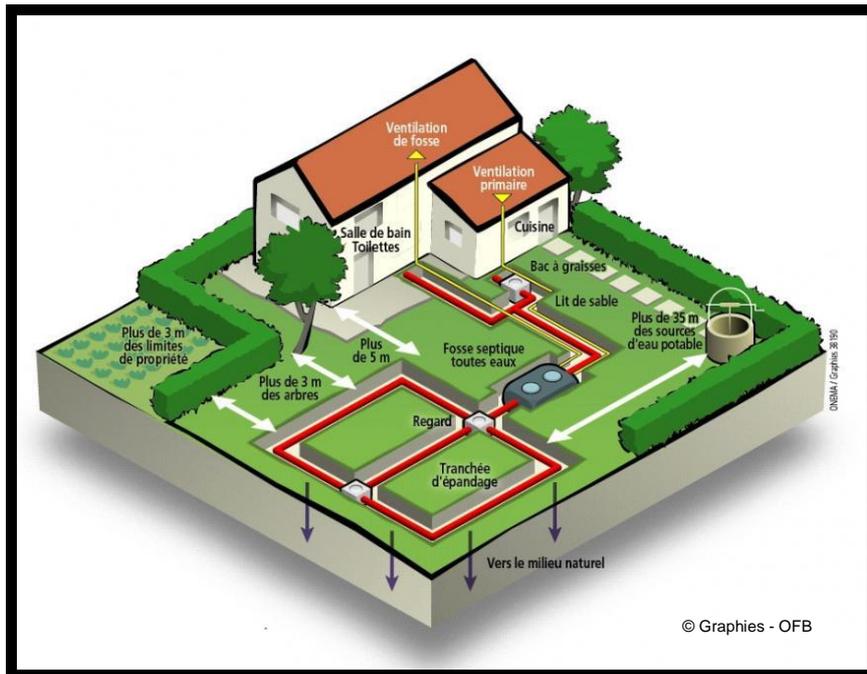
**Figure 2** : Schéma explicatif des différentes missions des services d'assainissement collectif



Le service public d'assainissement non-collectif consiste à assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Ces différentes missions sont définies de la façon suivante :

- **Les missions obligatoires incluent** : le contrôle de conception/exécution de l'installation au regard des prescriptions réglementaires dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, et pour les autres installations, le diagnostic de bon fonctionnement et du bon entretien, en précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.
- **Les missions facultatives incluent** : l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ainsi que le traitement des matières de vidanges issues des installations.

**Figure 3** : Schéma explicatif de l'assainissement non collectif



**ANNEXE 5 : TABLEAU RECAPITULATIF DE TOUS LES INDICATEURS SISPEA EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2020 ET 2021**

Compétence	Code	Nom complet de l'indicateur	Unité	Valeur nationale 2021	Valeur nationale 2020
eau potable	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants	Non calculé	Non calculé
eau potable	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	2,13	2,11
eau potable	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	jours ouvrables	Non calculé	Non calculé
eau potable	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	98,5	98,4
eau potable	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	97,6	97,7
eau potable	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	102	100,6
eau potable	P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	81,5	80,1
eau potable	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	3,3	3,6
eau potable	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	3,3	3,2
eau potable	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,65	0,67
eau potable	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	76,1	75,6
eau potable	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0,005	0,005
eau potable	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	2,6	2,5
eau potable	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	Non calculé	Non calculé
eau potable	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	2,7	3
eau potable	P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,0	1,99
eau potable	P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	3,3	

Compétence	Code	Nom complet de l'indicateur	Unité	Valeur nationale 2021	Valeur nationale 2020
assainissement collectif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	habitants	Non calculé	Non calculé
assainissement collectif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	Non calculé	Non calculé
assainissement collectif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1,2	1,2
assainissement collectif	D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	2,21	2,19
assainissement collectif	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	95,9	94,9
assainissement collectif	P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	unité	64	63
assainissement collectif	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	Non calculé	Non calculé
assainissement collectif	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	94,8	93,7
assainissement collectif	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	89,0	90,7
assainissement collectif	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	98,8	99,2
assainissement collectif	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0,005	0,003
assainissement collectif	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab	0,04	0,038
assainissement collectif	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	5,0	5,1
assainissement collectif	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,48	0,46
assainissement collectif	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	90,2	96,6
assainissement collectif	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	83	82
assainissement collectif	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	3,6	4,04

Compétence	Code	Nom complet de l'indicateur	Unité	Valeur nationale 2021	Valeur nationale 2020
assainissement collectif	P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,2	1,91
assainissement collectif	P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	1,8	1,95
assainissement non collectif	D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	habitants	Non calculé	Non calculé
assainissement non collectif	D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	99,6	100,8
assainissement non collectif	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	63,4	61,49

## ANNEXE 6 : HYPOTHESES RETENUES POUR L'EXPLOITATION DES INDICATEURS

### Nota :

1. Le nombre d'observations correspond à celles prises en compte pour l'agrégation nationale de l'indicateur. Pour certaines agrégations par catégorie, des contraintes supplémentaires liées à la catégorie retenue, supposent, le plus souvent, de diminuer le nombre de ces observations (exemple : le calcul du rendement moyen par catégories de nombre d'abonnés suppose de ne retenir, parmi les observations nationales, que celles qui disposent du nombre d'abonnés).
2. Les indicateurs des services ne se situant pas dans l'intervalle délimité par les bornes du tableau ci-dessous n'ont pas été retenus pour les différentes agrégations étudiées dans le cadre du présent rapport. Pour certains indicateurs les valorisations à zéro, jugée non pertinente, sur le principe, ont également été écartées (l'information figure également dans la rubrique « bornes d'étude »).

### Compétence eau potable

Code	Nom complet de l'indicateur	Unité	Valeur nationale 2021	Nombre d'observations (1)	Variable d'agrégation	Mission	Valeur médiane	Ecart-type	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>ème</sup> décile	Intervalle d'étude (2)
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants	Non calculé								
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	2,13	5 858	Population desservie	Distribution à minima	2,06	0,5	1,6	2,74	[0,5 ; 5]
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	jours ouvrables	Non calculé								
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	98,5	6 145	Nb de prélèv. tot	Toutes	100	4,8	96,2	100	[0 ; 100]
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	96,7	5 994	Nb de prélèv. tot	Toutes	100	8,1	90,6	100	[0 ; 100]
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	102	5 772	Linéaire réseau	Toutes	108	20,5	85	120	[0 ; 120]
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	81,5	5 242	Vol. produit + importé	Distribution à minima	85,1	10,6	69,2	90,4	[10 ; 95]
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	m <sup>3</sup> /km/j	3,3								

Code	Nom complet de l'indicateur	Unité	Valeur nationale 2021	Nombre d'observations (1)	Variable d'agrégation	Mission	Valeur médiane	Ecart-type	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>ème</sup> décile	Intervalle d'étude (2)
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	m³/km/j	3,3	5 430	Linéaire de réseau	Distribution à minima	1,8	4,1	0,7	8	[0,1 ; 20]
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,65	2 818	Linéaire de réseau	Toutes	0,54	0,45	0,16	1,19	]0 ; 3]
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	76,1	5 692	Vol produit + importé	Toutes	80	15,7	56,3	99,8	[0 ; 100]
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m³	0,005	5 447	Vol dom + non dom	Toutes	0,0014	0,011	0	0,013	[0 ; 0,1]
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	2,6	4 903	Population desservie	Toutes	1,81	2,7	0,22	5,39	[0 ; 20]
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	Non calculé								
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	2,7	2 239	Epargne brute annuelle	Toutes	2,1	2,8	0,6	5,3	]0 ; 30]
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,0	2 784	Chiffre d'affaire TTC N-1	Toutes	1,81	1,2	0,4	3,91	[0 ; 5]
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	3,3	4 866	Nombre abonnés	Toutes	1,32	5,3	0,11	9,21	[0 ; 50]

### Compétence assainissement collectif

Code	Nom complet de l'indicateur	Unité	Valeur nationale 2021	Nombre d'observations (1)	Variable d'agrégation	Mission	Valeur médiane	Ecart-type	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>ème</sup> décile	Intervalle d'étude (2)
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	habitants	Non calculé								
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	Non calculé								
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1,2	2 890	Indicateur cumulatif	Dépollution à minima					
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,21	5 747	Population desservie	Collecte à minima	2,06	0,7	1,42	3,17	[0,5 ; 5[
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	95,9	5 320	Nombre abonnés	Collecte à minima					[0 ; 100]

Code	Nom complet de l'indicateur	Unité	Valeur nationale 2021	Nombre d'observations (1)	Variable d'agrégation	Mission	Valeur médiane	Ecart-type	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>ème</sup> décile	Intervalle d'étude (2)
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	unité	64	5 808	Linéaire de réseau	Toutes	75	36,5	15	107	[0 ; 120]
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	Non calculé								
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	94,8	4 372	Charge entrante DBO5	Dépollution à minima	100	18	92	100	[0 ; 100]
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	89,0	4 339	Charge entrante DBO5	Dépollution à minima	100	25,8	53	100	[0 ; 100]
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	98,8	2 824	Quantités boues	Dépollution à minima	100		100	100	[0 ; 100]
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0,005	5 348	Volume facturé	Toutes	0,0007	0,012	0	0,0118	[0 ; 0,1]
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab	0,038	4 647	Population desservie	Toutes	0,005	0,14	0	0,06	[0 ; 3]
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	5,0	4 566	Linéaire de réseau	Toutes	3,5	5,8	0	11,7	[0 ; 50]
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,48	1 425	Linéaire de réseau	Toutes	0,36	0,4	0,11	0,95	]0 ; 3]
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	90,2								
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	83,3	3 572	Charge entrante DBO5	Collecte à minima					
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,6	2 327	Epargne brute annuelle	Toutes	2,3	3,5	0,8	9,6	]0 ; 30]
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,2	2 004	Vol. facturé	Toutes	2,19	1,3	0,45	3,98	]0 ; 5]
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	1,8	4 757	Nombre abonnés	Toutes	0,29	4,2	0	7,1	[0 ; 20]

### Compétence assainissement non collectif

Code	Nom complet de l'indicateur	Unité	Valeur nationale 2021	Nombre d'observations (1)	Variable d'agrégation	Mission	Valeur médiane	Ecart-type	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>ème</sup> décile	Intervalle d'étude (2)
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	habitants	Non calculé								
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	99,6	1 146	Sans objet	Sans objet					[0 ; 140]
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	63,4	1 059	Nombre installations contrôlées conformes	Sans objet	70,4	25,7	23,5	91,6	[0 ; 100]

### DEFINITIONS DES ELEMENTS DE STATISTIQUES

#### **Observations**

Le nombre d'observations correspond au nombre de services public d'eau potable ou d'assainissement dont la donnée considérée est exploitée pour le calcul de consolidation nationale ou la représentation par catégories.

#### **Ecart-type**

L'écart-type sert à mesurer la dispersion, ou l'étalement, d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne. Plus l'écart-type est faible, plus la population est homogène.

Pour une série statistique donnée, l'écart-type peut être interprété de la manière suivante :

99% des observations se situent dans la fourchette [Moyenne – 3 x écart-type ; Moyenne + 3 x écart-type].

#### **Médiane**

La médiane est la valeur d'une série qui partage la distribution en deux parties égales. Par exemple, la médiane du prix correspond à la valeur du prix pour lequel 50% de la population est concernée par un prix supérieur et 50% par un prix inférieur.

#### **Déciles**

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de prix..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Le **premier décile** (noté généralement **D1**) est la valeur pour laquelle 10% de la population étudiée/considérée se situe en dessous (ou 90% se situe au-dessus).

Le **neuvième décile** (noté généralement **D9**) est la valeur pour laquelle 90% de la population se situe en dessous (ou 10% se situe au-dessus).

## ANNEXE 8 : DETAILS DES HYPOTHESES RETENUES POUR CHAQUE INDICATEUR

---

Le nombre d'observations varie en fonction des données retenues pour chaque indicateur, ainsi que de filtres qu'on applique particulièrement à certaines données. Le détail de chaque calcul et des filtres appliqués par rapport aux données disponibles sont détaillées ci-dessous.

**Pour l'ensemble des données exploitables, on garde seulement celles dont le statut est « confirmé et publié », « vérifié », ainsi que les données partiellement publiées.**

Pour les données 2021, on a donc :

- 6 403 services ayant renseigné des données sur les 10 745 services présents dans le référentiel en AEP.
- 6 554 services ayant renseigné des données sur les 12 392 services présents dans le référentiel en AC.
- 1 246 services ayant renseigné des données sur les 2 514 services présents dans le référentiel en ANC.

**Pour chaque indicateur, on supprime toutes les anomalies et présomptions d'anomalies ainsi que les données non renseignées et non vérifiées.** Dans certains cas, on limite l'échantillon en fonction de valeurs extrêmes. Enfin, en fonction des données utilisées pour la pondération, l'échantillon sera à nouveau modulé pour ne garder que les valeurs utilisables et cohérentes.

Les règles présentées ci-dessous pour chaque indicateur sont spécifiques au rapport national SISPEA. Un travail d'harmonisation a été réalisé en 2020 pour rendre plus proches ces règles avec celles appliquées pour la consolidation automatique des indicateurs sur le site de diffusion de l'Observatoire. *Cependant certaines règles très spécifiques et complexes ne sont mises en œuvre que dans le cadre des statistiques des rapports annuels (elles sont ici en italique).*

### REGLES DE CALCULS INDICATEURS COMMUNS AEP ET AC

**Conditions pour déterminer le prix du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (€ TTC/m<sup>3</sup>) de l'année N en AEP (D102.0) et AC (D204.0) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0.5 €/m<sup>3</sup> (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 5 €/m<sup>3</sup> (inclus) ;
- Variable de pondération : population desservie (renseignée et non nulle) ;
- Autre condition : le service assure au moins la mission de distribution pour l'AEP et la collecte pour l'AC.

L'échantillon est de 5 858 services en AEP, et 5 747 services en AC.

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (points) en AEP (P103.2) et AC (P202.2) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 120 (inclus) ;
- Variables de pondération : linéaires de réseaux (renseignés et compris entre 0 (exclus) et 20 000 (inclus)) ;
- Autres conditions : densité d'abonnés (renseignée et comprise entre 5 et 200 (inclus)), le service assure au moins la mission de distribution pour l'AEP et la collecte pour l'AC.

L'échantillon est de 5 771 services en AEP et de 5 808 services en AC.

**Taux moyen de renouvellement du réseau (%) en AEP (P107.2) et AC (P253.2) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (exclus) ;
- Valeur extrême maximale : (3 inclus) ;
- Variable de pondération : linéaire de réseaux (renseignés et compris entre 0 (exclus) et 20 000 (inclus)) ;
- Autres conditions : densité d'abonnés (renseignée, et comprise entre 5 et 200 (inclus)).

L'échantillon est de 2 818 services en AEP et 1 425 services en AC.

**Durée d'extinction de la dette en AEP (P153.2) et en AC (P256.2) (année) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (exclus) ;
- Valeur extrême maximale : 30 (inclus) ;
- Variable de pondération : épargne brute annuelle (renseignée et non nulle).

L'échantillon est de 2 239 services en AEP et 2 327 services en AC.

**Taux d'impayés sur les factures de l'année en AEP (P154.0) et AC (P257.0) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (exclus) ;
- Valeur extrême maximale : 5 (inclus) ;
- Variable de pondération : chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N (renseigné et strictement supérieur à zéro).

L'échantillon est de 2 784 services en AEP et 2 004 services en AC.

**Montant des abandons de créances et versement à un fond de solidarité (€/m<sup>3</sup>) en AEP (P109.0) et AC (P207.0) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 0,1 (inclus) ;
- Variables de pondération : somme des volumes domestique et non domestique (volume domestique renseigné et strictement supérieur à zéro).

L'échantillon est de 5 447 services en AEP et 5 438 services en AC.

**Taux de réclamations (nombre / 1000 abonnés) en AEP (P155.1) et AC (P258.1) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 50 (inclus) ;
- Variable de pondération : nombre d'abonnés (renseigné et strictement supérieur à zéro).

L'échantillon est de 4 866 services en AEP et de 4 757 services en AC.

## **REGLES DE CALCULS INDICATEURS EAU POTABLE**

### **Conditions pour déterminer les taux de conformité des analyses réglementaires microbiologiques (P101.1) et physico-chimiques (P102.1) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 25% (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 100% (inclus) ;
- Variables de pondération : nombre de prélèvements totaux réalisés en vue d'analyses microbiologiques (P101.1a) ou physico-chimiques (P102.1a) – variable appliquée à partir des données de l'année 2016

L'échantillon est de 6 145 services pour le taux de conformité microbiologique et de 5 994 pour le taux de conformité physico-chimique.

### **Conditions pour déterminer le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 20 (inclus) ;
- Variable de pondération : population desservie (renseignée et non nulle) ;

L'échantillon est de 4 903 services.

### **Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0,1 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 20 (inclus) ;
- Variables de pondération : linéaires de réseaux (renseignés et compris entre 0 (exclus) et 20 000 (inclus)) ;
- Autres conditions : densité d'abonnés (renseignée et comprise entre 5 et 200 (inclus)), le service assure au moins la mission de distribution.

L'échantillon est de 5 430 services.

### **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%) (P108.3) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Variables de pondération : volumes produits et importés (somme des deux strictement supérieure à zéro) ;
- Autre condition : consommation moyenne domestique (VP.063/D101.0) comprise entre 0 et 200.

L'échantillon est de 5 692 services.

### **Rendement du réseau (%) (P104.3) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 10 (inclus) ;

- Valeur extrême maximale : 95 (inclus) ;
- Variables de pondération : les volumes produits et importés (somme des deux strictement supérieure à zéro) ;
- Le service assure au moins la mission de distribution ;
- *Autres conditions : le produit exporté renseigné, consommation moyenne domestique (VP.063/D101.0) comprise entre 0 et 200.*

L'échantillon est de 5 242 services.

**Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)** - Non calculé.

### **REGLES DE CALCULS INDICATEURS ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%) (P201.1) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 100 (inclus) ;
- Variables de pondération : nombre d'abonnés (renseigné et strictement supérieur à zéro) ;
- Autre condition : le service assure au moins la collecte.

L'échantillon est de 5 320 services.

**Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS) (D203.0) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (exclus) ;
- Autre condition : le service assure au moins la mission de dépollution.

L'échantillon est de 2 890 services.

**Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 3 (inclus) ;
- Variables de pondération : population desservie (renseignée et non nulle) ;
- Autre condition : le service assure au moins la collecte.

L'échantillon est de 4 647 services.

**Nombre de points noirs du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (par 100km de réseau) (P252.2) :**

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 50 (inclus) ;
- Variables de pondération : linéaires de réseaux (renseignés et compris entre 0 (exclus) et 20 000 (inclus)) ;

- Autres conditions : densité d'abonnés (renseignée et comprise entre 5 et 200 (inclus)), le service assure au moins la collecte et le transport.

L'échantillon est de 4 566 services.

***Taux des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3) :***

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 100 (inclus) ;
- Variables de pondération : quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (renseignées, sans anomalies et strictement supérieures à zéro) ;
- Autre condition : le service assure au moins la mission de dépollution.

L'échantillon est de 2 824 services.

***REGLES DE CALCULS INDICATEURS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF***

***Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :***

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 140 (inclus) ;
- Variables de pondération : population desservie (renseignée et non nulle).

L'échantillon est de 1 146 services.

***Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) :***

- Non renseignement de la donnée ;
- Valeur extrême minimale : 0 (inclus) ;
- Valeur extrême maximale : 100 (inclus) ;
- Variables de pondération : nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (renseignée et strictement supérieur à zéro).

L'échantillon est de 1 059 services.

## ANNEXE 9 : VOLUMES D'EAU DISTRIBUES, CONSOMMES, NON COMPTES : CALCULS ET EXTRAPOLATIONS

La base de données SISPEA contient différentes variables concernant les volumes d'eau relatifs au petit cycle de l'eau :

- les volumes produits, importés et exportés,
- les volumes consommés, domestiques et non domestiques
- les volumes consommés sans comptage,
- les volumes de service.

Pour une meilleure fiabilité des résultats, l'ensemble des volumes du bilan petit cycle (à l'exception du volume prélevé et du volume perdu par fuites) a été comptabilisé de façon indépendante, pour ne pas trop limiter l'échantillon retenu : ne prendre en compte que les services disposant de toutes les informations "volumes" aurait réduit considérablement le nombre d'observations, le facteur limitant étant les volumes non comptés, peu renseignés.

Chacun de ces volumes (et particulièrement les volumes prépondérants du petit cycle de l'eau que sont le volume mis en distribution et le volume consommé comptabilisé) a donc pu être extrapolé, avec la meilleure fiabilité possible, sur la base la population « concernée » (population sans double compte) à l'échelle France entière.

La donnée "population concernée" a été retenue pour l'extrapolation au plan national car c'est la seule donnée fiable et disponible à l'échelle France entière (66,4 millions d'habitants) et la plus "proportionnée" aux différents volumes évalués.

Les tableaux ci-dessous précisent les différents résultats :

	<b>Volume mis en distribution = Volume Produit + Volume Importé – Volume Exporté</b>
<b>Hypothèses</b>	Services distribution / Population desservie renseignée et sans anomalie / (volume produit + volume importé) non nul
Nombre de services de l'échantillon	5 817
Population desservie de l'échantillon	59,6 millions
Volume échantillon	4 391,1 millions de m <sup>3</sup>
Population France entière	66,4 millions
<b>Volume total extrapolé</b>	<b>4 888 millions de m<sup>3</sup></b>

	<b>Volume domestique + volume non domestique</b>
<b>Hypothèses</b>	Services de distribution / (volume domestique + volume non domestique) non nul / Population desservie renseignée et sans anomalie
Nombre de services de l'échantillon	5 768
Population desservie de l'échantillon	59,7 millions
Volume échantillon	3 397 millions de m <sup>3</sup>
Population France entière	66,4 millions
<b>Volume extrapolé</b>	<b>3 776 millions de m<sup>3</sup></b>

	<b>Volumes Non Comptés (VNC)</b>
<b>Hypothèses</b>	Services de distribution / Population desservie renseignée et sans anomalie
Nombre de services de l'échantillon	4 132
Population desservie de l'échantillon	49,9 millions
VNC échantillon	47,1 millions de m <sup>3</sup>
Population France entière	66,4 millions
<b>Volume extrapolé</b>	<b>62,6 millions de m<sup>3</sup></b>

	<b>Volumes de Service (VS)</b>
<b>Hypothèses</b>	Services de distribution / Population desservie renseignée et sans anomalie
Nombre de services de l'échantillon	4 784
Population desservie de l'échantillon	54,8 millions
VS échantillon	54,8 millions de m <sup>3</sup>
Population France entière	66,4 millions
<b>Volume extrapolé</b>	<b>66,4 millions de m<sup>3</sup></b>

	<b>Volumes Prélevé dans le milieu naturel = vol mis en distribution / 0.9</b>
<b>Hypothèses</b>	Services distribution / Population desservie renseignée et sans anomalie / (volume produit + volume importé) non nul / 10% de pertes sur adduction et traitement
Nombre de services de l'échantillon	5 817
Population desservie de l'échantillon	59,6 millions
Volume mis en distribution	<b>4 391 millions de m<sup>3</sup></b>
Population France entière	66,4 millions
<b>Volume extrapolé</b>	<b>4 888 / 0,9 = 5 431 millions de m<sup>3</sup></b>

## 2) Représentativité et quantification des données exploitées

**Annexe 10 : Notion de population couverte et représentativité des échantillons**

**Niveau départemental**

**Annexe 11 : Taux de couverture de l'échantillon " eau potable", en termes de nombre de services**

**Annexe 12 : Taux de couverture de l'échantillon " eau potable", en termes de population couverte**

-----  
**Niveau départemental**

**Annexe 13 : Taux de couverture de l'échantillon "assainissement collectif", en termes de nombre de services**

**Annexe 14 : Taux de couverture de l'échantillon "assainissement collectif", en termes de population couverte**

-----  
**Niveau départemental**

**Annexe 15 : Taux de couverture de l'échantillon "assainissement non collectif", en termes de nombre de services**

**Annexe 16 : Taux de couverture de l'échantillon "assainissement non collectif", en termes de population couverte**

-----  
**Niveau départemental**

**Annexe 17 : Proportion de communes ayant transféré toutes leurs compétences**

## ANNEXE 10 : NOTION DE POPULATION COUVERTE ET REPRESENTATIVITE DES ECHANTILLONS

---

### 1. Notion de population couverte

La « **population couverte par les services** » retenue pour les calculs de représentativité est la « *population sans double compte* » définie spécifiquement dans SISPEA, à l'échelle de chaque commune, puis du service, de la façon suivante :

- la population sans double compte d'une commune (sur la base de la population totale INSEE) est arbitrairement répartie à part égale entre tous les services auxquels elle adhère pour une compétence donnée ;

Par exemple, les usagers de l'eau potable d'une commune desservie par deux services (un service de production et un service de distribution) seront comptabilisés pour moitié dans chacun de ces services. Il en est de même pour une commune dont une partie de territoire est desservie par un service de distribution et l'autre par un autre service de distribution. Et en combinant ces 2 cas sur une commune, on obtiendra une population sans double compte correspondant au  $\frac{1}{4}$  du nombre d'usagers de la commune.

- la population sans double compte d'un service est ainsi la somme des populations sans double compte de ses communes adhérentes.

Comptabilisée à l'échelle d'un service, cette population sans double compte s'écarte d'autant plus de la population desservie que le morcellement des services sur ses différentes communes adhérentes est important.

Même si elle relève d'un calcul théorique, cette notion de population « couverte » présente le grand avantage de pouvoir être construite pour chaque service, indépendamment de la saisie de ses données, contrairement à la population desservie, qui n'est disponible que si le service l'a renseignée et publiée. Cette approche permet donc surtout de mesurer les importances relatives en populations que représentent les différentes catégories étudiées dans ce rapport.

Toutefois, pour l'eau potable, elle se rapproche d'autant plus de la population « desservie » (celle déclarée par chaque service, respectivement au travers de l'indicateurs D101.0) que le territoire est important, sous réserve qu'on prenne bien en compte tous les services du territoire, toutes missions confondues. Pour cette compétence, la population sans double compte prend d'ailleurs tout son sens lorsqu'en additionnant les populations de tous les services d'eau potable français, on reconstitue la population française (66,4 millions d'habitants).

Ce concept est moins précis pour l'assainissement : en effet, les populations communales prises en compte ne distinguent pas la part d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif; par conséquent, contrairement à l'eau potable, les populations couvertes par ces deux compétences sont donc surévaluées à l'échelle France entière, en additionnant celles calculées pour tous les services (respectivement 64,0 millions pour l'assainissement collectif et 57,1 millions pour l'assainissement non collectif) et ne sont pas représentatives de la réalité des populations de deux modes d'assainissement (pour mémoire, estimées à 56,8 millions pour l'assainissement collectif et 8,3 millions pour l'assainissement non collectif).

Pour l'assainissement collectif, en première approche, la population couverte majore d'environ 15% la population desservie sur un territoire (sous réserve de comptabiliser tous les services du territoire, toutes missions confondues) : on peut établir un lien grossier entre ces deux notions.

Pour l'assainissement non collectif (ANC), la population couverte ne peut pas être rapprochée de la population desservie, la marge d'erreur étant potentiellement trop importante, compte tenu des variations géographiques et catégorielles du taux de couverture de l'assainissement non collectif. Les populations couvertes ne seront donc pas représentées, ni dans le rapport, ni dans les annexes pour la compétence ANC (seules les proportions de populations sont affichées).

## 2. Avertissement

Pour chacune des 3 compétences et chacun des critères étudiés ci-après, l'écart entre l'échantillon exploité par le rapport et les données « France entière » représenté ci-dessous, permet d'apprécier la justesse de la représentativité : **plus l'écart est faible, meilleure est la représentativité de l'échantillon.**

## 3. Représentativité de l'échantillon de données

Différents tests de représentativité de l'échantillon retenu ont été effectués, pour différents critères (type de collectivité organisatrice, combinaison taille du service/mode de gestion). Les principales conclusions, exprimées en population couverte par les services, pour chacune des compétences « eau potable », « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » sont présentées ci-dessous. Cet éclairage est indispensable pour permettre une bonne interprétation des résultats au plan national et en relativiser la portée.

Par ailleurs, la qualité de la représentativité des données est croissante avec la taille du territoire étudié : ainsi les moyennes nationales ont de fait plus de chance d'être plus fiables que les moyennes régionales, elle-même plus fiables que les moyennes départementales.

Pour chaque compétence, on note que les communes sont sous-représentées par rapport aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et que les services de moins de 10 000 habitants sont mieux représentés en délégation de service public (DSP) contrairement à ceux de plus de 10 000 habitants qui sont mieux représentés en régie.

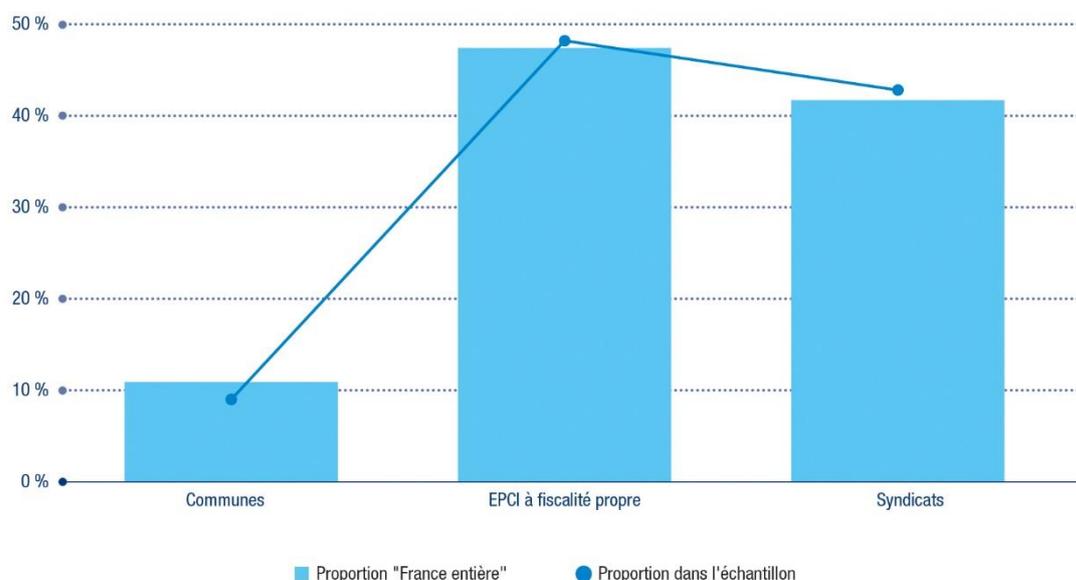
### 3.1. Représentativité de l'échantillon eau potable

**La représentativité en population couverte de l'échantillon « eau potable » est » est dans l'ensemble moyenne pour les types de collectivités organisatrices** (les écarts se situent dans une fourchette de -18% à +3%). **Le découpage en classes combinées de la taille des services et des modes de gestion révèle une moins bonne représentativité de l'échantillon** (écarts dans une fourchette de -347 à +12%).

On note une sous-représentation des services gérés par des communes et une bonne représentation des services gérés par des EPCI sans fiscalité propre ou des syndicats.

**Figure 1** : Découpage de l'échantillon « eau potable » selon le type de collectivité organisatrice du service en 2021

	Proportion « France entière »	Proportion dans l'échantillon	Écart échantillon / « France entière »
Communes	9%	11%	-18%
EPCI à fiscalité propre	48%	47%	2%
Syndicats	43%	42%	3%

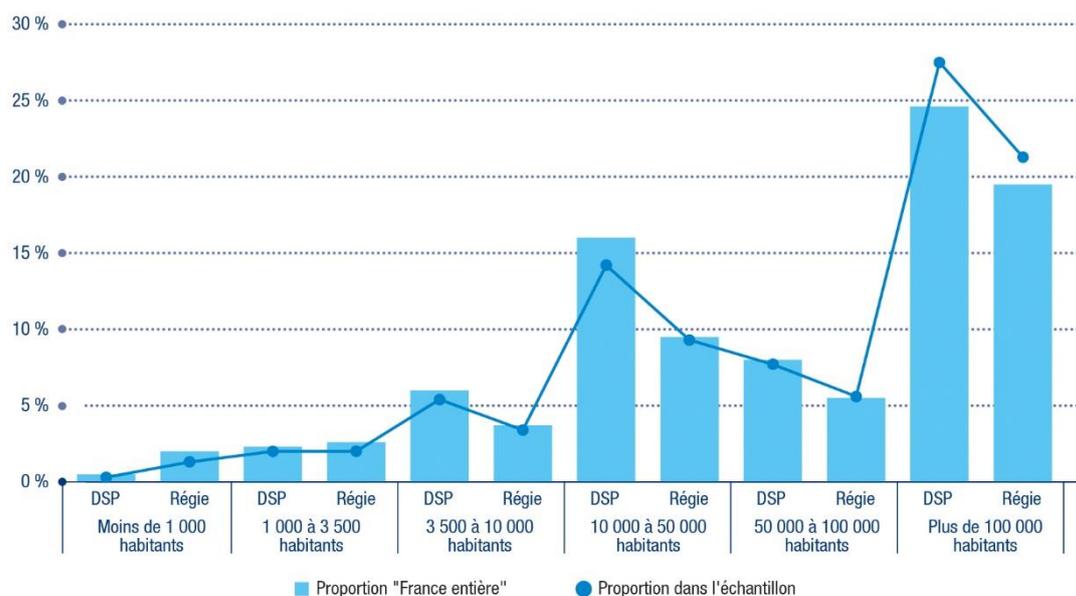


Source: SISPEA (OFB) – DEAL - DDT(M) - 2021

Les services de grande taille (plus de 50 000 habitants) sont correctement représentés dans l'échantillon, **sauf les services de plus de 100 000 habitants qui sont sur-représentés**. Les autres services sont d'autant plus sous représentés qu'ils sont de petite taille (moitié moins dans l'échantillon pour les plus petits).

**Figure 2** : Découpage de l'échantillon « eau potable » selon la taille et le mode de gestion des services en 2021

		Proportion "France entière"	Proportion dans l'échantillon	Ecart échantillon / "France entière"
Moins de 1 000 habitants	DSP	0,45%	0,34%	-25%
	Régie	1,97%	1,30%	-34%
1 000 à 3 500 habitants	DSP	2,31%	1,99%	-14%
	Régie	2,56%	2,01%	-21%
3 500 à 10 000 habitants	DSP	6,00%	5,41%	-10%
	Régie	3,68%	3,44%	-7%
10 000 à 50 000 habitants	DSP	15,95%	14,24%	-11%
	Régie	9,49%	9,29%	-2%
50 000 à 100 000 habitants	DSP	7,98%	7,68%	-4%
	Régie	5,50%	5,56%	1%
Plus de 100 000 habitants	DSP	24,59%	27,45%	12%
	Régie	19,48%	21,30%	9%



Source: SISPEA (OFB) – DEAL - DDT(M) - 2021

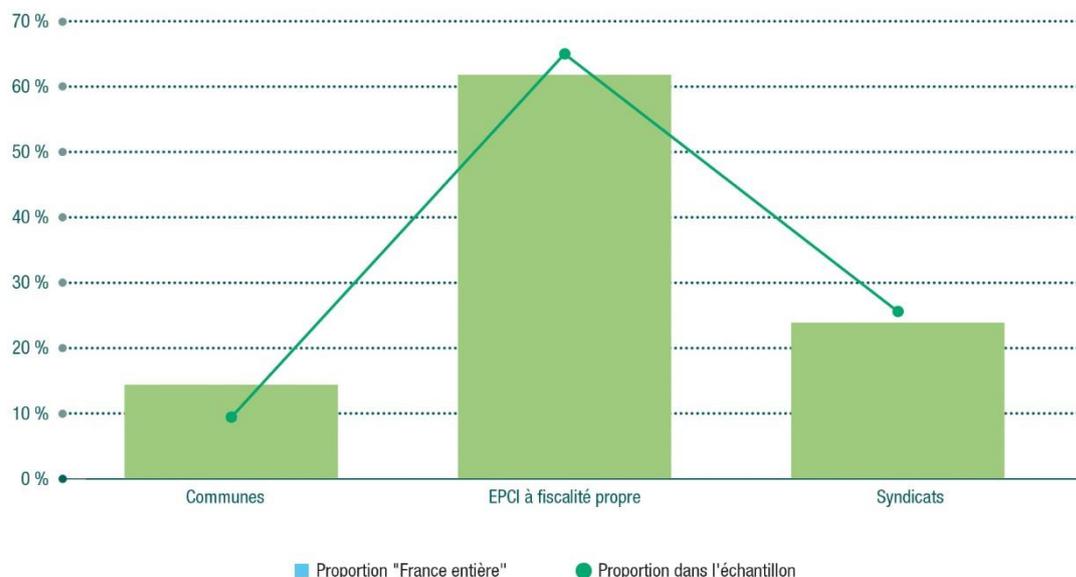
### 3.2. Représentativité de l'échantillon assainissement collectif

La représentativité en population couverte de l'échantillon « assainissement collectif » est dans l'ensemble moyenne pour les types de collectivités organisatrices (les écarts se situent dans une fourchette de -34% à +7%) et les classes combinées de la taille et du mode de gestion des services (écarts dans une fourchette de -31% à +17%).

**La représentativité en population des types de collectivités organisatrices révèle que les services communaux sont assez largement sous-représentés. On note une légère sur-représentation des services gérés par des Syndicats et par des EPCI à fiscalité propre.**

**Figure 3 :** Découpage de l'échantillon « assainissement collectif » selon le type de collectivité organisatrice du service en 2021

	Proportion « France entière »	Proportion dans l'échantillon	Écart échantillon / « France entière »
Communes	9%	14%	-34%
EPCI à fiscalité propre	65%	62%	5%
Syndicats	26%	24%	7%

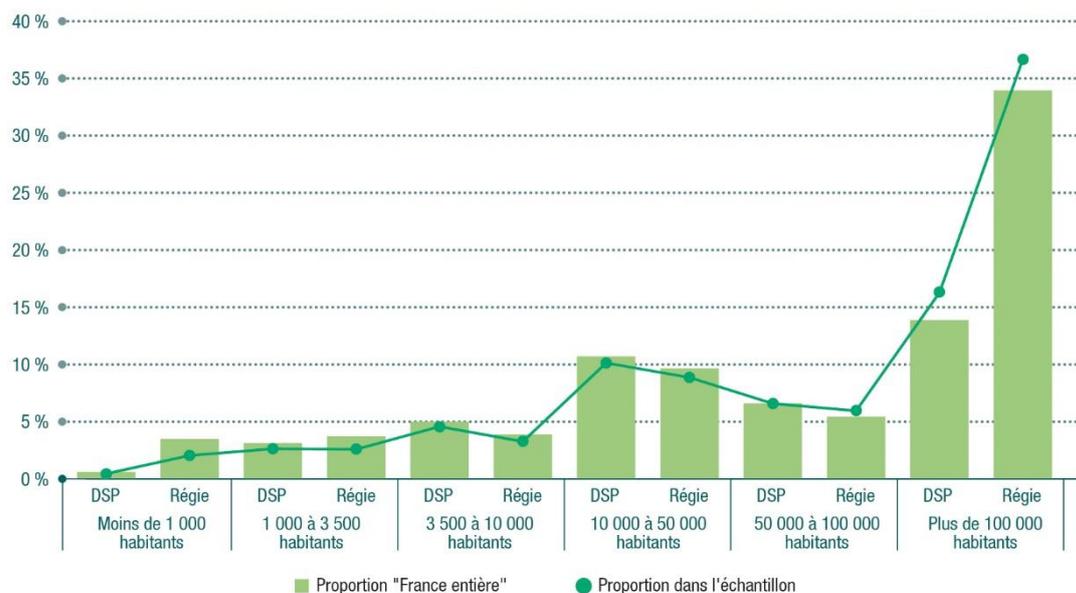


Source: SISPEA (OFB) – DEAL - DDT(M) - 2021

Les services de très grande taille (plus de 50 000 habitants) sont correctement ou sur-représentés (entre 0% et 18%). Les autres services sont d'autant plus sous représentés qu'ils sont de petite taille ce qui est particulièrement vrai pour les très petits services en régie (ex. les petits services en régie sont près de deux fois moins présents dans l'échantillon par rapport à la réalité).

**Figure 4 :** Découpage de l'échantillon « assainissement collectif » selon la taille et le mode de gestion des services en 2021

		Proportion "France entière"	Proportion échantillon	Écart échantillon / « France entière »
Moins de 1 000 habitants	DSP	0,45%	0,59%	-23%
	Régie	2,04%	3,48%	-41%
1 000 à 3 500 habitants	DSP	2,63%	3,12%	-16%
	Régie	2,58%	3,72%	-31%
3 500 à 10 000 habitants	DSP	4,57%	4,98%	-8%
	Régie	3,26%	3,88%	-16%
10 000 à 50 000 habitants	DSP	10,13%	10,71%	-5%
	Régie	8,86%	9,66%	-8%
50 000 à 100 000 habitants	DSP	6,58%	6,60%	0%
	Régie	5,95%	5,43%	10%
Plus de 100 000 habitants	DSP	16,28%	13,88%	17%
	Régie	36,66%	33,95%	8%



Source: SISPEA (OFB) – DEAL - DDT(M) - 2021

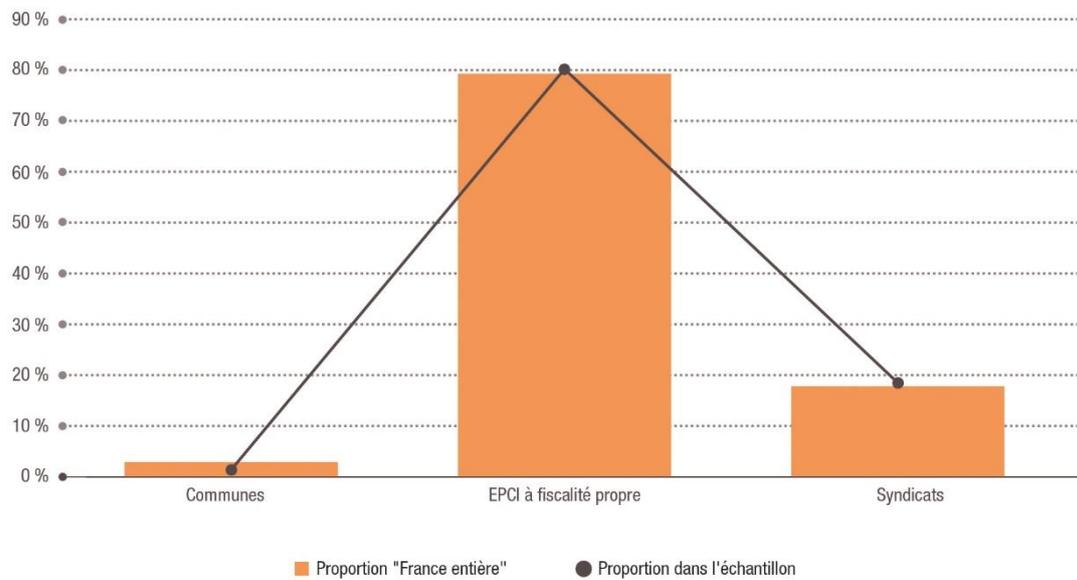
### 3.3. Représentativité de l'échantillon de l'assainissement non collectif

Pour les départements disposant de données, l'étude de la représentativité suivant la population couverte reste peu satisfaisante pour le découpage selon les types de collectivités (**les communes sont sous-représentées par rapport aux EPCI avec des écarts dans une fourchette de -53% à +4%**).

Ainsi, **on retrouve une forte sous-représentation des services communaux dans l'échantillon** (plus marquée qu'en eau potable et en assainissement collectif). Les EPCI (à fiscalité ou propre, ou sans fiscalité propre) sont mieux représentés dans l'échantillon par rapport à la réalité « France entière », avec une légère sur-représentation pour les syndicats.

**Figure 5** : Découpage de l'échantillon « assainissement collectif » selon le type de collectivité organisatrice du service en 2021

	Proportion dans l'échantillon	Proportion "France entière"	Écart
Communes	1%	3%	-53%
EPCI à fiscalité propre	80%	79%	1%
Syndicats	18%	18%	4%



Source: SISPEA (OFB) – DEAL - DDT(M) – 2021

**ANNEXE 11 : TAUX DE COUVERTURE DE L'ECHANTILLON " EAU POTABLE ", EN TERMES DE NOMBRE DE SERVICES, PAR DEPARTEMENT<sup>66</sup>**

N°	Département	Nombre de services dans l'échantillon par département	Nombre de services total par département	Taux de couverture en termes de services en 2021
1	Ain	67	136	49,3%
2	Aisne	153	166	92,2%
3	Allier	18	19	94,7%
4	Alpes-de-Haute-Provence	192	194	99,0%
5	Hautes-Alpes	122	164	74,4%
6	Alpes-Maritimes	75	86	87,2%
7	Ardèche	67	137	48,9%
8	Ardennes	63	218	28,9%
9	Ariège	16	21	76,2%
10	Aube	130	184	70,7%
11	Aude	136	368	37,0%
12	Aveyron	57	85	67,1%
13	Bouches du Rhône	63	63	100,0%
14	Calvados	102	104	98,1%
15	Cantal	70	148	47,3%
16	Charente	42	42	100,0%
17	Charente Maritime	22	27	81,5%
18	Cher	83	83	100,0%
19	Corrèze	75	114	65,8%
21	Côte d'Or	63	234	26,9%
22	Côtes d'Armor	80	80	100,0%
23	Creuse	44	77	57,1%
24	Dordogne	67	100	67,0%
25	Doubs	120	202	59,4%
26	Drôme	63	228	27,6%
27	Eure	41	50	82,0%
28	Eure-et-Loir	203	236	86,0%
29	Finistère	61	124	49,2%
02A	Corse du Sud	13	100	13,0%
02B	Haute Corse	186	200	93,0%
30	Gard	157	190	82,6%
31	Haute Garonne	16	66	24,2%
32	Gers	24	29	82,8%
33	Gironde	81	96	84,4%
34	Hérault	103	166	62,0%
35	Ille et Vilaine	34	55	61,8%
36	Indre	56	56	100,0%
37	Indre et Loire	Aucune donnée disponible		

<sup>66</sup> L'échantillon représenté ici correspond aux données « confirmées/publiées » ou « vérifiées » contenues dans la base Sispea, données extraites le 2 février 2023.

38	Isère	65	165	39,4%
39	Jura	136	178	76,4%
40	Landes	11	21	52,4%
41	Loir et Cher	123	123	100,0%
42	Loire	91	105	86,7%
43	Haute Loire	55	132	41,7%
44	Loire Atlantique	20	24	83,3%
45	Loiret	Aucune donnée disponible		
46	Lot	81	94	86,2%
47	Lot et Garonne	14	32	43,8%
48	Lozère	64	156	41,0%
49	Maine et Loire	17	17	100,0%
50	Manche	68	94	72,3%
51	Marne	48	182	26,4%
52	Haute Marne	98	277	35,4%
53	Mayenne	38	45	84,4%
54	Meurthe et Moselle	98	202	48,5%
55	Meuse	55	207	26,6%
56	Morbihan	42	54	77,8%
57	Moselle	131	158	82,9%
58	Nièvre	33	77	42,9%
59	Nord	21	26	80,8%
60	Oise	168	220	76,4%
61	Orne	62	67	92,5%
62	Pas de Calais	74	136	54,4%
63	Puy de Dôme	85	147	57,8%
64	Pyrénées Atlantiques	Aucune donnée disponible		
65	Hautes Pyrénées	71	184	38,6%
66	Pyrénées Orientales	166	169	98,2%
67	Bas Rhin	108	122	88,5%
68	Haut Rhin	54	136	39,7%
69	Rhône	30	41	73,2%
70	Haute Saône	187	231	81,0%
71	Saône et Loire	66	78	84,6%
72	Sarthe	43	58	74,1%
73	Savoie	71	104	68,3%
74	Haute Savoie	62	112	55,4%
75	Paris et Petite Couronne	13	31	41,9%
76	Seine Maritime	66	86	76,7%
77	Seine et Marne	178	190	93,7%
78	Yvelines	30	69	43,5%
79	Deux Sèvres	13	17	76,5%
80	Somme	95	137	69,3%
81	Tarn	33	66	50,0%
82	Tarn et Garonne	36	39	92,3%
83	Var	51	154	33,1%
84	Vaucluse	20	25	80,0%
85	Vendée	1	1	100,0%

86	Vienne	3	3	100,0%
87	Haute Vienne	22	89	24,7%
88	Vosges	203	278	73,0%
89	Yonne	45	156	28,8%
90	Territoire de Belfort	5	5	100,0%
91	Essonne	22	65	33,8%
95	Val d'Oise	24	55	43,6%
971	Guadeloupe	7	7	100,0%
972	Martinique	3	6	50,0%
973	Guyane	2	24	8,3%
974	Réunion	10	22	45,5%
976	Mayotte	Aucune donnée disponible		

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 12 : TAUX DE COUVERTURE DE L'ECHANTILLON " EAU POTABLE", EN TERMES DE POPULATION COUVERTE, PAR DEPARTEMENT<sup>67</sup>**

N°	Département	Population couverte par l'échantillon par département	Population totale par département	Taux de couverture en termes de population en 2021
1	Ain	497 002	645 698	77,0%
2	Aisne	474 255	497 645	95,3%
3	Allier	339 350	339 350	100,0%
4	Alpes-de-Haute-Provence	148 700	172 456	86,2%
5	Hautes-Alpes	129 361	142 104	91,0%
6	Alpes-Maritimes	961 018	1 080 925	88,9%
7	Ardèche	236 605	308 352	76,7%
8	Ardennes	189 196	272 545	69,4%
9	Ariège	149 475	163 315	91,5%
10	Aube	289 062	307 884	93,9%
11	Aude	216 676	365 731	59,2%
12	Aveyron	255 829	283 153	90,4%
13	Bouches du Rhône	2 029 764	2 029 764	100,0%
14	Calvados	694 266	696 664	99,7%
15	Cantal	116 411	142 996	81,4%
16	Charente	<b>352 084</b>	<b>352 084</b>	<b>100,0%</b>
17	Charente Maritime	518 681	645 803	80,3%
18	Cher	305 969	305 969	100,0%
19	Corrèze	204 871	241 344	84,9%
21	Côte d'Or	460 837	540 256	85,3%
22	Côtes d'Armor	597 507	597 507	100,0%
23	Creuse	87 772	106 144	82,7%
24	Dordogne	249 535	393 952	63,3%
25	Doubs	505 027	545 896	92,5%
26	Drôme	354 415	491 320	72,1%
27	Eure	544 267	597 449	91,1%
28	Eure-et-Loir	378 771	421 648	89,8%
29	Finistère	712 201	904 857	78,7%
02A	Corse du Sud	103 972	157 592	66,0%
02B	Haute Corse	167 646	177 328	94,5%
30	Gard	656 102	707 486	92,7%
31	Haute Garonne	1 117 996	1 381 410	80,9%
32	Gers	154 614	163 574	94,5%
33	Gironde	1 507 472	1 584 577	95,1%
34	Hérault	862 424	1 144 867	75,3%
35	Ille et Vilaine	871 947	1 059 650	82,3%
36	Indre	223 154	223 154	100,0%
37	Indre et Loire	Aucune donnée disponible		
38	Isère	1 119 025	1 264 013	88,5%

<sup>67</sup> L'échantillon représenté ici correspond aux données « confirmées/publiées » ou « vérifiées » contenues dans la base Sispea, données extraites le 2 février 2023.

N°	Département	Population couverte par l'échantillon par département	Population totale par département	Taux de couverture en termes de population en 2021
39	Jura	237 362	254 561	93,2%
40	Landes	287 655	362 189	79,4%
41	Loir et Cher	328 795	328 795	100,0%
42	Loire	691 025	756 628	91,3%
43	Haute Loire	126 029	231 090	54,5%
44	Loire Atlantique	1 251 681	1 409 091	88,8%
45	Loiret	Aucune donnée disponible		
46	Lot	151 734	171 675	88,4%
47	Lot et Garonne	290 919	334 996	86,8%
48	Lozère	31 630	78 832	40,1%
49	Maine et Loire	819 892	819 892	100,0%
50	Manche	424 639	494 079	85,9%
51	Marne	110 235	553 205	19,9%
52	Haute Marne	100 587	177 362	56,7%
53	Mayenne	293 311	306 014	95,8%
54	Meurthe et Moselle	511 652	737 454	69,4%
55	Meuse	127 932	176 351	72,5%
56	Morbihan	529 001	746 110	70,9%
57	Moselle	1 020 097	1 047 815	97,4%
58	Nièvre	156 924	203 260	77,2%
59	Nord	2 702 521	2 707 047	99,8%
60	Oise	740 291	809 563	91,4%
61	Orne	273 125	284 318	96,1%
62	Pas de Calais	1 168 322	1 389 087	84,1%
63	Puy de Dôme	585 783	648 562	90,3%
64	Pyrénées Atlantiques	Aucune donnée disponible		
65	Hautes Pyrénées	171 764	217 096	79,1%
66	Pyrénées Orientales	478 225	478 873	99,9%
67	Bas Rhin	1 100 908	1 129 195	97,5%
68	Haut Rhin	614 237	754 000	81,5%
69	Rhône	1 812 738	1 839 416	98,5%
70	Haute Saône	217 085	229 288	94,7%
71	Saône et Loire	527 655	555 197	95,0%
72	Sarthe	500 548	564 792	88,6%
73	Savoie	404 962	431 163	93,9%
74	Haute Savoie	651 677	807 343	80,7%
75	Paris et Petite Couronne	7 299 456	7 824 402	93,3%
76	Seine Maritime	1 129 835	1 257 170	89,9%
77	Seine et Marne	1 156 798	1 183 143	97,8%
78	Yvelines	976 187	1 372 406	71,1%
79	Deux Sèvres	332 026	366 382	90,6%
80	Somme	486 390	566 237	85,9%
81	Tarn	312 316	383 280	81,5%
82	Tarn et Garonne	251 990	258 976	97,3%
83	Var	576 557	1 048 857	55,0%

N°	Département	Population couverte par l'échantillon par département	Population totale par département	Taux de couverture en termes de population en 2021
84	Vaucluse	592 094	594 631	99,6%
85	Vendée	668 501	668 501	100,0%
86	Vienne	436 081	436 081	100,0%
87	Haute Vienne	218 280	373 546	58,4%
88	Vosges	286 409	368 957	77,6%
89	Yonne	149 340	341 353	43,7%
90	Territoire de Belfort	142 582	142 582	100,0%
91	Essonne	481 962	1 126 752	42,8%
95	Val d'Oise	391 307	562 142	69,6%
971	Guadeloupe	390 253	390 253	100,0%
972	Martinique	244 534	372 592	65,6%
973	Guyane	14 586	268 699	5,4%
974	Réunion	594 278	853 658	69,6%
976	Mayotte	Aucune donnée disponible		

Source : Sispea (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 13 : TAUX DE COUVERTURE DE L'ECHANTILLON "ASSAINISSEMENT COLLECTIF", EN TERMES DE NOMBRE DE SERVICES, PAR DEPARTEMENT<sup>68</sup>**

N°	Département	Nombre de services dans l'échantillon par département	Nombre de services total par département	Taux de couverture en termes de services
1	Ain	78	185	42%
2	Aisne	58	69	84%
3	Allier	69	131	53%
4	Alpes-de-Haute-Provence	160	174	92%
5	Hautes-Alpes	55	75	73%
6	Alpes-Maritimes	91	117	78%
7	Ardèche	65	132	49%
8	Ardennes	15	49	31%
9	Ariège	9	11	82%
10	Aube	38	84	45%
11	Aude	139	349	40%
12	Aveyron	123	231	53%
13	Bouches du Rhône	59	59	100%
14	Calvados	100	117	85%
15	Cantal	68	164	41%
16	Charente	102	135	76%
17	Charente Maritime	25	31	81%
18	Cher	88	98	90%
19	Corrèze	61	104	59%
21	Côte d'Or	40	343	12%
22	Côtes d'Armor	47	129	36%
23	Creuse	35	83	42%
24	Dordogne	86	180	48%
25	Doubs	122	223	55%
26	Drôme	132	360	37%
27	Eure	56	69	81%
28	Eure-et-Loir	102	112	91%
29	Finistère	55	133	41%
02A	Corse du Sud	14	74	19%
02B	Haute Corse	106	116	91%
30	Gard	208	263	79%
31	Haute Garonne	9	77	12%
32	Gers	56	97	58%
33	Gironde	115	145	79%
34	Hérault	171	242	71%
35	Ille et Vilaine	100	264	38%
36	Indre	80	132	61%
37	Indre et Loire	Aucune donnée disponible		
38	Isère	47	132	36%

<sup>68</sup> L'échantillon représenté ici correspond aux données confirmées/publiées ou vérifiées contenues dans la base Sispea, données extraites le 1<sup>er</sup> février 2023.

N°	Département	Nombre de services dans l'échantillon par département	Nombre de services total par département	Taux de couverture en termes de services
39	Jura	53	90	59%
40	Landes	12	25	48%
41	Loir et Cher	153	153	100%
42	Loire	93	150	62%
43	Haute Loire	23	170	14%
44	Loire Atlantique	62	109	57%
45	Loiret	Aucune donnée disponible		
46	Lot	94	105	90%
47	Lot et Garonne	14	32	44%
48	Lozère	18	123	15%
49	Maine et Loire	21	23	91%
50	Manche	96	190	51%
51	Marne	16	91	18%
52	Haute Marne	22	106	21%
53	Mayenne	31	75	41%
54	Meurthe et Moselle	138	289	48%
55	Meuse	31	73	42%
56	Morbihan	80	166	48%
57	Moselle	117	151	77%
58	Nièvre	26	85	31%
59	Nord	24	32	75%
60	Oise	134	194	69%
61	Orne	78	87	90%
62	Pas de Calais	36	44	82%
63	Puy de Dôme	219	379	58%
64	Pyrénées Atlantiques	Aucune donnée disponible		
65	Hautes Pyrénées	57	126	45%
66	Pyrénées Orientales	123	130	95%
67	Bas Rhin	124	138	90%
68	Haut Rhin	37	94	39%
69	Rhône	69	94	73%
70	Haute Saône	192	276	70%
71	Saône et Loire	168	258	65%
72	Sarthe	152	294	52%
73	Savoie	57	110	52%
74	Haute Savoie	34	58	59%
75	Paris et Petite Couronne	14	23	61%
76	Seine Maritime	61	89	69%
77	Seine et Marne	186	213	87%
78	Yvelines	86	159	54%
79	Deux Sèvres	6	8	75%
80	Somme	78	102	76%
81	Tarn	42	103	41%
82	Tarn et Garonne	90	121	74%
83	Var	47	161	29%

N°	Département	Nombre de services dans l'échantillon par département	Nombre de services total par département	Taux de couverture en termes de services
84	Vaucluse	52	70	74%
85	Vendée	50	100	50%
86	Vienne	15	28	54%
87	Haute Vienne	13	142	9%
88	Vosges	89	160	56%
89	Yonne	39	197	20%
90	Territoire de Belfort	3	3	100%
91	Essonne	39	102	38%
95	Val d'Oise	35	103	34%
971	Guadeloupe	6	6	100%
972	Martinique	5	6	83%
973	Guyane	Aucune donnée disponible		
974	Réunion	10	19	53%
976	Mayotte	Aucune donnée disponible		

Source: Sispea (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 14 : TAUX DE COUVERTURE DE L'ECHANTILLON "ASSAINISSEMENT COLLECTIF",  
EN TERMES DE POPULATION COUVERTE, PAR DEPARTEMENT<sup>69</sup>**

N°	Département	Population couverte par l'échantillon par département	Population totale par département	Taux de couverture de la population départementale
1	Ain	480 696	627 754	76,6%
2	Aisne	342 557	361 130	94,9%
3	Allier	288 808	324 235	89,1%
4	Alpes-de-Haute-Provence	140 084	163 958	85,4%
5	Hautes-Alpes	135 731	141 701	95,8%
6	Alpes-Maritimes	955 288	1 083 296	88,2%
7	Ardèche	238 655	333 663	71,5%
8	Ardennes	158 054	199 865	79,1%
9	Ariège	143 455	144 716	99,1%
10	Aube	212 286	239 427	88,7%
11	Aude	256 339	367 754	69,7%
12	Aveyron	175 829	276 058	63,7%
13	Bouches du Rhône	2 029 556	2 029 556	100,0%
14	Calvados	592 459	627 227	94,5%
15	Cantal	87 600	142 897	61,3%
16	Charente	273 635	297 205	92,1%
17	Charente Maritime	363 442	574 540	63,3%
18	Cher	257 357	265 668	96,9%
19	Corrèze	213 099	232 795	91,5%
21	Côte d'Or	394 883	519 672	76,0%
22	Côtes d'Armor	434 446	583 553	74,4%
23	Creuse	82 978	104 318	79,5%
24	Dordogne	175 230	353 761	49,5%
25	Doubs	489 755	530 494	92,3%
26	Drôme	334 894	485 130	69,0%
27	Eure	403 740	417 630	96,7%
28	Eure-et-Loir	356 676	374 589	95,2%
29	Finistère	764 015	880 170	86,8%
02A	Corse du Sud	107 748	157 188	68,5%
02B	Haute Corse	170 445	175 806	97,0%
30	Gard	629 427	692 611	90,9%
31	Haute Garonne	1 190 314	1 339 576	88,9%
32	Gers	103 481	132 370	78,2%
33	Gironde	1 432 057	1 510 912	94,8%
34	Hérault	991 206	1 140 725	86,9%
35	Ille et Vilaine	763 711	1 066 959	71,6%
36	Indre	183 224	201 318	91,0%
37	Indre et Loire	Aucune donnée disponible		
38	Isère	1 085 601	1 282 164	84,7%

<sup>69</sup> L'échantillon représenté ici correspond aux données confirmées/publiées ou vérifiées contenues dans la base Sispea, données extraites le 1<sup>er</sup> février 2023.

N°	Département	Population couverte par l'échantillon par département	Population totale par département	Taux de couverture de la population départementale
39	Jura	212 422	230 144	92,3%
40	Landes	292 740	362 700	80,7%
41	Loir et Cher	273 940	273 940	100,0%
42	Loire	521 169	758 672	68,7%
43	Haute Loire	77 040	227 767	33,8%
44	Loire Atlantique	1 231 353	1 380 522	89,2%
45	Loiret	Aucune donnée disponible		
46	Lot	141 131	146 189	96,5%
47	Lot et Garonne	232 353	307 134	75,7%
48	Lozère	5 558	74 090	7,5%
49	Maine et Loire	781 654	810 379	96,5%
50	Manche	304 797	442 819	68,8%
51	Marne	36 445	495 694	7,4%
52	Haute Marne	84 340	152 155	55,4%
53	Mayenne	258 701	305 250	84,8%
54	Meurthe et Moselle	533 094	741 116	71,9%
55	Meuse	106 762	131 098	81,4%
56	Morbihan	368 876	701 136	52,6%
57	Moselle	949 936	974 745	97,5%
58	Nièvre	109 151	185 657	58,8%
59	Nord	2 677 214	2 724 655	98,3%
60	Oise	571 100	667 220	85,6%
61	Orne	260 757	265 855	98,1%
62	Pas de Calais	1 251 607	1 275 627	98,1%
63	Puy de Dôme	555 321	640 516	86,7%
64	Pyrénées Atlantiques	Aucune donnée disponible		
65	Hautes Pyrénées	155 014	174 303	88,9%
66	Pyrénées Orientales	469 011	473 343	99,1%
67	Bas Rhin	1 163 518	1 168 711	99,6%
68	Haut Rhin	642 750	737 487	87,2%
69	Rhône	1 785 112	1 835 736	97,2%
70	Haute Saône	193 173	212 241	91,0%
71	Saône et Loire	435 753	523 283	83,3%
72	Sarthe	431 943	557 098	77,5%
73	Savoie	374 857	411 344	91,1%
74	Haute Savoie	674 273	807 175	83,5%
75	Paris et Petite Couronne	7 458 684	7 678 909	97,1%
76	Seine Maritime	1 076 616	1 225 439	87,9%
77	Seine et Marne	1 048 857	1 068 594	98,2%
78	Yvelines	743 648	1 125 020	66,1%
79	Deux Sèvres	295 126	353 660	83,4%
80	Somme	387 106	414 778	93,3%
81	Tarn	255 366	366 351	69,7%
82	Tarn et Garonne	207 962	244 691	85,0%
83	Var	657 505	1 035 359	63,5%

N°	Département	Population couverte par l'échantillon par département	Population totale par département	Taux de couverture de la population départementale
84	Vaucluse	566 251	601 394	94,2%
85	Vendée	426 073	656 949	64,9%
86	Vienne	424 606	430 823	98,6%
87	Haute Vienne	223 630	372 261	60,1%
88	Vosges	177 753	301 414	59,0%
89	Yonne	155 036	296 345	52,3%
90	Territoire de Belfort	141 236	141 236	100,0%
91	Essonne	760 418	1 108 892	68,6%
95	Val d'Oise	624 253	1 116 343	55,9%
971	Guadeloupe	390 253	390 253	100,0%
972	Martinique	211 400	367 479	57,5%
973	Guyane	Aucune donnée disponible		
974	Réunion	546 089	827 617	66,0%
976	Mayotte	Aucune donnée disponible		

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 15 : TAUX DE COUVERTURE DE L'ECHANTILLON "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF", EN TERMES DE NOMBRE DE SERVICES, PAR DEPARTEMENT<sup>70</sup>**

N°	Département	Nombre de services dans l'échantillon par département	Nombre de services total par département	Taux de couverture en termes de services
1	Ain	17	39	43,6%
2	Aisne	15	22	68,2%
3	Allier	16	17	94,1%
4	Alpes-de-Haute-Provence	6	8	75,0%
5	Hautes-Alpes	22	34	64,7%
6	Alpes-Maritimes	35	75	46,7%
7	Ardèche	22	35	62,9%
8	Ardennes	5	11	45,5%
9	Ariège	5	8	62,5%
10	Aube	2	2	100,0%
11	Aude	4	11	36,4%
12	Aveyron	10	20	50,0%
13	Bouches du Rhône	19	19	100,0%
14	Calvados	20	27	74,1%
15	Cantal	8	9	88,9%
16	Charente	8	13	61,5%
17	Charente Maritime	2	6	33,3%
18	Cher	20	27	74,1%
19	Corrèze	15	36	41,7%
21	Côte d'Or	6	42	14,3%
22	Côtes d'Armor	5	10	50,0%
23	Creuse	7	18	38,9%
24	Dordogne	10	26	38,5%
25	Doubs	40	57	70,2%
26	Drôme	5	14	35,7%
27	Eure	11	12	91,7%
28	Eure-et-Loir	11	11	100,0%
29	Finistère	17	56	30,4%
02A	Corse du Sud	2	11	18,2%
02B	Haute Corse	29	29	100,0%
30	Gard	10	27	37,0%
31	Haute Garonne	9	22	40,9%
32	Gers	9	15	60,0%
33	Gironde	44	64	68,8%
34	Hérault	12	42	28,6%
35	Ille et Vilaine	14	44	31,8%
36	Indre	1	3	33,3%

<sup>70</sup> L'échantillon représenté ici correspond aux données confirmées/publiées ou vérifiées contenues dans la base Sispea, données extraites le 31 janvier 2023.

N°	Département	Nombre de services dans l'échantillon par département	Nombre de services total par département	Taux de couverture en termes de services
37	Indre et Loire	Aucune donnée disponible		
38	Isère	16	40	40,0%
39	Jura	8	13	61,5%
40	Landes	8	15	53,3%
41	Loir et Cher	33	33	100,0%
42	Loire	23	41	56,1%
43	Haute Loire	7	120	5,8%
44	Loire Atlantique	12	16	75,0%
45	Loiret	Aucune donnée disponible		
46	Lot	7	7	100,0%
47	Lot et Garonne	9	18	50,0%
48	Lozère	2	18	11,1%
49	Maine et Loire	11	11	100,0%
50	Manche	7	8	87,5%
51	Marne	5	143	3,5%
52	Haute Marne	4	8	50,0%
53	Mayenne	7	11	63,6%
54	Meurthe et Moselle	5	18	27,8%
55	Meuse	10	39	25,6%
56	Morbihan	19	23	82,6%
57	Moselle	17	29	58,6%
58	Nièvre	8	24	33,3%
59	Nord	15	19	78,9%
60	Oise	20	27	74,1%
61	Orne	15	15	100,0%
62	Pas de Calais	23	26	88,5%
63	Puy de Dôme	37	63	58,7%
64	Pyrénées Atlantiques	Aucune donnée disponible		
65	Hautes Pyrénées	21	43	48,8%
66	Pyrénées Orientales	4	4	100,0%
67	Bas Rhin	10	13	76,9%
68	Haut Rhin	9	30	30,0%
69	Rhône	16	32	50,0%
70	Haute Saône	34	46	73,9%
71	Saône et Loire	19	32	59,4%
72	Sarthe	7	22	31,8%
73	Savoie	22	38	57,9%
74	Haute Savoie	19	27	70,4%
75	Paris et Petite Couronne	Pas d'ANC		
76	Seine Maritime	39	53	73,6%
77	Seine et Marne	86	99	86,9%
78	Yvelines	21	36	58,3%
79	Deux Sèvres	5	7	71,4%

N°	Département	Nombre de services dans l'échantillon par département	Nombre de services total par département	Taux de couverture en termes de services
80	Somme	6	17	35,3%
81	Tarn	13	15	86,7%
82	Tarn et Garonne	17	22	77,3%
83	Var	7	56	12,5%
84	Vaucluse	9	27	33,3%
85	Vendée	13	20	65,0%
86	Vienne	4	13	30,8%
87	Haute Vienne	6	15	40,0%
88	Vosges	4	13	30,8%
89	Yonne	3	14	21,4%
90	Territoire de Belfort	3	4	75,0%
91	Essonne	6	16	37,5%
95	Val d'Oise	13	36	36,1%
971	Guadeloupe	3	3	100,0%
972	Martinique	3	3	100,0%
973	Guyane	Aucune donnée disponible		
974	Réunion	3	5	60,0%
976	Mayotte	Aucune donnée disponible		

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 16 : TAUX DE COUVERTURE DE L'ECHANTILLON "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF", EN TERMES DE POPULATION COUVERTE, PAR DEPARTEMENT<sup>71</sup>**

N°	Département	Population couverte par l'échantillon	Population totale	Taux de couverture de la population
1	Ain	429 891	617 655	69,6%
2	Aisne	383 658	515 409	74,4%
3	Allier	336 283	338 836	99,2%
4	Alpes-de-Haute-Provence	107 354	164 733	65,2%
5	Hautes-Alpes	125 015	128 823	97,0%
6	Alpes-Maritimes	948 566	1 009 337	94,0%
7	Ardèche	256 317	329 939	77,7%
8	Ardennes	201 550	272 693	73,9%
9	Ariège	160 823	162 215	99,1%
10	Aube	281 648	281 648	100,0%
11	Aude	289 833	368 559	78,6%
12	Aveyron	155 441	272 462	57,1%
13	Bouches du Rhône	2 047 154	2 047 154	100,0%
14	Calvados	616 698	695 410	88,7%
15	Cantal	138 469	147 029	94,2%
16	Charente	308 329	346 109	89,1%
17	Charente Maritime	432 953	635 947	68,1%
18	Cher	301 248	303 784	99,2%
19	Corrèze	228 651	241 700	94,6%
21	Côte d'Or	349 246	501 068	69,7%
22	Côtes d'Armor	326 045	559 288	58,3%
23	Creuse	65 849	117 505	56,0%
24	Dordogne	96 893	325 515	29,8%
25	Doubs	491 120	541 786	90,6%
26	Drôme	285 568	425 678	67,1%
27	Eure	558 157	576 737	96,8%
28	Eure-et-Loir	414 047	414 047	100,0%
29	Finistère	692 966	892 230	77,7%
02A	Corse du Sud	99 353	138 939	71,5%
02B	Haute Corse	161 387	161 387	100,0%
30	Gard	357 912	681 206	52,5%
31	Haute Garonne	1 291 150	1 358 548	95,0%
32	Gers	94 451	170 809	55,3%
33	Gironde	1 424 741	1 578 289	90,3%
34	Hérault	762 602	1 139 118	66,9%
35	Ille et Vilaine	859 161	1 103 404	77,9%
36	Indre	208 943	222 232	94,0%
37	Indre et Loire	Aucune donnée disponible		
38	Isère	951 971	1 272 578	74,8%

<sup>71</sup> L'échantillon représenté ici correspond aux données confirmées/publiées ou vérifiées contenues dans la base Sispea, données extraites le 31 janvier 2023.

N°	Département	Population couverte par l'échantillon	Population totale	Taux de couverture de la population
39	Jura	174 698	259 110	67,4%
40	Landes	300 829	396 762	75,8%
41	Loir et Cher	313 678	313 678	100,0%
42	Loire	524 563	759 065	69,1%
43	Haute Loire	126 524	225 088	56,2%
44	Loire Atlantique	1 237 813	1 382 375	89,5%
45	Loiret	Aucune donnée disponible		
46	Lot	180 308	180 308	100,0%
47	Lot et Garonne	258 133	332 207	77,7%
48	Lozère	10 582	76 958	13,8%
49	Maine et Loire	810 869	810 869	100,0%
50	Manche	452 667	496 883	91,1%
51	Marne	45 804	537 288	8,5%
52	Haute Marne	89 211	178 748	49,9%
53	Mayenne	245 723	306 709	80,1%
54	Meurthe et Moselle	409 175	733 287	55,8%
55	Meuse	94 743	177 550	53,4%
56	Morbihan	669 267	723 418	92,5%
57	Moselle	776 127	825 944	94,0%
58	Nièvre	104 273	195 386	53,4%
59	Nord	2 566 016	2 628 497	97,6%
60	Oise	625 981	800 978	78,2%
61	Orne	290 575	290 575	100,0%
62	Pas de Calais	1 393 222	1 398 414	99,6%
63	Puy de Dôme	611 035	650 808	93,9%
64	Pyrénées Atlantiques	Aucune donnée disponible		
65	Hautes Pyrénées	136 010	220 473	61,7%
66	Pyrénées Orientales	470 107	470 107	100,0%
67	Bas Rhin	1 126 453	1 134 593	99,3%
68	Haut Rhin	485 556	675 828	71,8%
69	Rhône	1 652 046	1 806 431	91,5%
70	Haute Saône	184 509	195 481	94,4%
71	Saône et Loire	470 930	548 652	85,8%
72	Sarthe	316 086	560 039	56,4%
73	Savoie	368 031	397 536	92,6%
74	Haute Savoie	696 530	810 738	85,9%
75	Paris et Petite Couronne	Pas d'ANC		
76	Seine Maritime	1 114 041	1 214 385	91,7%
77	Seine et Marne	1 106 425	1 170 096	94,6%
78	Yvelines	764 257	969 958	78,8%
79	Deux Sèvres	308 431	374 351	82,4%
80	Somme	314 172	541 301	58,0%
81	Tarn	344 809	380 110	90,7%
82	Tarn et Garonne	242 844	259 286	93,7%
83	Var	675 962	1 046 456	64,6%

N°	Département	Population couverte par l'échantillon	Population totale	Taux de couverture de la population
84	Vaucluse	451 758	591 838	76,3%
85	Vendée	457 134	674 300	67,8%
86	Vienne	431 781	436 876	98,8%
87	Haute Vienne	266 868	374 283	71,3%
88	Vosges	339 647	343 050	99,0%
89	Yonne	138 607	335 541	41,3%
90	Territoire de Belfort	142 622	142 622	100,0%
91	Essonne	681 773	949 030	71,8%
95	Val d'Oise	560 876	938 102	59,8%
971	Guadeloupe	390 253	390 253	100,0%
972	Martinique	372 594	372 594	100,0%
973	Guyane	Aucune donnée disponible		
974	Réunion	467 950	853 659	54,8%
976	Mayotte	Aucune donnée disponible		

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

## ANNEXE 17 : PROPORTION DE COMMUNES AYANT TRANSFERE TOUTES LEURS COMPETENCES

N°	Département	Taux d'intercommunalité	Nombre de communes sans compétence	Nombre total de communes
1	Ain	61%	238	393
2	Aisne	87%	699	800
3	Allier	62%	195	317
4	Alpes-de-Haute-Provence	40%	80	198
5	Hautes-Alpes	14%	23	162
6	Alpes-Maritimes	91%	146	160
7	Ardèche	61%	202	333
8	Ardennes	67%	298	448
9	Ariège	97%	317	327
10	Aube	79%	342	431
11	Aude	46%	199	431
12	Aveyron	24%	69	285
13	Bouches du Rhône	100%	119	119
14	Calvados	86%	453	528
15	Cantal	28%	69	246
16	Charente	78%	286	366
17	Charente Maritime	99%	456	460
18	Cher	66%	190	287
19	Corrèze	54%	150	280
21	Côte d'Or	54%	375	697
22	Côtes d'Armor	80%	279	348
23	Creuse	63%	162	256
24	Dordogne	67%	332	496
25	Doubs	58%	335	573
26	Drôme	33%	119	363
27	Eure	94%	550	585
28	Eure-et-Loir	65%	235	360
29	Finistère	64%	177	276
02A	Corse du Sud	29%	36	124
02B	Haute Corse	16%	37	234
30	Gard	52%	183	351
31	Haute Garonne	84%	493	586
32	Gers	86%	395	461
33	Gironde	83%	443	534
34	Hérault	75%	255	342
35	Ille et Vilaine	50%	167	333
36	Indre	49%	117	241
37	Indre et Loire	54%	148	272
38	Isère	75%	380	509
39	Jura	64%	315	494
40	Landes	93%	301	323

N°	Département	Taux d'intercommunalité	Nombre de communes sans compétence	Nombre total de communes
41	Loir et Cher	65%	173	267
42	Loire	58%	187	323
43	Haute Loire	39%	100	256
44	Loire Atlantique	78%	162	207
45	Loiret	42%	136	325
46	Lot	64%	199	313
47	Lot et Garonne	94%	300	319
48	Lozère	26%	40	152
49	Maine et Loire	100%	177	177
50	Manche	82%	367	446
51	Marne	91%	555	613
52	Haute Marne	39%	165	426
53	Mayenne	77%	187	242
54	Meurthe et Moselle	52%	306	589
55	Meuse	61%	302	498
56	Morbihan	70%	174	250
57	Moselle	78%	559	719
58	Nièvre	65%	202	309
59	Nord	98%	635	648
60	Oise	77%	521	679
61	Orne	79%	303	385
62	Pas de Calais	93%	829	890
63	Puy de Dôme	48%	225	464
64	Pyrénées Atlantiques	84%	443	529
65	Hautes Pyrénées	66%	310	469
66	Pyrénées Orientales	69%	157	226
67	Bas Rhin	88%	452	514
68	Haut Rhin	77%	278	360
69	Rhône	78%	209	267
70	Haute Saône	42%	225	538
71	Saône et Loire	58%	326	563
72	Sarthe	28%	99	354
73	Savoie	63%	171	272
74	Haute Savoie	69%	193	279
75	Paris et Petite Couronne	98%	121	124
76	Seine Maritime	98%	694	708
77	Seine et Marne	78%	397	507
78	Yvelines	73%	190	259
79	Deux Sèvres	99%	254	256
80	Somme	84%	648	772
81	Tarn	67%	209	314
82	Tarn et Garonne	75%	147	195
83	Var	54%	83	153
84	Vaucluse	84%	127	151
85	Vendée	69%	179	258

N°	Département	Taux d'intercommunalité	Nombre de communes sans compétence	Nombre total de communes
86	Vienne	91%	241	266
87	Haute Vienne	17%	34	195
88	Vosges	52%	266	507
89	Yonne	45%	192	423
90	Territoire de Belfort	99%	100	101
91	Essonne	75%	142	190
95	Val d'Oise	57%	103	182
971	Guadeloupe	100%	32	32
972	Martinique	100%	34	34
973	Guyane	5%	1	22
974	Réunion	100%	24	24
976	Mayotte	100%	17	17

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

### 3) Organisation et gestion des services

#### Niveau départemental, données du référentiel des services

**Annexe 18 : Population, nombre de services et nombre moyen d'habitants par service, en eau potable**

**Annexe 19 : Proportion de services gérés en délégation et population couverte pour l'eau potable**

**Annexe 20 : Proportion de services intercommunaux d'eau potable et population couverte**

#### Niveau régional, données de l'échantillon

**Annexe 21 : Part des eaux souterraines dans les ressources en eau utilisées**

#### Niveau départemental, données de l'échantillon

**Annexe 22 : Consommation domestique moyenne d'eau potable (par an, en m<sup>3</sup>)**  
-----

#### Niveau départemental, données du référentiel des services

**Annexe 23 : Nombre de services et nombre moyen d'habitants par service, en assainissement collectif**

**Annexe 24 : Proportion de services d'assainissement collectif gérés en délégation et population couverte**

**Annexe 25 : Proportion de services intercommunaux d'assainissement collectif et population couverte**  
-----

#### Niveau départemental, données du référentiel des services

**Annexe 26 : Nombre total de services d'assainissement non collectif**

**Annexe 27 : Nombre de services intercommunaux d'assainissement non collectif**  
-----

#### Territoires d'animation des DREAL délégation de bassin

**Annexe 28 : Carte du contour des bassins d'animation**

**ANNEXE 18 : POPULATION, NOMBRE DE SERVICES ET NOMBRE MOYEN D'HABITANTS PAR SERVICE, EN EAU POTABLE, PAR DEPARTEMENT**

N°	Département	Population totale	Nombre total de services	Nombre moyen d'habitants par services
1	Ain	645 698	136	4 748
2	Aisne	497 645	166	2 998
3	Allier	339 350	19	17 861
4	Alpes-de-Haute-Provence	172 456	194	889
5	Hautes-Alpes	142 104	164	866
6	Alpes-Maritimes	1 080 925	86	12 569
7	Ardèche	308 352	137	2 251
8	Ardennes	272 545	218	1 250
9	Ariège	163 315	21	7 777
10	Aube	307 884	184	1 673
11	Aude	365 731	368	994
12	Aveyron	283 153	85	3 331
13	Bouches du Rhône	2 029 764	63	32 218
14	Calvados	696 664	104	6 699
15	Cantal	142 996	148	966
16	Charente	352 084	42	8 383
17	Charente Maritime	645 803	27	23 919
18	Cher	305 969	83	3 686
19	Corrèze	241 344	114	2 117
21	Côte d'Or	540 256	234	2 309
22	Côtes d'Armor	597 507	80	7 469
23	Creuse	106 144	77	1 378
24	Dordogne	393 952	100	3 940
25	Doubs	545 896	202	2 702
26	Drôme	491 320	228	2 155
27	Eure	597 449	50	11 949
28	Eure-et-Loir	421 648	236	1 787
29	Finistère	904 857	124	7 297
02A	Corse du Sud	157 592	100	1 576
02B	Haute Corse	177 328	200	887
30	Gard	707 486	190	3 724
31	Haute Garonne	1 381 410	66	20 930
32	Gers	163 574	29	5 640
33	Gironde	1 584 577	96	16 506
34	Hérault	1 144 867	166	6 897
35	Ille et Vilaine	1 059 650	55	19 266
36	Indre	223 154	56	3 985
37	Indre et Loire	601 645	96	6 267
38	Isère	1 264 013	165	7 661
39	Jura	254 561	178	1 430
40	Landes	362 189	21	17 247

N°	Département	Population totale	Nombre total de services	Nombre moyen d'habitants par services
41	Loir et Cher	328 795	123	2 673
42	Loire	756 628	105	7 206
43	Haute Loire	231 090	132	1 751
44	Loire Atlantique	1 409 091	24	58 712
45	Loiret	667 428	224	2 980
46	Lot	171 675	94	1 826
47	Lot et Garonne	334 996	32	10 469
48	Lozère	78 832	156	505
49	Maine et Loire	819 892	17	48 229
50	Manche	494 079	94	5 256
51	Marne	553 205	182	3 040
52	Haute Marne	177 362	277	640
53	Mayenne	306 014	45	6 800
54	Meurthe et Moselle	737 454	202	3 651
55	Meuse	176 351	207	852
56	Morbihan	746 110	54	13 817
57	Moselle	1 047 815	158	6 632
58	Nièvre	203 260	77	2 640
59	Nord	2 707 047	26	104 117
60	Oise	809 563	220	3 680
61	Orne	284 318	67	4 244
62	Pas de Calais	1 389 087	136	10 214
63	Puy de Dôme	648 562	147	4 412
64	Pyrénées Atlantiques	674 822	77	8 764
65	Hautes Pyrénées	217 096	184	1 180
66	Pyrénées Orientales	478 873	169	2 834
67	Bas Rhin	1 129 195	122	9 256
68	Haut Rhin	754 000	136	5 544
69	Rhône	1 839 416	41	44 864
70	Haute Saône	229 288	231	993
71	Saône et Loire	555 197	78	7 118
72	Sarthe	564 792	58	9 738
73	Savoie	431 163	104	4 146
74	Haute Savoie	807 343	112	7 208
75	Paris et Petite Couronne	7 824 402	31	252 400
76	Seine Maritime	1 257 170	86	14 618
77	Seine et Marne	1 183 143	190	6 227
78	Yvelines	1 372 406	69	19 890
79	Deux Sèvres	366 382	17	21 552
80	Somme	566 237	137	4 133
81	Tarn	383 280	66	5 807
82	Tarn et Garonne	258 976	39	6 640
83	Var	1 048 857	154	6 811
84	Vaucluse	594 631	25	23 785
85	Vendée	668 501	1	668 501

N°	Département	Population totale	Nombre total de services	Nombre moyen d'habitants par services
86	Vienne	436 081	3	145 360
87	Haute Vienne	373 546	89	4 197
88	Vosges	368 957	278	1 327
89	Yonne	341 353	156	2 188
90	Territoire de Belfort	142 582	5	28 516
91	Essonne	1 126 752	65	17 335
95	Val d'Oise	562 142	55	10 221
971	Guadeloupe	390 253	7	55 750
972	Martinique	372 592	6	62 099
973	Guyane	268 699	24	11 196
974	Réunion	853 658	22	38 803
976	Mayotte	186 729	1	186 729

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 19 : PROPORTION DE SERVICES D'EAU POTABLE GERES EN DELEGATION, PAR  
DEPARTEMENT**

N°	Département	Nombre total de services	Part des services gérés en délégation
1	Ain	136	43%
2	Aisne	166	48%
3	Allier	19	11%
4	Alpes-de-Haute-Provence	194	12%
5	Hautes-Alpes	164	9%
6	Alpes-Maritimes	86	30%
7	Ardèche	137	18%
8	Ardennes	218	6%
9	Ariège	21	5%
10	Aube	184	7%
11	Aude	368	38%
12	Aveyron	85	13%
13	Bouches du Rhône	63	76%
14	Calvados	104	74%
15	Cantal	148	7%
16	Charente	42	81%
17	Charente Maritime	27	85%
18	Cher	83	64%
19	Corrèze	114	15%
21	Côte d'Or	234	25%
22	Côtes d'Armor	80	68%
23	Creuse	77	16%
24	Dordogne	100	77%
25	Doubs	202	20%
26	Drôme	228	9%
27	Eure	50	60%
28	Eure-et-Loir	236	18%
29	Finistère	124	44%
02A	Corse du Sud	100	9%
02B	Haute Corse	200	5%
30	Gard	190	25%
31	Haute Garonne	66	15%
32	Gers	29	31%
33	Gironde	96	81%
34	Hérault	166	24%
35	Ille et Vilaine	55	85%
36	Indre	56	39%
37	Indre et Loire	96	42%
38	Isère	165	25%
39	Jura	178	20%

N°	Département	Nombre total de services	Part des services gérés en délégation
40	Landes	21	29%
41	Loir et Cher	123	44%
42	Loire	105	48%
43	Haute Loire	132	8%
44	Loire Atlantique	24	63%
45	Loiret	224	20%
46	Lot	94	44%
47	Lot et Garonne	32	56%
48	Lozère	156	8%
49	Maine et Loire	17	65%
50	Manche	94	37%
51	Marne	182	33%
52	Haute Marne	277	9%
53	Mayenne	45	58%
54	Meurthe et Moselle	202	26%
55	Meuse	207	3%
56	Morbihan	54	63%
57	Moselle	158	25%
58	Nièvre	77	30%
59	Nord	26	69%
60	Oise	220	71%
61	Orne	67	66%
62	Pas de Calais	136	38%
63	Puy de Dôme	147	14%
64	Pyrénées Atlantiques	77	30%
65	Hautes Pyrénées	184	15%
66	Pyrénées Orientales	169	24%
67	Bas Rhin	122	7%
68	Haut Rhin	136	15%
69	Rhône	41	85%
70	Haute Saône	231	19%
71	Saône et Loire	78	51%
72	Sarthe	58	72%
73	Savoie	104	26%
74	Haute Savoie	112	20%
75	Paris et Petite Couronne	31	77%
76	Seine Maritime	86	79%
77	Seine et Marne	190	88%
78	Yvelines	69	75%
79	Deux Sèvres	17	24%
80	Somme	137	31%
81	Tarn	66	11%
82	Tarn et Garonne	39	67%
83	Var	154	54%
84	Vaucluse	25	64%

N°	Département	Nombre total de services	Part des services gérés en délégation
85	Vendée	1	0%
86	Vienne	3	33%
87	Haute Vienne	89	16%
88	Vosges	278	9%
89	Yonne	156	21%
90	Territoire de Belfort	5	0%
91	Essonne	65	69%
95	Val d'Oise	55	60%
971	Guadeloupe	7	86%
972	Martinique	6	50%
973	Guyane	24	63%
974	Réunion	22	77%
976	Mayotte	1	100%

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 20 : PROPORTION DE SERVICES INTERCOMMUNAUX D'EAU POTABLE, PAR  
DEPARTEMENT**

N°	Département	Nombre total de services	Part des services intercommunaux
1	Ain	136	32%
2	Aisne	166	52%
3	Allier	19	84%
4	Alpes-de-Haute-Provence	194	41%
5	Hautes-Alpes	164	15%
6	Alpes-Maritimes	86	87%
7	Ardèche	137	32%
8	Ardennes	218	35%
9	Ariège	21	57%
10	Aube	184	66%
11	Aude	368	37%
12	Aveyron	85	31%
13	Bouches du Rhône	63	100%
14	Calvados	104	87%
15	Cantal	148	18%
16	Charente	42	93%
17	Charente Maritime	27	93%
18	Cher	83	60%
19	Corrèze	114	17%
21	Côte d'Or	234	37%
22	Côtes d'Armor	80	85%
23	Creuse	77	35%
24	Dordogne	100	59%
25	Doubs	202	22%
26	Drôme	228	13%
27	Eure	50	82%
28	Eure-et-Loir	236	56%
29	Finistère	124	53%
02A	Corse du Sud	100	13%
02B	Haute Corse	200	5%
30	Gard	190	44%
31	Haute Garonne	66	45%
32	Gers	29	86%
33	Gironde	96	67%
34	Hérault	166	61%
35	Ille et Vilaine	55	96%
36	Indre	56	66%
37	Indre et Loire	96	68%
38	Isère	165	30%
39	Jura	178	25%
40	Landes	21	43%

N°	Département	Nombre total de services	Part des services intercommunaux
41	Loir et Cher	123	67%
42	Loire	105	68%
43	Haute Loire	132	36%
44	Loire Atlantique	24	100%
45	Loiret	224	38%
46	Lot	94	38%
47	Lot et Garonne	32	63%
48	Lozère	156	21%
49	Maine et Loire	17	100%
50	Manche	94	91%
51	Marne	182	75%
52	Haute Marne	277	13%
53	Mayenne	45	76%
54	Meurthe et Moselle	202	37%
55	Meuse	207	20%
56	Morbihan	54	100%
57	Moselle	158	49%
58	Nièvre	77	31%
59	Nord	26	62%
60	Oise	220	57%
61	Orne	67	79%
62	Pas de Calais	136	65%
63	Puy de Dôme	147	34%
64	Pyrénées Atlantiques	77	48%
65	Hautes Pyrénées	184	28%
66	Pyrénées Orientales	169	63%
67	Bas Rhin	122	66%
68	Haut Rhin	136	46%
69	Rhône	41	59%
70	Haute Saône	231	27%
71	Saône et Loire	78	58%
72	Sarthe	58	83%
73	Savoie	104	28%
74	Haute Savoie	112	21%
75	Paris et Petite Couronne	31	87%
76	Seine Maritime	86	88%
77	Seine et Marne	190	79%
78	Yvelines	69	62%
79	Deux Sèvres	17	94%
80	Somme	137	45%
81	Tarn	66	29%
82	Tarn et Garonne	39	90%
83	Var	154	68%
84	Vaucluse	25	80%
85	Vendée	1	100%

<b>N°</b>	<b>Département</b>	<b>Nombre total de services</b>	<b>Part des services intercommunaux</b>
86	Vienne	3	100%
87	Haute Vienne	89	17%
88	Vosges	278	32%
89	Yonne	156	22%
90	Territoire de Belfort	5	80%
91	Essonne	65	75%
95	Val d'Oise	55	55%
971	Guadeloupe	7	100%
972	Martinique	6	100%
973	Guyane	24	8%
974	Réunion	22	100%
976	Mayotte	1	100%

Source: SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

## ANNEXE 21 : PART DES EAUX SOUTERRAINES DANS LES RESSOURCES EN EAU UTILISEES, PAR REGION

Région	Part des eaux souterraines	Population concernée	Taux de couverture de la population	Nombre de services
Auvergne Rhône Alpes	89%	4 014 787	51%	497
Bourgogne Franche Comté	90%	1 761 065	63%	366
<b>Bretagne</b>	23%	954 527	29%	91
Centre Val de Loire	94%	1 511 750	59%	308
Corse	75%	168 308	50%	96
Grand Est	92%	3 884 033	70%	716
Hauts de France	97%	3 504 056	59%	337
Ile de France	33%	7 310 643	60%	103
Normandie	88%	1 929 415	58%	196
Nouvelle Aquitaine	73%	2 501 788	43%	200
Occitanie	48%	2 856 412	49%	524
Provence Alpes Côte d'Azur	54%	3 042 620	60%	396
Pays de la Loire	33%	1 894 464	50%	57
Guadeloupe	12%	374 174	96%	5
Martinique	Aucune donnée disponible			
Guyane	3%	105 705	39%	4
Réunion	57%	695 617	81%	13
Mayotte	29%	186 729	100%	1

*Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)*

**ANNEXE 22 : CONSOMMATION DOMESTIQUE MOYENNE D'EAU POTABLE  
(PAR AN, EN M<sup>3</sup>)**

N°	Département	Consommation domestique moyenne par habitant (m <sup>3</sup> )	Population couverte	Nombre de services	Taux de couverture de la population
1	Ain	55,5	508 910	65	79%
2	Aisne	47,4	473 284	152	95%
3	Allier	58,8	339 350	18	100%
4	Alpes-de-Haute-Provence	58,9	127 845	152	74%
5	Hautes-Alpes	41,5	117 448	98	83%
6	Alpes-Maritimes	86,1	892 542	65	83%
7	Ardèche	49,3	199 706	65	65%
8	Ardennes	52,7	185 055	62	68%
9	Ariège	48,9	149 453	15	92%
10	Aube	53,9	279 131	124	91%
11	Aude	64,9	208 438	109	57%
12	Aveyron	61,1	235 143	50	83%
13	Bouches du Rhône	65,9	2 002 623	56	99%
14	Calvados	45,1	468 424	95	67%
15	Cantal	61,1	114 541	65	80%
16	Charente	52,9	345 584	41	98%
17	Charente Maritime	64,5	518 681	22	80%
18	Cher	54,7	266 643	78	87%
19	Corrèze	55,5	194 740	64	81%
21	Côte d'Or	48,8	443 209	58	82%
22	Côtes d'Armor	43,2	276 933	76	46%
23	Creuse	51,7	85 282	41	80%
24	Dordogne	60,5	248 990	66	63%
25	Doubs	49,1	356 966	105	65%
26	Drôme	54,1	360 607	70	73%
27	Eure	48,6	527 711	38	88%
28	Eure-et-Loir	50,5	309 997	181	74%
29	Finistère	47,6	648 336	55	72%
02A	Corse du Sud	74,4	102 452	10	65%
02B	Haute Corse	54,9	159 266	104	90%
30	Gard	54,9	584 124	127	83%
31	Haute Garonne	59,4	995 179	14	72%
32	Gers	61,9	137 862	22	84%
33	Gironde	51,3	1 538 544	83	97%
34	Hérault	57,1	841 632	99	74%
35	Ille et Vilaine	44,3	435 964	24	41%
36	Indre	58,9	157 873	53	71%
37	Indre et Loire	Aucune donnée disponible			
38	Isère	56,5	1 074 081	58	85%
39	Jura	55,1	225 064	128	88%

N°	Département	Consommation domestique moyenne par habitant (m³)	Population couverte	Nombre de services	Taux de couverture de la population
40	Landes	69,4	287 655	11	79%
41	Loir et Cher	52,2	252 779	107	77%
42	Loire	46,4	671 108	88	89%
43	Haute Loire	48,1	100 301	32	43%
44	Loire Atlantique	50,1	579 174	4	41%
45	Loiret	Aucune donnée disponible			
46	Lot	59,5	126 425	77	74%
47	Lot et Garonne	44,5	290 919	14	87%
48	Lozère	45,3	31 245	64	40%
49	Maine et Loire	49,9	685 129	15	84%
50	Manche	47,8	404 110	66	82%
51	Marne	54,3	110 235	48	20%
52	Haute Marne	43,6	82 687	66	47%
53	Mayenne	51,1	219 656	29	72%
54	Meurthe et Moselle	44,4	480 159	92	65%
55	Meuse	46,3	128 514	54	73%
56	Morbihan	47,1	145 730	14	20%
57	Moselle	52,2	940 366	124	90%
58	Nièvre	53,4	151 244	31	74%
59	Nord	43,5	2 133 837	19	79%
60	Oise	47,1	731 304	163	90%
61	Orne	49,1	268 454	61	94%
62	Pas de Calais	46,3	832 573	71	60%
63	Puy de Dôme	51,0	340 603	70	53%
64	Pyrénées Atlantiques	Aucune donnée disponible			
65	Hautes Pyrénées	54,2	111 174	41	51%
66	Pyrénées Orientales	50,7	201 231	119	42%
67	Bas Rhin	55,7	1 068 184	104	95%
68	Haut Rhin	50,8	585 646	50	78%
69	Rhône	51,4	1 680 037	27	91%
70	Haute Saône	51,9	198 574	181	87%
71	Saône et Loire	51,3	476 301	60	86%
72	Sarthe	46,7	484 590	41	86%
73	Savoie	32,3	261 500	65	61%
74	Haute Savoie	54,7	644 822	58	80%
75	Paris et Petite Couronne	60,4	6 974 488	12	89%
76	Seine Maritime	48,4	918 904	65	73%
77	Seine et Marne	49,7	1 068 471	167	90%
78	Yvelines	49,7	956 717	28	70%
79	Deux Sèvres	56,0	290 854	11	79%
80	Somme	52,5	497 520	94	88%
81	Tarn	53,2	312 235	32	81%
82	Tarn et Garonne	49,5	243 455	34	94%

N°	Département	Consommation domestique moyenne par habitant (m³)	Population couverte	Nombre de services	Taux de couverture de la population
83	Var	54,2	522 006	46	50%
84	Vaucluse	58,1	550 570	17	93%
85	Vendée	65,2	668 501	1	100%
86	Vienne	57,1	436 081	3	100%
87	Haute Vienne	47,3	218 280	22	58%
88	Vosges	46,2	257 130	185	70%
89	Yonne	49,8	145 535	43	43%
90	Territoire de Belfort	48,3	142 582	5	100%
91	Essonne	51,9	481 962	22	43%
95	Val d'Oise	52,0	388 201	22	69%
971	Guadeloupe	72,7	390 253	7	100%
972	Martinique	65,2	343 752	3	92%
973	Guyane	17,8	14 586	2	5%
974	Réunion	88,5	487 955	9	57%
976	Mayotte	Aucune donnée disponible			

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 23 : NOMBRE DE SERVICES ET NOMBRE MOYEN D'HABITANTS PAR SERVICE, EN  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF, PAR DEPARTEMENT**

N°	Département	Population totale	Nombre total de services	Nombre moyen d'habitants par services
1	Ain	627 754	185	3 393
2	Aisne	361 130	69	5 234
3	Allier	324 235	131	2 475
4	Alpes-de-Haute-Provence	163 958	174	942
5	Hautes-Alpes	141 701	75	1 889
6	Alpes-Maritimes	1 083 296	117	9 259
7	Ardèche	333 663	132	2 528
8	Ardennes	199 865	49	4 079
9	Ariège	144 716	11	13 156
10	Aube	239 427	84	2 850
11	Aude	367 754	349	1 054
12	Aveyron	276 058	231	1 195
13	Bouches du Rhône	2 029 556	59	34 399
14	Calvados	627 227	117	5 361
15	Cantal	142 897	164	871
16	Charente	297 205	135	2 202
17	Charente Maritime	574 540	31	18 534
18	Cher	265 668	98	2 711
19	Corrèze	232 795	104	2 238
21	Côte d'Or	519 672	343	1 515
22	Côtes d'Armor	583 553	129	4 524
23	Creuse	104 318	83	1 257
24	Dordogne	353 761	180	1 965
25	Doubs	530 494	223	2 379
26	Drôme	485 130	360	1 348
27	Eure	417 630	69	6 053
28	Eure-et-Loir	374 589	112	3 345
29	Finistère	880 170	133	6 618
02A	Corse du Sud	157 188	74	2 124
02B	Haute Corse	175 806	116	1 516
30	Gard	692 611	263	2 634
31	Haute Garonne	1 339 576	77	17 397
32	Gers	132 370	97	1 365
33	Gironde	1 510 912	145	10 420
34	Hérault	1 140 725	242	4 714
35	Ille et Vilaine	1 066 959	264	4 042
36	Indre	201 318	132	1 525
37	Indre et Loire	604 456	161	3 754
38	Isère	1 282 164	132	9 713
39	Jura	230 144	90	2 557
40	Landes	362 700	25	14 508

N°	Département	Population totale	Nombre total de services	Nombre moyen d'habitants par services
41	Loir et Cher	273 940	153	1 790
42	Loire	758 672	150	5 058
43	Haute Loire	227 767	170	1 340
44	Loire Atlantique	1 380 522	109	12 665
45	Loiret	646 218	190	3 401
46	Lot	146 189	105	1 392
47	Lot et Garonne	307 134	32	9 598
48	Lozère	74 090	123	602
49	Maine et Loire	810 379	23	35 234
50	Manche	442 819	190	2 331
51	Marne	495 694	91	5 447
52	Haute Marne	152 155	106	1 435
53	Mayenne	305 250	75	4 070
54	Meurthe et Moselle	741 116	289	2 564
55	Meuse	131 098	73	1 796
56	Morbihan	701 136	166	4 224
57	Moselle	974 745	151	6 455
58	Nièvre	185 657	85	2 184
59	Nord	2 724 655	32	85 145
60	Oise	667 220	194	3 439
61	Orne	265 855	87	3 056
62	Pas de Calais	1 275 627	44	28 992
63	Puy de Dôme	640 516	379	1 690
64	Pyrénées Atlantiques	630 399	97	6 499
65	Hautes Pyrénées	174 303	126	1 383
66	Pyrénées Orientales	473 343	130	3 641
67	Bas Rhin	1 168 711	138	8 469
68	Haut Rhin	737 487	94	7 846
69	Rhône	1 835 736	94	19 529
70	Haute Saône	212 241	276	769
71	Saône et Loire	523 283	258	2 028
72	Sarthe	557 098	294	1 895
73	Savoie	411 344	110	3 739
74	Haute Savoie	807 175	58	13 917
75	Paris et Petite Couronne	7 678 909	23	333 866
76	Seine Maritime	1 225 439	89	13 769
77	Seine et Marne	1 068 594	213	5 017
78	Yvelines	1 125 020	159	7 076
79	Deux Sèvres	353 660	8	44 208
80	Somme	414 778	102	4 066
81	Tarn	366 351	103	3 557
82	Tarn et Garonne	244 691	121	2 022
83	Var	1 035 359	161	6 431
84	Vaucluse	601 394	70	8 591
85	Vendée	656 949	100	6 569

N°	Département	Population totale	Nombre total de services	Nombre moyen d'habitants par services
86	Vienne	430 823	28	15 387
87	Haute Vienne	372 261	142	2 622
88	Vosges	301 414	160	1 884
89	Yonne	296 345	197	1 504
90	Territoire de Belfort	141 236	3	47 079
91	Essonne	1 108 892	102	10 871
95	Val d'Oise	1 116 343	103	10 838
971	Guadeloupe	390 253	6	65 042
972	Martinique	367 479	6	61 247
973	Guyane	260 187	19	13 694
974	Réunion	827 617	19	43 559
976	Mayotte	186 729	1	186 729

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 24 : PROPORTION DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF GERES EN DELEGATION, PAR DEPARTEMENT**

N°	Département	Nombre total de services	Part des services gérés en délégation
1	Ain	185	24%
2	Aisne	69	30%
3	Allier	131	2%
4	Alpes-de-Haute-Provence	174	9%
5	Hautes-Alpes	75	7%
6	Alpes-Maritimes	117	20%
7	Ardèche	132	17%
8	Ardennes	49	10%
9	Ariège	11	0%
10	Aube	84	7%
11	Aude	349	28%
12	Aveyron	231	3%
13	Bouches du Rhône	59	76%
14	Calvados	117	45%
15	Cantal	164	1%
16	Charente	135	16%
17	Charente Maritime	31	84%
18	Cher	98	41%
19	Corrèze	104	10%
21	Côte d'Or	343	14%
22	Côtes d'Armor	129	23%
23	Creuse	83	4%
24	Dordogne	180	16%
25	Doubs	223	12%
26	Drôme	360	20%
27	Eure	69	46%
28	Eure-et-Loir	112	22%
29	Finistère	133	27%
02A	Corse du Sud	74	11%
02B	Haute Corse	116	7%
30	Gard	263	38%
31	Haute Garonne	77	13%
32	Gers	97	7%
33	Gironde	145	61%
34	Hérault	242	23%
35	Ille et Vilaine	264	31%
36	Indre	132	20%
37	Indre et Loire	161	13%
38	Isère	132	15%
39	Jura	90	32%

N°	Département	Nombre total de services	Part des services gérés en délégation
40	Landes	25	32%
41	Loir et Cher	153	18%
42	Loire	150	16%
43	Haute Loire	170	6%
44	Loire Atlantique	109	70%
45	Loiret	190	23%
46	Lot	105	10%
47	Lot et Garonne	32	50%
48	Lozère	123	10%
49	Maine et Loire	23	61%
50	Manche	190	15%
51	Marne	91	53%
52	Haute Marne	106	9%
53	Mayenne	75	27%
54	Meurthe et Moselle	289	5%
55	Meuse	73	10%
56	Morbihan	166	48%
57	Moselle	151	15%
58	Nièvre	85	16%
59	Nord	32	50%
60	Oise	194	71%
61	Orne	87	32%
62	Pas de Calais	44	48%
63	Puy de Dôme	379	21%
64	Pyrénées Atlantiques	97	19%
65	Hautes Pyrénées	126	18%
66	Pyrénées Orientales	130	16%
67	Bas Rhin	138	3%
68	Haut Rhin	94	9%
69	Rhône	94	67%
70	Haute Saône	276	6%
71	Saône et Loire	258	12%
72	Sarthe	294	32%
73	Savoie	110	13%
74	Haute Savoie	58	22%
75	Paris et Petite Couronne	23	22%
76	Seine Maritime	89	76%
77	Seine et Marne	213	69%
78	Yvelines	159	60%
79	Deux Sèvres	8	0%
80	Somme	102	44%
81	Tarn	103	6%
82	Tarn et Garonne	121	9%
83	Var	161	51%
84	Vaucluse	70	64%

<b>N°</b>	<b>Département</b>	<b>Nombre total de services</b>	<b>Part des services gérés en délégation</b>
85	Vendée	100	46%
86	Vienne	28	4%
87	Haute Vienne	142	6%
88	Vosges	160	9%
89	Yonne	197	10%
90	Territoire de Belfort	3	0%
91	Essonne	102	52%
95	Val d'Oise	103	36%
971	Guadeloupe	6	83%
972	Martinique	6	33%
973	Guyane	19	47%
974	Réunion	19	79%
976	Mayotte	1	100%

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 25 : PROPORTION DE SERVICES INTERCOMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF, PAR DEPARTEMENT**

N°	Département	Nombre total de services	Part des services intercommunaux
1	Ain	185	16%
2	Aisne	69	43%
3	Allier	131	7%
4	Alpes-de-Haute-Provence	174	44%
5	Hautes-Alpes	75	11%
6	Alpes-Maritimes	117	88%
7	Ardèche	132	18%
8	Ardennes	49	37%
9	Ariège	11	73%
10	Aube	84	39%
11	Aude	349	39%
12	Aveyron	231	3%
13	Bouches du Rhône	59	100%
14	Calvados	117	50%
15	Cantal	164	5%
16	Charente	135	42%
17	Charente Maritime	31	90%
18	Cher	98	19%
19	Corrèze	104	7%
21	Côte d'Or	343	20%
22	Côtes d'Armor	129	44%
23	Creuse	83	10%
24	Dordogne	180	18%
25	Doubs	223	40%
26	Drôme	360	39%
27	Eure	69	59%
28	Eure-et-Loir	112	48%
29	Finistère	133	40%
02A	Corse du Sud	74	16%
02B	Haute Corse	116	9%
30	Gard	263	43%
31	Haute Garonne	77	18%
32	Gers	97	32%
33	Gironde	145	43%
34	Hérault	242	66%
35	Ille et Vilaine	264	31%
36	Indre	132	8%
37	Indre et Loire	161	25%
38	Isère	132	29%
39	Jura	90	32%
40	Landes	25	32%

N°	Département	Nombre total de services	Part des services intercommunaux
41	Loir et Cher	153	41%
42	Loire	150	10%
43	Haute Loire	170	21%
44	Loire Atlantique	109	58%
45	Loiret	190	33%
46	Lot	105	12%
47	Lot et Garonne	32	56%
48	Lozère	123	24%
49	Maine et Loire	23	100%
50	Manche	190	51%
51	Marne	91	89%
52	Haute Marne	106	6%
53	Mayenne	75	27%
54	Meurthe et Moselle	289	25%
55	Meuse	73	22%
56	Morbihan	166	51%
57	Moselle	151	34%
58	Nièvre	85	13%
59	Nord	32	81%
60	Oise	194	42%
61	Orne	87	26%
62	Pas de Calais	44	66%
63	Puy de Dôme	379	43%
64	Pyrénées Atlantiques	97	25%
65	Hautes Pyrénées	126	27%
66	Pyrénées Orientales	130	51%
67	Bas Rhin	138	75%
68	Haut Rhin	94	41%
69	Rhône	94	38%
70	Haute Saône	276	11%
71	Saône et Loire	258	14%
72	Sarthe	294	12%
73	Savoie	110	21%
74	Haute Savoie	58	43%
75	Paris et Petite Couronne	23	91%
76	Seine Maritime	89	85%
77	Seine et Marne	213	59%
78	Yvelines	159	61%
79	Deux Sèvres	8	100%
80	Somme	102	34%
81	Tarn	103	15%
82	Tarn et Garonne	121	64%
83	Var	161	60%
84	Vaucluse	70	69%
85	Vendée	100	21%

<b>N°</b>	<b>Département</b>	<b>Nombre total de services</b>	<b>Part des services intercommunaux</b>
86	Vienne	28	11%
87	Haute Vienne	142	6%
88	Vosges	160	29%
89	Yonne	197	10%
90	Territoire de Belfort	3	100%
91	Essonne	102	64%
95	Val d'Oise	103	43%
971	Guadeloupe	6	100%
972	Martinique	6	100%
973	Guyane	19	11%
974	Réunion	19	100%
976	Mayotte	1	100%

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 26 : NOMBRE TOTAL DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, PAR  
DEPARTEMENT**

N°	Département	Nombre total de services
1	Ain	39
2	Aisne	22
3	Allier	17
4	Alpes-de-Haute-Provence	8
5	Hautes-Alpes	34
6	Alpes-Maritimes	75
7	Ardèche	35
8	Ardennes	11
9	Ariège	8
10	Aube	2
11	Aude	11
12	Aveyron	20
13	Bouches du Rhône	19
14	Calvados	27
15	Cantal	9
16	Charente	13
17	Charente Maritime	6
18	Cher	27
19	Corrèze	36
21	Côte d'Or	42
22	Côtes d'Armor	10
23	Creuse	18
24	Dordogne	26
25	Doubs	57
26	Drôme	14
27	Eure	12
28	Eure-et-Loir	11
29	Finistère	56
02A	Corse du Sud	11
02B	Haute Corse	29
30	Gard	27
31	Haute Garonne	22
32	Gers	15
33	Gironde	64
34	Hérault	42
35	Ille et Vilaine	44
36	Indre	3
37	Indre et Loire	6
38	Isère	40
39	Jura	13
40	Landes	15

N°	Département	Nombre total de services
41	Loir et Cher	33
42	Loire	41
43	Haute Loire	120
44	Loire Atlantique	16
45	Loiret	16
46	Lot	7
47	Lot et Garonne	18
48	Lozère	18
49	Maine et Loire	11
50	Manche	8
51	Marne	143
52	Haute Marne	8
53	Mayenne	11
54	Meurthe et Moselle	18
55	Meuse	39
56	Morbihan	23
57	Moselle	29
58	Nièvre	24
59	Nord	19
60	Oise	27
61	Orne	15
62	Pas de Calais	26
63	Puy de Dôme	63
64	Pyrénées Atlantiques	16
65	Hautes Pyrénées	43
66	Pyrénées Orientales	4
67	Bas Rhin	13
68	Haut Rhin	30
69	Rhône	32
70	Haute Saône	46
71	Saône et Loire	32
72	Sarthe	22
73	Savoie	38
74	Haute Savoie	27
75	Paris et Petite Couronne	Pas d'ANC
76	Seine Maritime	53
77	Seine et Marne	99
78	Yvelines	36
79	Deux Sèvres	7
80	Somme	17
81	Tarn	15
82	Tarn et Garonne	22
83	Var	56
84	Vaucluse	27
85	Vendée	20

<b>N°</b>	<b>Département</b>	<b>Nombre total de services</b>
86	Vienne	13
87	Haute Vienne	15
88	Vosges	13
89	Yonne	14
90	Territoire de Belfort	4
91	Essonne	16
95	Val d'Oise	36
971	Guadeloupe	3
972	Martinique	3
973	Guyane	6
974	Réunion	5
976	Mayotte	2

*Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)*

**ANNEXE 27 : PROPORTION DE SERVICES INTERCOMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, PAR DEPARTEMENT**

N°	Département	Nombre total de services	Part des services intercommunaux
1	Ain	39	36%
2	Aisne	22	100%
3	Allier	17	76%
4	Alpes-de-Haute-Provence	8	100%
5	Hautes-Alpes	34	21%
6	Alpes-Maritimes	75	99%
7	Ardèche	35	43%
8	Ardennes	11	73%
9	Ariège	8	38%
10	Aube	2	50%
11	Aude	11	100%
12	Aveyron	20	95%
13	Bouches du Rhône	19	100%
14	Calvados	27	67%
15	Cantal	9	100%
16	Charente	13	100%
17	Charente Maritime	6	67%
18	Cher	27	59%
19	Corrèze	36	22%
21	Côte d'Or	42	69%
22	Côtes d'Armor	10	90%
23	Creuse	18	56%
24	Dordogne	26	88%
25	Doubs	57	30%
26	Drôme	14	79%
27	Eure	12	100%
28	Eure-et-Loir	11	100%
29	Finistère	56	34%
02A	Corse du Sud	11	73%
02B	Haute Corse	29	28%
30	Gard	27	48%
31	Haute Garonne	22	50%
32	Gers	15	80%
33	Gironde	64	63%
34	Hérault	42	48%
35	Ille et Vilaine	44	43%
36	Indre	3	33%
37	Indre et Loire	6	83%
38	Isère	40	53%
39	Jura	13	100%
40	Landes	15	53%

N°	Département	Nombre total de services	Part des services intercommunaux
41	Loir et Cher	33	33%
42	Loire	41	27%
43	Haute Loire	120	27%
44	Loire Atlantique	16	100%
45	Loiret	16	100%
46	Lot	7	100%
47	Lot et Garonne	18	78%
48	Lozère	18	56%
49	Maine et Loire	11	100%
50	Manche	8	100%
51	Marne	143	97%
52	Haute Marne	8	100%
53	Mayenne	11	91%
54	Meurthe et Moselle	18	67%
55	Meuse	39	49%
56	Morbihan	23	100%
57	Moselle	29	69%
58	Nièvre	24	67%
59	Nord	19	79%
60	Oise	27	78%
61	Orne	15	100%
62	Pas de Calais	26	81%
63	Puy de Dôme	63	48%
64	Pyrénées Atlantiques	16	69%
65	Hautes Pyrénées	43	60%
66	Pyrénées Orientales	4	75%
67	Bas Rhin	13	77%
68	Haut Rhin	30	50%
69	Rhône	32	59%
70	Haute Saône	46	35%
71	Saône et Loire	32	69%
72	Sarthe	22	100%
73	Savoie	38	29%
74	Haute Savoie	27	74%
75	Paris et Petite Couronne	Pas d'ANC	
76	Seine Maritime	53	89%
77	Seine et Marne	99	69%
78	Yvelines	36	72%
79	Deux Sèvres	7	86%
80	Somme	17	100%
81	Tarn	15	100%
82	Tarn et Garonne	22	59%
83	Var	56	64%
84	Vaucluse	27	96%
85	Vendée	20	95%

<b>N°</b>	<b>Département</b>	<b>Nombre total de services</b>	<b>Part des services intercommunaux</b>
86	Vienne	13	15%
87	Haute Vienne	15	93%
88	Vosges	13	23%
89	Yonne	14	86%
90	Territoire de Belfort	4	100%
91	Essonne	16	69%
95	Val d'Oise	36	33%
971	Guadeloupe	3	67%
972	Martinique	3	100%
973	Guyane	6	33%
974	Réunion	5	100%
976	Mayotte	2	100%

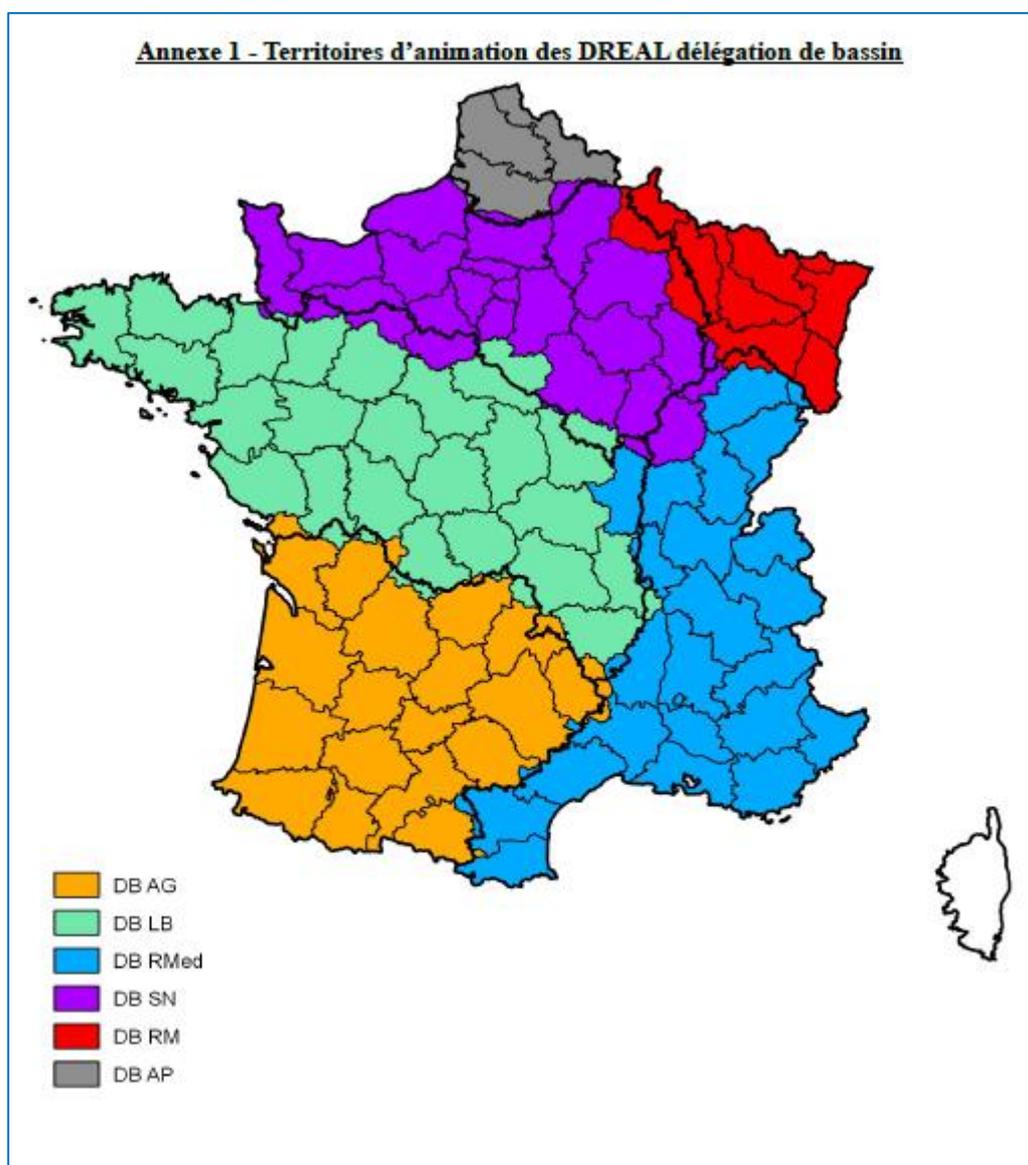
Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

## ANNEXE 28 : CARTE DES CONTOURS DES BASSINS D'ANIMATION SISPEA

L'animation de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est organisée par « bassins d'animation ». Ils se rapprochent des contours des bassins hydrographiques et regroupent plusieurs départements.

Chaque bassin d'animation est géré par un animateur de bassin en DREAL, qui a pour mission l'animation de la mission SISPEA auprès des DDT(M)/DEAL/DRIEE de son territoire. L'animateur de bassin intervient en tant que référent administratif, juridique et technique de premier niveau pour les DDT(M), DEAL, DRIEE. Il assure la transmission des informations et des consignes du niveau national vers le niveau local, fait remonter les suggestions opérationnelles et les difficultés du terrain.

Nous allons ici comparer les taux de services « saisis » en 2015 et en 2018, selon les bassins d'animation. A noter toutefois, les DDT(M), DEAL ont des objectifs à atteindre fixés par la DEB, ce qui n'est pas le cas pour les DREAL et la DRIEE.



## 4) Prix de l'eau et de l'assainissement

### Niveau départemental

**Annexe 29 : Prix moyen total de l'eau en €/m<sup>3</sup> sur la base d'une facture de 120m<sup>3</sup> (eau potable + assainissement collectif)**

### Niveau régional

**Annexe 30 : Prix moyen total de l'eau en €/m<sup>3</sup> sur la base d'une facture de 120m<sup>3</sup> (eau potable + assainissement collectif)**

### Niveau des bassins hydrographiques

**Annexe 31 : Prix moyen de l'eau (eau potable + assainissement collectif), en €/m<sup>3</sup>**

-----

### Niveau régional

**Annexe 32 : Prix moyen de l'eau potable (en €/m<sup>3</sup>) pour une facture de 120m<sup>3</sup>  
Annexe 33 : Prix moyen de l'assainissement collectif (en €/m<sup>3</sup>) pour une facture de 120m<sup>3</sup>**

-----

### Niveau France entière

**Annexe 34 : Redressement du prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif**

-----

### Niveau régional

**Annexe 35 : Facture moyenne annuelle totale par ménage, sur la base des consommations réelles moyennes**

**ANNEXE 29 : PRIX MOYEN TOTAL DE L'EAU EN €/M3 SUR LA BASE D'UNE FACTURE DE 120M3 (EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF), PAR REGION**

Région	Prix moyen eau potable	Taux de couverture de la population	Prix moyen assainissement collectif	Taux de couverture de la population	Prix moyen total 2021
Auvergne Rhône Alpes	2,12 €	83%	1,93 €	72%	4,05 €
Bourgogne Franche Comté	2,32 €	78%	2,13 €	73%	4,45 €
<b>Bretagne</b>	2,50 €	49%	2,52 €	63%	5,01 €
Centre Val de Loire	2,28 €	44%	2,39 €	37%	4,67 €
Corse	2,09 €	81%	2,01 €	80%	4,11 €
Grand Est	2,10 €	74%	1,94 €	72%	4,05 €
Hauts de France	2,22 €	79%	2,63 €	90%	4,84 €
Ile de France	2,04 €	79%	2,43 €	44%	4,47 €
Normandie	2,26 €	83%	2,40 €	89%	4,66 €
Nouvelle Aquitaine	2,19 €	75%	2,26 €	71%	4,46 €
Occitanie	2,02 €	77%	1,90 €	80%	3,92 €
Provence Alpes Côte d'Azur	1,90 €	81%	1,89 €	84%	3,80 €
Pays de la Loire	2,10 €	70%	2,11 €	70%	4,21 €
Guadeloupe	2,88 €	100%	2,60 €	100%	5,48 €
Martinique	2,74 €	66%	3,35 €	39%	6,09 €
Guyane	2,64 €	2%			NR
Réunion	1,23 €	57%	1,53 €	50%	2,76 €
Mayotte	Aucune donnée disponible				

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 30 : PRIX MOYEN TOTAL DE L'EAU EN €/M3 SUR LA BASE D'UNE FACTURE DE 120M3 (EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF), PAR DEPARTEMENT**

N°	Département	Prix moyen AEP	Taux couverture population	Prix moyen AC	Taux couverture population	Prix moyen total 2021
1	Ain	2,07 €	78%	2,08 €	67%	4,15 €
2	Aisne	2,38 €	95%	2,79 €	94%	5,17 €
3	Allier	2,59 €	100%	2,08 €	87%	4,67 €
4	Alpes-de-Haute-Provence	1,89 €	78%	1,69 €	81%	3,58 €
5	Hautes-Alpes	1,51 €	88%	2,01 €	94%	3,52 €
6	Alpes-Maritimes	1,72 €	83%	1,75 €	74%	3,47 €
7	Ardèche	2,45 €	65%	2,14 €	61%	4,59 €
8	Ardennes	2,12 €	67%	2,32 €	75%	4,44 €
9	Ariège	2,40 €	91%	2,58 €	99%	4,98 €
10	Aube	1,95 €	90%	1,52 €	86%	3,47 €
11	Aude	2,38 €	56%	2,39 €	57%	4,78 €
12	Aveyron	2,66 €	38%	2,19 €	29%	4,85 €
13	Bouches du Rhône	2,05 €	90%	1,74 €	99%	3,79 €
14	Calvados	2,20 €	67%	2,09 €	94%	4,29 €
15	Cantal	2,14 €	80%	2,31 €	61%	4,44 €
16	Charente	2,35 €	94%	2,43 €	87%	4,78 €
17	Charente Maritime	2,14 €	80%	2,61 €	63%	4,75 €
18	Cher	2,38 €	87%	2,64 €	94%	5,01 €
19	Corrèze	2,38 €	80%	2,51 €	83%	4,89 €
21	Côte d'Or	2,04 €	82%	2,23 €	76%	4,27 €
22	Côtes d'Armor	2,69 €	46%	3,06 €	64%	5,75 €
23	Creuse	2,66 €	80%	2,13 €	77%	4,79 €
24	Dordogne	2,74 €	63%	3,10 €	40%	5,85 €
25	Doubs	2,15 €	87%	1,99 €	87%	4,14 €
26	Drôme	1,82 €	73%	1,67 €	65%	3,49 €
27	Eure	2,17 €	88%	2,72 €	96%	4,89 €
28	Eure-et-Loir	2,54 €	73%	2,50 €	63%	5,04 €
29	Finistère	2,30 €	72%	2,53 €	70%	4,83 €
02A	Corse du Sud	2,18 €	65%	2,14 €	65%	4,32 €
02B	Haute Corse	2,05 €	94%	1,96 €	94%	4,00 €
30	Gard	2,00 €	88%	1,85 €	89%	3,85 €
31	Haute Garonne	1,77 €	81%	1,55 €	89%	3,32 €
32	Gers	2,63 €	84%	2,14 €	77%	4,77 €
33	Gironde	2,00 €	96%	2,09 €	93%	4,10 €
34	Hérault	1,79 €	73%	1,83 €	86%	3,62 €
35	Ille et Vilaine	2,48 €	41%	2,12 €	67%	4,61 €
36	Indre	2,00 €	100%	2,07 €	88%	4,08 €
37	Indre et Loire	Aucune donnée disponible				
38	Isère	1,93 €	86%	2,00 €	68%	3,93 €
39	Jura	2,29 €	77%	2,25 €	91%	4,54 €

N°	Département	Prix moyen AEP	Taux couverture population	Prix moyen AC	Taux couverture population	Prix moyen total 2021
40	Landes	1,84 €	79%	2,36 €	81%	4,20 €
41	Loir et Cher	2,09 €	100%	2,25 €	74%	4,34 €
42	Loire	2,31 €	88%	2,09 €	61%	4,40 €
43	Haute Loire	2,15 €	45%	1,87 €	27%	4,02 €
44	Loire Atlantique	1,95 €	41%	2,15 €	71%	4,10 €
45	Loiret	Aucune donnée disponible				
46	Lot	2,61 €	74%	2,54 €	96%	5,15 €
47	Lot et Garonne	2,53 €	87%	2,71 €	76%	5,23 €
48	Lozère	NR €	40%	NR	NR	NR
49	Maine et Loire	2,11 €	84%	2,02 €	74%	4,13 €
50	Manche	2,39 €	82%	2,74 €	68%	5,14 €
51	Marne	1,94 €	20%	2,64 €	7%	4,59 €
52	Haute Marne	1,73 €	50%	1,94 €	55%	3,68 €
53	Mayenne	2,51 €	80%	1,78 €	80%	4,29 €
54	Meurthe Moselle et	2,52 €	65%	1,82 €	67%	4,33 €
55	Meuse	2,13 €	62%	2,38 €	76%	4,52 €
56	Morbihan	2,57 €	36%	2,80 €	49%	5,36 €
57	Moselle	2,22 €	90%	2,13 €	93%	4,35 €
58	Nièvre	2,26 €	74%	1,98 €	59%	4,24 €
59	Nord	2,18 €	80%	2,52 €	94%	4,69 €
60	Oise	2,36 €	76%	2,42 €	66%	4,78 €
61	Orne	2,58 €	92%	2,75 €	97%	5,33 €
62	Pas de Calais	2,17 €	75%	3,03 €	92%	5,20 €
63	Puy de Dôme	2,04 €	86%	1,83 €	54%	3,87 €
64	Pyrénées Atlantiques	Aucune donnée disponible				
65	Hautes Pyrénées	2,10 €	37%	2,27 €	53%	4,38 €
66	Pyrénées Orientales	2,04 €	97%	2,00 €	95%	4,04 €
67	Bas Rhin	1,91 €	95%	1,70 €	97%	3,61 €
68	Haut Rhin	2,06 €	76%	2,15 €	57%	4,21 €
69	Rhône	2,07 €	91%	1,61 €	94%	3,68 €
70	Haute Saône	2,34 €	86%	2,05 €	82%	4,39 €
71	Saône et Loire	2,74 €	83%	2,10 €	72%	4,84 €
72	Sarthe	2,10 €	84%	2,02 €	69%	4,12 €
73	Savoie	2,20 €	78%	2,24 €	73%	4,44 €
74	Haute Savoie	2,18 €	80%	2,25 €	77%	4,43 €
75	Paris et Petite Couronne	1,89 €	89%	2,58 €	41%	4,47 €
76	Seine Maritime	2,21 €	88%	2,30 €	89%	4,52 €
77	Seine et Marne	2,63 €	90%	2,43 €	77%	5,06 €
78	Yvelines	2,56 €	37%	2,25 €	54%	4,82 €
79	Deux Sèvres	2,39 €	67%	2,48 €	83%	4,87 €
80	Somme	2,16 €	81%	2,33 €	91%	4,49 €
81	Tarn	2,51 €	81%	1,86 €	68%	4,36 €
82	Tarn et Garonne	2,71 €	94%	2,42 €	84%	5,14 €

N°	Département	Prix moyen AEP	Taux couverture population	Prix moyen AC	Taux couverture population	Prix moyen total 2021
83	Var	1,97 €	50%	2,10 €	63%	4,07 €
84	Vaucluse	1,88 €	100%	2,31 €	88%	4,20 €
85	Vendée	2,20 €	100%	2,37 €	62%	4,57 €
86	Vienne	2,24 €	100%	2,11 €	99%	4,35 €
87	Haute Vienne	2,04 €	58%	1,56 €	60%	3,60 €
88	Vosges	2,12 €	74%	1,95 €	54%	4,07 €
89	Yonne	NR €	39%	NR	17%	NR
90	Territoire de Belfort	2,15 €	100%	2,37 €	100%	4,52 €
91	Essonne	NR	17%	1,83 €	24%	NR
95	Val d'Oise	2,47 €	70%	1,71 €	43%	4,18 €
971	Guadeloupe	2,88 €	100%	2,60 €	100%	5,48 €
972	Martinique	2,74 €	66%	3,35 €	39%	6,09 €
973	Guyane	NR	2%	Aucune donnée disponible		
974	Réunion	1,23 €	57%	1,53 €	50%	2,76 €
976	Mayotte	Aucune donnée disponible				

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 31 : PRIX MOYEN DE L'EAU (EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF) PAR  
AGENCE DE L'EAU ET/OU OFFICE DE L'EAU, EN €/M3**

Agence de l'eau	Prix moyen AEP	Taux couv pop AEP	Prix moyen AC	Taux couv pop AC	Prix moyen total 2021
Adour-Garonne	2,12 €	75%	2,11 €	72%	4,23 €
Artois-Picardie	2,18 €	79%	2,64 €	93%	4,81 €
Loire-Bretagne	2,29 €	64%	2,22 €	62%	4,51 €
Rhin-Meuse	2,13 €	82%	1,95 €	79%	4,08 €
Rhône-Méditerranée-Corse	2,02 €	82%	1,93 €	82%	3,95 €
Seine-Normandie	2,11 €	76%	2,42 €	52%	4,53 €
Guadeloupe	2,88 €	100%	2,60 €	100%	5,48 €
Martinique	2,74 €	66%	3,35 €	39%	6,09 €
Réunion	1,23 €	57%	1,53 €	50%	2,76 €
Guyane	NR	NR	Aucune donnée disponible		
Mayotte	Aucune donnée disponible				

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 32 : PRIX MOYEN DE L'EAU POTABLE (EN €/M3) POUR UNE FACTURE DE 120M3, PAR REGION**

Région	Prix moyen eau potable	Population concernée	Taux de couverture de la population	Nombre de services
Auvergne Rhône Alpes	2,12 €	6 587 034	83%	693
Bourgogne Franche Comte	2,32 €	2 200 867	78%	607
Bretagne	2,50 €	1 632 641	49%	180
Centre Val de Loire	2,28 €	1 127 657	44%	438
Corse	2,09 €	270 003	81%	194
Grand Est	2,10 €	4 109 757	74%	925
Hauts de France	2,22 €	4 735 366	79%	463
Ile de France	2,04 €	9 585 397	79%	240
Normandie	2,26 €	2 764 010	83%	321
Nouvelle Aquitaine	2,19 €	4 381 231	75%	366
Occitanie	2,02 €	4 439 545	77%	834
Provence Alpes Côte d'Azur	1,90 €	4 099 023	81%	487
Pays de la Loire	2,10 €	2 649 111	70%	91
Guadeloupe	2,88 €	390 253	100%	6
Martinique	2,74 €	244 534	66%	3
Guyane	NR	6 668	2%	1
Réunion	1,23 €	487 955	57%	9
Mayotte	Aucune donnée disponible			

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 33 : PRIX MOYEN DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EN €/M3) POUR UNE FACTURE DE 120M3, PAR REGION**

Région	Prix moyen assainissement collectif	Population concernée	Taux de couverture de la population	Nombre de services
Auvergne Rhône Alpes	1,93 €	5 692 852	72%	839
Bourgogne Franche Comte	2,13 €	1 919 863	73%	565
Bretagne	2,52 €	2 049 897	63%	252
Centre Val de Loire	2,39 €	863 876	37%	365
Corse	2,01 €	266 324	80%	82
Grand Est	1,94 €	3 689 325	72%	537
Hauts de France	2,63 €	4 897 495	90%	267
Ile de France	2,43 €	5 354 571	44%	292
Normandie	2,40 €	2 640 993	89%	376
Nouvelle Aquitaine	2,26 €	3 903 662	71%	436
Occitanie	1,90 €	4 474 545	80%	1033
Provence Alpes Côte d'Azur	1,89 €	4 249 995	84%	435
Pays de la Loire	2,11 €	2 614 575	70%	253
Guadeloupe	2,60 €	390 253	100%	6
Martinique	3,35 €	145 008	39%	2
Guyane	Aucune donnée disponible			
Réunion	1,53 €	409 879	50%	7
Mayotte	Aucune donnée disponible			

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

## ANNEXE 34 : REDRESSEMENT DU PRIX DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce redressement a été effectué sur la base de 20 classes combinant la taille des services (cinq catégories), le mode de gestion (deux catégories : gestion directe ou gestion déléguée) et le type de collectivité (deux catégories : commune ou EPCI).

Les sur- ou sous-représentations constatées pour certaines catégories de taille de services s'équilibrent lorsque la valeur redressée des prix du service de l'eau potable et de l'assainissement est calculée. En effet, sur la base d'un échantillon redressé tenant compte des proportions réelles à l'échelle « France entière » des populations couvertes affectées à chaque catégorie, le prix redressé du service de l'eau potable redressé est de 2,14 €/m<sup>3</sup> et celui de l'assainissement collectif est de 2,21 €/m<sup>3</sup>.

Les valeurs calculées sans redressement semblent donc très représentatives du prix moyen national en eau potable (0,52% d'écart) comme en assainissement collectif (0,04% d'écart, en valeur absolue).

	<b>Eau Potable</b>	<b>Assainissement collectif</b>	<b>Total</b>
Prix non redressé	2,1257	2,2082	4,3339
Prix redressé	2,1367	2,2072	4,3439

*Source: SISPEA (OFB) – DDT(M) - DEAL - DRIEE – Donn2es 2021 (2023)*

*Nota : le redressement des autres indicateurs principaux (rendement, ICGP, taux de renouvellement, qualité de l'eau) a également été réalisé : les résultats figurent en annexe 39.*

Classes combinées			Prix AEP moyen échantillon	Population desservie échantillon	Population couverte échantillon	Part population couverte échantillon	Population couverte totale	Part population couverte totale	Population desservie "redressée"
Moins de 1 000 habitants	Gestion directe	Communes	1,86 €	726 451	464 387	0,93%	972 067	1,49%	1 155 349
	Gestion directe	EPCI	2,23 €	247 258	207 572	0,42%	317 505	0,49%	287 358
	Gestion déléguée	Communes	2,49 €	120 886	66 246	0,13%	139 630	0,21%	193 591
	Gestion déléguée	EPCI	2,86 €	144 018	106 632	0,21%	157 866	0,24%	161 998
1 000 à 3 500 habitants	Gestion directe	Communes	2,00 €	606 222	453 436	0,91%	776 084	1,19%	788 343
	Gestion directe	EPCI	2,22 €	736 844	592 931	1,19%	897 780	1,37%	847 680
	Gestion déléguée	Communes	2,37 €	382 058	245 785	0,49%	471 609	0,72%	556 989
	Gestion déléguée	EPCI	2,59 €	1 113 276	814 815	1,64%	1 041 798	1,59%	1 081 479
3 500 à 10 000 habitants	Gestion directe	Communes	2,08 €	437 880	340 423	0,68%	530 017	0,81%	517 984
	Gestion directe	EPCI	2,23 €	1 626 187	1 422 557	2,86%	1 879 026	2,87%	1 632 016
	Gestion déléguée	Communes	2,06 €	619 810	421 595	0,85%	720 775	1,10%	805 107
	Gestion déléguée	EPCI	2,47 €	2 931 108	2 363 813	4,76%	3 206 656	4,90%	3 021 077
10 000 à 100 000 habitants	Gestion directe	Communes	1,99 €	182 095	141 767	0,29%	226 189	0,35%	220 742
	Gestion directe	EPCI	2,24 €	8 185 020	7 062 048	14,21%	9 576 828	14,64%	8 433 376
	Gestion déléguée	Communes	1,88 €	417 209	367 486	0,74%	926 167	1,42%	798 901
	Gestion déléguée	EPCI	2,30 €	12 800 000	10 300 000	20,72%	14 700 000	22,47%	13 879 723
Plus de 100 000 habitants	Gestion directe	Communes	1,76 €	2 165 423	2 187 526	4,40%	2 187 526	3,34%	1 645 256
	Gestion directe	EPCI	2,03 €	8 764 591	8 251 832	16,60%	10 600 000	16,20%	8 554 170
	Gestion déléguée	Communes	1,94 €	16 400 000	13 900 000	27,96%	16 100 000	24,61%	14 432 635
	Gestion déléguée	EPCI							
	<b>Total / Prix moyen</b>				<b>49 710 851</b>		<b>65 427 523</b>	<b>2,1367 €</b>	<b>Prix redressé</b>

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

Classes combinées			Prix AC moyen échantillon	Population desservie échantillon	Population couverte échantillon	Part population couverte échantillon	Population couverte totale	Part population couverte totale	Population desservie "redressée"
<b>Moins de 1 000 habitants</b>	Gestion directe	Communes	1,81 €	569 422	663 941	1,53%	1 814 546	2,88%	1 075 171
	Gestion directe	EPCI	2,12 €	262 575	270 661	0,62%	376 402	0,60%	252 281
	Gestion déléguée	Communes	2,56 €	128 184	100 293	0,23%	205 856	0,33%	181 774
	Gestion déléguée	EPCI	2,51 €	238 480	116 212	0,27%	162 703	0,26%	230 675
<b>1 000 à 3 500 habitants</b>	Gestion directe	Communes	2,08 €	633 776	680 125	1,56%	1 507 995	2,39%	970 849
	Gestion directe	EPCI	2,17 €	566 803	541 701	1,24%	836 385	1,33%	604 621
	Gestion déléguée	Communes	2,59 €	481 603	477 998	1,10%	935 032	1,48%	650 870
	Gestion déléguée	EPCI	2,66 €	746 961	756 548	1,74%	1 032 838	1,64%	704 528
<b>3 500 à 10 000 habitants</b>	Gestion directe	Communes	2,22 €	409 349	403 836	0,93%	799 087	1,27%	559 613
	Gestion directe	EPCI	2,15 €	1 172 063	1 146 300	2,63%	1 647 827	2,61%	1 164 043
	Gestion déléguée	Communes	2,27 €	648 078	557 496	1,28%	998 539	1,58%	801 965
	Gestion déléguée	EPCI	2,60 €	1 689 162	1 620 801	3,72%	2 138 693	3,39%	1 539 908
<b>10 000 à 100 000 habitants</b>	Gestion directe	Communes	1,97 €	161 060	109 134	0,25%	415 228	0,66%	423 369
	Gestion directe	EPCI	2,22 €	6 756 212	6 665 783	15,31%	9 088 378	14,42%	6 364 193
	Gestion déléguée	Communes	1,95 €	343 402	317 074	0,73%	714 710	1,13%	534 782
	Gestion déléguée	EPCI	2,41 €	8 174 050	7 357 774	16,90%	10 200 000	16,19%	7 828 812
<b>Plus de 100 000 habitants</b>	Gestion directe	Communes	1,92 €	2 165 423	1 093 763	2,51%	1 093 763	1,74%	1 496 055
	Gestion directe	EPCI	2,20 €	17 900 000	13 700 000	31,47%	20 300 000	32,21%	18 324 551
	Gestion déléguée	EPCI	1,99 €	8 140 903	6 956 279	15,98%	8 746 574	13,88%	7 071 937
	<b>Total / Prix moyen</b>				<b>43 535 719</b>		<b>63 014 556</b>	<b>2,2072 €</b>	Prix redressé

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

## 5) Indicateurs de performance 2021

### Niveau départemental

**Annexe 35 : Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable**

### Niveau régional

**Annexe 36 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

**Annexe 37 : Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable**

-----

### Niveau régional

**Annexe 38 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif**

-----

### Niveau France entière

**Annexe 39 : Redressement des indicateurs principaux en eau potable et en assainissement collectif**

**ANNEXE 35 : RENDEMENT MOYEN DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PAR  
DEPARTEMENT**

N°	Département	Rendement moyen	Population concernée	Nombre de services	Taux de couverture de la population
1	Ain	79,4%	502 298	60	78%
2	Aisne	80,5%	454 344	135	91%
3	Allier	86,9%	339 350	18	100%
4	Alpes-de-Haute-Provence	68,3%	123 065	127	71%
5	Hautes-Alpes	65,4%	112 587	82	79%
6	Alpes-Maritimes	79,5%	897 616	67	83%
7	Ardèche	76,4%	195 813	57	64%
8	Ardennes	72,9%	177 633	50	65%
9	Ariège	66,5%	149 453	15	92%
10	Aube	83,6%	271 796	111	88%
11	Aude	75,7%	209 294	106	57%
12	Aveyron	75,4%	215 658	47	76%
13	Bouches du Rhône	83,5%	2 026 271	61	100%
14	Calvados	83,7%	448 388	87	64%
15	Cantal	74,1%	114 569	63	80%
16	Charente	80,4%	333 430	38	95%
17	Charente Maritime	87,0%	451 777	20	70%
18	Cher	79,3%	247 759	69	81%
19	Corrèze	76,3%	181 807	51	75%
21	Côte d'Or	79,1%	451 449	58	84%
22	Côtes d'Armor	86,0%	271 611	72	45%
23	Creuse	76,3%	85 240	40	80%
24	Dordogne	75,8%	248 787	65	63%
25	Doubs	76,9%	332 530	87	61%
26	Drôme	79,2%	359 091	65	73%
27	Eure	74,2%	522 281	35	87%
28	Eure-et-Loir	78,8%	306 878	163	73%
29	Finistère	86,5%	640 253	53	71%
02A	Corse du Sud	80,2%	102 349	9	65%
02B	Haute Corse	69,6%	152 836	85	86%
30	Gard	72,6%	553 501	109	78%
31	Haute Garonne	83,4%	995 179	14	72%
32	Gers	71,1%	136 724	21	84%
33	Gironde	82,7%	1 450 028	70	92%
34	Hérault	80,9%	820 570	97	72%
35	Ille et Vilaine	88,6%	422 697	21	40%
36	Indre	79,0%	166 049	54	74%
37	Indre et Loire	Aucune donnée disponible			
38	Isère	79,4%	1 021 312	52	81%
39	Jura	76,4%	222 971	114	88%

N°	Département	Rendement moyen	Population concernée	Nombre de services	Taux de couverture de la population
40	Landes	81,5%	246 322	10	68%
41	Loir et Cher	82,6%	292 500	94	89%
42	Loire	84,8%	659 970	83	87%
43	Haute Loire	83,9%	110 054	47	48%
44	Loire Atlantique	88,2%	579 174	4	41%
45	Loiret	Aucune donnée disponible			
46	Lot	68,8%	125 612	73	73%
47	Lot et Garonne	71,6%	290 919	14	87%
48	Lozère	72,2%	30 018	56	38%
49	Maine et Loire	88,6%	700 085	16	85%
50	Manche	77,8%	394 648	61	80%
51	Marne	80,7%	110 235	48	20%
52	Haute Marne	76,1%	82 914	71	47%
53	Mayenne	85,2%	215 077	28	70%
54	Meurthe et Moselle	77,6%	446 297	74	61%
55	Meuse	69,7%	120 723	41	68%
56	Morbihan	90,0%	71 501	8	10%
57	Moselle	81,2%	928 493	110	89%
58	Nièvre	79,1%	150 962	29	74%
59	Nord	84,4%	2 131 949	18	79%
60	Oise	84,6%	591 862	129	73%
61	Orne	81,7%	267 318	59	94%
62	Pas de Calais	81,2%	688 840	60	50%
63	Puy de Dôme	76,4%	353 371	67	54%
64	Pyrénées Atlantiques	Aucune donnée disponible			
65	Hautes Pyrénées	74,6%	117 985	56	54%
66	Pyrénées Orientales	74,1%	442 744	146	92%
67	Bas Rhin	86,1%	1 063 529	100	94%
68	Haut Rhin	81,3%	580 626	44	77%
69	Rhône	84,4%	1 680 037	27	91%
70	Haute Saône	77,5%	190 717	149	83%
71	Saône et Loire	81,1%	466 383	58	84%
72	Sarthe	83,1%	461 459	36	82%
73	Savoie	70,3%	393 237	61	91%
74	Haute Savoie	79,1%	642 995	56	80%
75	Paris et Petite Couronne	90,0%	7 299 456	12	93%
76	Seine Maritime	80,0%	1 112 614	59	89%
77	Seine et Marne	85,0%	943 377	155	80%
78	Yvelines	88,2%	857 347	22	62%
79	Deux Sèvres	86,2%	137 530	7	38%
80	Somme	77,2%	482 664	78	85%
81	Tarn	74,2%	304 247	27	79%
82	Tarn et Garonne	75,7%	243 455	34	94%

N°	Département	Rendement moyen	Population concernée	Nombre de services	Taux de couverture de la population
83	Var	83,3%	522 006	46	50%
84	Vaucluse	73,6%	550 570	17	93%
85	Vendée	88,1%	668 501	1	100%
86	Vienne	83,6%	436 081	3	100%
87	Haute Vienne	85,8%	218 280	22	58%
88	Vosges	73,2%	268 425	179	73%
89	Yonne	72,5%	148 239	42	43%
90	Territoire de Belfort	81,5%	131 445	4	92%
91	Essonne	87,1%	258 320	14	23%
95	Val d'Oise	84,1%	383 907	18	68%
971	Guadeloupe	40,8%	390 253	7	100%
972	Martinique	70,5%	343 752	3	92%
973	Guyane	NR	14 586	2	5%
974	Réunion	62,5%	487 955	9	57%
976	Mayotte	Aucune donnée disponible			

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

## ANNEXE 36 : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE PAR REGION

Région	ICGP moyen par région	Population concernée	Taux de couverture de la population	Nombre de services
Auvergne Rhône Alpes	103	6 461 249	82%	1474
Bourgogne Franche Comte	100	2 137 218	76%	1161
Bretagne	98	1 601 251	48%	313
Centre Val de Loire	97	983 189	39%	818
Corse	84	269 794	81%	300
Grand Est	95	4 054 011	73%	1964
Hauts de France	105	4 849 151	81%	685
Ile de France	113	9 825 057	81%	410
Normandie	100	2 562 182	77%	401
Nouvelle Aquitaine	105	4 280 786	73%	695
Occitanie	101	4 232 953	73%	1633
Provence Alpes Côte d'Azur	103	4 203 565	83%	686
Pays de la Loire	107	2 640 979	70%	145
Guadeloupe	87	53 600	14%	7
Martinique	100	2 562 182	77%	401
Guyane	Aucune donnée disponible			
Réunion	96	487 955	57%	22
Mayotte	Aucune donnée disponible			

*Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)*

## ANNEXE 37 : TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE PAR REGION

Région	Taux moyen de renouvellement	Population concernée	Taux de couverture de la population	Nombre de services
Auvergne Rhône Alpes	0,80%	5 670 994	72%	388
Bourgogne Franche Comte	0,83%	1 799 138	64%	266
Bretagne	0,87%	1 136 474	34%	122
Centre Val de Loire	0,45%	778 267	31%	190
Corse	0,98%	223 621	67%	38
Grand Est	0,63%	3 088 714	56%	292
Hauts de France	0,58%	3 808 995	64%	172
Ile de France	0,85%	9 094 102	75%	127
Normandie	0,55%	2 350 444	71%	233
Nouvelle Aquitaine	0,58%	4 108 669	70%	249
Occitanie	0,58%	3 792 285	65%	387
Provence Alpes Côte d'Azur	0,71%	3 867 846	76%	275
Pays de la Loire	0,56%	2 316 902	61%	61
Guadeloupe	1,00%	30 920	8%	4
Martinique	0,16%	372 592	100%	4
Guyane	0,14%	7 918	3%	1
Réunion	0,53%	487 955	57%	9
Mayotte	Aucune donnée disponible			

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

**ANNEXE 38 : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, PAR REGION**

Région	ICGP moyen par région	Population concernée	Taux de couverture de la population	Nombre de services
Auvergne Rhône Alpes	67,6	5 673 745	72%	844
Bourgogne Franche Comte	61,4	1 841 049	70%	601
Bretagne	65,0	2 168 424	67%	261
Centre Val de Loire	52,3	718 273	30%	348
Corse	81,1	189 547	57%	109
Grand Est	65,7	3 479 843	68%	522
Hauts de France	39,8	4 720 445	87%	295
Ile de France	49,8	4 454 550	37%	306
Normandie	62,3	2 562 261	86%	366
Nouvelle Aquitaine	72,1	3 879 357	70%	443
Occitanie	73,8	3 927 088	70%	1 014
Provence Alpes Côte d'Azur	74,0	4 131 138	82%	427
Pays de la Loire	71,1	2 780 106	75%	253
Guadeloupe	39,1	390 253	100%	6
Martinique	91,1	367 479	100%	6
Guyane	Aucune donnée disponible			
Réunion	95,1	409 879	50%	7
Mayotte	Aucune donnée disponible			

*Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)*

## ANNEXE 39 : REDRESSEMENT DES INDICATEURS PRINCIPAUX EN EAU POTABLE ET EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les valeurs moyennes nationales des principaux indicateurs ont été calculées suivant une méthode de redressement consistant à repondérer les valeurs moyennes de chacune des classes considérées (20 classes combinant la taille des services (5 classes), le mode de gestion (2 classes) et le type de collectivité (2 classes)).

L'échantillon redressé tient compte des proportions réelles à l'échelle « France entière » des populations couvertes affectées à chacune des classes (ou catégories).

On remarque que les écarts sont modérés pour la majorité des indicateurs (moins de 1%) avec un écart important cependant pour le taux de renouvellement en assainissement collectif, à hauteur de 18% (qui peut être expliqué par la taille limitée de l'échantillon d'étude : principalement les services avec CCSPL).

*Ecart (en %, et en valeur absolue) entre la valeur redressée et la valeur moyenne nationale calculée sur l'échantillon disponible, pour les indicateurs principaux en eau potable et assainissement collectif, en 2021*

Indicateur ou variable de performance en eau potable et assainissement collectif	Unité	Valeur nationale 2021	Valeur redressée 2021 (20 classes)	Ecart Valeur redressée / valeur nationale (en %)
Prix AEP (*)	€/m <sup>3</sup>	2,1257 €	2,1367 €	0,5%
Prix AC (*)	€/m <sup>3</sup>	2,2082 €	2,2072 €	0,0%
Taux de renouvellement AEP	%	0,652%	0,670%	2,7%
Taux de renouvellement AC	%	0,476%	0,560%	17,7%
ICGP AEP	Points	102,35	101,64	-0,7%
ICGP AC	Points	64,26	63,69	-0,9%
Rendement	%	81,54%	80,98%	-0,7%
Qualité microbiologique eau potable	%	98,51%	98,21%	-0,3%
Qualité physicochimique eau potable	%	96,69%	96,63%	-0,1%

Source : SISPEA (OFB) - DEAL - DDT(M) - DRIEE - Données 2021 (2023)

(\*) Voir annexe 33 (redressement prix AEP et AC) pour le détail des calculs

